

2004

Valeo

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Valeo en 2004

01	PROFIL
02	MESSAGE DU PRÉSIDENT
04	UNE ÉQUIPE
10	CHIFFRES CLÉS
12	UN ACTEUR GLOBAL
16	INNOVATION
18	Sécurité
20	Environnement
22	Confort
24	Des produits et des services pour la deuxième monte
28	VALEO ET SES COLLABORATEURS
32	OUTIL DE PRODUCTION
34	Stratégies d'achats
36	Gestion des risques, environnement, santé, sécurité
40	VALEO ET SES ACTIONNAIRES

Rapport annuel 2004

01	DESCRIPTION ET ORGANISATION
02	FAITS MARQUANTS
06	CLIENTS
07	BRANCHES
07	Transmissions
08	Thermique Habitacle
09	Thermique Moteur
10	Éclairage Signalisation
11	Systèmes d'Essuyage
12	Commutation & Systèmes de Détection
13	Systèmes Électriques
14	Moteurs & Actionneurs
15	Électronique & Systèmes de Liaison
16	Sécurité Habitacle
17	Valeo Service
21	RAPPORT DE GESTION
25	Passage aux Normes IFRS
33	Indicateurs et informations sur l'environnement
47	Indicateurs sociaux
56	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX TRAVAUX DU CONSEIL ET AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE
66	COMPTES
66	Comptes consolidés
105	Comptes sociaux
127	ÉLÉMENTS JURIDIQUES
127	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur
144	Renseignements de caractère général concernant le capital
160	TABLEAU DE CONCORDANCE

VALEO EN



Valeo

01	PROFIL
02	MESSAGE DU PRÉSIDENT
04	UNE ÉQUIPE
10	CHIFFRES CLÉS
12	UN ACTEUR GLOBAL
16	INNOVATION
18	Sécurité
20	Environnement
22	Confort
24	Des produits et des services pour la deuxième monte
28	VALEO ET SES COLLABORATEURS
32	OUTIL DE PRODUCTION
34	Stratégies d'achats
36	Gestion des risques, environnement, santé, sécurité
40	VALEO ET SES ACTIONNAIRES

Entièrement dédié à la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes et de modules pour l'automobile et les poids lourds, tant en première qu'en deuxième monte, Valeo est un groupe industriel indépendant et international.

Il se classe parmi les premiers équipementiers mondiaux.

Le Groupe emploie 67 300 personnes, représentant 70 nationalités, réparties dans 129 centres de production, 65 centres de recherche et développement et 9 plates-formes de distribution, dans 26 pays.

Valeo inscrit sa stratégie de croissance rentable dans une logique de développement durable.

UN NOUVEAU LOGO POUR AFFIRMER LE DYNAMISME DE VALEO

Afin de symboliser la dynamique de croissance et d'innovation de Valeo, le Groupe a créé un nouveau logo plus fluide et plus moderne, qui a été lancé fin septembre lors du Mondial de l'Automobile de Paris. Ce nouveau logo met en avant le dynamisme de l'entreprise, son ouverture, sa volonté d'innover et de croître.



MESSAGE DU PRÉSIDENT



Madame, Monsieur,

En 2004, Valeo a démontré son aptitude à progresser grâce à son positionnement stratégique conjuguant compétitivité renforcée et offre technologique renouvelée.

Nous avons ainsi pu protéger les marges de manœuvre financières du Groupe en dépit des tensions fortes que connaît l'industrie automobile mondiale : d'une part, les coûts de nos systèmes ont été affectés par la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ; d'autre part, nos ventes subissent une pression déflationniste accrue du fait de la mauvaise orientation de la demande d'automobiles en Amérique du Nord et dans une moindre mesure en Europe, et de la concurrence accrue entre constructeurs pour le maintien de leurs parts de marché.

Les efforts de gestion déployés par le Groupe, en particulier la poursuite de l'adaptation de l'outil industriel et le renforcement du partenariat avec les fournisseurs, ont permis de compenser partiellement l'impact négatif de la hausse des coûts des matières premières et de la stabilité des ventes. Ainsi le taux de marge d'exploitation s'est élevé à 4,9 % des ventes contre 5,0 % en 2003. La rigueur de la gestion des ressources du Groupe a permis de générer un cash-flow libre (flux d'exploitation déduction faite des investissements) atteignant un plus haut historique de 296 millions d'euros contre 262 millions d'euros en 2003.

Les résultats du Groupe ont bénéficié de la recherche permanente de l'excellence industrielle et de l'amélioration de la qualité des produits et des services. Ils reflètent aussi l'engagement professionnel des 67 000 hommes et femmes de Valeo.

Notre poursuite du zéro défaut est un état d'esprit partagé par l'ensemble des équipes. Au cours de l'exercice, nous sommes ainsi parvenus à abaisser notre taux de défaut à moins de dix parties par million dans quatre sites sur dix contre un quart des implantations à fin 2003. Nous avons l'ambition d'amener l'ensemble de nos unités à ce même niveau d'excellence.

Dans le même temps, nous avons poursuivi les efforts d'adaptation de l'outil industriel, notamment afin d'accompagner nos clients constructeurs où qu'ils se trouvent : ainsi si le nombre de nos sites est resté stable à 129, nous avons ouvert trois usines tandis que la production s'arrêtait dans quatre autres. Près de la moitié de nos équipes de production se trouve désormais localisée dans des pays à bas coûts, nous conférant ainsi une structure améliorée en matière de compétitivité. A cet égard, la présence de huit lignes de produits Valeo au sein de la Logan de Renault-Dacia,

produite en Roumanie, illustre la capacité de Valeo à accompagner le déploiement géographique de ses clients.

La présence géographique du Groupe a été significativement renforcée en Asie avec l'augmentation des participations au sein de trois de nos joint-ventures : Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems et Valeo Shanghai Automotive Electric Motors en Chine, et Ichikoh au Japon.

En matière de technologies innovantes, 2004 a confirmé la contribution croissante de Valeo au progrès de l'automobile.

Nos nombreuses innovations au sein de nos trois Domaines, « Aide à la Conduite », « Efficacité de la Propulsion » et « Amélioration du Confort », ont reçu un accueil favorable des constructeurs et des automobilistes. Ainsi notre système Start-Stop qui permet l'arrêt temporaire du moteur lorsque le véhicule est immobile, réduisant d'autant la consommation et les émissions polluantes, a fait l'objet d'un lancement en première mondiale sur la C3 de Citroën présentée au Mondial de l'Automobile en septembre 2004. Depuis lors deux autres constructeurs nous ont confié le développement de cette fonctionnalité pour leurs véhicules. Dans le Domaine « Aide à la Conduite », Valeo a conclu avec un grand constructeur nord-américain un premier contrat pour le système de détection dans l'angle mort basé sur une technologie radar, innovation qui constituera une première mondiale. Valeo a également commencé à livrer en série les premiers systèmes de surveillance de la trajectoire latérale.

C'est la même volonté de renforcer notre offre technologique qui nous a amenés à acquérir l'activité Électronique Moteurs de Johnson Controls Inc. qui conçoit et produit des systèmes complets de contrôle

moteurs, des composants moteurs, des unités de contrôle électronique et des modules électroniques de puissance pour actionneurs électriques. Ces expertises nouvelles viennent renforcer nos Domaines « Efficacité de la Propulsion » et « Aide à la Conduite », notamment la gestion électronique du thermique moteur, l'électronique de puissance des alterno-démarrateurs, les actionneurs électromécaniques d'embrayage et la robotisation des boîtes de vitesses.

Afin de souligner l'entrée de Valeo dans une phase de développement, le Groupe a présenté lors du Mondial de l'Automobile sa nouvelle identité visuelle avec son nouveau logo, plus fluide et plus dynamique, qui représente notre ambition renouvelée ainsi que nos valeurs d'innovation, d'excellence industrielle et de respect de l'environnement.

2004 a donc marqué le terme de la phase de refondation amorcée en 2001 au profit d'importantes étapes stratégiques dans le développement commercial, géographique et stratégique. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a décidé d'associer plus étroitement les salariés du Groupe à la réussite financière de Valeo en organisant une offre d'actionnariat dédiée aux salariés dans seize pays.

Grâce à votre soutien à tous, actionnaires et administrateurs, clients et fournisseurs, collaborateurs du Groupe, nous entrons dans un cycle de développement. Je tiens à vous remercier pour votre engagement actuel et futur.

Thierry Morin, Président-Directeur Général

Conseil d'Administration

Thierry Morin Président-Directeur Général

Carlo De Benedetti
François Grappotte
Philippe Guédon
Yves-André Istel

Jean-Bernard Lafonta
Alain Minc
Véronique Morali
Erich Spitz

Noël Goutard Président d'honneur (Membre du Conseil d'Administration jusqu'au 31 décembre 2004)

Comité de Gestion

Thierry Morin Président-Directeur Général



Directeurs Fonctionnels :

Bruno-Roland Bernard Directeur Délégué

Michel Boulain Directeur des Ressources Humaines

Bernard Clapaud Directeur Stratégie

France Curis Directeur Fiscalité

Martin Haub Directeur Marketing Produits
et Recherche et Développement

Kazuo Kawashima Directeur Qualité

Hans-Peter Kunze Directeur Délégué Commerce
et Développement du Business

Géric Lebedoff Directeur Juridique

Serge Le Berre Directeur Technique

Vincent Marcel Directeur des Affaires Financières
et Opérations Stratégiques

Kate Philipps Directeur de la Communication

Xavier Véret Directeur du Contrôle Financier



Comité de Gestion

Directeurs Généraux d'Activités :

André Gold Directeur Général de l'Activité
Systèmes Thermiques

Luc Blériot Directeur Général de l'Activité
Électrique & Électronique

Directeurs des Branches :

Robert de la Serve Directeur de la Branche
Éclairage Signalisation

Pierre Ensich Directeur de la Branche
Thermique Moteur

Jean-Jacques Giambi Directeur de la Branche
Moteurs & Actionneurs

Michel Giannuzzi Directeur de la Branche
Systèmes d'Essuyage

Philippe Huyghe Directeur de la Branche
Distribution Indépendante

Claude Leichlé Directeur de la Branche
Électronique & Systèmes de Liaison

Alain Marmugi Directeur de la Branche
Thermique Habitable

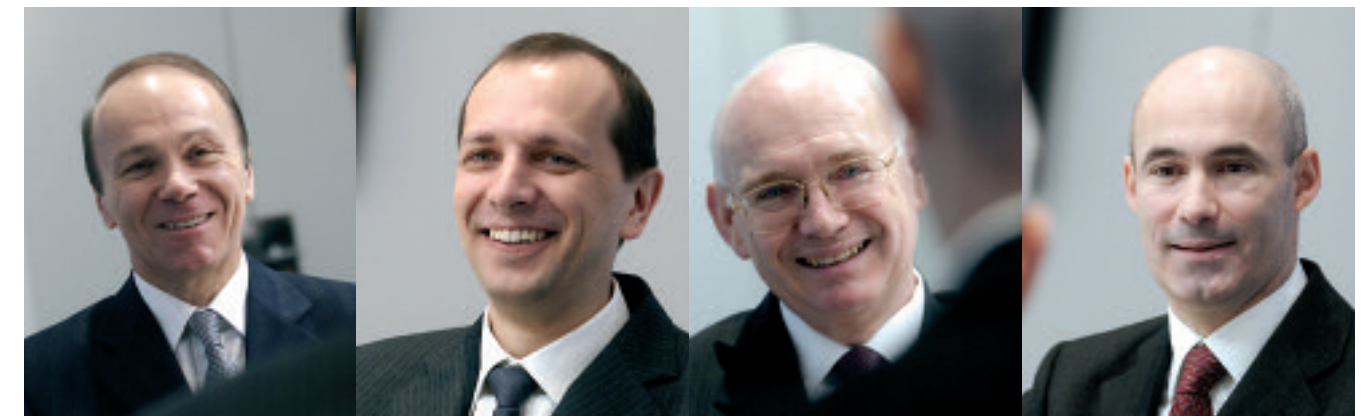
Christophe Périllat Directeur de la Branche
Commutation & Systèmes de Détection

Guillaume Péronnet Directeur de la Branche
Rechange Constructeurs

Orazio Ragni Directeur de la Branche
Systèmes Électriques

Michael Schwenzer Directeur de la Branche
Transmissions

Michel Serre Directeur de la Branche
Sécurité Habitable

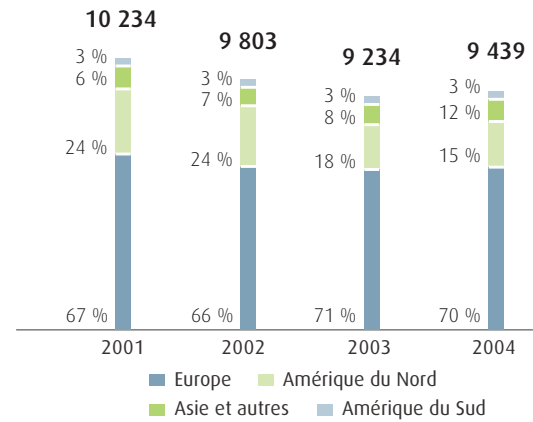




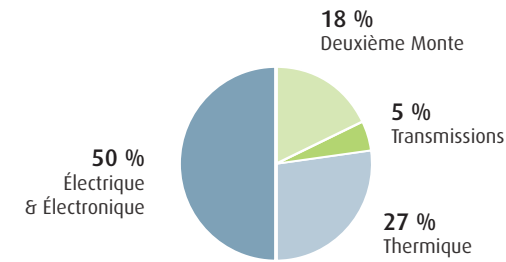
[Aide à la Conduite]

LES CHIFFRES CLÉS

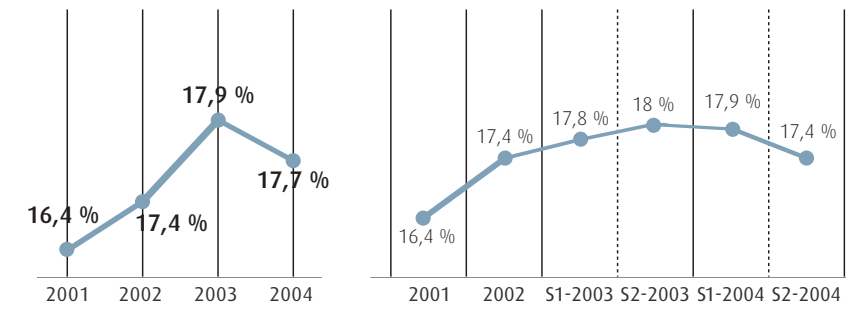
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)



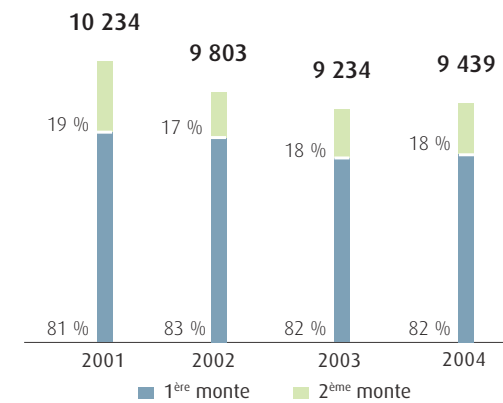
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER



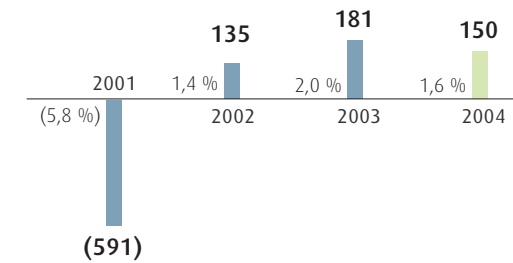
MARGE BRUTE
(en % du chiffre d'affaires)



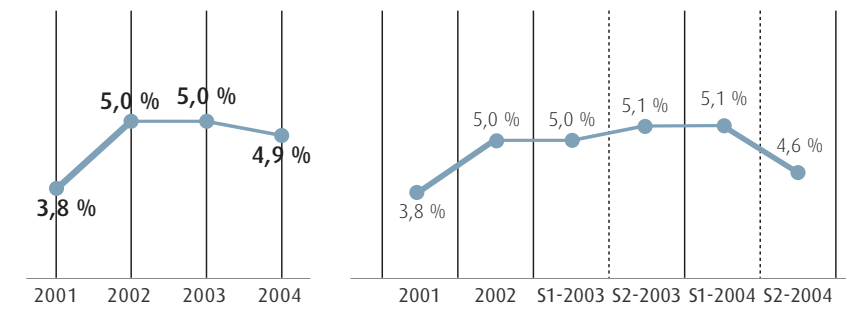
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CLIENTÈLE
(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)



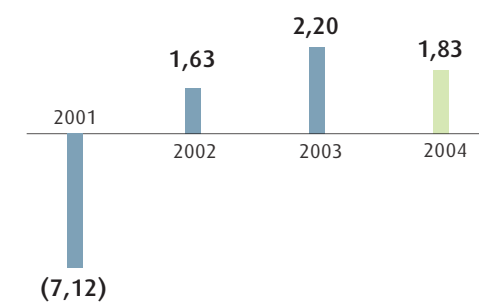
RÉSULTAT NET
(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)



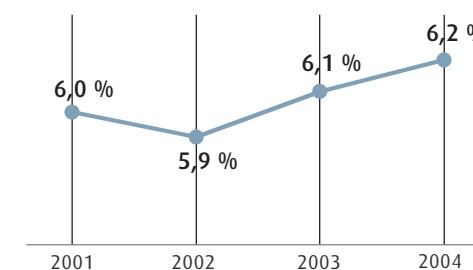
RÉSULTAT D'EXPLOITATION
(en % du chiffre d'affaires)



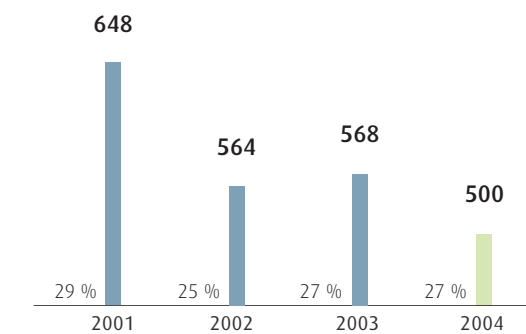
RÉSULTAT NET PAR ACTION
(en euros)



RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT
(en % du chiffre d'affaires)



ENDETTEMENT NET
(en millions d'euros et en % des capitaux propres de l'ensemble consolidé)



UN ACTEUR GLOBAL

La présence internationale croissante du Groupe permet d'accompagner les clients sur tous leurs marchés.

VALEO EN AMÉRIQUE DU NORD

16 sites de production
14 centres de recherche et développement
7 700 salariés
États-Unis, Mexique

VALEO EN AMÉRIQUE DU SUD

11 sites de production
1 plate-forme de distribution
3 200 salariés
Argentine, Brésil

VALEO EN EUROPE DE L'OUEST

61 sites de production
40 centres de recherche et développement
6 plates-formes de distribution
34 000 salariés
Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède

VALEO EN EUROPE DE L'EST

13 sites de production
1 centre de recherche et développement
2 plates-formes de distribution
6 900 salariés
Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Turquie

VALEO EN ASIE

18 sites de production
9 centres de recherche et développement
5 900 salariés
Chine, Corée du Sud, Inde, Japon, Thaïlande

VALEO EN AFRIQUE

10 sites de production
1 centre de recherche et développement
9 600 personnes
Afrique du Sud, Maroc, Tunisie

67 300 salariés, répartis dans 129 centres de production, 65 centres de recherche et développement, 9 plates-formes de distribution, 26 pays.

9 439 millions d'euros de chiffre d'affaires

EN EUROPE

L'Europe, avec 70 % du chiffre d'affaires du Groupe, représente le premier marché de Valeo.

En 2004, le chiffre d'affaires consolidé a légèrement progressé. Dans le même temps, la production automobile a augmenté de 3 %.

Afin d'accompagner les constructeurs automobile vers leurs nouvelles implantations dans les pays à bas coûts, Valeo a renforcé sa présence en Europe de l'Est, notamment par l'ouverture de trois sites industriels : deux en Pologne, à Chrzanow pour la Branche Éclairage Signalisation et à Zielonki pour la Branche Moteurs & Actionneurs et un à Mioveni en Roumanie pour Valeo Thermique Habitacle.

EN AMÉRIQUE DU NORD

Le chiffre d'affaires a diminué de 9 % à taux de change et périmètre comparables, alors que la production automobile locale a régressé de 1 %. Les ventes en Amérique du Nord représentent 15 % du chiffre d'affaires global.

EN AMÉRIQUE DU SUD

Les ventes de Valeo dans la région représentent 3 % du chiffre d'affaires global. Valeo a continué de bénéficier du regain de dynamisme de la production automobile en Amérique Latine (+29 %) et son chiffre d'affaires dans la zone a augmenté de 25 % à taux de change et périmètre constants. Valeo a célébré cette année les trente ans de sa présence au Brésil.

EN ASIE

Les ventes en Asie représentent 10 % du chiffre d'affaires global. Elles ont progressé de 3 % à taux de change et périmètre identiques, alors que dans le même temps, la production automobile locale augmentait de 8 %. Présent en Chine depuis 10 ans, Valeo a renforcé ses positions dans l'ensemble du pays, notamment avec les opérations suivantes : augmentation de la participation du Groupe dans le capital de Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems (de 30 % à 50 %), dans Valeo

Shanghai Automotive Electric Motors (de 50 % à 55 %) et dans Nanjing Valeo Clutch Company, portant sa participation à 55 %. Valeo, enfin, a ouvert un nouveau centre de recherche et développement dédié à l'éclairage à Wuhan.



VALEO AJOUTE DE LA VALEUR À LA LOGAN DE RENAULT-DACIA

Ce véhicule économique est équipé de huit lignes de produits Valeo. Les équipements de câblage, de chauffage et de climatisation sont produits par Valeo en Roumanie sur le site de production de Dacia.



© RENAULT Communication / CURTET, Patrick



[Efficacité de la Propulsion]

Un maillon clé du progrès automobile

L'innovation est au centre de la stratégie de Valeo. Elle s'inscrit dans une démarche continue qui fait des recherches d'aujourd'hui les produits de demain.

L'année 2004 a été marquée par plusieurs moments forts qui illustrent le dynamisme de l'innovation chez Valeo. La refonte de l'approche par Domaines qui encourage l'esprit d'initiative et de création permet à Valeo de proposer aux constructeurs des solutions globales autour des thèmes de la sécurité, de l'environnement et du confort. Ainsi, le Domaine Aide à la Conduite s'attache à apporter des solutions pour une conduite plus sûre, notamment par la surveillance de l'environnement du véhicule et les systèmes d'alertes. Le Domaine Efficacité de la Propulsion vise à rendre les véhicules plus propres, plus performants et plus économiques. Le Domaine Amélioration du Confort, aspire à rendre l'utilisation du véhicule plus confortable, en simplifiant par exemple l'accès à bord.

De nombreuses innovations Valeo sont entrées en production en 2004. Dans le Domaine Aide à la Conduite, par exemple, le Mondial de l'Automobile a permis de mettre en valeur le système de surveillance

de la trajectoire et les projecteurs intelligents des Citroën C4 et C5. Dans le Domaine Efficacité de la Propulsion, l'exercice a été marqué par le lancement du système Start-Stop sur la Citroën C3. Dans le Domaine Amélioration du Confort, le Mondial de l'Automobile a permis au public de découvrir le volant à commandes centrales fixes de la Citroën C4. Un large éventail d'innovations, comme les projecteurs à diodes électroluminescentes (LED) du concept car Renault Fluence présenté au Mondial, font aussi l'objet de programmes de développement concrets.

L'innovation est au coeur du métier de Valeo et systématiquement déclinée à chaque étape du processus de développement, depuis la recherche et développement jusqu'à la mise en production. Dans un contexte de diminution progressive de la durée de conception des véhicules, la réduction des délais de lancement des produits est un impératif majeur pour un équipementier automobile. C'est pourquoi le Groupe met en œuvre des méthodes de travail qui permettent d'aboutir à des innovations robustes et rapidement opérationnelles.

Les synergies internes et les partenariats accélèrent le renouvellement de l'offre proposée aux constructeurs automobile. L'approche transversale par Domaines est enrichie par des partenariats externes avec des experts reconnus. Plusieurs collaborations s'inscrivent dans cette stratégie : avec International Rectifier dans la technologie

d'électronique de puissance ; avec Iteris pour un système de surveillance de trajectoire ; avec Ricardo pour les hybrides 42 V et avec Raytheon dans les radars.

Les collaborations de Valeo sont complétées par un large éventail de partenariats avec des universités et des Écoles. À titre d'exemple, Valeo est partenaire de l'École des Mines, en France, dans le Domaine Aide à la Conduite pour des travaux sur les caméras embarquées et la détection des piétons. Valeo est aussi partenaire de l'université de Stanford, aux États-Unis, pour les techniques de simulation et la mécanique des fluides. Une quarantaine de projets sont en cours de développement à ce jour.

Valeo veille à la mise en oeuvre d'outils qui permettent aux ingénieurs et techniciens de travailler dans les meilleures conditions, avec la plus grande efficacité et dans les délais les plus courts possibles. Un réseau dédié à la gestion de projet a été mis en place pour permettre une optimisation permanente des ressources. Outils électroniques et architectures réseau permettent aux équipes de travailler ensemble en temps réel, à des milliers de kilomètres de distance. Cette ingénierie simultanée régit l'ensemble de l'entreprise. Parallèlement, la politique d'innovation constante lancée en 2003 s'est traduite par la publication en 2004 du deuxième volet du Manuel de Gestion de Projets, conçu pour offrir aux chefs de projet et aux membres d'équipe projet un guide opérationnel au quotidien.

De nouveaux centres de recherche et développement se sont créés dans les pays à bas coûts, notamment en Chine, avec l'ouverture d'un centre à Wuhan pour les systèmes d'éclairage. Plusieurs centaines d'ingénieurs travaillent déjà dans ces centres de recherche et développement.

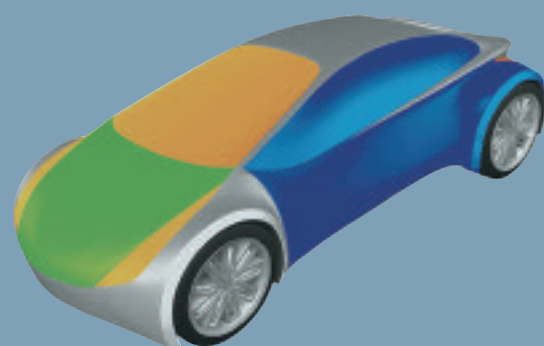


Le support de l'EEDS

L'EEDS (Système de Distribution Électrique et Électronique) renforce les synergies transverses des Domaines en gérant les besoins du véhicule en énergie électrique et transfert de données électroniques. Les travaux menés permettent par exemple l'intégration directe des composants électriques/électroniques dans les faisceaux, la communication de données sur le réseau de distribution électrique, ou encore la commutation par semi-conducteurs.

6,2 % du chiffre d'affaires en 2004

65 centres de Recherche & Développement



L'électronique maîtrisée

L'électronique remplace un nombre croissant de fonctions mécaniques et devient une composante majeure des automobiles. Certaines innovations ne sont possibles qu'avec le concours des systèmes électroniques, seuls capables d'effectuer les calculs pour le pilotage des fonctions les plus complexes. Une voiture d'aujourd'hui dispose déjà d'une capacité de calcul équivalente à celle d'un avion de ligne de 1980. La part de l'électronique dans l'automobile continuera de croître à l'avenir : elle sera de 40 % à l'horizon 2010.

Innovier pour des véhicules plus sûrs

La sécurité est l'un des thèmes majeurs de l'innovation chez Valeo. Le Groupe dédie une part significative de sa recherche à l'amélioration constante de la sécurité et propose des solutions innovantes, notamment en termes d'amélioration de la visibilité et de la maîtrise de l'environnement des véhicules.

Les LED révolutionnent l'éclairage arrière...

La technique de l'éclairage par diodes électroluminescentes (LED) annonce un profond bouleversement en matière d'éclairage. Au-delà de la liberté esthétique offerte par cette technologie, les diodes électroluminescentes permettent d'assurer toutes les fonctions de l'éclairage arrière : feux de position, feux stop, clignotants, antibrouillards et feux de recul. Les avantages sont la fiabilité, la compacité, une consommation d'énergie réduite et une rapidité d'allumage plus élevée que celle des lampes classiques (gain de 0,2 seconde), ce qui constitue un progrès en matière de sécurité.

... mais également l'éclairage avant

Fluence, le concept car coupé quatre places présenté par Renault au Mondial de l'Automobile 2004, fait appel à une technologie d'éclairage inédite signée Valeo. Éléments majeurs de la ligne de la voiture, les imposants projecteurs sont constitués d'une double

rampe de diodes électroluminescentes logée sous deux lentilles de verre courbes. Au-delà de cette contribution stylistique, les diodes, alimentées en fonction de l'angle de braquage du volant via un module électronique, permettent d'obtenir un éclairage directionnel dynamique à partir de différents éléments statiques. Cet équipement contribue largement à l'efficacité de la vision nocturne, et donc à la sécurité et au confort de conduite. Il préfigure le développement rapide de l'éclairage par LED sur les véhicules haut de gamme.



© RENAULT Communication / BERNIER, Anthony

Moteur d'essuyage avant réversible

Conçu pour permettre un mouvement de rotation par demi-tours, au lieu d'une succession de rotations complètes pour un moteur classique, le moteur réversible à commande électronique Valeo réduit significativement le débattement de la timonerie d'essuie-glace. L'espace ainsi libéré profite au concepteur, moins contraint dans son dessin. Il profite aussi à la sécurité, grâce au contrôle de l'angle de balayage qui permet un calcul du retournement des essuie-glaces en fonction de l'état du pare-brise, ou la mise au parking électronique qui permet aux essuie-glaces de disparaître automatiquement sous le capot en cas de choc piéton.

Systèmes d'aide à la conduite Valeo : l'environnement du véhicule sous contrôle

Les aides à la conduite sont un secteur privilégié pour Valeo qui travaille activement à la recherche et au développement de systèmes de détection intuitifs et fiables, susceptibles d'améliorer significativement le confort de conduite et la sécurité.

Le système de détection dans l'angle mort est l'une des innovations les plus significatives dans ce domaine. Constitué de radars situés de chaque côté du véhicule, il détecte la présence, la distance et la vitesse de tout véhicule situé à proximité dans l'angle mort. Un signal apparaît alors - par exemple dans le rétroviseur extérieur - pour avertir le conducteur. Le premier véhicule de série équipé de ce système sera lancé en 2006.

Le système LaneVue™ de suivi de la trajectoire est une autre innovation majeure de Valeo. Constitué d'un capteur vidéo relié à une unité de contrôle électronique, ce système détecte tout changement de voie non associé à une activation du clignotant et en avertit le conducteur au moyen d'un vibreur situé dans l'assise du siège ou d'un signal sonore. LaneVue™ apporte ainsi une réponse efficace au problème de l'endormissement et de la baisse de vigilance, à l'origine du tiers des accidents survenant en Europe et aux États-Unis.



VALEO AJOUTE DE LA VALEUR À LA NISSAN INFINITI

Fruit d'une coopération de deux ans avec Iteris, le système de surveillance de trajectoire latérale LaneVue™, qui équipe la gamme Infiniti de Nissan, détecte tout changement de voie non intentionnel et en avertit le conducteur.



© 2005 Nissan Motor Co., Ltd. All rights reserved

Innover pour des véhicules plus propres, plus performants, plus économiques

La protection de l'environnement compte parmi les premières préoccupations des constructeurs automobile. Valeo leur propose des systèmes performants et fiables contribuant à réduire consommation et émissions polluantes.



EFFICACITE DE
LA PROPULSION

Présenté en première mondiale à l'occasion du Mondial de l'Automobile de Paris, l'alternodémarrateur Start-Stop introduit un progrès majeur dans la conduite urbaine. Les artères embouteillées de nos grandes villes soulignent les nuisances causées par des véhicules immobilisés dans la circulation (près de 30 % du temps de conduite en milieu urbain) mais dont le moteur tourne, générant bruit et émissions polluantes. L'alternodémarrateur Valeo produit 15 % d'énergie électrique en plus par rapport à un alternateur conventionnel et permet un démarrage rapide

et silencieux du moteur. Il est alors possible d'interrompre le fonctionnement du moteur durant les phases où le véhicule est immobilisé dans la circulation, d'où une diminution significative de la consommation (plus de 10 % en cycle urbain), des émissions polluantes et des nuisances sonores.

Maintenir le fonctionnement de la climatisation malgré les arrêts du moteur équipé de la fonction Start-Stop est la raison d'être du système StopStayCool/StopStayWarm™. Ce complément indispensable de la fonction assurée par l'alternodémarrateur Start-Stop Valeo consiste en un évaporateur de climatisation qui stocke du froid lorsque le moteur fonctionne normalement et le restitue durant les phases d'arrêt du moteur et donc du compresseur de climatisation. Le système permet d'assurer le confort de la climatisation durant 45 secondes dans une atmosphère à 35°C. Inversement, une pompe à eau électrique maintient la circulation d'eau entre moteur et radiateur durant les phases d'arrêt, permettant ainsi de conserver la fonction chauffage.

L'actionneur d'embrayage électrique Clutch-by-Wire est la réponse de Valeo aux contraintes de la boîte mécanique en zone urbaine. Une manœuvre assistée permet ainsi de réduire la course et l'effort à la pédale tout en conservant les sensations de la commande. Les manœuvres inutiles ou abusives sont corrigées, ce qui contribue à allonger la durée de vie de l'embrayage. Le système peut également assurer l'automatisation complète de la fonction.

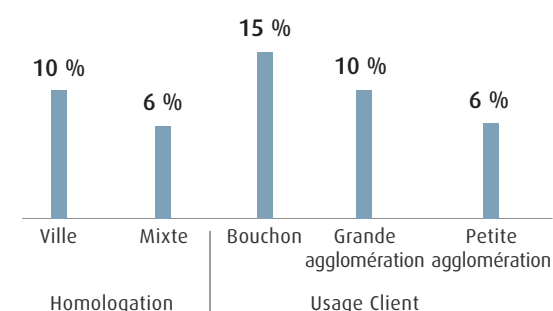
Une gestion intelligente de la température moteur pour la mutualisation des transferts d'énergie entre les différents composants du groupe motopropulseur est une des voies qui permettent de réduire consommation et émissions polluantes. Valeo s'est d'ores et déjà placé en tête de cette démarche de progrès avec le système Ultimate Cooling™, solution appropriée à la gestion thermique de tous les groupes motopropulseurs. Fondée sur un système de refroidissement commun, cette architecture autorise un rendement accru du moteur en régime transitoire tout en permettant un montage direct sur le moteur des échangeurs d'huile, d'air d'admission et de recirculation de gaz d'échappement. La compacité de la face avant s'en trouve aussi largement améliorée.

Valeo franchit une nouvelle étape dans le contrôle de la température du moteur avec Themis™, Thermal Management Intelligent System. Son principe consiste à gérer la température en continu, en fonction des conditions de circulation et de la charge du moteur. Obtenue grâce à une régulation très fine du débit des fluides et des flux d'air sous le capot, cette gestion ultraprécise permet d'exploiter au mieux le rendement du moteur et donc de réduire consommation et émissions polluantes : 5 % d'économie de carburant, diminution de 10 % des émissions d'hydrocarbures et de 20 % des émissions de monoxyde de carbone. Ce progrès pour l'environnement profite aussi au confort grâce à un pilotage très précis du système de chauffage de l'habitacle, en hiver et en circulation urbaine notamment.

Des produits respectueux de l'environnement Parallèlement à ses innovations technologiques, Valeo s'attache à diminuer l'utilisation de certaines matières qui entrent dans la composition de ses produits (l'élimination du plomb dans les soudures électriques, par exemple). Cette démarche est centralisée autour d'un Groupe de Concertation Technologique (GCT) qui veille à l'élimination des matières dangereuses et à l'application systématique des contraintes réglementaires les plus sévères. Ces exigences s'étendent également aux fournisseurs de Valeo.

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION EN UTILISATION

C3 1.4i 16V SensoDrive STOP&START (source Citroën)
(Gain de consommation en %)



VALEO AJOUTE DE LA VALEUR À LA CITROËN C3

Présenté en exclusivité mondiale sur la Citroën C3 SensoDrive, le système Start-Stop combine les fonctions de démarrage et de production d'électricité. Cette innovation permet une réduction d'environ 10 % de la consommation et des gaz à effet de serre en milieu urbain.



© PSA Peugeot Citroën, Direction de la communication

Innover pour des véhicules plus confortables

Facteur déterminant du plaisir des automobilistes, le confort mobilise les efforts d'un grand nombre d'ingénieurs du Groupe. Les technologies les plus sophistiquées sont mises à profit pour le bien-être du conducteur et de ses passagers.



L'amélioration de la qualité de l'air dans l'habitacle des véhicules est un sujet de recherche et développement important pour Valeo. Le Groupe travaille ainsi depuis longtemps à l'élimination des polluants et mauvaises odeurs issus de l'atmosphère extérieure. Particulièrement efficace, le purificateur d'air ne se limite pas à une simple rétention des poussières mais détruit réellement les polluants atmosphériques et les micro-organismes. Conçu à partir de la technologie photo-catalytique, un mélange de charbon actif et de dioxyde de titane éclairé par des rayons ultraviolets permet de stopper les particules en suspension dans l'air, invisibles et pourtant nocives,

dans certains cas, pour la santé humaine. La photo-catalyse assure une autorégénération du filtre, qui conserve ainsi ses qualités tout au long de sa vie et purifie l'air de l'habitacle en moins de cinq minutes. Ce système permet ainsi de soulager les personnes sujettes aux allergies tout en contribuant à la santé et au confort de tous, par une atmosphère plus pure et débarrassée des odeurs désagréables.

Le contrôle de la diffusion de l'air marque une nouvelle étape dans le domaine de la climatisation. Valeo apporte une contribution significative avec son système de diffusion douce qui crée une nappe d'air homogène dans l'habitacle, pour le confort de chacun des occupants. À la base de ce système, un module de conduits spécifique est intégré à la base du pare-brise, sur toute la largeur de la planche de bord. Directement relié au système de climatisation, ce module permet d'éliminer l'inconfort généré par les courants d'air froid d'une climatisation classique.

Un parfum agréable dans l'habitacle est également un facteur important de confort qui intéresse de plus en plus les constructeurs automobile. Valeo a choisi d'innover significativement dans ce domaine avec son diffuseur de parfum, une technologie qui permet de disperser dans l'habitacle un parfum d'ambiance à partir du système de conditionnement d'air. Une gamme étendue de fragrances de qualité constitue l'intérêt de ce système, utile pendant toute la durée de vie du véhicule.

L'ergonomie du poste de conduite mobilise au quotidien les efforts du Groupe. Le Mondial de l'Automobile de Paris a permis au grand public d'apprécier une innovation résultant d'une collaboration étroite entre PSA Peugeot Citroën et Valeo : le volant à commandes centrales fixes. Illustration de l'expertise Valeo en matière de modules haut de colonne et de réseaux multiplexés, cette innovation permet de regrouper, à portée de main, les commandes liées à la climatisation, au régulateur de vitesse, à la navigation, au téléphone ou à la radio. Les gestes de la conduite s'en trouvent simplifiés et le conducteur bénéficie d'une nouvelle tranquillité d'esprit. Le moyeu central fixe contribue également à la sécurité, du fait d'un déploiement idéal de l'airbag quelle que soit la position du volant.

La traditionnelle poignée de porte mécanique est désormais supplantée par un nouveau système Valeo : la poignée de porte « mécatronique ». Cette innovation permet d'intégrer des fonctions complémentaires au système de verrouillage-déverrouillage classique, comme par exemple des capteurs d'approche et des capteurs tactiles qui permettent un verrouillage-déverrouillage automatique. L'intégration du capteur préserve le style de la poignée et l'accès au véhicule devient plus facile, plus confortable et plus ergonomique.

Les apports de l'électromécanique font évoluer le traditionnel antivol de direction pour plus de confort. Composé d'un petit moteur électrique associé à une unité de contrôle électronique, l'antivol de direction électrique permet des opérations de verrouillage et de déverrouillage rapides et sans effort, conjuguées à une sécurité renforcée et à une réduction significative du volume et du poids.

VALEO AJOUTE DE LA VALEUR À LA CITROËN C4

Le volant à commandes centrales fixes de la nouvelle Citroën C4 améliore à la fois le confort de conduite et la sécurité. Les commandes regroupées au centre du volant conservent leur position quel que soit l'angle de braquage.



© PSA Peugeot Citroën, Direction de la communication

Des produits et des services pour la deuxième monte

Valeo offre aux clients de la deuxième monte de larges gammes de produits et des services performants (catalogues, formations, outils de diagnostic et d'aide à la vente) destinés à accroître l'efficacité du travail des garagistes.

Valeo, une garantie de fiabilité et de qualité

L'un des objectifs majeurs de 2004 a été de renforcer l'image et le positionnement commercial de Valeo. Le label « Valeorigin », créé pour désigner une pièce d'origine, figure en évidence sur 80 % des produits Valeo. Ce label est la garantie pour le client de la fiabilité et de la qualité de la pièce détachée. La réglementation européenne concernant la définition des pièces d'origine a aussi amené le Groupe à réunir ses marques Marchal, Cibié, PJ et SWF sous la bannière « teamValeo ».



De nouveaux produits et services pour l'amélioration de la sécurité et du confort

De nouveaux produits et services, ajoutés à la gamme au cours de l'année, ont été présentés à l'occasion du salon Automechanika et des journées dédiées « Ride & Drive » organisées auprès des clients. La plupart des nouveaux produits équipent les nouveaux véhicules de démonstration de Valeo Service.

Des lampes au Xénon pour une meilleure vision nocturne

Les lampes Xénon bi-fonction sont disponibles pour les véhicules haut de gamme comme les Volkswagen Touareg, Audi A4, Alfa Romeo 166 et Porsche Cayenne. Les lampes bi-fonction offrent 100 % de puissance lumineuse en plus par rapport aux lampes à halogène conventionnelles et améliorent significativement la vision périphérique et lointaine, avec une température de couleur proche de celle de la lumière du jour. D'autre part, Valeo propose, en deuxième monte sous la marque Cibié, un phare au Xénon adaptable sur le pare-choc du véhicule. Conçu et développé exclusivement pour le marché de la deuxième monte, le phare au Xénon offre une solution d'éclairage puissante et high-tech.

Des kits mains libres pour des communications plus sûres sur la route

Au cours de l'année, Valeo a lancé sur le marché quatre versions de kits mains libres qui incorporent la technologie Bluetooth sans fil. Avec ces kits, les conducteurs peuvent conserver leurs téléphones cellulaires dans leur poche, dans leur sac, ou même dans le coffre du véhicule : le kit détecte les téléphones et connecte le mode mains libres dès que le contact est mis.

L'aide au stationnement « Beep & Park »

Parmi les leaders mondiaux en systèmes d'aide au stationnement première monte, Valeo a lancé une gamme Beep & Park pour la deuxième monte. Ces kits comprennent tous les éléments nécessaires pour installer les capteurs, pour détecter un mauvais montage ou une mauvaise fixation, ou pour remplacer un capteur endommagé. Universels, les capteurs de stationnement avertissent le conducteur lorsqu'il s'approche trop près d'un

obstacle (mur, voiture, piéton, etc.) en marche arrière et en marche avant.



Des essuie-glaces « toutes saisons »

Silencio™ Winter est un essuie-glace innovant développé spécifiquement pour résister aux conditions hivernales les plus sévères. Le caoutchouc de l'essuie-glace est revêtu d'une pellicule hydrofuge qui permet au balai de bouger librement sans adhérer au pare-brise en cas de gel. Lorsque la température descend à 2°C et en dessous, le témoin blanc situé sur l'essuie-glace fait apparaître un flocon de neige de couleur bleue qui avertit le conducteur de la présence éventuelle de verglas sur la route.

Un souffle d'air frais dans la voiture

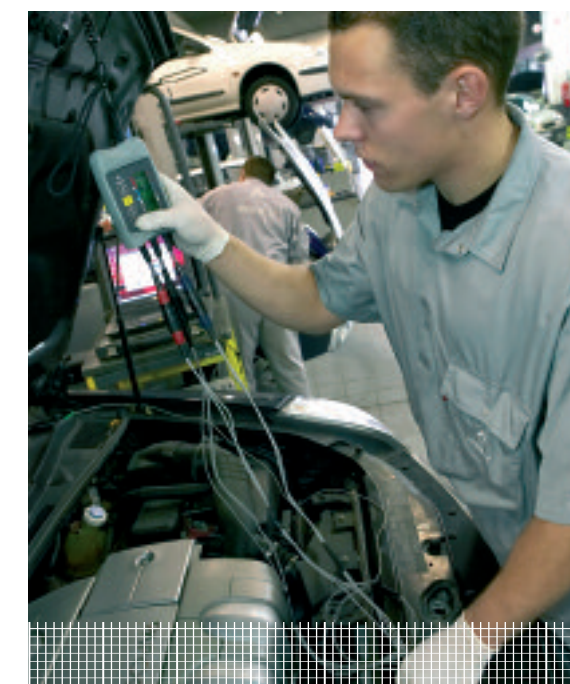
De nombreux succès commerciaux et nouveautés ont été réalisés au cours de l'année pour l'amélioration de la qualité de l'air dans l'habitacle. Clim Pur, un spray anti-bactérien qui filtre et purifie entièrement le système de climatisation, a été lancé. Il élimine les bactéries et germes qui sont cause de mauvaises odeurs et d'un mauvais fonctionnement du système de climatisation. Après remplacement du filtre, le spray Clim Pur se diffuse via le flux d'air à la base du pare-brise.

Valeo Clim Service, un dispositif complet de maintenance et de réparation des systèmes de conditionnement d'air,

est aujourd'hui constitué de plus de 1 500 partenaires répartis dans toute l'Europe.

Le programme Valeo Clim Service s'est étendu au cours de l'année à la Grande-Bretagne.

Un site internet Valeo Clim Service a été créé. Les clients y trouvent des informations de base sur le fonctionnement de l'air conditionné et sur le partenaire Valeo Clim Service le plus proche.



Climtest 2, l'un des outils Valeo Clim Service, a été installé dans 4 000 garages Renault. Il permet aux réparateurs de s'assurer d'un diagnostic efficace du circuit de climatisation.





[Amélioration du Confort]

Attirer et développer les meilleurs talents

Le développement d'un système de gestion des compétences, le renforcement des dispositifs de formation, la qualité des politiques de mobilité et de gestion de carrières ont contribué à faire de 2004 une année de progrès, au service des femmes et des hommes de Valeo.

RECRUTEMENT ET PARTENARIAT AVEC LES ÉCOLES

Préparer les collaborateurs de demain

Pour se développer durablement, Valeo compte sur des collaborateurs compétents, efficaces, bien formés et capables de s'intégrer dans sa culture.

En 2004, Valeo a enregistré un faible taux de rotation du personnel.

Le Groupe tient à attirer les meilleurs talents : en 2004, il a ainsi poursuivi le déploiement de sa campagne d'image en tant qu'employeur « La valeur ajoutée de Valeo, c'est vous qui la créez », lancée en 2002 et diffusée à l'échelle mondiale en interne, dans la presse et sur Internet.

En 2004, ValeoC@mpus a poursuivi sa montée en puissance : 5 800 utilisateurs ont bénéficié de 30 000 heures de formation.

Relations avec les Écoles : Valeo construit son avenir

Le Groupe a poursuivi et approfondi en 2004 sa politique de relations avec les Écoles. De nouveaux accords de partenariat ont ainsi été conclus avec trois grandes Écoles : Supelec, l'École des Mines de Nantes et l'ENSIETA de Brest, spécialisée dans l'électronique embarquée pour l'automobile.

En 2004, cette politique a pris une dimension internationale. Des partenariats ont été mis en place en Chine et au Mexique. Une promotion de l'École Polytechnique de Varsovie, en Pologne, a été reçue dans l'un des sièges de Branche et le Groupe s'est rapproché d'établissements hongrois et tchèques.

TALENTS ET COMPÉTENCES

Des outils pour évaluer, former et faire progresser ses collaborateurs

Dans un environnement technologique hautement concurrentiel et en perpétuelle mutation, la formation des collaborateurs et la gestion des compétences revêtent une dimension cruciale et doivent être sans cesse optimisées.

ValeoC@mpus : le recours aux meilleures technologies pour la formation

L'université en ligne de Valeo propose des outils pédagogiques individualisés, optimisés et rapides : des modules pédagogiques génériques (bureautique, apprentissage des langues), des formations spécifiques et des formations managériales.

Certains programmes de formation de ValeoC@mpus ont été reconfigurés dans une logique d'enseignement combiné associant e-training, séminaires et formations de terrain, accessibles dans l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe est implanté.

La poursuite des programmes de développement des managers

Le déploiement du programme de développement des compétences managériales s'est également poursuivi : près de 60 séminaires ont été organisés au cours de l'année 2004.

Ces programmes font travailler chaque participant sur son style de management et visent à développer ses qualités d'animation. La demande s'est internationalisée, notamment afin de mobiliser le meilleur des ressources humaines dans les pays émergents.

En 2004, Valeo a lancé de nouveaux parcours de formation, comme « l'Académie de Gestion de Projets ». La maîtrise dans la conduite de projet, tant du point de vue technique que du management des ressources humaines, devient un métier à part entière.

Le référentiel des compétences Valeo : au service de la performance opérationnelle

Le projet de référentiel des compétences a pour objectif de définir les compétences-clés nécessaires pour réussir chez Valeo. Deux catégories ont été ainsi définies : une quinzaine de compétences génériques communes à tous les Ingénieurs et Cadres comme l'adaptabilité, la capacité à résoudre les problèmes, la communication, le travail en équipe... ainsi que des compétences professionnelles spécifiques à chaque domaine : finance, ressources humaines, recherche et développement, marketing...

C'est sur la base de ces compétences-clés, qu'ont été menés, fin 2004, les entretiens annuels des collaborateurs de Valeo. Le nouveau référentiel a permis de dessiner pour chaque personne un profil de compétences maîtrisées à comparer avec le profil de compétences ciblées pour un poste donné. Particulièrement intéressant en matière de recrutement externe et interne, de développement et d'analyse des besoins de formation, ce référentiel facilite et rend les prises de décisions plus objectives, que ce soit en

termes d'adéquation d'un candidat à un poste, de préparation efficace d'un collaborateur à une prochaine étape de carrière ou de gestion fine de la mobilité entre les fonctions.



Actionnariat salarié

2004, L'ANNÉE DE VALEORIZON

En septembre 2004, Valeo annonçait le lancement d'une opération d'actionnariat salarié baptisée Valeorizon. 1 760 000 actions (soit 2,1 % du capital) étaient ainsi proposées aux 56 500 collaborateurs du Groupe travaillant dans les 16 pays dont les réglementations locales et le nombre de collaborateurs Valeo s'avéraient compatibles avec l'opération. Selon les pays, le plan Valeorizon a été décliné en deux formules distinctes : une formule d'actionnariat classique et une formule à effet de levier. Près de 8 000 personnes ont souscrit au plan, soit un taux de participation de 14 %.



Éthique et responsabilité sociale

LE GROUPE S'ENGAGE ET AGIT TRÈS CONCRÈTEMENT SUR LE TERRAIN

Valeo répond aux exigences renforcées de l'indice FTSE4Good et du Pacte Mondial de l'ONU

Depuis 2001, le titre Valeo fait partie de l'indice FTSE4Good, qui sélectionne et évalue les entreprises selon des critères de responsabilité sociale et de développement durable. En 2004, Valeo a maintenu sa cotation en dépit d'un durcissement sensible des conditions d'inclusion.

Le Groupe a ainsi réactualisé son référentiel d'audit interne en y intégrant notamment le respect des droits fondamentaux de la personne.

De surcroît, Valeo prend l'engagement sur différents sujets comme le travail des enfants, le travail des handicapés, la discrimination à l'embauche et sur le lieu de travail, le harcèlement moral et sexuel et la santé physique et mentale, de respecter des dispositions plus contraignantes que celles régies par les législations nationales.

En 2003, dans le cadre de sa politique de développement durable, Valeo a adhéré au Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui comporte un important volet social. Pour tenir compte notamment des obligations nouvelles liées à cette adhésion, Valeo a refondu son Code d'Éthique au début de l'année 2004 : de nouveaux principes fondamentaux touchant aux droits, à la dignité et à la valeur de la personne humaine au travail, ainsi qu'à la lutte contre la corruption ont été intégrés.

Valeo participe au développement du Centre d'Essai des Fauteuils Roulants de l'Institut Garches

Cet engagement remonte à la création du Centre en 1988. La mission de l'Institut Garches est de faciliter le retour à domicile des personnes handicapées moteur et de favoriser leur réinsertion sociale et professionnelle, après un long séjour à l'hôpital.

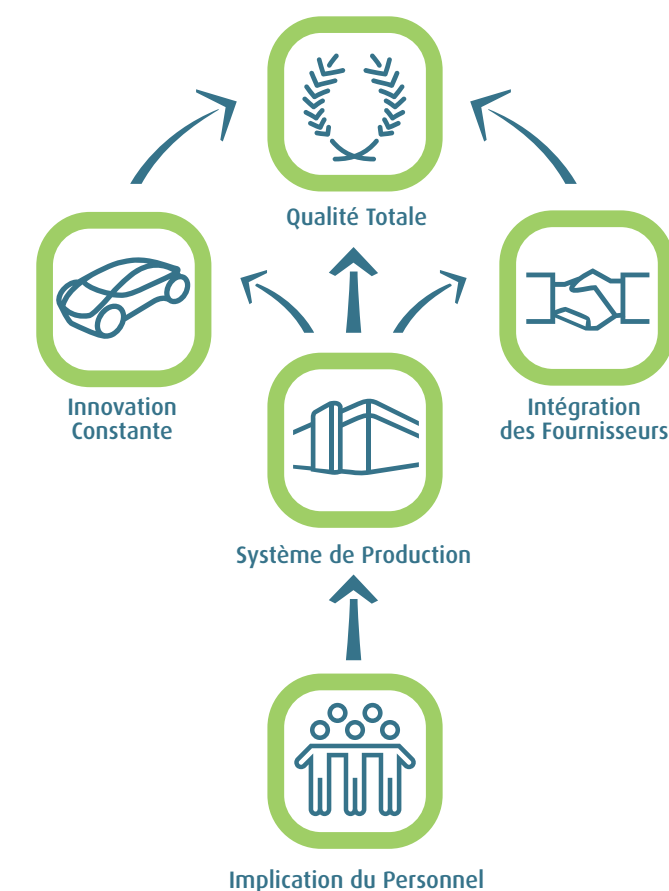
En 2004, l'Institut Garches s'est transformé en fondation d'utilité publique dans le domaine du handicap. Valeo s'est engagé à ses côtés en acceptant de participer au capital de la nouvelle Fondation Garches.

LA CLÉ DE L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE ET DE LA SATISFACTION CLIENT

Appliquée avec rigueur par tous les salariés du Groupe, la méthode 5 Axes est au cœur de la culture de Valeo. Ayant pour objectif de délivrer au client la Qualité Totale, cette méthode s'appuie sur :

- L'Implication du Personnel**
 Développer les compétences et la polyvalence, stimuler les propositions d'améliorations, inciter chacun à s'impliquer activement dans le fonctionnement de son équipe pour la rendre autonome, telles sont les forces de cet Axe qui est à la base du système 5 Axes.
- Le Système de Production Valeo**
 Organisation en flux tirés, flexibilité des moyens de production, élimination de toutes les opérations improductives, arrêt de la production au premier défaut : l'approche SPV vise à améliorer la productivité et la qualité des produits et systèmes.
- L'Innovation Constante**
 Afin de concevoir des produits attractifs et innovants, faciles à fabriquer, d'un rapport qualité/coût optimisé et livrables selon des délais serrés, Valeo généralise l'organisation en équipe projet et l'étude simultanée des produits et des processus.
- L'Intégration des Fournisseurs**
 Sélectionnant un nombre limité de fournisseurs parmi les meilleurs mondiaux, Valeo établit avec eux de véritables relations de partenariat, ce qui permet de profiter de leurs capacités d'innovation et de travailler avec eux sur l'amélioration de la productivité et de la qualité.
- La Qualité Totale**
 Exigée de l'ensemble du Groupe Valeo et de ses fournisseurs, elle est primordiale pour répondre aux attentes des clients, que ce soit en termes de qualité des produits ou de service.

LES 5 AXES



POUR LA SATISFACTION DU CLIENT

UNE « ÉCOLE 5 AXES » EN CHINE

Une équipe de professionnels Valeo a été constituée pour développer la culture 5 Axes auprès des 3 000 salariés travaillant au sein des Divisions du Groupe en Chine. Cette équipe a organisé une première session pilote en octobre 2004. Elle s'est fixé pour objectif de former 100 % des managers locaux d'ici à 2005.

Un objectif prioritaire : la qualité totale

Formalisée et organisée au sein de Valeo depuis le début des années 1990, la recherche de la qualité totale s'est déjà traduite par des progrès sensibles. Cette stratégie s'est poursuivie en 2004, avec en particulier le renforcement d'une culture de réponse rapide et le lancement d'un projet d'optimisation de l'outil de production.



PROGRÈS VERS LE ZÉRO DÉFAUT

Dans l'industrie automobile, la qualité des produits s'exprime en PPM (parts par million), c'est-à-dire en nombre de pièces défectueuses par million de pièces produites. Grâce, notamment, à la réactivité de chacun et au déploiement des ingénieurs résidents chez les clients, Valeo a pu réduire par trois le nombre de PPM entre 2002 et 2004. En 2004, 39 % des sites Valeo étaient en deçà de la barre de 10 PPM, objectif fixé par Valeo pour l'ensemble de ses sites pour les années qui viennent.

L'excellence opérationnelle, l'un des piliers de la stratégie de Valeo, se traduit notamment par une logique de détection systématique de la non qualité et par une incitation de chacun à réagir sans délai face à toute anomalie, ceci afin de garantir un contrôle total de tous les paramètres de la production. Qu'il s'agisse de réduction des coûts, d'amélioration de la sécurité, de qualité ou de service client, la proactivité et l'initiative individuelle sont valorisées, afin de détecter très en amont toute éventualité d'incident ou d'accident. L'implication permanente de la hiérarchie, qui donne l'exemple par sa présence sur le terrain, est un relais essentiel de cette démarche comportementale.

Le refus systématique de la non qualité s'est accompagné d'un important travail d'optimisation des coûts de main d'œuvre. Des progrès sensibles ont permis d'éliminer des activités inutiles et de calculer les investissements au plus juste.

Ces deux axes de travail ont contribué à une augmentation significative de la valeur ajoutée au cours de l'année 2004 : la productivité a ainsi été améliorée au cours de l'exercice. Des gains de temps et une diminution du coût du temps de travail ont aussi été enregistrés.

Le développement du travail en équipe s'est également poursuivi dans les sites de production. Largement confirmée au cours de l'exercice 2004, cette tendance répond à la complexité croissante des projets, qui impose un travail en commun des ingénieurs.

DES INGÉNIEURS RÉSIDENTS POUR ACCOMPAGNER LES CLIENTS AU PLUS PRÈS

Les bons résultats affichés en 2004 par Valeo en termes de qualité des produits sont dus notamment à la mise en œuvre du programme d'ingénieurs résidents : un ingénieur est non seulement dédié à un client, mais installé chez celui-ci. Ce dispositif permet un reporting quotidien, précis et détaillé et une amélioration considérable de la réactivité de Valeo. 47 ingénieurs résidents étaient opérationnels à la fin de l'année 2004 ; 35 sont basés en Europe, et 12 outre-Atlantique. Le programme se déploiera en Chine en 2005.



Elément de la méthode 5 Axes, l'approche QRQC est un pilier essentiel de la culture qualité de Valeo. QRQC signifie « Quick Response Quality Control » (contrôle qualité à réponse rapide) : chaque problème survenu est immédiatement identifié et analysé sur le terrain par les personnes concernées, et une action corrective est définie et engagée dans les 24 heures. L'approche QRQC s'applique à tous les domaines : production, projets, qualité, achats, logistique, management des risques...



Tirer les coûts vers le bas... et l'exigence vers le haut

Baisser les coûts en s'approvisionnant de plus en plus dans des pays à bas coûts, mettre en place des processus extrêmement rigoureux pour sélectionner les nouveaux fournisseurs, décliner chez les fournisseurs et sous-traitants les politiques de qualité, nouer de solides relations de partenariat avec les plus importants d'entre eux... Valeo entend faire de sa stratégie d'achats un véritable avantage concurrentiel.

Les achats de production en chiffres

4,5 milliards d'euros d'achats,

Plus de 980 consultations en ligne dont plus de 1,3 milliard d'euros d'achats en ligne,

2 733 fournisseurs dont :

- 300 représentent 75 % des achats,
- 880 localisés dans les pays à bas coûts,

QUAND LES FOURNISSEURS DEVIENNENT DES PARTENAIRES

Le 3 novembre 2004, 300 fournisseurs représentant 75 % des achats de Valeo ont participé à la convention de lancement du programme Convergence. Ce programme triennuel vise un double objectif : réduire drastiquement les coûts tout en améliorant la qualité des produits fabriqués par les fournisseurs. Il s'appuie sur un outil de suivi particulier, la Fiche de Performance (« Scorecard ») qui non seulement valorise et restitue visuellement la performance en termes de qualité et de réduction des coûts implémentés, mais donne également une visibilité jusqu'à fin 2006 sur les pistes de productivité potentielles et celles qui restent à identifier. La Fiche de Performance de chaque fournisseur est suivie par un acheteur pilote dont le rôle consiste à coordonner et à mettre en cohérence les politiques d'achat des différentes Divisions de Valeo pour lesquelles ce fournisseur travaille. Le programme Convergence complète le programme VIP des partenaires intégrés de Valeo, lancé en 1999. Le nombre de fournisseurs VIP en 2004 a atteint 117. Pour la première fois, des fournisseurs basés dans les pays à bas coûts ont été intégrés au programme. Enfin, en 2004, Valeo a encore renforcé les exigences imposées à ses fournisseurs dans le domaine du respect des droits du travail et de préservation de l'environnement. Ces exigences ont été traduites, entre autres, dans une nouvelle version des conditions générales d'achat.

DE PLUS EN PLUS D'ACHATS DANS LES PAYS À BAS COÛTS

En 2004, Valeo a encore développé ses approvisionnements dans les pays à bas coûts. Ces pays ont représenté 22 % du montant total des achats à fin décembre 2004, contre 13 % en 2003. Les approvisionnements en Asie, particulièrement en Chine, ont connu une augmentation sensible, liée notamment à la montée en puissance du bureau d'achat de Shanghai, qui a vu ses effectifs renforcés. Les achats aux fournisseurs chinois ont atteint 100 millions d'euros en 2003 et plus de 200 millions en 2004.

DES INCIDENTS FOURNISSEURS MOINS FRÉQUENTS ET UNE RÉACTIVITÉ RENFORCÉE

En 2004, Valeo a diminué de 32 % le nombre de ses incidents fournisseurs, taux qui avait déjà été réduit de 25 % en 2003. Cette amélioration s'explique notamment par le déploiement de la démarche QRQC sur plus de 1 000 sites fournisseurs. Elle est également liée au renforcement du plan de formation des auditeurs qualité. Il faut d'ailleurs signaler que les équipes achat de Valeo comptent non moins de 350 ingénieurs dédiés à la qualité. Lorsqu'un problème survient, le fournisseur a 24 heures pour confirmer la sécurisation de la filière concernée, puis cinq jours pour présenter l'analyse de la cause racine et le plan d'action associé, et enfin dix jours pour implémenter ce plan d'action.

DES PRÉSENTATIONS TECHNOLOGIQUES POUR DÉCOUVRIR L'INNOVATION DES FOURNISSEURS

En 2004, une dizaine de fournisseurs de Valeo ont réalisé des présentations technologiques. Lors de ces expositions privées (lancées en 2002), les innovations les plus récentes ainsi que les futurs développements des fournisseurs ont été présentés à Valeo.



Des politiques globales, des actions locales

Privilégiant depuis toujours une vision à long terme de son activité, le Groupe a fondé sa politique en matière de gestion des risques sur des procédures rigoureuses et des systèmes de management permettant d'améliorer la performance.

GÉRER LES RISQUES, C'EST VOIR PLUS LOIN

Initiée par Valeo au début des années 1990, la démarche de gestion des risques recouvre la protection des personnes, de l'environnement, de l'outil de production, du savoir-faire et de l'information. Cette démarche, qui s'applique sans exception à l'ensemble des sites Valeo, se définit en deux grandes lignes: d'une part, respecter les obligations liées à la législation des pays ainsi que celles définies par la politique du Groupe (plus exigeantes que les contraintes réglementaires dans beaucoup de domaines), et d'autre part, évaluer les impacts significatifs permettant d'identifier les risques, de fixer des objectifs et de mettre en place un programme d'action.

FORMALISER LES PROCÉDURES ET SENSIBILISER LES COLLABORATEURS : LE MANUEL DE GESTION DES RISQUES

Toutes les procédures concernant la santé et la sécurité des personnes, la sûreté des installations, l'environnement, la protection des savoirs et des savoir-faire sont regroupées dans un Manuel de Gestion des Risques régulièrement actualisé. En 2004, de nouvelles mises à jour ont été effectuées. Les procédures du Manuel de Gestion des Risques sont complétées par des guides d'application qui en précisent les modalités de mise en pratique.

CHAQUE SITE DISPOSE D'UNE VÉRITABLE CARTE D'IDENTITÉ DE SES RISQUES

Pour atteindre ses objectifs et tendre au zéro risque, une visibilité continue lui est indispensable. Tous les trois ans au moins, chaque site Valeo fait l'objet d'un diagnostic complet portant sur l'environnement, la santé, la sécurité au travail et la protection et la sûreté des installations. Ce diagnostic est effectué par des auditeurs externes, selon un référentiel qui tient compte à la fois des obligations locales, de la politique du Groupe et des bonnes pratiques. Il fournit une information précise et utile, notamment en matière environnementale, sur l'activité du site, sur son voisinage et sur son milieu naturel : géologie, risques sismiques, zones inondables, etc. C'est à partir de ces diagnostics que sont définis les actions à mettre en œuvre et les plans d'action associés.

Les plans d'action des sites sont communiqués deux fois par an au niveau du Groupe. La Direction des Risques, Assurances et Environnement dispose ainsi d'un reporting précis et complet pour mesurer les performances des sites. Ceux-ci font d'ailleurs l'objet d'une notation annuelle.



Site de Bouznika, Maroc

106 sites certifiés ISO 14 001

**SUBSTANCES INTERDITES ET RÉGLEMENTÉES :
UNE BASE DE DONNÉES ENCORE ÉTOFFÉE**

À la fin des années 1990, Valeo s'est doté d'une base de données recensant les substances interdites et réglementées. Accessible aux responsables des sites, aux équipes recherche et développement et aux achats, cette base a déjà été plusieurs fois actualisée, mais les fonctionnalités de consultation ont donné lieu à une refonte profonde au cours de l'année 2004, l'objectif étant de rendre la consultation plus opérationnelle. Mis à disposition début 2005, ce nouvel outil indique non seulement que telle substance est interdite ou réglementée, mais propose également les moyens de substitution.

**DES PRÉOCCUPATIONS INTÉGRÉES DÈS LA CONCEPTION
MÊME D'UN SITE INDUSTRIEL**

Le « Valeo Factory Design » est un guide définissant les spécifications en matière de construction ou de rénovation des sites dont l'une des caractéristiques principales est d'intégrer l'ensemble des aspects sécurité/santé/environnement dès la conception même d'un site industriel.



**CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE GÉNÉRALISÉE,
OBJECTIFS PROPRES À CHAQUE SITE**

Pour atteindre ses objectifs de progrès, Valeo fonde sa politique sur la performance mais aussi sur la mise en place d'un système de management aboutissant à une certification reconduite régulièrement ; c'est le cas avec la certification ISO 14001 qui est le référentiel international en matière de système de management environnemental.

106 sites étaient certifiés ISO 14001 à la fin 2004, le principe étant que tous les sites doivent être certifiés (un site nouvellement acquis est immédiatement intégré au système de certification ISO 14001 du Groupe). Les objectifs environnementaux du Groupe sont adaptés à la situation de chaque site. Cette politique est cohérente avec l'esprit de la norme ISO 14001, qui impose de détailler les impacts de chaque site sur son environnement.

Le système de reporting des indicateurs environnementaux du Groupe a évolué au cours de l'année 2004 dans la mesure où il a pu intégrer les sociétés communes dans le périmètre couvert.

**CERTIFICATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ
AU TRAVAIL : LE PROCESSUS EST LANCÉ**

En 2004, Valeo s'est engagé dans une démarche de certification en matière de santé et sécurité au travail selon le référentiel international OHSAS 18001.

Trois sites ont obtenu leur certification OHSAS 18001 en 2004, et un objectif ambitieux de 50 % des sites étant prêts à la certification est prévu en 2005.

Ce système de management de la santé et de la sécurité est fondé, comme le système ISO, sur une démarche d'amélioration continue.

30 % de réduction d'énergie sur le Site d'Amiens (Transmissions). Afin d'économiser l'énergie, les bâtiments ont été équipés de cellules photoélectriques qui n'autorisent l'allumage des lampes que lorsque la lumière extérieure n'est pas suffisante.

110 000 litres d'eau économisés par an sur le Site de Toluca, (Thermique Habitable et Sécurité Habitable) au Mexique où l'eau est précieuse.

50 % de recyclage des eaux dans le processus de production sur le Site de Kyongju (Systèmes Électriques), en Corée du Sud. Les emballages plastiques reçus avec certaines pièces ne partent plus en déchetterie : ils sont reconditionnés, puis renvoyés au producteur qui les réutilise. En plus des bénéfices environnementaux, 38 000 euros seront ainsi économisés chaque année.

500 arbres plantés sur le Site d'Itatiba, au Brésil (Thermique Habitable et Thermique Moteur) le 5 juin, à l'occasion de la fête brésilienne de l'environnement.

VALEO ET SES ACTIONNAIRES

La communication avec le marché financier s'adresse à un public diversifié composé d'actionnaires, existants et prospectifs, individuels et institutionnels, ainsi qu'à leurs conseils (les analystes financiers). A tous ces acteurs du marché, Valeo entend fournir, en temps réel, une information régulière et aussi exhaustive et précise que possible.

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Valeo estime que ses actionnaires individuels, qui sont pour l'essentiel domiciliés en France, contrôlent environ 10% de son capital. La Société dédie à cette catégorie d'investisseurs les outils de communication suivants :

- Un numéro vert 0 800 814 045 est mis à disposition des actionnaires individuels depuis 1998. Ce service a répondu en 2004 à des questions principalement liées à l'évolution du cours de bourse, la gestion des titres, la mise en œuvre des droits d'actionnaires et la vie du Groupe.
- Le site internet valeo.com a vocation à s'adresser à l'ensemble des actionnaires. La rubrique Finance du site fournit en temps réel des informations relatives à la Bourse et l'actionnariat (cours de l'action, notations et analyses, répartition du capital et dividendes, documents relatifs aux assemblées générales). On y trouve également l'ensemble des publications financières (rapports annuels et intérimaires, présentations à la communauté financière et l'ensemble des communiqués de presse et notes d'opérations). Le site permet aussi aux internautes de poser des questions d'ordre financier aux porte-parole du Groupe. Enfin, depuis novembre 2003,

les internautes inscrits ont la possibilité de recevoir une Newsletter qui rassemble un ensemble d'informations pertinentes pour le suivi de la marche de l'entreprise.

En 2004, la stratégie de communication financière de Valeo via le web a consisté à accroître le niveau de service vis-à-vis de l'audience concernée (raccourcissement des délais de mise à disposition des informations publiées sur le site, mise en ligne plus fréquente de présentations financières) et à personnaliser la relation avec les internautes spécialisés via l'envoi de la Newsletter Finance. Cette stratégie s'est traduite par une hausse notable du nombre de visites sur la rubrique Finance qui a mobilisé 7 % du nombre total de visites sur le site.

- Enfin, depuis fin 2000, le service de gestion des titres inscrits au nominatif est assuré par la Société Générale. Ce service, qui est utilisé par plus de 2 500 actionnaires - pour l'essentiel individuels, offre une plateforme de renseignement sur la vie du titre (dividendes, fiscalité, passage des ordres) via son numéro indigo (0825 820 000).

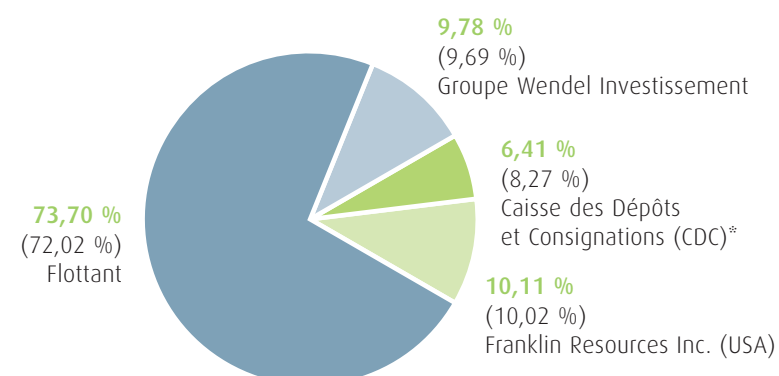
RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES INSTITUTIONNELS

Les dirigeants ont maintenu un haut niveau de dialogue avec l'ensemble des investisseurs et leurs conseils au cours de l'exercice écoulé. Au total, près de 400 représentants d'actionnaires ou de leurs conseils ont été en contact soit avec les dirigeants soit avec le Directeur des Relations Financières. Ces rencontres ont pris place sur les principales places financières d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie. Elles ont pris des formes variées (rencontres individuelles, réunions de groupe, conférences téléphoniques, conférences d'investisseurs thématiques ou générales).

La Direction des Relations Financières du Groupe a pour vocation d'être l'interface du Groupe avec la communauté des investisseurs et de leurs conseils et de les tenir informés sur la stratégie, les produits, les faits marquants et la performance financière.

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2004

En % du capital (en % des droits de vote)



*Gestion pour compte propre

Nombre d'actions : 83 709 024
Nombre de droits de vote : 84 451 137

DONNÉES BOURSIÈRES

	2004	2003	2002	2001	2000
Capitalisation boursière en fin d'exercice (milliards d'euros)	2,58	2,61	2,46	3,72	4,01
Nombre d'actions	83 709 024	82 133 728	82 133 728	83 056 603	82 923 403
Cours au + haut (en euros)	38,35	36,40	53,00	59,90	82,60
Cours au + bas (en euros)	27,22	19,75	23,00	30,02	43,90
Cours au moyen (en euros)	32,47	29,27	40,14	47,17	56,35
Cours en fin de période (en euros)	30,80	31,75	29,90	44,80	47,56

DONNÉES PAR ACTION

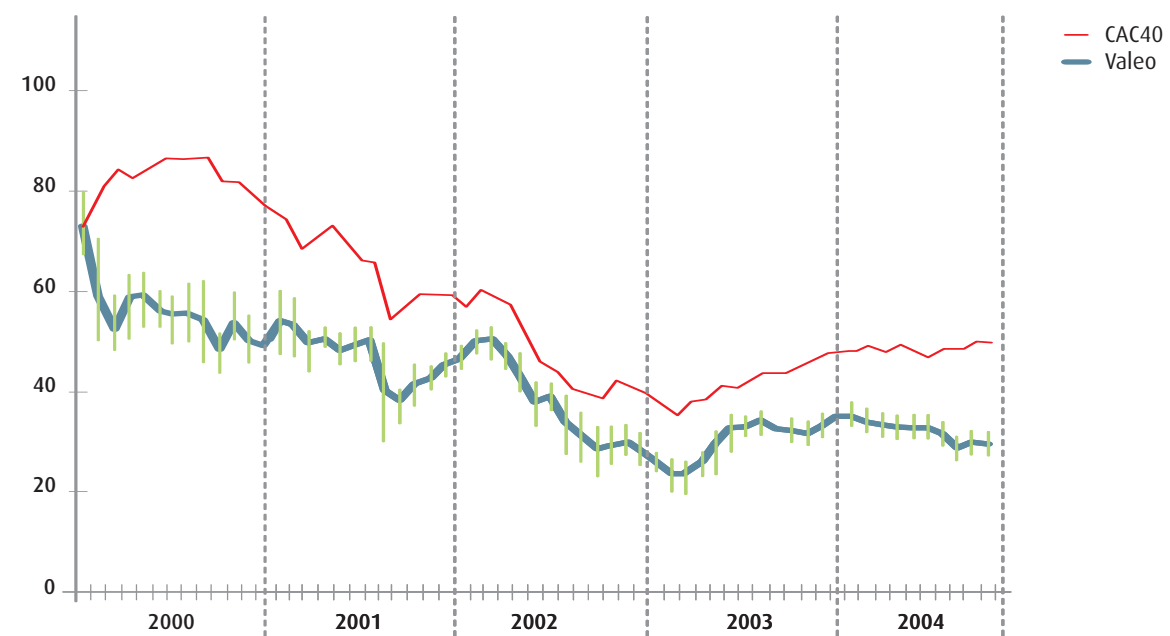
(en Euro)	2004	2003	2002	2001	2000
Résultat net (sur le nombre moyen d'actions)	1,83	2,20	1,63	(7,12)	4,44
Dividende distribué	1,05	1,00	1,00	0,70*	1,35
Dividende y compris avoir fiscal**	1,57	1,50	1,50	1,05*	2,03

* Dividende de 1,1 euro proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée pour le 21 avril 2005 et, à défaut de quorum, le 3 mai 2005.

**Avoir fiscal de 45 % du montant du dividende distribué pour les personnes morales en 1995, 40 % en 2000 et 25 % en 2001 (au titre de l'exercice précédent).

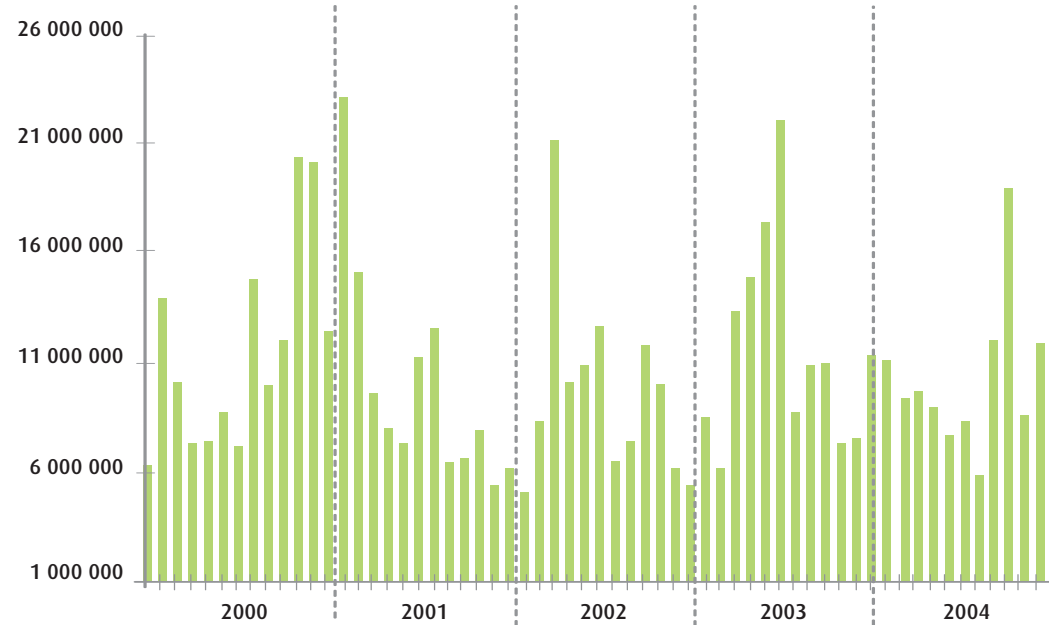
COURS DE L'ACTION

(en euros)



TRANSACTIONS MENSUELLES

(en nombre)



Conception et réalisation : Harrison & Wolf

Rédaction : Séquoia

Crédits : Valérie Clément, Philippe Gontier, Stéphane Muratet, Steve Murez

Zebrak (République tchèque) - Architecte : Valode et Pistre Architectes - Photographe : Michel Denancé

Bouznika (Maroc) - Architectes : Valode et Pistre Architectes et Mounir Hargam - Photographe : Nicolas Borel

RAPPORT ANNUEL



SOMMAIRE

01	DESCRIPTION ET ORGANISATION
02	FAITS MARQUANTS
06	CLIENTS
07	BRANCHES
07	Transmissions
08	Thermique Habitable
09	Thermique Moteur
10	Éclairage Signalisation
11	Systèmes d'Essuyage
12	Commutation & Systèmes de Détection
13	Systèmes Électriques
14	Moteurs & Actionneurs
15	Électronique & Systèmes de Liaison
16	Sécurité Habitable
17	Valeo Service
21	RAPPORT DE GESTION
25	Passage aux Normes IFRS
33	Indicateurs et informations sur l'environnement
47	Indicateurs sociaux
56	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX TRAVAUX DU CONSEIL ET AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE
66	COMPTES
66	Comptes consolidés
105	Comptes sociaux
127	ÉLÉMENTS JURIDIQUES
127	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur
144	Renseignements de caractère général concernant le capital
160	TABLEAU DE CONCORDANCE

DESCRIPTION ET ORGANISATION GÉNÉRALE

Valeo est un groupe industriel entièrement dédié à la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes et de modules pour l'automobile et les poids lourds, tant en première qu'en deuxième monte.

Le Groupe emploie 67 300 personnes, représentant 70 nationalités et réparties dans 129 sites de production, 65 centres de recherche et développement et 9 plates-formes de distribution.

Valeo est organisé en 10 Branches industrielles, elles-mêmes regroupées en Activités pour encourager les synergies transversales dans le développement et la fabrication de produits. Valeo Service est l'Activité deuxième monte du Groupe qui regroupe la vente aux constructeurs et la distribution indépendante.

Transmissions

Les Transmissions comprennent les lignes de produit matériaux de friction et les embrayages. Elles représentent 5 % du chiffre d'affaires de Valeo.

Systèmes Thermiques

L'Activité Systèmes Thermiques représente 27 % du chiffre d'affaires de Valeo et regroupe les Branches Thermique Habitable, Thermique Moteur et les modules de face avant.

Électrique et Électronique

L'Activité Électrique et Électronique représente 50 % du chiffre d'affaires de Valeo et réunit les Branches suivantes : Éclairage Signalisation, Systèmes d'Essuyage, Commutation & Systèmes de Détection, Systèmes Électriques, Moteurs & Actionneurs, Électronique & Systèmes de Liaison et Sécurité Habitable.

Valeo Service

Valeo Service est l'Activité deuxième monte du Groupe. Elle réunit deux Branches : la vente de pièces de rechange aux constructeurs et la vente à la distribution indépendante. Les fonctions marketing et logistique sont mises en commun. Les deux Branches conservent des interfaces clients distinctes pour répondre aux besoins spécifiques des clients de la distribution indépendante et de la rechange aux constructeurs.

L'Activité deuxième monte représente 18 % du chiffre d'affaires du Groupe.

FAITS MARQUANTS 2004

SUCCÈS COMMERCIAUX

Les innovations technologiques entrées en production en 2004 confirment la stratégie du Groupe, qui vise à proposer des solutions globales destinées à l'amélioration de la sécurité, du confort et du plaisir de conduire tout en réduisant la consommation de carburant et les émissions polluantes.

- Présenté en exclusivité mondiale sur la Citroën C3, le système Start-Stop combine les fonctions de démarrage et de production d'électricité. Cette innovation permet d'arrêter le moteur lorsque le véhicule est immobilisé, autorisant ainsi une réduction d'environ 10 % de la consommation et des émissions de gaz à effet de serre en milieu urbain.
- Fruit d'une coopération de deux ans avec Iteris, le système de surveillance de trajectoire latérale LaneVue™ a fait son entrée sur le marché nord-américain au début de l'année. Cette innovation, qui équipe la gamme Infiniti de Nissan, détecte tout changement de voie non intentionnel et en avertit le conducteur qui peut alors corriger la trajectoire. Récompensé par le prix de l'Innovation à Automechanika, ce dispositif a été lancé sur la Citroën C4 au Mondial de Paris.
- Développé dans le cadre d'un partenariat entre Citroën et Valeo, le volant à commandes centrales fixes de la nouvelle Citroën C4 améliore à la fois le confort de conduite et la sécurité. Les commandes regroupées au centre du volant conservent leur position quel que soit l'angle de braquage, d'où une manipulation plus confortable et un déploiement plus efficace de l'airbag conducteur.
- Un contrat de production a été signé en 2004 par Valeo Raytheon Systems pour son système de détection dans l'angle mort des rétroviseurs conducteur et passager. Conclue avec un grand constructeur automobile nord-américain, la production est programmée pour 2006.
- L'éclairage directionnel dynamique, fondé sur une nouvelle génération de projecteurs directionnels gérés électroniquement, est entré en production sur les Citroën C4 et C5. Ce système améliore considérablement la visibilité du conducteur dans les courbes.
- Deux autres contrats ont été signés au cours de l'année pour l'alternateur StARS, qui réduit la consommation de carburant et les émissions polluantes de 10 %, l'un avec Ford et l'autre avec Hyundai.
- Le véhicule Logan de Dacia est équipé avec huit lignes de produits Valeo. Les équipements de câblage, de chauffage et de climatisation sont produits en Roumanie sur le site de production de Dacia.
- L'Activité Valeo Service a connu plusieurs succès commerciaux au cours de l'année 2004. Le constructeur Renault, notamment, a équipé 4 000 des garages de son réseau avec le Climtest 2, outil de diagnostic pour systèmes de climatisation.
- Valeo Service a reçu le Prix du Fournisseur de l'Année GAUI pour la troisième année consécutive.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

L'exercice 2004 a conforté Valeo dans sa position d'acteur majeur du progrès automobile, avec un large éventail d'innovations réparties dans les trois Domaines de l'Aide à la Conduite, de l'Efficacité de la Propulsion et de l'Amélioration du Confort.

Une nouvelle organisation des technologies a été mise en place dans le Groupe qui s'articule autour de trois Domaines : l'Aide à la Conduite, l'Efficacité de la Propulsion et l'Amélioration du Confort. Ces Domaines bénéficient en outre du support des systèmes de distribution électrique et électronique (EEDS).

Optimisation de l'outil de recherche et développement

Le nouveau centre de recherche et développement ouvert à Wuhan, en Chine, en 2004, s'ajoute à ceux ouverts en 2003 à Prague en République tchèque et à Casablanca au Maroc et renforce ainsi la présence de Valeo dans les pays émergents en matière de recherche et développement. Ces opérations illustrent la stratégie de Valeo, tournée vers l'accélération de l'innovation, la réduction des délais de mise en production, la réduction des coûts et le développement international du Groupe.

STRATÉGIE ACHATS

La diminution des coûts et la généralisation des standards de qualité Valeo auprès de ses fournisseurs sont les éléments clés de sa stratégie achats.

La stratégie achats de Valeo est orientée vers une réduction du nombre de fournisseurs. A fin 2004, il y avait au total 2 733 fournisseurs. L'exercice 2004 a également vu le lancement du programme Convergence, dont l'objectif est de réduire drastiquement les coûts tout en améliorant la qualité des produits fabriqués par les fournisseurs. Le programme VIP, partenaires intégrés de Valeo, s'est poursuivi, avec un total de 117 contrats VIP signés à la fin de l'année.

L'autre volet de la stratégie achats de Valeo s'est traduit par une augmentation de la part des fournisseurs situés dans des pays à bas coûts, ceux-ci représentant désormais 22 % du total des achats du Groupe.

DISTINCTIONS ET RÉCOMPENSES

De nombreux sites industriels Valeo ont été récompensés au cours de l'année 2004 pour leurs performances et pour la qualité de leur production.

- Prix de l'excellence industrielle décerné par L'Usine Nouvelle au site Thermique Moteur de Skawina (Pologne) ;
- Prix « Cost Achievement Performance » décerné par Toyota à la Division Sécurité Habitacle Amérique du Sud ;
- « Recognition Certificate for Cost Management » décerné par Toyota à la Division italienne de Valeo Sécurité Habitacle.

La qualité des produits et des services Valeo a aussi été récompensée à plusieurs reprises par les clients et partenaires industriels du Groupe au cours de l'exercice 2004 :

- Valeo Systèmes Électriques à Shanghai a remporté le prix du « fournisseur de l'année 2003 » attribué par Shanghai-GM ;
- Nissan a accordé le prix Quality Master au site de Valeo Systèmes d'Essuyage de Juarez (Mexique) et le prix Zero Defects à Valeo Systèmes Électriques de San Luis Potosi ;
- Toyota a accordé un « certificat de qualité » à Valeo Systèmes d'Essuyage de Juarez pour une performance de moins de 15 PPM en 2003 ;
- Le site de Valeo Systèmes Électriques à Kyongju (Corée du Sud) s'est vu nommer « meilleur fournisseur » par Samsung Techwin ;
- La Division nord-américaine de Thermique Moteur a reçu les prix de Honda « Parts & Service » et « Delivery Manufacturing Delivery » ;
- La Division en Amérique du Nord de Sécurité Habitacle s'est vu attribuer le prix de la qualité Honda ;
- La Division Face Avant de Thermique Moteur a été nommée « fournisseur de l'année 2004 » par Volkswagen en Afrique du Sud ;
- Valeo a été nommé fournisseur de l'année par General Motors dans la catégorie « Démarreurs » ;
- Valeo Service au Brésil a été nommé « fournisseur de l'année 2003 » par le distributeur brésilien DPK ;
- La Division indienne de Valeo Transmissions a reçu le prix Hyundai PPM ;
- Valeo Transmissions a remporté le prix « Single PPM Quality Innovation » en collaboration avec sa société commune en Corée du Sud ;
- Zexel Valeo Compressors en Amérique du Nord a remporté le prix « Subaru Quality Achievement » ;
- Valeo Systèmes Électriques à Shanghai a remporté le « trophée d'or » du meilleur fournisseur 2003 attribué par Volkswagen Shanghai ;
- Valeo Unisia Transmissions a gagné le prix Nissan du meilleur fournisseur « Service Parts » ;
- La Division indienne de Valeo Transmissions, a reçu un « Appreciation Certificate » de Hyundai Motors India pour l'année 2003.

OPÉRATIONS STRATÉGIQUES

Au cours de l'exercice 2004 Valeo a poursuivi le renforcement de sa présence en Asie, ainsi :

- En janvier, Valeo a renforcé sa participation dans Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems, en la portant de 30 % à 50 % ;
- Valeo a augmenté de 5 % sa part dans le capital de Valeo Shanghai Automotive Electric Motors en Chine pour la porter à 55 % en avril 2004 ;
- En juillet, Valeo augmentait sa participation dans Nanjing Valeo Clutch Company, sa joint-venture d'embrayages en Chine, à travers une augmentation de capital et une nouvelle structure de partenariat. La société possède désormais les ressources nécessaires pour développer de nouveaux marchés en Chine et à l'étranger ;
- Valeo a annoncé en septembre 2004 la création de Valeo Furukawa Wiring Systems, joint-venture détenue à 50/50 par Valeo et Furukawa Electric. Cette nouvelle entreprise, dont le siège social est en France, disposera de bureaux au Japon, en Chine et en Amérique du Nord ;
- Valeo a augmenté sa part dans le capital de Ichikoh en portant sa participation dans cette société de 21,6 % à 22,7 % au 31 décembre 2004 ;
- Valeo a acquis en octobre la totalité des actions détenues par Bosch Automotive Systems Corp. (Japon) dans le capital de sa filiale Valeo Climatisation SA, soit 7 % des actions et des droits de vote de la société.

Actionnariat salarié

Pour la première fois dans l'histoire de l'entreprise, les collaborateurs de Valeo ont eu la possibilité de devenir actionnaires du Groupe à des conditions préférentielles, au travers du programme Valeorizon. Cette offre proposée aux salariés a rencontré le succès auprès de près de 8 000 collaborateurs au cours de l'année 2004.

CLIENTS

Valeo développe, produit et commercialise des composants, systèmes intégrés et modules pour tous les constructeurs de véhicules automobile légers et lourds.

Par ordre de chiffre d'affaires décroissant, les cinq premiers clients de Valeo en première monte sont le groupe Renault-Nissan, PSA Peugeot Citroën, Volkswagen, DaimlerChrysler, General Motors.

Les ventes réalisées auprès du plus important client du Groupe avoisinent 15 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe a la volonté de fournir tous les constructeurs. Ses principaux clients en première monte sont (par ordre alphabétique) :

BMW
DaimlerChrysler
Fiat
Ford Motor Company
General Motors
Honda
Hyundai
MAN
MG Rover
Mitsubishi
Navistar
Paccar
Porsche
PSA Peugeot Citroën
Renault – Nissan
Subaru
Toyota
Volkswagen Group
Volvo Trucks

Valeo a la volonté également de servir tous les acteurs de la rechange indépendante. Ses cinq premiers clients sont (par ordre alphabétique) :

ADI
ATR
CECAUTO
GAUI
TEMOT

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL

Le marché des composants et systèmes pour l'industrie automobile est l'objet d'une concurrence sévère : la compétition est fondée sur le prix, la qualité, le service et la technologie.

Pour certaines catégories de produits offerts par le Groupe en première monte, Valeo se positionne constamment au sein d'un groupe de trois à cinq acteurs majeurs qui représentent plus de la moitié du marché (en ventes) que vient compléter un grand nombre d'acteurs régionaux :

- pour plusieurs catégories de produits, Valeo est en concurrence avec les quatre plus importants groupes mondiaux du secteur de l'équipement automobile (dans l'ordre alphabétique) : Delphi, Denso, Robert Bosch et Visteon ;
- pour certaines catégories, notamment les transmissions, les systèmes thermiques, de sécurité ou d'éclairage, le groupe des acteurs majeurs inclut des fournisseurs de plus petite taille ou plus concentrés géographiquement, à l'instar de Behr, Hella, Kiekert, Koito, LuK... ;
- les Branches suivantes figurent parmi les leaders mondiaux de chaque segment (par les ventes) : Transmissions, Thermique Habitable (en propre et à travers l'alliance Zexel Valeo) et Thermique Moteur, Systèmes d'Essuyage, Éclairage Signalisation et Systèmes Électriques. En outre plusieurs produits des Branches Commutation & Systèmes de Détection, Électronique & Systèmes de Liaison et Sécurité Habitable occupent des positions de leadership européen ou régional (source interne).

La recherche et développement Valeo récompensée

- Suite au lancement du système LaneVue™ sur les modèles Infiniti FX et M45, ce système de surveillance de trajectoire latérale a remporté le prix de l'Innovation à Automechanika (Allemagne), dans la catégorie Systèmes et Modules. Il a été retenu comme finaliste des PACE (Premier Automobile suppliers Contributions to Excellence) Awards 2005, dans la catégorie Innovations Produit.
- L'équipe de recherche et développement Valeo s'est vu remettre le prestigieux Grand Prix du Jury EPCOS/SIA par la Société des Ingénieurs de l'Automobile. Cette distinction récompensait le travail du Groupe pour son alterno-démarreur réversible Start-Stop à entraînement par courroie.
- Valeo et PSA Peugeot Citroën ont reçu le premier « Prix des Ingénieurs de l'Année » dans la catégorie développement durable pour le système Start-Stop équipant la Citroën C3.

Collaboration et partenariat

- Valeo a annoncé en juin son adhésion au consortium Autosar (Automotive Open System Architecture) en tant que membre Premium. Ce partenariat entre constructeurs automobile et équipementiers vise au développement d'un standard ouvert pour les architectures électriques et électroniques.
- Un travail en collaboration a été conclu entre Valeo, le ministère britannique des Transports, Ford Motor Company, Ricardo Consulting Engineers et Gates Corporation autour d'un projet dénommé Hytrans, qui vise à mettre au point le premier véhicule utilitaire européen de cylindrée moyenne utilisant un groupe motopropulseur diesel-électrique équipé de l'alterno-démarreur réversible à entraînement par courroie de Valeo.

OPTIMISATION DE L'OUTIL INDUSTRIEL

La rationalisation de l'outil industriel et la volonté d'accompagner les constructeurs automobile sur leurs nouvelles implantations, notamment dans les pays à bas coûts, sont deux volets essentiels de la stratégie industrielle de Valeo.

- Trois sites industriels ont été ouverts au cours de l'année 2004, dont deux en Pologne : Chrzanow (Éclairage) dédié aux systèmes d'éclairage, et Zielonki (Moteurs & Actionneurs), site destiné à la production de moteurs électriques. Un autre site a été ouvert à Mioveni, en Roumanie (Thermique Habitable).
- La part des sites Valeo implantés dans les pays à bas coûts s'élève aujourd'hui à 42 %, soit un total de 54 sites employant quelque 28 600 collaborateurs.
- Quatre sites de production ont été fermés au cours de l'exercice : le site Moteurs & Actionneurs de Wemding, en Allemagne, le site Transmissions de Hampton, aux États-Unis, le site Électronique et Systèmes de Liaison de Santo Tirso, au Portugal, et le site Systèmes Électriques à Gebze, en Turquie. Par ailleurs, en octobre 2004, le Groupe annonçait son projet de fermeture de l'usine de production de faisceaux électriques d'Orense, en Espagne (Électronique & Systèmes de Liaison).

BRANCHES

TRANSMISSIONS

La mission de la Branche Transmissions est de développer, fabriquer et commercialiser les systèmes qui permettent de transférer la puissance du moteur à la transmission, pour les voitures de tourisme et les véhicules industriels. Les solutions proposées intègrent des systèmes innovants de filtration des bruits, vibrations et à-coups, dont les performances sont adaptées aux demandes spécifiques du marché. Figurant parmi les leaders mondiaux de l'embrayage, la Branche Transmissions est présente sur les principaux marchés de première et deuxième monte grâce à son implantation commerciale et industrielle internationale.

LES PRODUITS DE LA BRANCHE

- Mécanismes d'embrayage
- Frictions d'embrayage
- Garnitures d'embrayage
- Butées
- Commandes hydrauliques
- Doubles volants amortisseurs
- Volants flexibles
- Systèmes d'automatisation pour boîte de vitesses robotisée
- Convertisseurs de couple
- Lock-up

STRATÉGIE

La Branche a poursuivi sa croissance en première et deuxième monte grâce à l'élargissement de son offre produit dans le domaine des composants de boîtes de vitesses automatiques, l'extension de sa gamme de produits sur le marché de la deuxième monte et le développement de son activité à l'international.

La croissance de la demande dans les pays émergents, notamment au Moyen-Orient et en Europe de l'Est, a entraîné la nécessité d'augmenter la capacité industrielle en Turquie, où l'usine de Bursa est en cours d'agrandissement.

L'année 2004 a aussi été marquée par une augmentation de la participation de la Branche de 50 à 55 % dans le capital de Nanjing Valeo Clutch Company (NVCC), en Chine, et par une nouvelle structure de partenariat avec cette société. La Branche a par ailleurs lancé un projet de réalisation d'une nouvelle installation en Chine suite à la prise de commandes dans le domaine des convertisseurs de couple.

Le plan de rationalisation industrielle s'est poursuivi durant l'exercice 2004. L'activité aux États-Unis a été réorganisée et a entraîné la fermeture de l'usine de Hampton. De même, la fermeture de l'usine d'Alcala

en Espagne a été mise à l'étude.

En ce qui concerne le double volant amortisseur, les attentes du marché ont montré la nécessité de réorienter la stratégie produits vers des solutions qui optimisent le rapport prestation/coût. Mise en place dès le second semestre 2004, la nouvelle stratégie devrait permettre, dans les années à venir, de repositionner la Branche comme un acteur majeur de ce domaine.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

La gamme de garnitures sans plomb et à base de solvants aqueux représente désormais la majeure partie de la production de garnitures d'embrayage. Le développement des composants et systèmes nécessaires aux nouvelles générations de transmissions manuelles robotisées s'est poursuivi au cours de l'exercice.

Une nouvelle génération de convertisseurs de couple pour boîtes de vitesses automatiques a été également développée. Elle assure un excellent rendement avec un niveau d'encombrement réduit.

SUCCÈS COMMERCIAUX

L'année 2004 restera une année très favorable en termes de prises de commandes pour la Branche Transmissions, notamment sur le marché des composants pour boîtes de vitesses automatiques. Ces commandes vont générer des volumes importants qui, à terme, pourront positionner la Branche comme l'un des acteurs majeurs de ce secteur.

Le développement international de la partie poids lourds s'est poursuivi avec la recherche de nouvelles opportunités dans les pays émergents.

Grâce à la création d'une gamme spécifique sur le marché de la deuxième monte aux États-Unis, la Branche a gagné des parts de marché significatives. La mise en production de nouvelles technologies dans le domaine des commandes hydrauliques et du volant flexible a permis d'obtenir de nouvelles commandes.

756 millions d'euros*

Investissements industriels : 34 M€ / Nombre d'employés : 4 780

*Chiffre d'affaires incluant les ventes intragroupes.

THERMIQUE HABITACLE

La Branche Thermique Habitacle propose des systèmes intelligents de chauffage, de ventilation et de climatisation, contribuant au confort de chaque passager, en toutes circonstances, avec une consommation énergétique optimale. Ces équipements sont appelés à se développer pour tous les types de véhicules.

LES PRODUITS DE LA BRANCHE

Systèmes de chauffage et de climatisation :

- Appareils de climatisation (ventilateurs, échangeurs, actionneurs, capteurs, boîtiers plastique, détendeurs)
- Systèmes de qualité de l'air (filtres, capteurs de pollution, purificateurs d'air habitacle, traitements anti-odeur)
- Canalisations de réfrigérant, bouteilles déshydratantes
- Tableaux de commandes et consoles centrales

Modules habitacle de climatisation :

- Purification d'air
- Amélioration du bien-être

STRATÉGIE

L'année 2004 a vu la poursuite de la stratégie de la Branche Thermique Habitacle pour renforcer ses positions sur les différentes zones géographiques et chez l'ensemble des constructeurs automobile. La Branche a fait l'acquisition de la totalité des actions détenues par Bosch Automotive Systems Corp. (Japon) dans le capital de sa filiale Valeo Climatisation S.A. Désormais, Valeo détient 100 % du capital de la société holding qui contrôle ses activités Thermique Habitacle.

La Branche Thermique Habitacle s'est implantée à Mioveni, en Roumanie, fin 2003, pour y assembler des modules de chauffage et de climatisation. Le site, dont la surface atteint désormais 3 000 m², emploie aujourd'hui 350 collaborateurs et produit notamment le système de climatisation de la Logan.

L'extension du périmètre de cette usine permettra de recevoir prochainement plusieurs lignes de production pour le Groupe Renault en Turquie.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

Sur les véhicules micro-hybrides de type Stop-Start, le système STOPStayCOOL/STOPStayWARM™ permet de maintenir le confort thermique à l'intérieur de l'habitacle lorsque le moteur est arrêté.

Il permet ainsi d'optimiser les apports de ce système en matière de temps d'arrêt du moteur, de réduction de consommation de carburant et de diminution des émissions polluantes.

Intégré au pavillon de l'habitacle, le module de purification de l'air à filtre photocatalytique offre un traitement d'appoint pour diffuser un air propre et sain. Autre technologie complémentaire, le générateur d'ions Plasmacluster Ion®* maintient la qualité de l'air et rend inactifs les microbes et les champignons en suspension dans l'habitacle.

Les préoccupations environnementales de Valeo se sont également illustrées en 2004 avec le remplacement du gaz réfrigérant HFC134a par un autre gaz appelé R744. Le nouveau système de climatisation développé par Valeo permet ainsi de respecter la réglementation européenne applicable en 2011.

SUCCÈS COMMERCIAUX

En 2004, Valeo Thermique Habitacle a conclu des contrats avec tous les grands constructeurs.

Les opérations les plus significatives ont été réalisées avec PSA Peugeot Citroën, chez qui Valeo est un fournisseur important de climatisation, avec DaimlerChrysler pour un modèle et avec BMW, pour deux modèles.

Les nouvelles Renault Modus et Logan font aussi partie des succès de cette année 2004.

Sur le marché du poids lourd, la Branche a conclu son premier gros contrat avec DaimlerChrysler pour une plate-forme globale. D'autres contrats importants ont également été signés : avec Suzuki Motor Corporation au Japon, un constructeur nord-américain au Brésil, et plusieurs constructeurs en Chine.

1 696 millions d'euros*

Investissements industriels : 83 M€ / Nombre d'employés : 7 220

*Chiffre d'affaires incluant les ventes intragroupes.

* Plasmacluster Ion est une marque déposée par Sharp Corporation (Japon).

THERMIQUE MOTEUR

La Branche Thermique Moteur a pour ambition d'occuper une position de leader mondial en matière de gestion de l'énergie thermique des groupes motopropulseurs des véhicules. Dans le but de réduire les émissions polluantes et d'améliorer le confort, elle développe et produit des composants et modules qui couvrent l'ensemble des besoins en refroidissement du moteur et de sa transmission.

LES PRODUITS DE LA BRANCHE

- Systèmes de refroidissement du groupe motopropulseur
- Radiateurs de refroidissement
- Condenseurs
- Évaporateurs
- Radiateurs de chauffage
- Refroidisseurs d'air de suralimentation et de gaz d'échappement
- Échangeurs d'huile
- Groupes moto-ventilateurs (GMV)
- Modules de refroidissement, modules Face Avant

STRATÉGIE

L'année 2004 a permis à la Branche de consolider sa position sur le plan international en échangeurs thermiques et en face avant. Le processus de pénétration du marché asiatique, qui représente un axe de développement important, se poursuit pour la Branche qui a signé deux accords de principe avec des équipementiers coréen et iranien en vue de créer des joint-ventures pour la fabrication d'échangeurs.

En octobre 2004, la Division Face Avant a ouvert une ligne de production à Shonan, au Japon, pour livrer son client Nissan.

Un travail de rationalisation de l'outil industriel a été mené en France, en Pologne et en République tchèque. Les activités poids lourds sont réalisées à Mjällby (Suède) et Jamestown (États-Unis), et les produits de deuxième monte sont concentrés sur le site de Saragosse (Espagne).

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

Tous les nouveaux développements de la Branche s'inscrivent dans un contexte de durcissement des normes sur les émissions polluantes, de demande de réduction de la consommation de carburant et de nouvelles réglementations « choc piéton » pour les faces avant.

La Branche Thermique Moteur a fait valoir ses capacités d'innovation en matière de refroidissement moteur avec la Vanne Themis™. Cet actionneur intelligent permet une gestion thermique optimisée du moteur afin de réduire les émissions polluantes et la consommation, tout en améliorant le confort thermique de l'habitacle.

La Branche Thermique Moteur anticipe la future réglementation européenne « choc piéton » en développant une architecture de face avant compacte et répondant aux futurs critères de protection applicables dès 2010. La nouvelle technologie de radiateur avec une architecture segmentée en épine dorsale, qui lui permet de s'adapter à tout type de face avant, va également dans le sens de cette nouvelle réglementation.

SUCCÈS COMMERCIAUX

La Branche est l'un des premiers équipementiers sur le périmètre thermique moteur de DaimlerChrysler aux États-Unis. L'année 2004 lui a permis de réaliser un important chiffre d'affaires avec des modules de refroidissement fournis à ce constructeur.

La Branche Thermique Moteur a également enregistré ses premières commandes d'échangeurs en Chine. Elle a consolidé sa position en Europe avec des prises de commandes significatives en refroidissement moteur.

La Branche a aussi remporté de nombreux succès commerciaux sur le marché poids lourds grâce à un nouveau produit de refroidissement d'huile moteur, notamment chez Caterpillar.

Dans le domaine des livraisons synchrones des faces avant pré-assemblées, la Division Face Avant a confirmé sa position chez Nissan sur la plateforme C en complétant son portefeuille sur la zone Europe. Les opérations Face Avant en Afrique du Sud ont été confirmées avec un renouvellement de contrat Volkswagen en modules Face Avant.

1 419 millions d'euros^{**}

Investissements industriels : 40 M€ / Nombre d'employés : 8 100

^{**}Chiffre d'affaires incluant les ventes intragroupes.

ÉCLAIRAGE SIGNALISATION

La mission de la Branche Éclairage Signalisation est d'améliorer la vision du conducteur ainsi que la signalisation du véhicule et de ses changements de direction ou d'allure, quelles que soient les conditions climatiques. Les projecteurs et les feux de signalisation sont également des caractéristiques clés du design, qui joue un rôle de plus en plus important dans les efforts des constructeurs automobile pour différencier leurs nouveaux modèles. Les projecteurs au Xénon et les feux arrière à diodes électroluminescentes (LED) de la Branche sont à même de remplir l'ensemble de ces missions.

LES PRODUITS DE LA BRANCHE

- Projecteurs principaux et de complément (halogène et Xénon)
- Projecteurs directionnels au Xénon
- Projecteurs anti-brouillard
- Correcteurs de portée
- Unités de contrôle électronique pour faisceaux
- Lave-projecteurs
- Feux de signalisation tungstène et à diodes électroluminescentes
- Feux de signalisation avec stop progressif

STRATÉGIE

La Branche Éclairage Signalisation avec ses partenaires Ichikoh, au Japon, et Valeo Sylvania, aux États-Unis, figure parmi les leaders mondiaux de l'éclairage automobile. Sa stratégie de développement s'est traduite en 2004 par la création d'un nouveau site de production en Pologne. Cette usine, qui a commencé à produire des projecteurs et des feux arrière, a atteint une performance de zéro PPM pendant six mois consécutifs. En Chine, un centre technique a été créé en vue d'aider à réduire les coûts de développement. La capacité de production de l'usine de Wuhan (Chine) a également été doublée au cours de l'année.

Deux projets ont été développés et industrialisés conjointement avec Ichikoh et la Division Valeo Chine : la production de systèmes d'éclairage pour la Nissan Teana, lancée en 2004, et la production des feux arrière à LED pour la Toyota Crown, programmée au tout début 2005.

L'alliance d'Ichikoh, de Valeo Sylvania et de Valeo Éclairage Signalisation sera amenée à accompagner la croissance de Toyota.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

Le Mondial de l'Automobile de Paris a été l'occasion d'un événement majeur dans l'éclairage avec le lancement par PSA Peugeot Citroën et Valeo de l'éclairage directionnel sur les Citroën C4 et C5. L'éclairage Xénon pour code et route apporte deux fois plus de lumière, d'où un meilleur confort visuel, et l'éclairage directionnel accroît jusqu'à 90 % la visibilité dans les virages, contribuant ainsi à une meilleure anticipation du danger. Plusieurs programmes d'éclairage directionnel seront lancés en 2005 par Valeo.

La Volkswagen Golf Plus est le premier modèle du segment des voitures compactes qui dispose de feux arrière à LED. Tout comme l'éclairage directionnel, les feux à LED constituent un apport significatif en matière de sécurité et apporte un plus au design du véhicule.

SUCÈS COMMERCIAUX

Les lancements commerciaux de la Porsche Carrera et Boxster ont marqué l'exercice 2004 en matière de signalisation. La production de systèmes d'éclairage halogène et Xénon pour les Volvo S60/V70 et Alfa Romeo 147 a également débuté.

Des produits d'éclairage et de signalisation intégrant Xénon et technologie LED ont aussi été lancés sur des modèles Cadillac, Golf Plus, Citroën C5 et BMW Série 1. Les Toyota Crown Royal, Majesta et Noah, ainsi que les Nissan Skyline et Honda Fit sont équipées en signalisation par Ichikoh avec des feux à LED.

Valeo Sylvania a gagné des marchés stratégiques aux États-Unis, confirmant ainsi sa croissance sur ce marché compétitif.

1073 millions d'euros*

Investissements industriels : 78 M€ / Nombre d'employés : 8 000

*Chiffre d'affaires incluant les ventes intragroupes.

SYSTÈMES D'ESSUYAGE

La Branche développe et produit l'ensemble des systèmes visant à assurer un essuyage des pare-brise et lunette arrière pour donner au conducteur une visibilité parfaite, quelles que soient les conditions climatiques. Le confort et la sécurité s'en trouvent ainsi améliorés. La Branche ajoute du contenu technologique non seulement au travers de fonctions sans cesse enrichies (système de lavage chauffant, gicleurs performants, balais d'essuie-glace ultra-plats), mais aussi par la combinaison de fonctions en sous-ensembles tels que le e-module™ arrière complet, comprenant le moteur d'essuie-glace arrière, le troisième feu stop et la serrure de vitre ouvrante.

LES PRODUITS DE LA BRANCHE

- Bras
- Balais
- Timoneries
- Moteurs
- Systèmes de lavage
- Modules (avant et arrière)

STRATÉGIE

Parmi les leaders mondiaux, disposant d'un très large portefeuille de clients, la Branche Systèmes d'Essuyage a conforté sa position en 2004, malgré un environnement économique difficile marqué par une très faible croissance des ventes de véhicules sur les principaux marchés.

La Branche Systèmes d'Essuyage a également procédé à une profonde réorganisation de sa production en 2004. En Europe, l'activité bras-balais est désormais concentrée sur les sites d'Issoire (France), de Bietigheim (Allemagne) et de Skawina (Pologne). L'activité conditionnement en France (particulièrement importante et stratégique pour la deuxième monte) a été regroupée sur le site de Reilly.

La forte hausse du prix des matières premières, notamment de l'acier, a également marqué l'exercice, et a nécessité une forte mobilisation au sein de la Branche pour éviter toute rupture d'approvisionnement chez ses clients.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

En 2004, la Branche Systèmes d'Essuyage a lancé plusieurs nouveaux produits sur le marché. Pour répondre à une tendance très nette à l'élargissement des pare-brise, une nouvelle gamme

de moteurs avant, commandés électroniquement, a été développée. Ces moteurs sont couplés à des bras balais de grande taille spécialement conçus pour ce type de pare-brise.

Les performances du Flat Blade ont été améliorées grâce au caoutchouc bicomposite OPTI-Blade™ qui répond aux plus hautes exigences des clients européens, américains et asiatiques.

Pour les applications d'essuyage arrière, la Branche s'est focalisée sur une optimisation de la gamme des moteurs et sur une offre de bras balais nouvelle génération, fabriqués dans un plastique très résistant pour répondre aux conditions d'utilisation sévères des marchés américain et asiatique.

Dans le secteur de la rechange, la Branche a également innové avec une nouvelle gamme de Flat Blade nommée Ultimate™, lancée à la fois en Europe et aux États-Unis, qui permet au consommateur de bénéficier des performances d'une technologie première monte.

Un balai spécial hiver (Winter Blade) a également été lancé : son caoutchouc spécialement adapté aux basses températures ne colle plus au pare-brise lorsqu'il gèle.

1158 millions d'euros**

Investissements industriels : 56 M€ / Nombre d'employés : 7 810

**Chiffre d'affaires incluant les ventes intragroupes.

SUCCÈS COMMERCIAUX

Grâce à ses produits innovants et compétitifs et à sa présence industrielle internationale, la Branche Systèmes d'Essuyage conserve sa position de leader dans un environnement de plus en plus concurrentiel. L'année 2004 aura même marqué un tournant dans sa capacité à regagner des parts de marché en première monte, notamment en Corée avec la conquête d'un nouveau client : Hyundai.

Les ventes sur le marché de la rechange ont, elles aussi, augmenté de plus de 8 %, en hausse sur tous les marchés et sous l'effet notamment du nouveau concept de balai spécial hiver.

COMMUTATION & SYSTÈMES DE DÉTECTION

La Branche Commutation & Systèmes de Détection conçoit et produit des solutions visant à améliorer la maîtrise de l'environnement du véhicule par le conducteur. Efficaces en toutes circonstances, faciles d'utilisation, ces technologies et systèmes permettent au conducteur de « garder l'œil sur la route et les mains sur le volant », au profit de la sécurité et du confort de conduite.

LES PRODUITS DE LA BRANCHE

- Systèmes de reconnaissance de l'environnement : système d'aide au stationnement, capteur de pluie/lumière/tunnel, système de surveillance de trajectoire latérale et système de détection dans l'angle mort
- Commutation : commandes sous volant, interrupteurs, commandes multifonctions
- Capteur d'angle ou d'effort du volant, capteurs du groupe motopropulseur (température, niveau, position)

STRATÉGIE

La Branche s'est fixé comme objectif un fort développement de ses activités, à la fois géographique et technologique.

Du point de vue géographique, la Branche a transféré de nombreuses technologies depuis ses centres de recherche et développement européens vers les États-Unis. L'entrée en Asie est un autre objectif stratégique de la Branche qui s'est assuré un relais commercial sur le territoire.

Du point de vue technologique, la Branche poursuit avec constance le développement de produits nouveaux issus des technologies ultrasonique, vision et radar. Ce développement s'appuie sur le concours de deux partenaires technologiques : Iteris pour le système de surveillance de trajectoire et Raytheon pour les systèmes radar.

De nouvelles étapes ont été franchies en 2004 tant en introductions sur le marché, en prises de commandes qu'en contrats de développement. La Branche veille également à renforcer son leadership par l'amélioration de la qualité et la réduction de ses coûts. A ce titre, la rationalisation industrielle de la Branche s'est poursuivie.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

La Branche Commutation & Systèmes de Détection a lancé plusieurs innovations technologiques au cours de l'exercice.

La surveillance de la trajectoire latérale a donné lieu au développement de deux technologies :

un système à base de caméras, le LaneVue™, introduit sur la Nissan Infiniti aux États-Unis, et un autre avec capteurs infrarouge, l'« Alerte de Franchissement Involontaire de Ligne », développé en partenariat avec PSA Peugeot Citroën.

Une nouvelle génération de capteurs ultrasoniques a également été introduite. Elle permet de faciliter les manœuvres en marche arrière.

Le système de radar multifaisceaux développé par la Branche est utilisé pour détecter la présence d'obstacles dans l'angle mort du véhicule.

La Branche a également contribué à une innovation majeure de l'année 2004 avec le volant à commandes centrales fixes de la Citroën C4, conçu au moyen de modules haut de colonne spécifiques.

SUCCÈS COMMERCIAUX

L'année 2004 a été marquée par plusieurs succès commerciaux pour la Branche.

Un contrat important a été remporté auprès de Audi pour le capteur de pluie/tunnel équipant les modèles A6 et A8.

Un premier contrat de production a été signé en 2004 avec un grand constructeur automobile nord-américain pour la mise en production du système de détection dans l'angle mort à l'horizon 2006, des contrats de développement étant signés en parallèle avec deux autres clients.

Enfin, le capteur ultrasonique de nouvelle génération a été introduit pour la fonction « Aide au Stationnement ». Ce capteur est la base des contrats de développement obtenus par la Branche en vue de développer une fonction d'aide au créneau.

882 millions d'euros*

Investissements industriels : 55 M€ / Nombre d'employés : 5 920

*Chiffre d'affaires incluant les ventes intragroupes.

SYSTÈMES ÉLECTRIQUES

Plus de confort, plus de mobilité et moins de pollution : l'énergie électrique à bord du véhicule est un élément clé pour la satisfaction des besoins de l'automobiliste et du citoyen. Générer et gérer cette électricité de façon optimale et assurer le démarrage et le redémarrage rapide et silencieux du moteur constituent la mission de la Branche Systèmes Électriques.

Dans le cadre du Domaine « Efficacité de la Propulsion », la Branche propose donc avec ses produits des solutions globales aux attentes de confort, de performance et de protection de l'environnement.

LES PRODUITS DE LA BRANCHE

- Démarreurs
- Alternateurs
- Alterno-démarreurs StARS
- Systèmes de gestion de l'énergie électrique
- Alternateurs, démarreurs et compresseurs renouvelés pour le marché de l'après-vente
- Ralentisseurs électriques pour poids lourds et bus

STRATÉGIE

En portant sa participation dans Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems de 30 % à 50 %, la Branche a renforcé sa présence sur le marché chinois, aujourd'hui en très forte croissance.

Dans cette Division, les dernières gammes d'alternateurs TG et de démarreurs TS seront produites prochainement.

Suite à la fermeture en mai 2004 du site de Gebze en Turquie, l'activité de l'usine de Czechowice en Pologne s'est étendue à la fabrication de sous-ensembles pour le marché deuxième monte. L'activité première monte démarreurs a également été renforcée dans cette usine.

La Branche poursuit le déploiement de sa gamme de produits destinés à la deuxième monte en Europe et a consolidé l'internationalisation de ce segment par la mise en place d'un réseau de distribution en Chine et en Amérique du Nord. En France, l'industrialisation du StARS a démarré dans l'usine d'Étampes intégrant, notamment, la ligne d'assemblage du boîtier électronique.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

Le StARS, première application d'alterno-démarreurs Start-Stop, a été lancé au Mondial de l'Automobile 2004 sur la Citroën C3 Sensodrive. Pour ce système, qui coupe le moteur automatiquement dès que le véhicule est à l'arrêt et redémarre instantanément et silencieusement lorsque le conducteur enclenche une vitesse ou relâche le frein, la Branche a été doublement récompensée avec le prix de l'électronique automobile EPCOS-SIA et le Prix des Ingénieurs de l'Année 2004 dans la catégorie développement durable.

D'autres applications sont à l'étude pour développer la gamme d'alterno-démarreurs de la Branche. Le projet Hytrans, par exemple, mené en partenariat avec les sociétés Ford, Ricardo et Gates, constitue la première application Diesel du StARS sur un véhicule utilitaire. L'extension du micro-hybride à une grande partie des marchés européen, américain et asiatique est en cours de développement. Elle passera par une intégration très poussée de l'électronique de puissance pour réduire les coûts de la fonction. La Branche continue ses projets dans le domaine des véhicules hybrides, où elle dispose de technologies brevetées, en partenariat avec les constructeurs.

1012 millions d'euros^{**}

Investissements industriels : 56 M€ / Nombre d'employés : 5 900

^{**}Chiffre d'affaires incluant les ventes intragroupes.

SUCCÈS COMMERCIAUX

La stratégie de croissance internationale de la Branche sur ses produits traditionnels se poursuit à un rythme soutenu avec ses unités à bas coûts implantées sur les quatre continents (Mexique, Pologne, Brésil, Chine, Corée).

Ses récents succès commerciaux - la Branche ayant plus que doublé son chiffre d'affaires entre 1999 et 2004 - la positionnent désormais comme l'un des trois grands acteurs mondiaux du secteur.

Pour le marché du StARS et des micro-hybrides en général, à fort potentiel de croissance, la Branche développe plusieurs projets d'alterno-démarreurs avec les principaux constructeurs automobile mondiaux.

MOTEURS & ACTIONNEURS

La Branche Moteurs & Actionneurs produit des systèmes moto-ventilateurs de refroidissement et des moteurs électriques de plus de 50 watts. Elle répond à la présence croissante de l'assistance motorisée sur les véhicules automobile, pour satisfaire une gamme élargie de fonctions : ventilateurs, direction assistée, ABS, réglage des sièges, toits ouvrants, vitres électriques, portes coulissantes. Largement intégrée à ces équipements, l'électronique permet d'en optimiser la sécurité, le confort, l'accessibilité et la performance pour le conducteur. La Branche Moteurs & Actionneurs fournit des sous-ensembles aux constructeurs et équipementiers ainsi qu'à d'autres Branches de Valeo, en s'efforçant de répondre toujours mieux aux besoins de ses clients par l'amélioration des coûts, des performances, de la modularité et de la miniaturisation de ses équipements.

LES PRODUITS DE LA BRANCHE

- Moto-ventilateurs de refroidissement
- Moteurs de réglage de siège, d'appui-tête, de colonne de direction et de ceinture de sécurité
- Moteurs d'ABS, de direction assistée et de pilotage de différentiel
- Actionneurs de serrure, moteurs de lève-vitres et de toits ouvrants

STRATÉGIE

La Branche a poursuivi son recentrage sur les lignes de produits stratégiques qui lui permettront de retrouver rapidement une croissance rentable. La rationalisation de son outil industriel a pour objectif d'optimiser les coûts et de développer la flexibilité des unités industrielles.

Dans ce cadre, le transfert de la production depuis Rochester (États-Unis) vers Juarez (Mexique) s'est poursuivi sur 2004.

Le site de Zielonki, en Pologne, a démarré ses activités en août 2004.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

Plusieurs innovations ont marqué l'exercice :

- les Moteurs à Commutation Électronique (MCE), plus fiables et plus puissants, qui permettent d'améliorer le système de freinage, de direction assistée ou le système de contrôle de la motricité du véhicule (une gamme allant de 0,5 Nm à 7 Nm) ;
- les moteurs New Drive destinés aux fermetures motorisées intelligentes de coffre et de hayon.

Une gamme de moteurs dits à structure modulaire, munie de la fonction anti-pincement pour les vitres et les toits ouvrants, a également été développée. Cette innovation permet d'optimiser la production du moteur (une seule direction d'assemblage) et d'augmenter les performances (auto-ajustement).

Plusieurs productions en série ont été lancées en 2004 :

- un moteur intelligent pour des systèmes de contrôle de motricité des véhicules 4x4 ;
- un moteur de siège à deux vitesses facilitant l'accès aux places arrière ;
- un moteur de refroidissement de forte puissance (550 W) conçu pour avoir le meilleur encombrement axial du marché.

SUCCÈS COMMERCIAUX

En 2004, la Branche a signé de nombreux contrats pour l'activité refroidissement du moteur.

Le lancement, au Mexique, de la production de moteurs ABS spécifiques va également permettre à la Branche de saisir de nouvelles opportunités, estimées à 1,5 million de moteurs par an pour le marché de l'Amérique du Nord. De même, la signature de plusieurs contrats avec Faurecia, Hammerstein, Keiper et Lear est venue conforter sa position sur le marché des actionneurs de sièges.

279 millions d'euros*

Investissements industriels : 13 M€ / Nombre d'employés : 1 650

*Chiffre d'affaires incluant les ventes intragroupes.

ÉLECTRONIQUE & SYSTÈMES DE LIAISON

La Branche Électronique & Systèmes de Liaison est un acteur mondial des systèmes de distribution électrique et électronique pour le marché automobile. Ses compétences couvrent l'architecture et l'ingénierie de ces systèmes ainsi que le développement et l'industrialisation des composants associés. L'intelligence de certaines fonctions est renforcée par l'apport de l'électronique dans la conception des véhicules. Les faisceaux de câblage et le multiplexage se complexifient et la modularité à l'assemblage devient un atout critique pour les constructeurs. Les systèmes de liaison conçus par la Branche permettent à Valeo de se positionner comme un fournisseur de solutions performantes et innovantes dans ce domaine.

LES PRODUITS DE LA BRANCHE

- Calculateurs d'habitacle
- Modules électroniques
- Faisceaux électriques modulaires
- Boîtes de distribution électroniques
- Nouveaux dispositifs et composants de gestion de l'énergie électrique

STRATÉGIE

Après l'effort de restructuration entrepris depuis l'acquisition de Sylea, la Branche bénéficie dorénavant d'une base de coûts très compétitive. 90 % de sa main-d'œuvre est en effet située dans les pays à bas coûts. Cette stratégie permet à la Branche de recouvrer la croissance.

Le faisceau électrique devient de plus en plus complexe : le nombre accru d'équipements électriques et électroniques dans le véhicule, vendus en option pour certains, augmente la diversité du produit. L'un des facteurs clés de la Branche consiste donc à livrer au client le bon faisceau électrique au bon moment. Dans ce but, elle met en place des plates-formes logistiques avancées à proximité de ses clients, comme elle l'a fait à Rennes en 2004 avec un magasin créé près de l'usine d'assemblage de PSA Peugeot Citroën. Ce magasin fournit 100 % des faisceaux électriques équipant la nouvelle Citroën C5.

Une joint-venture a également été créée avec Furukawa (Japon) dans le domaine des faisceaux électriques.

La rationalisation des capacités de production de la Branche en Europe occidentale se poursuit avec la fermeture de Santo Tirso (Portugal) en 2004 et l'annonce d'opérations similaires à Orense (Espagne) et Melfi (Italie).

En juin, le site de Bouznika (Maroc) recevait la note « A » décernée par Volkswagen.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

Une des innovations technologiques les plus marquantes de l'exercice est le boîtier de déconnexion batterie. Ce module comprend des fusibles, un capteur de courant et un interrupteur pour connecter/déconnecter l'alimentation électrique de la batterie en cas d'accident, de court circuit ou de décharge de la batterie. Il constitue une façon efficace d'optimiser la gestion de batterie, sa durée de fonctionnement et de protéger le conducteur d'une décharge inopinée.

SUCCÈS COMMERCIAUX

La Branche a remporté plusieurs contrats commerciaux significatifs en 2004. En matière de faisceaux électriques, elle a ainsi été retenue pour le nouveau Renault Trafic et la Dacia Logan. Sa part de marché atteint 100 % sur la Peugeot 206. De même, le lancement de la nouvelle Peugeot 1007 la place comme unique fournisseur de la plate-forme « A » chez PSA Peugeot Citroën qui a également fait confiance à la Branche pour les calculateurs d'habitacle de l'A7 (207). La production de boîtiers de déconnexion batterie a été conclue avec Renault.

672 millions d'euros*

Investissements industriels : 16 M€ / Nombre d'employés : 12 520

*Chiffre d'affaires incluant les ventes intragroupes.

SÉCURITÉ HABITACLE

La Branche Sécurité Habitacle développe et fournit des systèmes garantissant un accès autorisé, sécurisé et confortable aux véhicules, en toutes circonstances. Le savoir-faire de la Branche est particulièrement reconnu dans les systèmes d'accès et de démarrage sans clef (dits « mains libres ») et les systèmes d'ouvrants motorisés (coffre et hayon). Ces fonctions apportent de nouvelles commodités et facilitent l'accès au véhicule tout en optimisant sa protection contre le vol.

LES PRODUITS DE LA BRANCHE

- Systèmes d'accès et de démarrage sans clef
- Systèmes d'ouvrants motorisés
- Télécommandes et récepteurs radiofréquence
- Systèmes d'immobilisation par transpondeurs
- Antivol de direction (mécaniques et électriques)
- Poignées
- Clefs et verrous
- Serrures

STRATÉGIE

La Branche s'est dotée en 2004 d'une structure pilote en matière d'assemblage électronique, à Nevers, en France. Les premiers sous-ensembles électroniques ont été produits en octobre, les retours des clients confirmant que ce projet répond bien à leurs attentes.

En juillet 2004, la Branche a officialisé l'implantation d'une usine à proximité de Kosice, en Slovaquie. L'usine slovaque livrera progressivement des serrures complètes, ainsi que des collections de verrous et des poignées de portes. A terme, tous les produits de la Branche Sécurité Habitacle destinés au marché de l'Europe de l'Est y seront fabriqués. L'année 2004 a également été marquée par le lancement d'un projet d'implantation d'une usine Sécurité Habitacle en Chine, à Wuxi, à 120 kilomètres de Shanghai.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

L'exercice 2004 a vu les premiers démarrages en série de deux produits innovants de la Branche. Celui, tout d'abord, de l'antivol électrique de direction de quatrième génération, installé en série sur la nouvelle BMW Série 1. Son approche modulaire lui permet de s'intégrer dans différentes configurations de véhicules du fait de son encombrement particulièrement réduit.

Les capteurs capacitifs de portes sont l'autre innovation marquante de l'année. En série sur la Honda Legend commercialisée au Japon et aux États-Unis, ce produit léger et compact intègre trois fonctions : capteur d'approche pour déverrouillage des portes, capteur tactile pour verrouillage et antenne de communication.

En parallèle, deux nouveaux véhicules Mercedes (CLK et CLS) sont sortis courant 2004 avec l'option « coffre à ouverture et fermeture motorisées » déjà présente sur la Mercedes Classe E et Maybach. En 2004, la Branche a créé un nom de gamme, IPSO™, pour promouvoir son image de partenaire de référence en matière de technologies innovantes pour l'accès au véhicule, tant auprès des constructeurs automobile que des consommateurs finaux. IPSO™ véhicule des messages de rapidité, d'automatisme et de sécurité.

SUCCÈS COMMERCIAUX

Deux contrats ont été signés avec des constructeurs européens pour le système de hayon à ouverture et fermeture motorisées de Valeo.

Le site d'Olesa, en Espagne, a obtenu un tout premier contrat pour sa ligne de produits « module de hayon de voiture » qui intègre la barrette arrière avec l'éclairage de la plaque d'immatriculation et la commande d'ouverture du hayon.

La Branche a par ailleurs signé un contrat international avec un constructeur asiatique pour fournir les immobiliseurs pour ses véhicules destinés aux marchés américain et japonais.

662 millions d'euros*

Investissements industriels : 35 M€ / Nombre d'employés : 4 030

*Chiffre d'affaires incluant les ventes intragroupes.

Valeo Service offre aux clients de la deuxième monte une large gamme de produits et de services performants (catalogues, outils de formation, de diagnostic et d'aide à la vente) destinés à accroître l'efficacité du travail des garagistes. Le monde automobile devenant toujours plus complexe, les clients exigent, au-delà de la seule fourniture de pièces, des services et des compétences techniques d'un niveau de qualité toujours supérieur.

STRATÉGIE

Valeo Service regroupe en une seule Activité toute l'expertise commerciale et marketing pour la deuxième monte. La Branche Distribution Indépendante est organisée par pays alors que la Branche Rechange Constructeurs est constituée d'équipes dédiées à chaque constructeur. Les fonctions marketing et logistique, tout comme les fonctions support, sont centralisées et placées au service des deux Branches.

Le marché de la deuxième monte est devenu plus concurrentiel et plus complexe encore au cours de l'année 2004. Non seulement cet exercice était le premier exercice complet sous la nouvelle réglementation européenne concernant la définition des pièces d'origine, exacerbant ainsi la concurrence entre les réseaux, mais la hausse du prix des matières premières a également amené une double tension sur les prix et les délais de livraison.

En réponse à ces conditions économiques, la stratégie de Valeo a consisté à renforcer la reconnaissance de sa position de fournisseur de pièces d'origine avec la marque « Valeorigin », qui atteste de l'origine et de la qualité des pièces et apparaît maintenant sur 80 % des produits.

Parallèlement, la Branche a regroupé ses marques sous la bannière « teamValeo » et mené des actions de communication sur le thème de la contrefaçon.

De manière à assurer la livraison des pièces touchées par la crise des matières premières, comme les embrayages, des programmes spécifiques ont été introduits pour optimiser la

logistique. Valeo a aidé ses clients dans la réduction du coût de leur chaîne d'approvisionnement en mettant en place une organisation permettant de livrer directement les pièces depuis les sites de production Valeo jusqu'aux dépôts régionaux.

NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES

Valeo Service a poursuivi l'amélioration de sa couverture du marché et l'élargissement de sa gamme de produits. Des références nouvelles ont été lancées dans la quasi-totalité des lignes de produits et le Salon Automechanika a constitué une vitrine de choix pour présenter tous les produits de la Branche.

- Dans le secteur des embrayages, de nouveaux kits ont été proposés, portant ainsi la couverture du marché à 98 %, si bien que Valeo dispose aujourd'hui de la gamme la plus étendue pour les véhicules asiatiques ;
- En matière d'essuie-glaces, l'offre Flat Blade s'est élargie, entraînant une augmentation importante des ventes, un catalogue poids lourds a été réalisé et le Winter Blade a été lancé pour les saisons froides ;
- En refroidissement moteur, la couverture s'est accrue de 82 % à 92 %, tandis que la gamme s'enrichissait avec de nouveaux produits tels que pompes à eau, thermostats, thermocontacts et fluides. Fastfill, un outil innovant et très performant pour le contrôle et l'appoint en liquide de refroidissement, a été lancé pour réduire les temps de réparation et éliminer le phénomène de « bullage » ;
- En systèmes d'éclairage et signalisation, le nouveau phare Xénon bi-fonction a été présenté pour des véhicules haut de gamme, et des feux de route au Xénon adaptables sur le pare-choc du véhicule ont été lancés en deuxième monte sous la marque Cibié ;
- Le réseau Valeo Clim Service a poursuivi son développement et de nouveaux produits et services ont été lancés, à l'image de Clim Pur ;
- À la fin de l'année, la gamme de démarreurs-alternateurs couvrait 95 % du marché ;

- Deux nouveaux produits destinés à améliorer le confort et la sécurité ont été lancés : Beep & Park, pour la détection d'obstacles lors du stationnement, et une gamme de kits mains libres, pour l'utilisation du téléphone cellulaire au volant ;

En matière de formation, le programme Exponentia a été étendu à la Grande-Bretagne, à la Pologne et à l'Italie. Destiné aux garagistes, ce programme est développé en collaboration avec trois autres fournisseurs de deuxième monte en vue d'optimiser les temps de formation.

SUCCÈS COMMERCIAUX

Valeo Service a une nouvelle fois été désigné « Meilleur fournisseur de l'année » par le Groupe Auto Union International (GAUI). D'autres clients ont également reconnu ses qualités : DPK au Brésil et AUTOPARTS en Pologne.

L'Activité a poursuivi son expansion internationale, notamment avec le renforcement de sa présence en Chine et l'ouverture d'un bureau en Scandinavie, mais aussi en accompagnant ses clients les plus importants dans leur croissance internationale, à l'image de AD, en Pologne et en Russie.

Renault a équipé 4 000 de ses garages avec Clim Test 2, un outil de diagnostic développé initialement dans le cadre du programme Valeo Clim Service. Plusieurs constructeurs automobile déploient des réseaux « toutes marques » comme Motrio, Eurorepar ou Motorcraft.

Le but est de proposer des pièces de rechange multimarques, compétitives face aux distributeurs indépendants. Des produits et des services dédiés, qui répondent à leurs attentes en termes de diversité, d'emballage et, plus important encore, de livraison, leur ont été proposés. Ce segment de marché devrait s'accroître rapidement et de nouvelles solutions devraient être développées. Un nouveau service logistique a été lancé pour Volkswagen avec un acheminement direct depuis les sites de production jusqu'aux plates-formes régionales.

1 043 millions d'euros^{**}

Investissements industriels : 2 M€ / Nombre d'employés : 1 120

^{**}Chiffre d'affaires incluant les ventes intragroupes.

ACTIVITÉ DE VALEO DANS LE CONTEXTE DE LA PRODUCTION AUTOMOBILE

Le chiffre d'affaires consolidé est passé de 9 234 millions d'euros en 2003 à 9 439 millions d'euros en 2004. Cette hausse de 2,2 % inclut un effet de change négatif de 1,9 % (dont une dépréciation du cours moyen du dollar américain contre l'euro de 9 %) et un effet périmètre positif de 4,5 % (principalement sous l'effet des consolidations de Zexel Valeo Climate Control et de Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems intervenues respectivement le 1^{er} décembre 2003 et le 20 janvier 2004). A taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires est demeuré pratiquement inchangé.

Les ventes annuelles se décomposent en première monte pour 7 775 millions d'euros (82 % du total) et deuxième monte pour 1 664 millions d'euros (18 % du total). Les chiffres comparables pour 2003 étaient de 7 576 millions d'euros (82 %) et 1 658 millions d'euros (18 %) respectivement.

Europe

En Europe (70 % des ventes par zone de commercialisation contre 71 % l'an passé), le chiffre d'affaires consolidé a légèrement progressé. Dans le même temps, la production de véhicules légers a augmenté de 3 % reflétant une stabilité en Europe de l'Ouest et une progression de 21 % en Europe Centrale. La croissance annuelle de la production automobile en Europe a fortement décéléré en cours d'exercice passant de 5 % au premier semestre à 1 % au second.

Reste du monde

Le chiffre d'affaires en Amérique du Nord a diminué de 9 % à taux de change et périmètre comparables alors que la production automobile locale régressait de 1 % (et de 3 % pour General Motors, Ford et DaimlerChrysler). La zone comptait pour 15 % des ventes consolidées contre 18 % l'année précédente. Ce recul est imputable à la nouvelle baisse du taux de change du dollar contre l'euro et aux effets de l'assainissement du portefeuille d'activités consécutif à la restructuration de la filiale Valeo Electrical Systems Inc.

Les ventes du Groupe en Asie ont progressé de 3 % à taux de change et périmètre identiques alors que, dans le même temps, la production automobile locale augmentait de 8 % (dont 1 % au Japon, 14 % en Chine et 8 % en Corée). Le poids de l'Asie dans les ventes consolidées s'est établi à 10 % contre 7 % en 2003, en raison notamment de l'intégration de Zexel Valeo Climate Control et de Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems.

Enfin Valeo a continué de bénéficier du regain de dynamisme de la production automobile en Amérique Latine (+29 %) et son chiffre d'affaires dans la zone a augmenté de 25 % à taux de change et périmètre constants. Cette région a compté pour 3 % du chiffre d'affaires consolidé, sans changement par rapport à 2003.

COMPTES CONSOLIDÉS

Évolution de l'exploitation

La marge brute consolidée a progressé de 1 % à 1 668 millions d'euros. Les efforts de gestion déployés par le Groupe ont permis de compenser une partie des impacts négatifs liés à l'envolée des prix des matières premières et à la tension sur les approvisionnements. Ainsi, le taux de marge brute annuel est ressorti à 17,7 %, en baisse de 0,2 point par rapport à 2003.

Les dépenses de Recherche et Développement ont augmenté de 3,5 % à 584 millions d'euros et leur poids dans le chiffre d'affaires s'est accru de 0,1 point pour atteindre 6,2 % en 2004. Les frais commerciaux et administratifs ont représenté un total de 626 millions d'euros, un montant très voisin de celui de 2003 (624 millions d'euros). Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires, ces charges ont diminué de 0,2 point au cours de l'exercice écoulé pour atteindre 6,6 %.

En conséquence, Valeo a pu limiter à 0,1 point la baisse de sa marge d'exploitation à 4,9 % du chiffre d'affaires correspondant à un résultat d'exploitation de 458 millions d'euros contre 465 millions d'euros en 2003. Cette performance traduit la bonne résistance des marges du Groupe à une poussée des prix des matières premières d'une ampleur exceptionnelle et à la pression sur ses prix de vente.

Résultat financier

Grâce en particulier à la réduction de l'endettement financier net moyen, le résultat financier de l'exercice fait ressortir une charge nette de 31 millions d'euros contre une charge nette de 41 millions d'euros en 2003. Cette dernière incluait l'encaissement au premier semestre d'un produit de 8 millions d'euros au titre des intérêts moratoires perçus lors du dégrèvement d'une fraction de l'impôt sur la plus-value de cession de la participation dans LuK en 1999.

Le solde du résultat d'exploitation et des frais financiers nets est ressorti à 427 millions d'euros en hausse de 1 % par rapport à 2003 (424 millions d'euros).

Autres revenus et charges nets

Les autres charges nettes ont été de 148 millions d'euros, en hausse de 59 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (voir la note 14 des annexes aux états financiers consolidés page 91). Cette croissance reflète en particulier l'accentuation des efforts de rationalisation qui ont occasionné un coût net de 126 millions d'euros à comparer à 71 millions d'euros en 2003. Les charges de rationalisation ont plus particulièrement concerné les Branches Transmissions, Electronique & Systèmes de Liaison et Systèmes d'Essuyage.

Résultat net

Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 150 millions d'euros en repli de 17 % par rapport à l'exercice 2003 (181 millions d'euros). Ce recul de 31 millions d'euros reflète la combinaison des facteurs suivants :

- Une diminution du résultat avant impôt de 56 millions d'euros principalement liée à l'alourdissement de 59 millions d'euros du solde négatif des autres revenus et charges mentionné plus haut ;
- Une réduction de 40 millions d'euros de l'impôt comptabilisé au titre de l'exercice à 15 millions d'euros. La charge d'impôt de 2004 intègre le remboursement de 83 millions d'euros lié au solde du reversement par les autorités fiscales françaises de l'impôt sur la plus-value réalisée lors de la cession de la participation dans LuK en 1999. La charge d'impôt de 2003 intégrait au même titre un reversement de 88 millions d'euros ;
- Une diminution de 2 millions d'euros de la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence ;
- Une hausse de la part des résultats revenant aux intérêts minoritaires de 13 millions d'euros, consécutive principalement à la consolidation par intégration globale de Zexel Valeo Climate Control à compter du 1^{er} décembre 2003.

Le bénéfice net par action est ressorti à 1,83 euro contre 2,20 euros au titre de 2003. Sur une base diluée, il a atteint 1,82 euro (2,20 euros en 2003).

Évolution des capitaux propres

Valeo a appliqué la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) qui préconise de provisionner à compter du 1^{er} janvier 2004 l'intégralité des engagements de retraite et avantages similaires selon les mêmes règles que celles retenues par la norme internationale IAS 19. Les changements résultant de la première application de cette recommandation ont été traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode, c'est-à-dire avec imputation de l'impact (net de l'impôt différé) sur les capitaux propres d'ouverture.

Au 31 décembre 2004, les capitaux propres ressortaient à 1 730 millions d'euros contre 1 980 millions d'euros au 31 décembre 2003.

La variation annuelle des capitaux propres reflète notamment les facteurs suivants :

- En réduction, l'imputation sur les capitaux propres de l'incidence de la première application de la recommandation du CNC sur les écarts actuariels non comptabilisés au titre des engagements de retraite et avantages assimilés (244 millions d'euros - voir «provisions pour risques et charges» page suivante et la note 1.2 dans les annexes aux états financiers consolidés page 72) ; le versement du dividende afférent à l'exercice 2003 (85 millions d'euros) ; le versement de précomptes mobiliers au titre des dividendes versés en 2001, 2002 et 2004 pour un total de 101 millions d'euros ; l'ajustement de la valeur des actifs et passifs acquis lors de l'augmentation de la participation dans Zexel en décembre 2003 pour 14 millions d'euros ;

- En augmentation, le résultat net de l'exercice (150 millions d'euros) ; le produit de l'augmentation de capital réservée aux salariés (33 millions d'euros) ; la variation nette de l'écart de conversion (13 millions d'euros, les effets de la dépréciation du dollar US et des devises liées étant plus que compensés par l'appréciation du won coréen et du zloty polonais).

Le capital social est constitué au 31 décembre 2004 de 83 709 024 actions de 3 euros de nominal chacune. A la même date, le nombre d'actions pouvant être émises par exercice d'options de souscription d'actions consenties au personnel et mandataires sociaux du Groupe s'élevait à 5 750 036 actions.

A la clôture de l'exercice 2004, Valeo détenait 1 037 804 de ses propres actions, soit 1,24 % du capital social, contre 1 018 618 titres au 31 décembre 2003 (1,24 %).

Au cours de l'exercice, Valeo, directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, a acquis 997 009 titres à un cours moyen de 33,59 euros et cédé 977 823 titres à un cours de vente moyen de 34,47 euros. Les frais de négociation et ceux liés à la mise en œuvre du contrat A.F.E.I (Association Française des Entreprises d'Investissement) avec le prestataire de services d'investissement à partir du 13 janvier 2004, se sont élevés à un total de 218 181 euros, contre 82 376 euros en 2003.

Les interventions sur le marché ont été réalisées en vertu de la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 avril 2004. Elles ont été principalement menées en vue de la régularisation du cours et réalisées au travers de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité de type A.F.E.I avec un intermédiaire financier. La société a également procédé à des interventions sur son propre titre en fonction du critère de mise en œuvre de la politique de gestion patrimoniale et financière.

Le 16 décembre 2004, Valeo a procédé à une augmentation de capital sans droit préférentiel réservée à ses salariés. Dans le cadre de plans d'épargne Groupe, directement ou au travers de deux fonds communs de placement, ceux-ci détenaient 1 174 643 actions au 31 décembre 2004, soit 1,40 % du capital social.

Provisions pour risques et charges

Le bilan au 31 décembre 2004 faisait ressortir un montant total de provisions pour risques et charges de 1 240 millions d'euros à comparer à 1 074 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Le solde net des provisions pour coûts sociaux et de restructuration a diminué de 40 millions d'euros à 163 millions d'euros (voir le détail dans la note 10 des annexes aux états financiers consolidés page 85).

Le solde des provisions pour retraites et engagements assimilés est passé de 633 millions d'euros en 2003 à 811 millions d'euros à la clôture de l'exercice en raison, en particulier, de l'imputation sur les capitaux propres de la totalité des écarts actuariels précédemment non comptabilisés en vertu de l'option offerte par la recommandation n°2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité.

Flux de trésorerie et endettement

L'exploitation a généré des flux nets de trésorerie de 753 millions d'euros (dont 751 millions d'euros de capacité d'autofinancement), à comparer à 722 millions d'euros en 2003 (dont 681 millions d'euros de capacité d'autofinancement). Le besoin en fonds de roulement d'exploitation (solde des postes stocks, clients et fournisseurs), évalué aux dates de clôture, a été réduit tant en valeur absolue (642 millions d'euros contre 686 millions d'euros), qu'exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires annualisé (6,8 % contre 7,1 %).

La rationalisation de l'outil de production et la standardisation des équipements ont une nouvelle fois permis de limiter le montant des décaissements sur investissements corporels et incorporels qui se sont élevés à 457 millions d'euros, un montant très voisin des 460 millions d'euros de 2003.

Le cash flow libre défini comme la différence entre les flux nets de trésorerie d'exploitation et les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles s'est élevé à 296 millions d'euros (y compris le dégrèvement fiscal de 83 millions d'euros), contre 262 millions d'euros (y compris le dégrèvement fiscal de 88 millions d'euros) en 2003. Au total, les opérations d'investissement ont mobilisé une trésorerie de 506 millions d'euros (491 millions d'euros en 2003) dont 63 millions d'euros consacrés au rachat des intérêts minoritaires dans les activités de climatisation (voir la note 2.1.1 des annexes aux états financiers consolidés page 76).

Les flux liés aux opérations financières ont occasionné une consommation nette de trésorerie de 145 millions d'euros (contre une génération nette de 328 millions d'euros en 2003 y compris le produit de l'émission d'OCEANE de 463 millions d'euros) comprenant notamment 85 millions d'euros de dividendes versés par la société mère, un total de 101 millions d'euros liés aux versements de précompte mobilier et enfin un produit de 33 millions d'euros représentatif de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

L'endettement financier net consolidé (solde des dettes financières, crédits à court terme et banques ; et prêts à long terme, valeurs de placement et disponibilités) s'établit à 500 millions d'euros à l'issue de l'exercice 2004, en baisse de 68 millions d'euros par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Il représentait 27 % des capitaux propres de l'ensemble consolidé, un chiffre inchangé par rapport au 31 décembre 2003.

Perspectives

La première partie de l'exercice devrait être marquée par une diminution de la production automobile en Europe et en Amérique du Nord. Par ailleurs, les cours des principales matières premières (aciers, non ferreux et plastiques) devraient montrer une hausse conséquente comparés à la première partie de 2004.

Continuant de s'appuyer sur sa méthode 5 Axes, Valeo poursuivra ses actions d'amélioration de compétitivité, qui passent notamment par une nouvelle progression du niveau de qualité des produits et l'optimisation de l'outil industriel mondial et de la base de fournisseurs. Dans le même temps, l'enrichissement de l'offre

technologique, à même de créer des produits différenciants, continuera d'être recherché dans le respect des équilibres financiers du Groupe.

Événement significatif postérieur à la clôture

Le 10 janvier 2005 Valeo a signé un accord en vue de l'acquisition de l'activité Electronique Moteurs de Johnson Controls Inc. pour une valeur d'entreprise de 330 millions d'euros.

Comptes sociaux

Suite à la filialisation de ses activités industrielles en 2002, la société anonyme Valeo n'a plus qu'une activité de holding et de gestion de la trésorerie du Groupe.

Le résultat financier de Valeo SA ressort à 65 millions d'euros en 2004 contre 60 millions d'euros en 2003. Il comprend le produit net des placements ainsi que des dividendes reçus des filiales pour 74 millions d'euros contre 26 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel atteint 76 millions d'euros contre 5 millions d'euros en 2003. Il intègre une plus-value d'échange de 80 millions d'euros constatée lors de la fusion entre les sociétés Valeo Climatisation et Valeo Thermique Moteur.

Le solde de l'impôt sur les bénéfices est un produit de 91 millions d'euros contre un produit de 124 millions d'euros en 2003. Outre le produit net de l'intégration fiscale de 18 millions d'euros, il comprend un dégrèvement d'impôt de 73 millions d'euros correspondant à une fraction de l'impôt acquitté en 2001 sur la plus-value de cession de la participation de 50 % dans LuK réalisée en 1999.

Le résultat net de Valeo SA s'élève à 225 millions d'euros, contre 181 millions d'euros en 2003.

Les capitaux propres de la société anonyme Valeo s'établissent à 3 494 millions d'euros au 31 décembre 2004, contre 3 424 millions d'euros au 31 décembre 2003. Cette augmentation intègre principalement le résultat de l'exercice net du dividende distribué, le précompte mobilier et le produit de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

PASSAGE AUX NORMES IFRS

L'Union Européenne a choisi d'adopter le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board) : en application du règlement (CE) n° 1725/2003 du Conseil publié au Journal Officiel des Communautés Européennes le 13 octobre 2003, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel IFRS. Etant concerné par cette obligation, Valeo a mis en œuvre une méthodologie projet pour assurer le succès de ce changement de référentiel.

1 - DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Un diagnostic, qui a été réalisé par l'équipe projet, a tout d'abord permis :

- de mettre en évidence les principales divergences entre les nouvelles normes IFRS et la pratique actuelle de Valeo,
- de procéder à l'analyse des options comptables,
- d'apprécier les implications organisationnelles et informatiques.

Valeo a ensuite procédé au déploiement de ce nouveau référentiel par :

- la refonte des procédures,
- l'adaptation des systèmes informatiques comptables et du système de reporting,
- la formation des principaux acteurs opérationnels concernés par ce projet : environ 650 personnes ont ainsi bénéficié en 2004 de sessions de formation dispensées dans 12 pays.

Ces différentes actions ont permis à Valeo d'établir un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 qui est la date de transition aux normes IFRS.

Dans la mesure où ce bilan d'ouverture consolidé a fait l'objet d'une validation par le Comité d'Audit ainsi que par les Commissaires aux Comptes du Groupe, Valeo a souhaité, comme il l'a annoncé dans son rapport de gestion au 30 juin 2004, tenir

ses actionnaires informés des impacts quantitatifs du passage aux normes IFRS au 1^{er} janvier 2004 qui, conformément à la norme de première adoption, ont été enregistrés en capitaux propres.

2 - IMPACTS DE LA TRANSITION IFRS SUR LES CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE

Pour préparer son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, Valeo a suivi les principes de première application des IFRS définis par la norme IFRS 1.

D'une manière générale, les normes IFRS en vigueur ont été appliquées de manière rétrospective comme si Valeo avait toujours utilisé ces normes. La norme IFRS 1 a toutefois explicitement prévu, de manière limitative, quelques exceptions à ce caractère rétrospectif du retraitement aux normes IFRS :

- des exceptions obligatoires telles que le maintien en IFRS des estimations effectuées sous le précédent référentiel (pas de « bénéfice du recul ») ou encore l'application prospective de la comptabilité de couverture à compter du premier exercice d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers,
- des exemptions facultatives pour lesquelles Valeo a retenu l'option de ne pas retraiter rétrospectivement les points suivants :
 - les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 (norme IFRS 3),
 - les engagements de retraites et avantages similaires (norme IAS 19) conduisant ainsi à une remise à zéro au 1^{er} janvier 2004 des écarts actuariels antérieurement constatés selon les principes comptables français,
 - la conversion des comptes des entreprises étrangères (norme IAS 21) donnant ainsi lieu à l'annulation des écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 (sans effet sur le montant total des capitaux propres).

Par ailleurs, compte tenu de l'adoption tardive sur 2004 des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers par l'Union Européenne, Valeo a retenu l'option de n'appliquer ces deux normes qu'à compter du 1^{er} janvier 2005 : l'impact correspondant sera enregistré dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005.

L'application rétrospective (à l'exception des quelques points mentionnés ci-dessus) des normes IFRS au 1^{er} janvier 2004 a donné lieu à une baisse des capitaux propres d'ouverture de 262 millions d'euros qui se décompose comme suit :

Capitaux propres de l'ensemble consolidé (En millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2004	Commentaires
En normes françaises	2 112⁽¹⁾	
Retraites et engagements assimilés	(245)	(a)
Frais de développement	148	(b)
Outillages spécifiques	(53)	(c)
Méthodes de consolidation	(35)	(d)
Conversion monétaire	(25)	(e)
Dépréciation d'actifs	(19)	(f)
Acquisition Zexel	(16)	(g)
Autres ajustements	(14)	(h)
Impôt différé	(3)	(i)
Total des retraitements IFRS	(262)	
En normes IFRS	1 850⁽²⁾	

⁽¹⁾ Dont 132 millions d'euros au titre des intérêts minoritaires

⁽²⁾ Dont 97 millions d'euros au titre des intérêts minoritaires

(a) Retraites et engagements assimilés

Valeo a procédé à un recensement des engagements de retraites et avantages similaires couverts par la norme IAS 19. Il s'agit :

- des avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités et préretraités,
- des autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations,
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations : l'engagement lié à ces régimes a été évalué par Valeo selon les règles IAS 19 et a été provisionné dans son intégralité au 1^{er} janvier 2004.

L'impact correspondant sur les capitaux propres inclut notamment :

- pour l'essentiel, la mise à zéro, conformément à la norme de première adoption, des écarts actuariels constatés au 31 décembre 2003 dans l'ancien référentiel comptable (ces écarts actuariels se créent habituellement suite à des changements d'hypothèses actuarielles ou lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement),
- mais aussi l'effet du changement de méthode de calcul de certains engagements dans la mesure où la norme IAS 19 prévoit une unique méthode d'évaluation (la méthode dite des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière),
- ainsi que la redéfinition de certaines hypothèses actuarielles qui sont déterminées de manière plus précise par les principes IFRS ; par exemple, les taux d'actualisation à retenir doivent être fixés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de premier plan sur des durées équivalentes à celle des engagements relatifs aux régimes évalués.

Par ailleurs, Valeo a appliqué, dans ses comptes consolidés 2004 établis selon les principes français, la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) qui préconise de provisionner, à compter du 1^{er} janvier 2004, l'intégralité des engagements de retraites et avantages similaires selon les mêmes règles que celles retenues par la norme internationale IAS 19. Les changements résultant de la première application de cette recommandation (qui incluent principalement la mise à zéro des écarts actuariels antérieurement constatés) ont été traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode c'est-à-dire avec imputation de l'impact (net d'impôt différé) sur les capitaux propres d'ouverture.

(b) Frais de développement

Selon les principes comptables français actuellement appliqués par Valeo, les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- qu'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- et que le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

Sur la base de ces critères, Valeo a immobilisé les coûts de développement encourus entre, d'une part, la date de réception de la lettre de nomination du client (qui permet de démontrer l'attribution d'une production série et donc l'existence d'un marché) et, d'autre part, le démarrage série. Les frais de développement sont ensuite amortis sur une durée maximale de 4 ans à compter de cette date de démarrage série.

Conformément à la norme IFRS 1 de première adoption, cette activation des frais de développement a été effectuée de manière rétrospective pour tous les projets ayant une valeur résiduelle non nulle au 1^{er} janvier 2004. L'indisponibilité partielle des données historiques sur la période concernée par ce retraitement rétrospectif (soit de 1998 à 2003) a toutefois limité de fait le niveau moyen d'activation des frais de développement encourus.

Cette situation donnera normalement lieu à un effet positif temporaire sur les résultats des prochains exercices dans la mesure où, dans l'hypothèse d'une stabilité du niveau de dépenses de développement, les montants immobilisés dans la période considérée excéderont la charge d'amortissement relative aux frais de développement antérieurement activés.

Par ailleurs, les contributions des clients aux frais de développement de Valeo (qui, selon les principes français, sont reconnues en résultat au rythme de leur facturation) sont, en normes IFRS, étalées sur une durée maximale de 4 ans (quelle que soit leur séquence de facturation).

L'impact du retraitement des frais de développement sur les capitaux propres du bilan d'ouverture IFRS s'analyse donc de la manière suivante :

Impact sur les capitaux propres (En millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2004
Frais de développement sur projets en production série	
• valeur brute	127
• amortissement et provision pour dépréciation	(50)
• valeur nette	77
Projets en cours de développement	104
Étalement contributions clients	(30)
Retraitement des écarts d'acquisition ⁽¹⁾	(3)
Total	148

⁽¹⁾ Correspond à la valeur nette comptable (à la date de transition) des frais de développement acquis lors d'une opération de croissance externe mais non activés en principes français : conformément à la norme IFRS 1, l'immobilisation de ces coûts a été enregistrée par la contrepartie du goodwill.

(c) Outillages spécifiques

Les outillages spécifiques revêtent une réalité complexe en ce qui concerne notamment :

- l'identification du détenteur de la propriété (constructeur ou équipementier),
- la facturation de la contribution du constructeur qui peut être :
 - séparée,
 - intégrée dans le prix des pièces série sous la forme d'un amortissement explicite (garanti ou non),
 - ou prise en compte dans les prix de vente sans être explicitement isolée.

Valeo a donc procédé à une analyse économique de la relation contractuelle avec le constructeur pour déterminer à qui revenait le contrôle des avantages économiques futurs et les risques liés aux outillages

sur la durée de vie attendue. Cette analyse a permis de définir deux alternatives dans lesquelles s'inscrit le traitement comptable des outillages selon les normes IFRS :

- si le contrôle des avantages économiques futurs et les risques liés aux outillages reviennent à Valeo, ces derniers sont immobilisés (norme IAS 16) et amortis sur une durée n'excédant pas 4 ans, la contribution du constructeur étant étalée sur la même durée ;
- dans le cas contraire, les outillages sont stockés (norme IAS 2) jusqu'à leur cession comptable au constructeur. La perte sur le contrat d'outillage qui peut en découler (correspondant à l'écart entre la contribution du client et le prix de revient de l'outillage) est alors provisionnée dès qu'elle est connue.

L'impact du retraitement au titre des outillages dans le bilan d'ouverture peut donc se résumer de la façon suivante :

Impact sur les capitaux propres (En millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2004
Décomptabilisation d'outillages dont les risques et avantages ont été cédés	(19)
Provision pour perte sur cession d'outillages à réaliser	(34)
Total	(53)

(d) Méthodes de consolidation

En principes comptables français, Valeo consolide, selon la méthode d'intégration globale, les sociétés dans lesquelles les droits de vote sont répartis à parts égales lorsque le Groupe exerce, de fait, la direction opérationnelle de ces entités.

Selon la norme IAS 27, le contrôle s'apprécie, de manière exclusive, au regard des contrats régissant le fonctionnement de ces sociétés. En conséquence, celles dont les contrats établissent, sur le plan juridique, un contrôle conjoint, sont désormais consolidées selon le mode de l'intégration proportionnelle.

L'incidence du changement de référentiel sur les capitaux propres de l'ensemble consolidé au 1^{er} janvier 2004, qui consiste à annuler les intérêts minoritaires inscrits au bilan, ressort à 35 millions d'euros.

(e) Conversion monétaire

La norme IAS 21 stipule que tout goodwill issu de l'acquisition d'une société étrangère doit être traité comme un actif de cette société et doit, en conséquence, être exprimé dans la monnaie de fonctionnement de l'activité acquise et non dans celle de la société acquéreuse. Ce traitement correspond déjà à la pratique de Valeo en normes françaises sauf dans le cas de sous-groupes pour lesquels une affectation au niveau de chaque filiale n'est pas effectuée. Cette ventilation a conduit, dans le bilan d'ouverture IFRS, à une baisse des capitaux propres de 21 millions d'euros.

Par ailleurs, Valeo a changé la monnaie de reporting de certaines de ses entités car celle-ci doit être, selon la norme IAS 21, identique à la monnaie dite fonctionnelle qui est celle de l'environnement économique dans lequel les principaux flux d'encaissement et de décaissement sont réalisés. L'impact correspondant sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 est de 4 millions d'euros.

(f) Dépréciation d'actifs

Conformément aux principes comptables français, Valeo amortit ses écarts d'acquisition de manière linéaire et peut être amené à constater un amortissement exceptionnel suite à un examen mené en cas de constatation d'indice de perte de valeur durable. La norme IAS 36 révisée a, quant à elle, supprimé l'amortissement des écarts d'acquisition et a instauré l'obligation d'effectuer des tests de dépréciation systématiques.

Valeo a donc testé, de manière systématique, tous ses écarts d'acquisition selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Le taux d'actualisation retenu, qui repose sur le concept du coût moyen pondéré du capital (encore appelé le « WACC »), est de 8,0 % après impôts (sauf pour le Japon pour lequel un taux différencié de 6,8 % a été appliqué pour tenir compte des spécificités économiques de ce pays et de l'activité testée). Ces tests ont donné lieu à une dépréciation des écarts d'acquisition de 18 millions d'euros ce qui représente environ 1 % de la valeur nette des écarts d'acquisition figurant au bilan du 31 décembre 2003 arrêtés selon les principes français.

Par ailleurs, des tests de dépréciation ont aussi été réalisés sur les actifs corporels lorsqu'il existait des indices de perte de valeur sur la base du découpage opérationnel du Groupe en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) telles que définies par la norme IAS 36. Cette approche n'a toutefois pas mis en évidence d'impact significatif sur les capitaux propres (1 million d'euros).

(g) Acquisition Zexel

La prise de contrôle de Valeo dans Zexel au 1^{er} décembre 2003 a donné lieu à la détermination provisoire, dans les comptes 2003, de la juste valeur des actifs et passifs acquis. La valorisation définitive de cette juste valeur, effectuée dans les comptes 2004 arrêtés selon les principes français (dans le cadre du délai d'affectation habituel), a aussi été enregistrée dans le bilan d'ouverture IFRS afin de faire apparaître, à la date de la transition IFRS, une valeur définitive de l'écart d'acquisition arrêté antérieurement sur une base purement provisoire. L'impact correspondant est de 16 millions d'euros sur les capitaux propres de l'ensemble consolidé.

(h) Autres ajustements

Cette rubrique recouvre un certain nombre de divergences avec la pratique actuelle de Valeo dont l'impact est individuellement peu significatif.

(i) Impôt différé

Cette rubrique correspond à l'incidence fiscale des différents retraitements IFRS mentionnés ci-dessus. Cet impact n'est pas significatif dans la mesure où les retraitements IFRS concernent des pays où l'activation des impôts différés fait déjà l'objet d'un plafonnement.

On remarquera enfin que les normes suivantes n'ont pas d'impact sur le bilan d'ouverture alors qu'elles en auront un sur les comptes des exercices suivants :

- la norme IFRS 2 prévoit que la juste valeur des avantages octroyés aux salariés dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions doit être comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits ; ce retraitement n'a toutefois pas d'effet sur le montant total des capitaux propres dans la mesure où il a pour contrepartie le poste « réserves consolidées » ;
- l'application des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers à compter du 1^{er} janvier 2005 (option retenue par Valeo) aura pour conséquences :
 - la décomposition en une composante dette et une composante capitaux propres de l'OCEANE (obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes) émise par le Groupe en 2003,
 - l'enregistrement des instruments dérivés au bilan à leur juste valeur,
 - la comptabilisation des actions propres non plus en valeurs mobilières de placement mais en déduction des capitaux propres,
- la présentation de l'information financière sera modifiée notamment par l'application des normes IAS 1 (présentation des états financiers), IAS 7 (tableau des flux de trésorerie), IAS 14 (information sectorielle) et IAS 34 (information financière intermédiaire).

3 - PROCHAINES ÉTAPES DU PASSAGE AUX NORMES IFRS

La publication des comptes consolidés 2004 retraités selon les principes IFRS aura lieu en même temps que la communication des données chiffrées relatives au premier trimestre 2005. La présentation de ces comptes consolidés 2004 inclura un compte de résultat, un bilan, un tableau de flux de trésorerie ainsi qu'un tableau de variation des capitaux propres avec, pour chacun des principaux éléments de ces états financiers, une réconciliation (accompagnée de notes explicatives) entre les principes comptables français et les normes IFRS. L'impact (sur les capitaux propres et l'endettement net du Groupe) de la première application au 1^{er} janvier 2005 des normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers sera également présenté.

Les données chiffrées intermédiaires aux 31 mars et 30 septembre 2005 ainsi que les comptes au 30 juin 2005 seront publiés selon les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS. Une information comparative pour la période précédente, retraitée selon les mêmes règles comptables que celles utilisées en 2005 (à l'exception des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers), sera, à chaque fois, également fournie.

Enfin Valeo publiera en février 2006 des comptes consolidés complets au 31 décembre 2005 avec une information comparative au 31 décembre 2004.

INDICATEURS ET INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

La démarche environnementale de Valeo s'applique à toutes les étapes de la vie de ses produits : conception, fabrication, utilisation et fin de vie. Elle est un des fondements de la politique de gestion des risques de Valeo.

Cette démarche a pour objectifs principaux :

- le respect de la réglementation et des standards du Groupe ;
- la réduction des impacts environnementaux des sites et produits du Groupe.

Ces objectifs sont assignés à l'ensemble des sociétés du Groupe Valeo.

Les indicateurs ci-après illustrent la poursuite et les résultats de cette démarche au cours de l'exercice 2004.

PÉRIMÈTRE DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Les données environnementales publiées dans ce rapport concernent l'ensemble des sites de production et de distribution Valeo à travers le monde à l'exclusion des filiales minoritaires du Groupe.

Cette année, les sites avancés généralement localisés chez les clients constructeurs ont aussi été intégrés au périmètre, soit 13 sites.

Les sociétés contrôlées à 50 % par Valeo ont été prises en compte à hauteur de 50 %. Les sociétés dont Valeo contrôle plus de 50 % ont été comptabilisées à 100 %, soit 9 sites supplémentaires.

Trois nouveaux sites ont également été intégrés au périmètre et deux ont été supprimés.

Les centres uniquement dédiés à la recherche et développement, les bureaux ainsi que les sites ayant fait l'objet d'une acquisition, cession ou fermeture au cours de l'année 2004 ne font pas partie du périmètre traité.

Le périmètre 2004 des indicateurs environnementaux est de 137 sites.

Les chiffres d'affaires proviennent des données financières du Groupe à l'exception de ceux de la Joint Venture ZVCC qui ont été reportés directement par les sites.

Ce rapport a été élaboré en tenant compte des recommandations de la Global Reporting Initiative (GRI).

PRÉSENTATION DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

La plupart des indicateurs sont exprimés en quantité totale ainsi qu'en quantité par million d'euros. La quantité par million d'euros est calculée en divisant la quantité totale par le chiffre d'affaires des sites ayant répondu à l'indicateur.

L'année en cours est comparée aux deux années précédentes.

La représentativité de chaque indicateur est caractérisée par un taux de réponse. Il est exprimé en divisant le chiffre d'affaires des sites ayant répondu à l'indicateur par le chiffre d'affaires de l'ensemble des sites du périmètre.

CONFORMITÉ DE L'ACTIVITÉ AUX DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET AUX STANDARDS DU GROUPE

La politique de gestion des risques Valeo est inscrite dans les procédures du « Manuel de Gestion des Risques » et dans des guides d'application à l'usage des sites.

Elle vise à assurer la conformité des activités du Groupe aux dispositions réglementaires de chaque pays et aux standards qui lui sont propres.

Pour en vérifier l'application, la Direction des Risques, Assurances et Environnement du Groupe fait régulièrement effectuer des audits d'évaluation de la performance par des consultants externes.

Déployé depuis 1991, le programme d'audit Valeo est une composante majeure de sa politique de réduction des risques.

Ces audits ont pour objectif d'évaluer le niveau de performance des sites ainsi que les progrès réalisés.

Ils concernent :

- l'environnement ;
- la santé et la sécurité des personnes au travail ;
- la sécurité des bâtiments et installations ;
- la sûreté des installations et des informations.

Sur la base des constats effectués et d'une hiérarchisation des risques, ils donnent lieu à l'établissement de plans d'actions pour les sites. L'avancement des plans d'actions est reporté semestriellement à la Direction des Risques, Assurances et Environnement du Groupe.

ORGANISATION INTERNE DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour accomplir sa mission, la Direction des Risques, Assurances et Environnement du Groupe travaille en permanence avec toutes les directions du Groupe et s'appuie sur des coordinateurs au niveau de chacune des Branches.

Chaque coordinateur apporte son appui technique aux responsables Sécurité, Sûreté, Santé et Environnement (SSSE) des sites et fait part des retours d'expérience au sein du Comité de Gestion des Risques.

Sur chaque site, un responsable Sécurité, Sûreté, Santé et Environnement (SSSE) est chargé de l'application concrète des procédures, il apporte son expertise à la direction des sites et veille par des audits internes au respect de la réglementation et des standards Valeo.

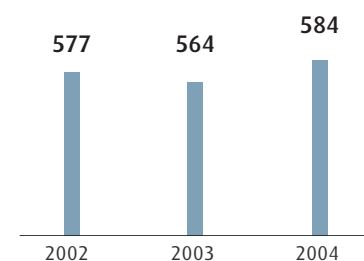
GESTION DES ACCIDENTS

Le Manuel de Gestion des Risques contient une directive spécifique à la prévention des situations de crise et aux plans d'urgence à mettre en œuvre en fonction des différentes situations.

COMPILATION DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

DÉPENSES R&D

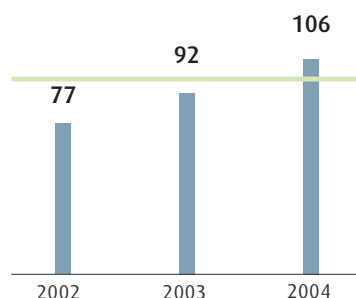
(en millions d'euros)



Ces chiffres correspondent au périmètre de reporting du Groupe.

SITES CERTIFIÉS ISO 14001 ET SITES AUDITÉS PAR DES EXPERTS INDÉPENDANTS

Nombre de sites iso 14001



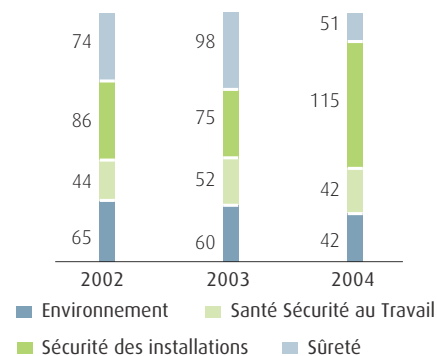
En 2004, le Groupe a passé la barre des 100 sites certifiés.

Le Groupe poursuit son effort de certification tant sur les sites de production que sur les sites de recherche et de distribution.

Les sites du Groupe certifiés depuis plusieurs années ont renouvelé avec succès leur certification cette année.

AUDITS EXTERNES

(nombre de sites)



Le Groupe a poursuivi en 2004 le processus d'audit externe de ses sites en matière d'environnement ainsi que de santé et de sécurité au travail.

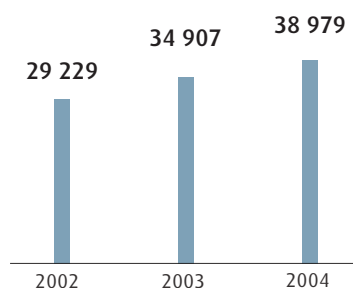
Ce processus conduit désormais à réauditer chaque site, au moins tous les 3 ans, sur sa performance environnementale et en matière de santé et de sécurité au travail, ce qui a conduit à une baisse du nombre d'audits en 2004.

Des audits par des consultants externes sont également effectués en matière de sécurité et de sûreté des installations.

En 2004, 42 sites ont été audités ou réaudités au titre de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail, 115 sites au titre de la sécurité des installations et 51 sites au titre de la sûreté.

FORMATION À L'ENVIRONNEMENT

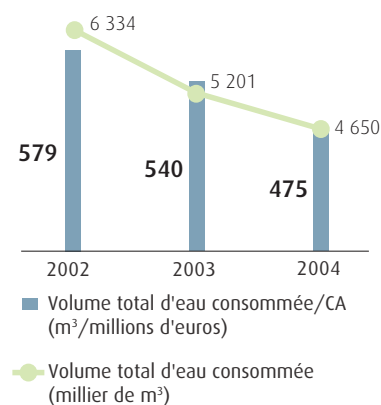
Nombre total d'heures de formations à l'environnement



Le nombre d'heures de formation consacrées à l'environnement est en constante augmentation sur les 3 dernières années (+11,6 % entre 2003 et 2004). En plus de ces heures de formation, des journées de sensibilisation à la sécurité ont lieu tous les deux ans sur un site de chaque pays où Valeo est implanté. Ces journées sont l'occasion de rappeler les procédures du Groupe en matière de sécurité, d'environnement, de santé et de sécurité au travail mais aussi de faire part des retours d'expérience sur des sujets concrets qui peuvent bénéficier à tous les sites.

Outre la politique de formation qui s'est encore intensifiée en 2004, Valeo poursuit son plan de recrutement d'ingénieurs dans ces domaines.

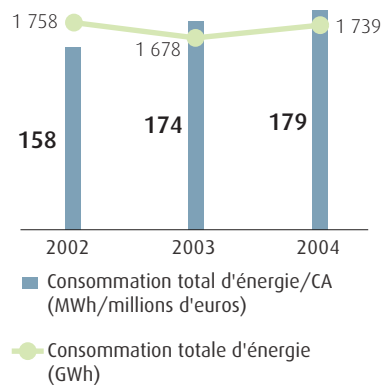
ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN EAU



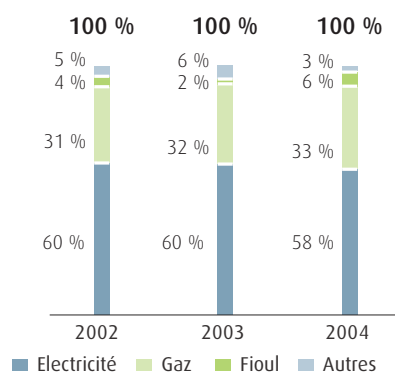
(Taux de réponse en % du CA couvert
2002 : 96 ; 2003 : 99 ; 2004 : 98)

Le volume d'eau consommé est en baisse constante depuis plusieurs années. Cette baisse traduit l'atteinte des objectifs que se sont fixés de nombreux sites essentiellement par la mise en circuit fermé de boucles de refroidissement. La consommation concerne l'eau fournie par les réseaux publics ainsi que celle prélevée directement dans les nappes ou les cours d'eau.

ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION EN ÉNERGIE



Répartition des consommations d'énergie



(Taux de réponse en % du CA couvert
2002 : 98 ; 2003 : 98 ; 2004 : 97)

La consommation d'énergie totale du Groupe est globalement stable entre 2003 et 2004.

On note cependant en proportion une légère augmentation de la part du fioul en 2004 due à l'entrée dans le périmètre du reporting de certaines Joint Ventures asiatiques qui favorisent cette source énergétique.

L'électricité et le gaz restent très majoritairement les deux sources d'énergie les plus utilisées par le Groupe.

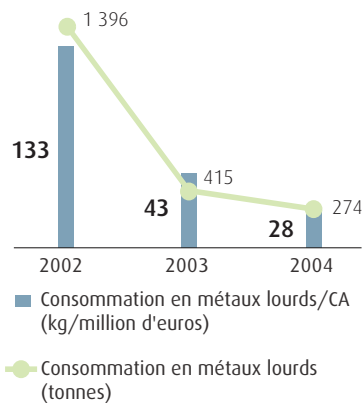
Le Groupe a recours à l'énergie solaire lorsque cela s'avère possible.

Un certain nombre de sites s'étaient fixé des objectifs de réduction des énergies pour 2004, qui ont été atteints avec une moyenne globale de 65 %.

84 sites se sont fixé des objectifs de réduction d'énergie pour 2005.

CONSOMMATION DE MÉTAUX LOURDS ET SOLVANTS CHLORÉS

Métaux lourds

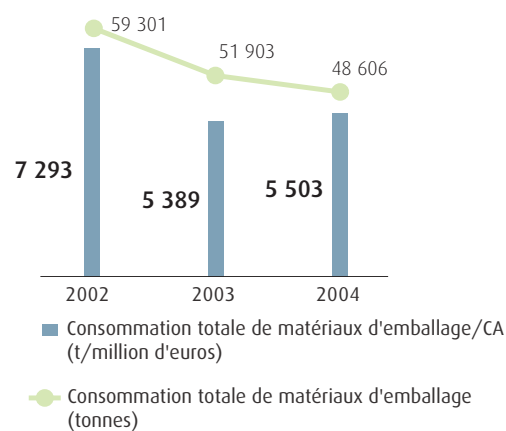


(Taux de réponse en % du CA couvert
2002 : 92 ; 2003 : 96 ; 2004 : 97)

Le Groupe poursuit les efforts qu'il a engagés depuis plusieurs années dans la diminution de la consommation de métaux lourds. Cet effort se traduit par une moindre présence de métaux lourds dans les produits du Groupe ainsi qu'au niveau des rejets des sites.

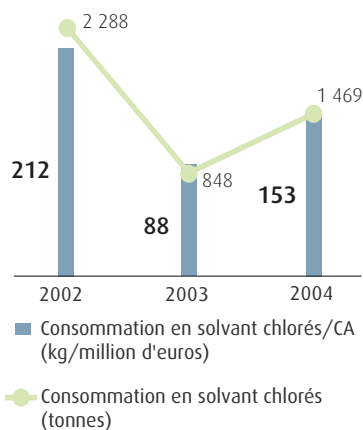
Il convient de préciser que les métaux lourds des produits semi-finis approvisionnés par les sites ne sont pas comptabilisés.

CONSOMMATION DE MATÉRIAUX D'EMBALLAGE



(Taux de réponse en % du CA couvert
2002 : 72 ; 2003 : 96 ; 2004 : 80)

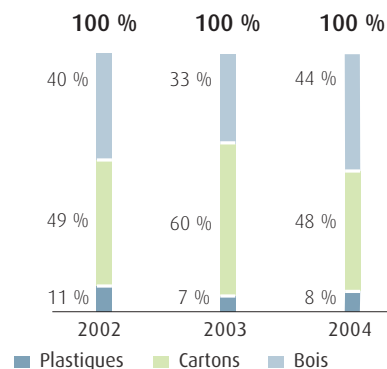
Solvants chlorés



(Taux de réponse en % du CA couvert
2002 : 95 ; 2003 : 93 ; 2004 : 96)

Après une sous-évaluation de la consommation des solvants chlorés en 2003, les sites sont parvenus à fiabiliser la comptabilisation en 2004. On observe toutefois une baisse entre 2002 et 2004 liée aux efforts menés depuis plusieurs années pour réduire l'utilisation de ces substances.

Répartition de la consommation d'emballage

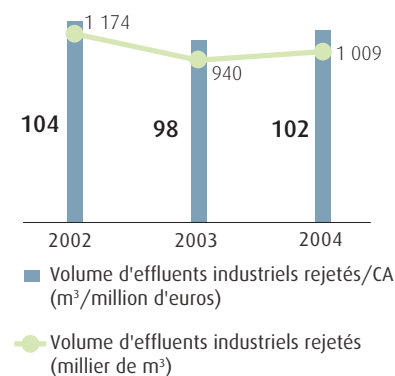


Après une baisse significative entre 2002 et 2003, on observe en 2004 une stabilisation de la consommation de matériaux d'emballage. Le taux de réponse insatisfaisant de 2004 devra être amélioré en 2005.

Le bois et le carton restent très largement les matériaux les plus utilisés.

EFFLUENTS INDUSTRIELS ET MÉTAUX LOURDS

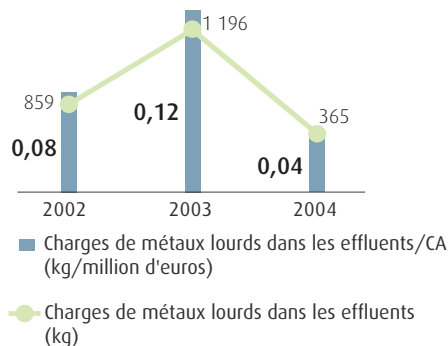
Effluents industriels



(Taux de réponse en % du CA couvert
2002 : 99 ; 2003 : 99 ; 2004 : 99)

En volume, la quantité totale des effluents industriels rejetée par le Groupe reste stable par rapport aux années précédentes. Comme les années précédentes, les effluents industriels pris en charge par les stations de traitement ne sont pas comptabilisés car les eaux résiduelles, provenant du traitement de ces effluents, ne sont pas rejetées directement à l'environnement par le site.

Métaux lourds

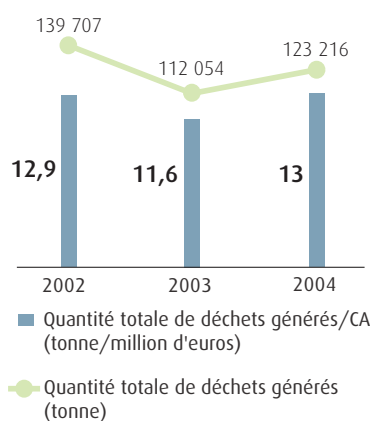


(Taux de réponse en % du CA couvert
2002 : 94 ; 2003 : 96 ; 2004 : 99)

Comme l'atteste le taux de réponse, le Groupe a poursuivi son objectif de réduction de la charge des métaux lourds dans les effluents. Cette dernière passe de 120 g par million d'euros de chiffre d'affaires en 2003 à 40 g en 2004. Ces résultats sont aussi la conséquence de l'objectif d'élimination des métaux lourds à tous niveaux dans les produits et les process.

DÉCHETS

Déchets générés



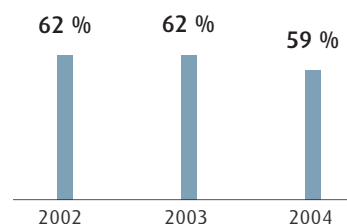
(Taux de réponse en % du CA couvert
2002 : 95 ; 2003 : 97 ; 2004 : 98)

La quantité de déchets produits par les sites est en légère augmentation. Cette augmentation entre 2003 et 2004 est due en partie à l'extension du périmètre de reporting.

Comme les années précédentes, ne sont pas comptabilisées dans les déchets les matières récupérées au cours du process et réutilisées sur site dans le process.

Taux de valorisation des déchets

(en pourcentage)

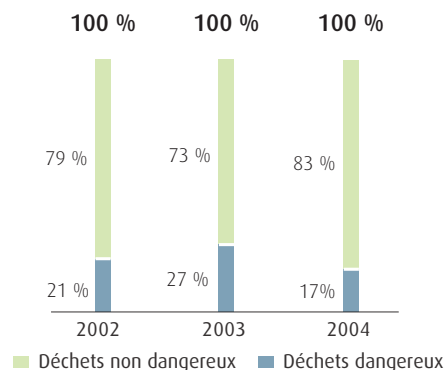


(Taux de réponse en % du CA couvert
2002 : 85 ; 2003 : 97 ; 2004 : 98)

La valorisation des déchets a légèrement régressé en 2004.

Elle s'établit en moyenne à 41 % pour les déchets dangereux et à 69 % pour les déchets non dangereux. Une meilleure valorisation des déchets est toujours recherchée par les sites mais la présence ou le maintien de filières autorisées conditionne notablement cet indicateur.

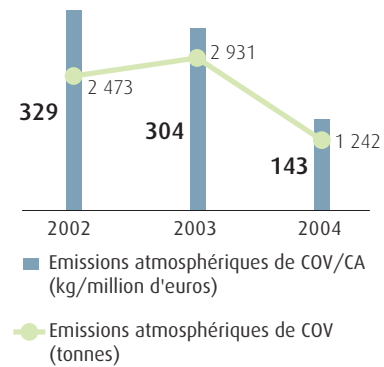
Répartition des déchets



L'indicateur relatif à la proportion de déchets dangereux par rapport aux déchets non dangereux évolue favorablement. Le Groupe ayant en 2004 généré une proportion moindre de déchets dangereux.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

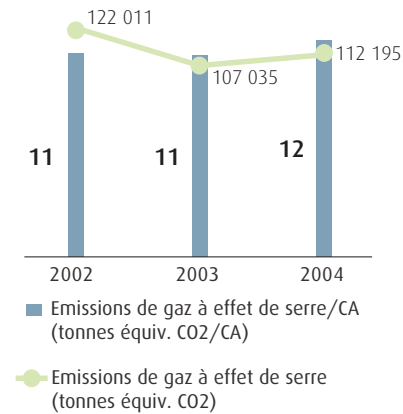
COV (Composés organiques volatiles)



(Taux de réponse en % du CA couvert
2002 : 66 ; 2003 : 72 ; 2004 : 87)

L'amélioration de la quantification des émissions atmosphériques en COV du Groupe était un des objectifs annoncés dans le précédent rapport. Le taux de réponse sur cet indicateur a progressé de 21 points en 2 ans dont 15 points sur 2004 ; des progrès restent toutefois encore à accomplir. Les efforts du Groupe pour limiter l'usage de solvants et en premier lieu de solvants chlorés portent leurs fruits. Ainsi les émissions de COV du Groupe ont été divisées par deux en deux ans.

Gaz à effet de serre Équivalent CO2



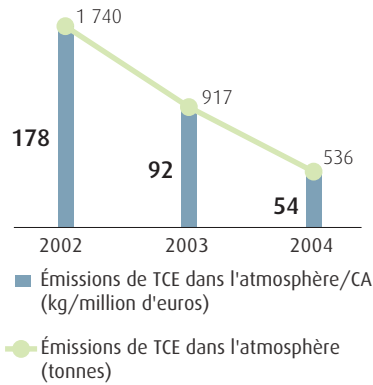
(Taux de réponse en % du CA couvert
2002 : 96 ; 2003 : 91 ; 2004 : 95)

Les émissions de CO2 ont été calculées à partir des consommations d'énergies directes en appliquant les coefficients d'émission du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat).

Les émissions atmosphériques de gaz à effet de serre sont intimement liées à l'usage des énergies fossiles dans le Groupe (gaz naturel et fuel) ; elles sont relativement stables.

La légère augmentation des émissions de gaz à effet de serre est une conséquence de l'augmentation relative de la part du fuel dans la consommation 2004 (cf. indicateur énergie) due à l'intégration de certaines Joint Ventures asiatiques.

Émissions de TCE (Trichloréthylène) dans l'atmosphère

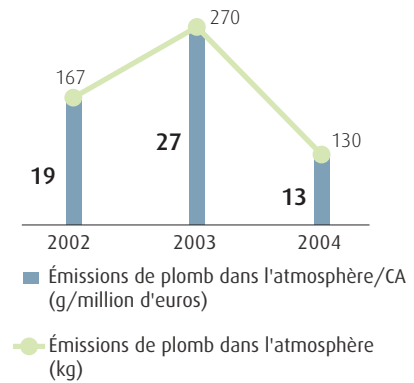


(Taux de réponse en % du CA couvert
2002 : 86 ; 2003 : 92 ; 2004 : 97)

En raison de son caractère cancérigène, la réduction drastique des émissions de TCE reste un des objectifs majeurs du Groupe en matière de protection de l'environnement.

La baisse très significative des émissions de TCE entre 2002 et 2004 (70 % de réduction) est la conséquence d'investissements importants réalisés dans tout le Groupe et plus particulièrement dans la Branche Transmissions grâce au développement d'une nouvelle gamme de produits n'utilisant plus le trichloréthylène.

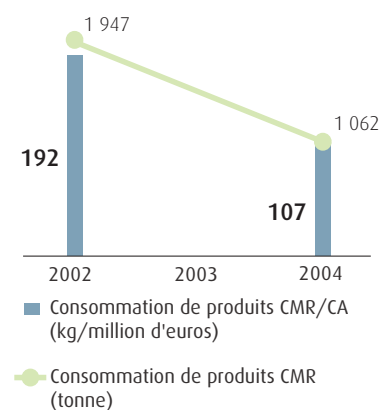
Émissions de plomb dans l'atmosphère



(Taux de réponse en % du CA couvert
2002 : 76 ; 2003 : 89 ; 2004 : 91)

La baisse significative de cet indicateur en 2004 montre que les efforts du Groupe portent leurs fruits ; ils se poursuivront en 2005.

CONSOMMATION DE PRODUITS CMR (Cancérogène Mutagène ou toxique pour la Reproduction)



(Taux de réponse en % du CA couvert
2002 : 76 ; 2004 : 95)

En raison d'erreurs de reporting, les données 2003 n'ont pas été reprises pour cet indicateur.

Des produits CMR (Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction) sont utilisés par le Groupe dans certains process (fabrication de matériaux de friction, traitement de surface, ..) mais ne se retrouvent pas dans les produits livrés aux constructeurs ou uniquement à l'état de traces.

Le TCE mis en oeuvre comme solvant ou dégraissant est le principal produit CMR utilisé par le Groupe. Au delà du TCE, la suppression totale des produits CMR est un des objectifs importants de la politique environnement, santé et sécurité au travail de Valeo.

Entre 2002 et 2004, l'utilisation de ces produits a presque été divisée par deux ; ces efforts se poursuivront en 2005.

NUISANCES OLFACTIVES

Les causes de nuisances olfactives identifiées chez Valeo concernent essentiellement les sites de fabrication de matériaux de friction et sont générées par les opérations de cuisson des matériaux. Des systèmes sont mis en place afin d'éliminer le rejet de particules odorantes dans l'atmosphère.

NUISANCES SONORES

Les activités de Valeo ne mettent pas en oeuvre des procédés particulièrement bruyants. Certains dispositifs d'extraction d'air en toiture peuvent générer des nuisances qui demeurent légères et n'ont pas donné lieu à plainte.

UTILISATION DES SOLS

Valeo prête une attention particulière à la préservation des sols.

- En premier lieu en ce qui concerne leur utilisation : une directive Groupe impose le stockage des produits dangereux en rétention ; les stockages de matières premières et de produits finis ne s'effectuent jamais à même le sol mais sur des surfaces imperméables. En outre, le Groupe prohibe les citernes et cuves enterrées ;
- En second lieu, par la place laissée sur les sites aux espaces verts et à la qualité de ceux-ci : en moyenne, 35 % de la surface d'un site est consacrée aux bâtiments et 15 % à la voirie, ce qui laisse 50 % aux espaces verts.

Ces espaces verts sont adaptés à l'environnement du site ; lors de la construction ou de la réhabilitation de sites et dans la mesure du possible, les essences de plantes ou d'arbres existantes sont conservées sur le site.

MESURES POUR LIMITER LES ATTEINTES A L'ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE, AUX MILIEUX NATURELS ET AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES PROTÉGÉES

En s'appuyant sur les travaux de l'association HQE (Haute Qualité Environnementale) de l'US Green Building Council et sur les recommandations de la Banque Mondiale, Valeo a développé le concept de l'usine générique. Tous les projets de construction ou de rénovation de sites sont élaborés sur la base d'un cahier des charges très précis.

Les critères liés au développement durable portent à la fois sur :

- le choix du site
- l'architecture et la construction de l'usine
- les conditions de travail des collaborateurs
- les conditions d'exploitation de l'usine
- le respect des réglementations
- les standards Valeo en matière de prévention des risques
- l'optimisation des consommations d'énergie
- la réduction des émissions et des déchets

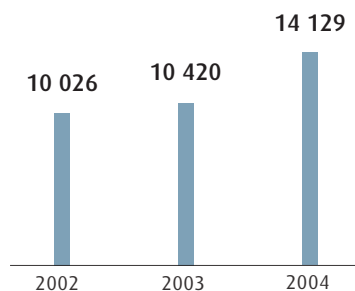
Les usines de Veszprem en Hongrie, de Skawina en Pologne, de Zebak en République tchèque, de Atsugi-Shi au Japon, de Bouznika au Maroc et dernièrement de Chraznow en Pologne attestent de la prise en compte du concept d'usine générique.

DONNÉES FINANCIÈRES

Paramètre	2004	
	Valeur	Taux de réponse en % CA
Nombre d'amendes et d'indemnités	5	98 %
Montant des amendes et indemnités	25 k€	98 %
Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux	7 580 k€	92 %
Montant des dépenses fonctionnelles engagées pour prévenir les conséquences environnementales de l'activité	14 140 k€	97 %
Montant des investissements engagés, hors coûts de dépollution, pour prévenir les conséquences environnementales de l'activité	5 624 k€	96 %
Coûts spécifiques de dépollution	869 k€	98 %

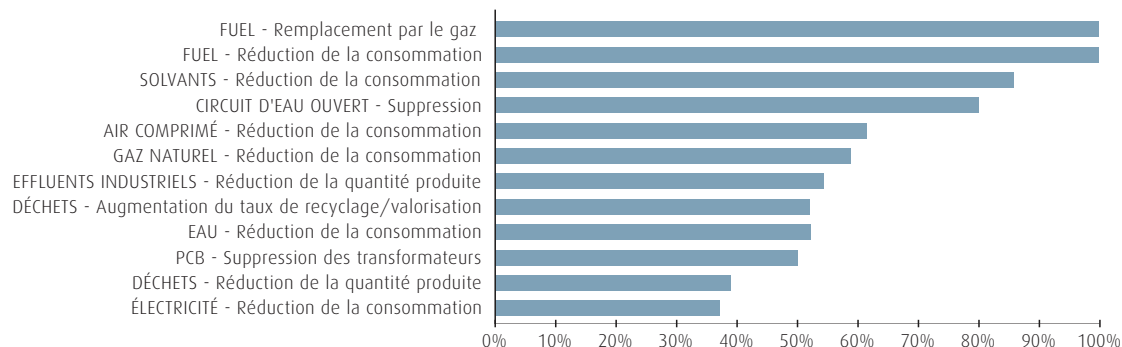
CONSOMMATION DE PLASTIQUES RECYCLÉS

(en tonnes)



L'emploi de plastiques recyclés a connu en 2004 un net progrès par rapport à 2003 (+ 35 %). Ce progrès doit être souligné car l'utilisation de plastiques recyclés est soumise à des conditions très strictes d'utilisation.

ATTEINTE DES OBJECTIFS 2004



Le graphique ci-dessus présente l'analyse du taux d'atteinte de leurs objectifs environnementaux 2004 par les sites du Groupe.

Ce graphique a été établi pour les objectifs quantifiés et vérifiables. En moyenne un objectif sur deux a été atteint (48 %).

Les trois objectifs les plus fréquemment visés en 2004 étaient la réduction de la consommation d'énergie, la réduction de la consommation d'eau et l'augmentation du taux de valorisation des déchets.

La règle appliquée a été stricte, ainsi si un site s'était fixé une baisse de sa consommation d'eau de 5 % et si cette dernière n'a été que de 4 % l'objectif a été considéré comme non atteint.

Par ailleurs les objectifs avaient été fixés en quantité totale et non pas en quantité relative (ramenée au chiffre d'affaires). De ce fait, certains sites n'ont pas atteint leur objectif en raison d'une augmentation notable de leur activité.

OBJECTIFS 2005

Thème	Nombre total de sites du périmètre ayant des objectifs par thème	% des sites du périmètre ayant des objectifs par thème
Consommation d'énergie	84	61 %
Consommation d'eau	79	58 %
Valorisation des déchets	52	38 %
Déchets dangereux	49	36 %
Consommation de matériaux d'emballage	44	32 %
Effluents industriels	30	22 %
Émissions de gaz à effet de serre	28	20 %
Émissions de COV	24	18 %
Consommation en solvants chlorés	17	12 %
Consommation en métaux lourds	17	12 %
Consommation en plomb	16	12 %
Consommation en Cr6	11	8 %
Consommation en CMR	8	6 %
PCB	7	5 %
Consommation en solvants halogénés	5	4 %

Hors des standards Groupe qui s'imposent à tous les sites, chaque site est tenu de fixer ses propres objectifs environnementaux. Ces objectifs sont fonction des impacts significatifs de chaque site évalués dans le cadre des exigences de l'ISO 14001.

Ils peuvent varier d'un site à un autre compte tenu :

- de la variété des activités du Groupe ;
- de la sensibilité du milieu où est implanté le site ;
- du niveau de « performance environnementale » déjà atteint par le site.

Cette démarche permet de favoriser l'intégration du site dans son environnement local.

Comme en 2003, les trois principaux objectifs (en nombre) que se sont fixés les sites Valeo concernent leur consommation d'énergie et d'eau ainsi que la valorisation de leur déchets.

A noter que si la réduction des CMR (TCE, Cr6, etc...) n'apparaît pas en première place dans ce tableau, cela est dû au nombre relativement restreint de sites concernés.

INDICATEURS SOCIAUX

Le Groupe Valeo a établi son rapport social sur la base des obligations et recommandations de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) du 15 mai 2001 et du décret 2002-221 du 20 février 2002.

En 2002, les indicateurs sociaux avaient été communiqués sur le périmètre consolidé des 19 sociétés françaises (hormis les indicateurs concernant les effectifs et la formation qui avaient été consolidés au niveau mondial).

En 2003, la refonte des systèmes d'information internes a permis la consolidation des indicateurs au niveau de l'ensemble du Groupe (Zexel, environ 2 000 personnes, intégré au 1^{er} décembre, n'avait cependant pas été pris en compte dans les indicateurs).

En 2004, Zexel a été inclus dans l'ensemble des indicateurs ci-dessous.

INFORMATIONS SOCIALES CONSOLIDÉES AU NIVEAU MONDIAL

I - EMPLOI

A. Effectifs

	2002	2003	2004
Ingénieurs et Cadres	10 229	10 427	11 249
Techniciens, Agents de Maîtrise, Administratifs	13 362	11 028	11 477
Agents	40 934	40 913	40 593
Effectif Inscrit	64 525	62 368	63 319
Intérimaires	4 563	3 812	3 957
Effectif Total	69 088	66 180	67 276
dont			
Effectif Permanent	56 605	53 370	55 540
Effectif Temporaire	12 483	12 810	11 736

Au 31 décembre 2004, Le Groupe emploie 67 276 personnes, soit une augmentation des effectifs totaux de 2 % par rapport à 2003 et ce, suite à l'intégration de Zexel, puisque les effectifs permanents sont accrus d'environ 2 000 personnes. L'effectif temporaire (contrats à durée déterminée et intérimaires) a, quant à lui, décliné d'environ 1 000 personnes, et ce, dans un effort de réduction des emplois précaires. Il représente désormais 17 % des effectifs totaux, contre 19 % en 2003.

Le pourcentage d'Ingénieurs et Cadres reste stable. Il représente 17,8 % de l'effectif inscrit (16,7 % en 2003).

L'effectif inscrit se compose de 63 % d'hommes et de 37 % de femmes contre 61 % et 39 % en 2003 respectivement.

B. Embauches

Hormis quelques difficultés de recrutement très localisées, notamment sur des postes à fort niveau d'expertise ou demandant des capacités linguistiques particulières, le Groupe, fort de son image et de son expérience, n'a pas rencontré de difficultés particulières lors des opérations d'embauche.

Contrats à Durée Indéterminée	2003	2004
Ingénieurs et Cadres	1 389	1 475
Techniciens, Agents de Maîtrise, Administratifs	798	844
Agents	2 277	3 306
Total	4 464	5 625

En 2004, Valeo a intensifié ses recrutements sous forme de Contrats à Durée Indéterminée, en procédant à 5 625 embauches, soit 10,1 % de l'effectif permanent (8,4 % en 2003).

Les Ingénieurs et Cadres représentent 26 % de ces embauches (31 % en 2003). Les recrutements se répartissent en 70 % d'hommes et 30 % de femmes (66 % et 34 % en 2003).

Contrats à Durée Déterminée	2003	2004
Ingénieurs et Cadres	198	241
Techniciens, Agents de Maîtrise, Administratifs	334	273
Agents	9 045	7 924
Total	9 577	8 438

8 438 embauches en Contrats à Durée Déterminée ont été réalisées durant l'année, soit une baisse de 12 % par rapport à 2003.

L'effectif en Contrat à Durée Déterminée au 31 décembre 2004 représente 7 779 personnes (contre 8 998 en 2003).

C. Départs

	2003	2004
Licenciements	4 500	3 454
dont motif économique	2 950	1 661
Pré-retraites	495	367
Retraites	607	606

En 2004, Valeo a procédé à 3 454 licenciements, soit 6,2 % de l'effectif permanent (8,4 % en 2003). Les licenciements pour motif économique représentent la moitié de ces licenciements (les deux tiers en 2003). Les départs en pré-retraite et retraite représentent 1,8 % de l'effectif permanent (2,1 % en 2003). Les plans de réduction d'effectifs ont concerné l'ensemble des Branches industrielles du Groupe pour un total de 2 634 personnes. Valeo s'attache à privilégier une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Lorsque la nécessité d'optimiser son dispositif industriel est avérée, Valeo entreprend des opérations de restructuration. Dans ce cadre, et en concertation régulière avec les partenaires sociaux, le Groupe mobilise tous les dispositifs favorisant le réemploi du personnel : reclassement interne, reclassement externe, recherche de repreneur, réindustrialisation des bassins d'emploi.

En 2004, 322 salariés ont été reclassés, dont 84 dans les sociétés du Groupe.

II - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

A. Durée du travail

Salariés à temps plein

Pour les salariés à temps plein, la durée standard du temps de travail varie, selon les pays et les catégories socioprofessionnelles, de 35 à 48 heures par semaine.

Salariés à temps partiel

Etant considéré comme temps partiel tout horaire de travail inférieur à l'horaire standard d'un établissement, la durée moyenne du temps de travail des salariés à temps partiel varie, selon les pays et les catégories socioprofessionnelles, de 18 à 36 heures par semaine.

B. Horaires de travail

Répartition du personnel par horaire de travail en %

	2003	2004
Horaire Journée	41 %	41 %
Horaire 2x8	32 %	32 %
Horaire 3x8	21 %	21 %
Permanent Nuit	5 %	5 %
Équipe de fin de semaine	1 %	1 %

Le personnel de production travaille majoritairement en équipe 2x8, 3x8 ou de nuit afin d'optimiser la durée de fonctionnement des installations.

C. Heures supplémentaires

En 2004, 19 930 387 heures supplémentaires ont été payées en 2004 (6 034 700 en 2003), dont 74 % aux opérateurs de production (83 % en 2003). Zexel représente, à lui seul, avec 12 700 599 heures supplémentaires payées, 64 % des heures supplémentaires payées par le Groupe.

D. Temps partiel

1 573 personnes travaillent à temps partiel, soit 2,5 % des effectifs inscrits (2,3 % en 2003). L'accroissement de ce nombre provient essentiellement des agents qui représentent, cette année, 65 % du chiffre total, alors qu'ils n'en représentaient que 63 % en 2003.

E. Absentéisme

Le taux d'absentéisme (ratio du nombre d'heures d'absence sur le nombre d'heures possibles de travail) s'élève à 2,9 % cette année, au niveau du Groupe. Ce taux varie, selon les divisions de 0 à 10,9 %.

Il comprend les absences pour les motifs suivants : maladies, accidents du travail ou de trajet, grèves, absences sans motif.

Les plans d'action mis en œuvre dans les sociétés ont permis de réduire de 15 % le taux d'absentéisme qui était de 3,4 % en 2003.

III - EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Valeo s'attache à promouvoir, à situation comparable, l'égalité entre les hommes et les femmes dans

l'évolution des carrières, l'accès à la formation, les salaires et le positionnement dans l'entreprise.

IV - RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Valeo développe une politique contractuelle active avec les partenaires sociaux. 232 accords ont été conclus en 2004 (contre 194 en 2003).

A la suite d'un accord signé le 8 avril 2004, le Comité d'Entreprise Européen de Valeo s'est étendu depuis le 1^{er} mai 2004 à trois nouveaux pays. Son périmètre regroupe désormais l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, et la Suède.

V - CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

L'objectif, en matière de sécurité et conditions de travail, est de positionner les sites au niveau des meilleurs standards mondiaux.

Valeo fait de la santé et de la sécurité au travail l'un de ses objectifs prioritaires en mettant en place des audits systématiques (réalisés par des consultants externes) afin de mieux évaluer et contrôler les risques dans ce domaine, et en procédant à la mise en place de standards au niveau du Groupe.

Afin de mesurer l'efficacité des mesures prises, Valeo utilise deux ratios : taux de fréquence (nombre d'accidents entraînant un arrêt par million d'heures travaillées) et taux de gravité (nombre de jours perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées).

	2003	2004
Taux de fréquence	9,59	7,21
Taux de gravité	0,27	0,16

VI - RÉMUNÉRATION

1. Masse salariale

En 2004, la masse salariale s'élève à 1 602 millions d'euros (1 571 millions d'euros en 2003). Les charges sociales s'élèvent à 545 millions d'euros (570 millions en 2003), soit 34 % (36 % en 2003). La masse salariale chargée s'élève à 2 147 millions d'euros (2 141 millions d'euros en 2003).

Les dépenses de personnel (incluant le personnel intérimaire) s'élèvent à 2 276 millions d'euros soit 24,1 % du chiffre d'affaires en 2004, en diminution de 0,31 % par rapport aux 2 283 millions d'euros de 2003, qui représentaient 24,7 % du chiffre d'affaires de l'an dernier.

2. Épargne salariale

Valeo a lancé à l'automne 2004 une opération d'actionnariat salarié dans le cadre d'une augmentation de capital autorisée par l'assemblée générale des actionnaires du 5 avril 2004. Cette opération s'est adressée à environ 56 500 salariés de Valeo répartis dans 16 pays. 14 % des salariés concernés y ont adhéré.

VII - FORMATION

En 2004, les dépenses de formation se sont élevées à 33 381 376 euros, soit 2 % de la masse salariale hors charges (2 % en 2003).

Dans le cadre de la politique d'intégration et de développement des compétences, 81 % des salariés ont suivi au moins une action de formation en 2004 (75 % en 2003).

	2002	2003	2004
Nombre de personnes formées	54 200	46 664	51 008
Nombre d'heures de formation dispensées	1 500 000	1 534 741	1 603 593
Dépenses consacrées à la formation (en euros)	n/a	32 624 810	33 381 376

Les actions de formation concernent l'ensemble des catégories professionnelles. Ont reçu au moins une formation en 2004 :

91 % des Ingénieurs et Cadres, soit 10 250 salariés (81 % en 2003), 82 % des Techniciens, Agents de Maîtrise et Administratifs, soit 9 421 salariés (86 % en 2003), 77 % des Agents de production, soit 31 338 salariés (70 % en 2003).

1 603 593 heures de formation ont été dispensées (31 heures par personne en moyenne), dont 30 000 heures de formation dans le cadre de notre université en ligne, Valeo C@mpus, qui ont permis d'optimiser le temps de formation en salle pour 5 800 personnes.

VIII - EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En révisant son Code d'Éthique, le Groupe Valeo a tenu à réaffirmer son engagement à promouvoir, d'une part, la dignité et la valeur de la personne humaine, et d'autre part, l'égalité des droits de ses salariés. Dans ce cadre, le Groupe Valeo participe à des actions tendant à favoriser l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés.

1 019 salariés handicapés travaillent dans les établissements du Groupe à fin décembre 2004 (1 130 en 2003).

IX - SOUS-TRAITANCE

Le poste sous-traitance s'élève à 108,3 millions d'euros en 2004 (137,7 millions d'euros en 2003). Valeo fait appel à des sociétés de sous-traitance pour des prestations spécifiques effectuées dans ses sites (gardiennage, nettoyage, maintenance, ...). Valeo veille à ce que ses filiales respectent les dispositions fondamentales du droit du travail national et international dans leurs relations avec les sous-traitants, et s'assure notamment que les prescriptions du Code d'Éthique Valeo relatives aux droits fondamentaux de l'Homme soient respectées par ses sous-traitants.

X - RÔLE DE L'ENTREPRISE DANS LA FORMATION ET L'EMPLOI DES JEUNES

L'apprentissage, l'insertion en alternance et les stages permettent en particulier de former et d'intégrer de futurs collaborateurs.

Afin de pourvoir à ses besoins de recrutement, Valeo entretient de nombreux partenariats avec les écoles professionnelles, les écoles d'enseignement supérieur et les universités dans les régions où sont implantés les sites du Groupe. Il participe également à de nombreux forums écoles.

INFORMATIONS SOCIALES CONSOLIDÉES SUR LE PÉRIMÈTRE FRANÇAIS

I - EMPLOI

A. Effectifs

	2002	2003	2004
Ingénieurs et Cadres	4 477	4 622	4 640
Techniciens, Agents de maîtrise, Administratifs	3 843	3 426	3 094
Agents	10 760	9 905	9 181
Effectif Inscrit	19 080	17 953	16 915
Intérimaires	2 690	2 344	1 926
Effectif Total	21 770	20 297	18 841
dont			
Effectif Permanent	18 340	17 463	16 492
Effectif Temporaire	3 430	2 834	2 349

Au 31 décembre 2004, le Groupe emploie en France 18 841 personnes, soit une baisse de 7,2 % par rapport à 2003. Cette diminution concerne l'effectif permanent (-5,6 %), traduisant la poursuite des efforts d'optimisation de l'outil industriel du Groupe visant à ajuster l'outil de production aux besoins des clients. Elle concerne également et surtout le personnel temporaire (-17,1 %), en ligne avec la politique de réduction des emplois précaires.

L'effectif temporaire représente 12 % de l'effectif

total (14 % en 2003) et 14 % de l'effectif permanent (16 % en 2003).

L'effectif inscrit se compose de 69 % d'hommes et de 31 % de femmes (67 % et 33 % en 2003).

B. Embauches

Hormis quelques difficultés de recrutement très localisées, notamment sur des postes à fort niveau d'expertise, le Groupe, fort de son image et de son expérience, n'a pas rencontré de difficultés particulières lors des opérations d'embauche.

Contrats à Durée indéterminée	2002	2003	2004
Ingénieurs et Cadres	869	574	446
Techniciens, Agents de maîtrise, Administratifs	196	137	94
Agents	630	486	325
Total	1 695	1 197	865

En 2004, Valeo a procédé à 865 embauches sous forme de Contrats à Durée Indéterminée, soit 28 % de moins qu'en 2003 ; 446 Ingénieurs et Cadres ont

été recrutés, soit 52 % des embauches de l'exercice (48 % en 2003).

Contrats à Durée déterminée	2002	2003	2004
Ingénieurs et Cadres	96	102	108
Techniciens, Agents de maîtrise, Administratifs	173	95	58
Agents	1 429	1 492	1 209
Total	1 698	1 689	1 375

En 2004, 1 375 embauches en contrats à durée déterminée ont été réalisées durant l'année, incluant les renouvellements de certains contrats,

soit 19 % de moins qu'en 2003.

L'effectif en Contrat à Durée Déterminée au 31 décembre 2004 est de 422 personnes.

C. Départs

	2002	2003	2004
Licenciements	587	659	791
dont motif économique	293	383	508
Pré-retraites	549	272	256
Retraites	n/a	235	224

En 2004, les entités françaises ont procédé à 791 licenciements, soit 4,8 % des effectifs permanents (3,8 % en 2003). Les licenciements pour motif économique représentent 64 % de ces licenciements (58 % en 2003).

480 employés sont partis en retraite ou en pré-retraite, soit 2,9 % de l'effectif permanent (2,9 % en 2003).

Lors des rationalisations industrielles, tous les dispositifs favorisant le réemploi du personnel sont mobilisés : reclassement interne, reclassement externe, recherche de repreneur, réindustrialisation des bassins d'emploi.

Salariés à temps plein

Ingénieurs et Cadres	214 jours par an
Techniciens, Agents de Maîtrise, Administratifs	35h
Sauf personnel forfaité	37h30
Agents	35h

Salariés à temps partiel

Etant considéré comme temps partiel tout horaire de travail inférieur à l'horaire standard d'un établissement, la durée moyenne du temps de travail des salariés à temps partiel varie, selon les sociétés et les catégories socioprofessionnelles, de 18 à 33 heures par semaine.

B. Horaires de Travail

Répartition du personnel par horaire de travail en %

	2002	2003	2004
Horaire Journée	45 %	49 %	49%
Horaire 2x8	40 %	35 %	34%
Horaire 3x8	5 %	4 %	4%
Permanent Nuit	10 %	9 %	9%
Équipe de fin de semaine	n/a	3 %	4%

C. Heures supplémentaires

En 2004, 281 699 heures supplémentaires ont été payées (377 918 en 2003), dont 78 % aux opérateurs de production (stable par rapport à 2003).

D. Temps partiel

Le temps partiel concerne 613 personnes (544 en

En 2004, 43 salariés ont été reclassés dans les sociétés françaises du Groupe (56 en 2003). 154 ont retrouvé un emploi grâce aux Espaces Mobilité Emploi mis en place (395 en 2003).

II - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

A. Durée du Travail

L'ensemble des sociétés françaises a conclu des accords majoritaires avec les organisations syndicales concernant l'organisation et l'aménagement du temps de travail.

2003), soit 3,6 % de l'effectif inscrit (3,0 % en 2003). L'accroissement de ce nombre provient essentiellement des agents qui représentent, cette année, 55 % du total, alors qu'ils n'en représentaient que 51 % en 2003.

E. Absentéisme

Le taux d'absentéisme (ratio du nombre d'heures

d'absence sur le nombre d'heures possibles de travail) s'élève à 3,0 %.

Il comprend les absences pour les motifs suivants : maladies, accidents de travail ou de trajet, grèves, absences sans motif.

Les plans d'action mis en œuvre dans les sociétés ont permis de réduire de 9 % le taux d'absentéisme qui était de 3,3 % en 2003.

III - ÉGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Pour le périmètre français du Groupe, et conformément à la loi du 9 mai 2001, Valeo élabore annuellement un rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes dans chacune des sociétés françaises du Groupe. Ce rapport sert de fondement à une négociation annuelle avec les partenaires sociaux

sur les objectifs en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et sur les mesures permettant d'atteindre ces objectifs.

De façon générale, Valeo œuvre pour promouvoir, à situation comparable, l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'évolution des carrières, l'accès à la formation, les salaires et le positionnement dans l'entreprise.

IV - RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Valeo développe une politique contractuelle active avec les partenaires sociaux.

En 2004, 86 accords concernant de nombreux domaines (rémunération, organisation du travail, prévoyance, ...) ont été signés au niveau des 17 sociétés françaises du Groupe (68 accords en 2003).

V - CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

	2002	2003	2004
Taux de fréquence	16,90	16,47	13,02
Taux de gravité	0,49	0,49	0,38

Le taux de fréquence (nombre d'accidents entraînant un arrêt par million d'heures travaillées) et de gravité (nombre de jours perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées) sont inférieurs respectivement de 55 % et de 66 % à ceux de la profession (source UIMM – 2002 – dernière enquête réalisée).

VI - REMUNERATION

1. Masse salariale

En 2004, la masse salariale française s'élève à 636 millions d'euros (633 millions en 2003).

Les charges sociales s'élèvent à 268 millions d'euros (274 millions en 2003), soit 42 % (43 % en 2003).

La masse salariale chargée s'élève à 904 millions d'euros (907 millions en 2003).

Les dépenses de personnel (incluant le personnel intérimaire) s'élèvent à 994 millions d'euros, soit 27,1 % du chiffre d'affaires en 2004, en baisse de 1,49 % par rapport aux 1 009 millions d'euros comptabilisés en 2003, représentant 29,5 % du chiffre d'affaires de l'an dernier.

2. Politique Salariale

Les salaires ont globalement augmenté de 2,5 % en France en 2004. 16 accords salariaux et 1 procès verbal de désaccord ont été signés dans les 17 sociétés françaises du Groupe disposant d'instances représentatives du personnel et des syndicats.

3. Participation

Au titre de l'année 2004, cinq sociétés ont dégagé une réserve spéciale de participation pour un montant de 3 461 000 euros.

4. Intéressement

Les accords d'intéressement ont permis aux salariés de six sociétés de percevoir, au titre de l'année 2004, un montant total de 4 220 470 euros.

5. Epargne salariale

Les salariés ont la possibilité de placer les sommes issues des accords de participation et d'intéressement ainsi que des versements volontaires (ces derniers faisant l'objet d'un

abondement par Valeo) sur un Plan d'Epargne Groupe qui a été mis en place le 13 novembre 2001 par un accord collectif signé entre la Direction du Groupe et quatre organisations syndicales. Cet accord ne concerne que le périmètre français du Groupe. Au 31 décembre 2004, le PEG Valeo comporte 9 405 salariés adhérents, soit 55,6 % de l'effectif inscrit. Parallèlement, les salariés ont eu la possibilité de souscrire à un plan d'actionnariat salarié au cours du dernier trimestre 2004.

18,2 % des salariés français concernés ont adhéré à ce plan.

VII - FORMATION

En 2004, les dépenses de formation ont atteint près de 18 millions d'euros (contre 19 millions en 2003), soit 3 % de la masse salariale hors charges (stable par rapport à 2003).

	2002	2003	2004
Nombre de personnes formées	13 653	14 087	14 054
Nombre d'heures de formation dispensées	438 678	522 628	465 943
Dépenses consacrées à la formation	n/a	19 000 506 €	17 879 841 €

83 % des salariés ont suivi en 2004 au moins une action de formation (78 % en 2003).

Les actions de formation ont concerné l'ensemble des catégories professionnelles. Ont reçu au moins une formation en 2004 :

93 % des Ingénieurs et Cadres, soit 4 313 salariés (90 % en 2003), 91 % des Techniciens, Agents de Maîtrise et Administratifs, soit 2 806 salariés (86 % en 2003), 76 % des Agents de production, soit 6 935 salariés (70 % en 2003).

Au total, 465 943 heures de formation ont été dispensées, soit une moyenne de 33 heures par personne formée.

VIII - EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Fin décembre 2004, les établissements français du Groupe employaient 510 salariés handicapés, soit 3,0 % de l'effectif inscrit (3,4 % en 2003).

Par ailleurs, de nombreux contrats de fourniture de sous-traitance ou de prestations de services sont conclus avec des ateliers protégés ou des centres d'aide par le travail (CAT).

IX - ŒUVRES SOCIALES

Les sommes consacrées à la gestion des œuvres sociales ont représenté 12 millions d'euros en 2004, soit 1,9 % de la masse salariale (1,7 % en 2003).

X - SOUS-TRAITANCE

Le poste sous-traitance s'est élevé à 65,7 millions d'euros en 2004 (87,1 millions d'euros en 2003). Ce chiffre comprend l'appel à des sociétés de sous-traitance pour des prestations (gardiennage, nettoyage, maintenance, ...) effectuées dans les établissements français du Groupe.

XI - RÔLE DE L'ENTREPRISE DANS LA FORMATION ET L'EMPLOI DES JEUNES

L'apprentissage, l'insertion en alternance et les stages permettent en particulier de former et d'intégrer de futurs collaborateurs.

Afin de pourvoir à ses besoins de recrutement, Valeo a renforcé ses relations avec ses écoles partenaires, parmi lesquelles figurent, notamment:

- Supélec avec la signature d'un PERCI (Programme d'Enseignement et de Recherche en Coopération Industrielle),
- l'ENSAM Paris, l'ISLI Bordeaux, l'UTC, l'Ecole Centrale, et l'INSA Lyon avec l'organisation de visites de sites Valeo pour les étudiants.

Valeo a également conclu de nouveaux partenariats avec l'Ecole des Mines de Nantes et l'ENSIETA à Brest, et participe activement à de nombreux forums écoles, dont l'ENSAM, l'ISLI, Supélec, Ouest Avenir et Atlantique.

Parallèlement, Valeo a développé de nouveaux contacts avec le réseau ParisTech pour accueillir des étudiants étrangers à Paris.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Titres concernés Date d'assemblée générale (durée de l'autorisation et expiration)	Montant maximum d'émission	Montant maximum d'augmentation de capital	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice
ÉMISSIONS AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL			
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues (A) AG du 5 avril 2004 (26 mois maximum, expiration le 5 juin 2006)	1,52 milliard d'euros de titres d'emprunt (A)+(C) étant limité à 2 milliards d'euros	76,22 millions d'euros (A)+(B)+(C) étant limité à 100 millions d'euros	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (B) AG du 5 avril 2004 (26 mois maximum, expiration le 5 juin 2006)		76,22 millions d'euros (A)+(B)+(C) étant limité à 100 millions d'euros	Néant
ÉMISSIONS SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL			
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues (C) AG du 5 avril 2004 (26 mois maximum, expiration le 5 juin 2006)	1,52 milliard d'euros de titres d'emprunt (A)+(C) étant limité à 2 milliards d'euros	76,22 millions d'euros (A)+(B)+(C) étant limité à 100 millions d'euros	Néant
Augmentation de capital avec décote par émission d'actions réservées aux salariés adhérents du PEG ou du PEGI et aux retraités et pré-retraités adhérents du PEG AG du 5 avril 2004 (5 ans maximum, expiration le 5 avril 2009)		3,54 millions d'euros	Augmentation de capital réalisée à hauteur de 3 523 929 euros
Augmentation de capital sans décote par émission d'actions réservées aux salariés adhérents du PEG AG du 5 avril 2004 (5 ans maximum, expiration le 5 avril 2009)		150 000 euros	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions à bons de souscription réservées aux salariés adhérents du PEG AG du 5 avril 2004 (5 ans maximum, expiration le 5 avril 2009)		570 000 euros	Néant
Augmentation de capital réservée à la Société Générale AG du 5 avril 2004 (1 an maximum, expiration le 5 avril 2005)	580 000 actions	1,74 million d'euros	Augmentation de capital réalisée à hauteur de 1 201 959 euros
Emissions réservées au personnel (stock options) AG du 5 avril 2004 (38 mois maximum, expiration le 5 juin 2007)	1,5 million d'actions		Octroi de 1 123 200 options de souscription*

* La douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2004 permet au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions. Elle a fixé un plafond de 1 500 000 actions qui ne distingue pas selon que ce nombre d'actions résulte de l'exercice d'options de souscription ou d'options d'achat d'actions. L'autorisation de l'Assemblée Générale ayant été utilisée à hauteur de 1 123 000 options de souscription et 280 000 options d'achat d'actions, un maximum de 96 000 actions peut encore être émis en vertu de cette délégation.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL, AUX ÉVENTUELLES LIMITATIONS APPORTÉES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LE GROUPE VALEO

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a adopté le 31 mars 2003 un règlement intérieur en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport Bouton destiné à préciser les modalités de fonctionnement du Conseil, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Règles spécifiques de fonctionnement et d'organisation du Conseil et application

Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres. A la suite de la démission de Monsieur Noël Goutard avec effet au 31 décembre 2004, le Conseil est à ce jour composé de 9 membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent en Annexe au présent rapport.

Conformément aux dispositions de son Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration a examiné la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration retient comme indépendants les administrateurs qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

En particulier, sont présumés indépendants les administrateurs :

- (i) qui ne sont pas salariés ou mandataires sociaux de la Société, salariés ou administrateurs d'une société qu'elle consolide et qui ne l'ont pas été au cours des cinq dernières années,
- (ii) qui ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,
- (iii) qui ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaire, banquiers de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lesquels la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité,

(iv) qui n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social,

(v) qui n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq dernières années,

(vi) qui n'ont pas été administrateurs de l'entreprise depuis plus de douze ans à la date à laquelle leur mandat en cours leur a été conféré.

Pour les administrateurs détenant 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ou plus, ou représentant une personne morale détenant une telle participation, la qualification d'indépendant tient compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

En application de ces critères, le Conseil a noté que :

- un administrateur exerce les fonctions de Président-Directeur Général de la Société : Thierry Morin ;
- quatre administrateurs sont membres du Conseil d'Administration (et précédemment du Conseil de Surveillance) depuis plus de douze ans : Carlo De Benedetti, Alain Minc, Erich Spitz et Yves-André Istel ;
- quatre administrateurs sont indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur (en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport Bouton) : François Grappotte, Philippe Guédon, Jean-Bernard Lafonta et Véronique Morali.

Délais moyens de convocation du Conseil

Les délais moyens de convocation du Conseil constatés sont de 15 jours environ.

Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2004, deux administrateurs ont utilisé la faculté de représentation.

Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président, ou, en son absence, par un vice président ou un administrateur délégué par le Conseil d'Administration. Sur cinq séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président.

Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence. En application des statuts et du Règlement Intérieur, les administrateurs qui participent aux délibérations du Conseil par ce moyen sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sauf pour l'adoption des décisions suivantes : la nomination, le renouvellement ou la révocation du Président, du Directeur Général ou des directeurs généraux délégués ainsi que la fixation de leurs rémunérations, l'établissement des comptes annuels sociaux et consolidés ainsi que du rapport annuel. Cette faculté n'a pas été utilisée au cours de l'exercice écoulé.

Information des administrateurs

Information des administrateurs

Le Président a fourni aux administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Invités du Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur du Contrôle Financier Groupe a assisté à l'ensemble des séances du Conseil et a été entendu par le Conseil à l'occasion des discussions portant sur les comptes sociaux et consolidés de Valeo.

Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil, le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an. Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2004.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil d'Administration (en personne ou par mandataire) au cours de l'exercice 2004 a été de 88 %.

Les Comités créés par le Conseil

Le Conseil a constitué en son sein des comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Le Conseil a ainsi constitué les comités permanents suivants : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations.

Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé de cinq membres dont un Président nommé par le Conseil d'Administration.

Les membres du Comité Stratégique sont Messieurs Philippe Guédon, Jean-Bernard Lafonta, Alain Minc, Thierry Morin et Erich Spitz ainsi que, jusqu'au 31 décembre 2004, Monsieur Noël Goutard, qui exerçait également les fonctions de Président du Comité Stratégique. La présidence du Comité Stratégique est à ce jour assurée par Monsieur Philippe Guédon.

Le Comité Stratégique a pour mission :

- d'exprimer au Conseil son avis sur les axes stratégiques de la Société et du Groupe, et toute autre question stratégique importante dont le Conseil ou son Président le saisit ;
- d'examiner les budgets annuels et les revues semestrielles, ainsi que les plans moyen terme et long terme relatifs aux orientations stratégiques du Groupe.

Il a également pour mission d'étudier et de formuler son avis au Conseil sur les questions qui lui sont soumises relatives aux opérations majeures d'acquisition, de cession, de financement et d'endettement.

Au cours de l'exercice 2004, le Comité Stratégique s'est réuni à dix reprises, avec un taux de présence de 90 %. Lors de ces réunions, le Comité Stratégique a passé en revue les résultats du Groupe ainsi que les opérations de restructuration effectuées au cours des trois dernières années. Il a également évalué les perspectives de croissance interne et externe du Groupe. Les différents projets d'acquisition ainsi que la situation et la stratégie de l'activité électrique/électronique du Groupe ont, en particulier, fait l'objet de nombreuses discussions.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres dont un Président nommé par le Conseil d'Administration.

Les membres du Comité d'Audit sont Messieurs François Grappotte et Yves-André Istel, ainsi que Monsieur Jean-Bernard Lafonta qui exerce également les fonctions de Président du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit a pour mission de :

- s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ainsi que du traitement adéquat des opérations au niveau des Branches et du Groupe ;
- vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières et comptables garantissant la remontée rapide et la fiabilité de celles-ci ;
- examiner le plan d'audit interne du Groupe ainsi que les réponses afférentes de la Direction ; prendre connaissance des audits internes et externes du Groupe ainsi que des réponses afférentes de la Direction ;
- donner un avis sur la sélection des Commissaires aux Comptes ou le renouvellement de leur mandat ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

Le Comité d'Audit s'est réuni à trois reprises en 2004, avec un taux de présence de 100 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment examiné les comptes consolidés de l'exercice 2004 et discuté des projets en cours sur la conversion des comptes aux normes IFRS. Les membres du Comité d'Audit ont également examiné les risques et engagements hors bilan significatifs.

Les travaux du Comité d'Audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés. Ces travaux ont été facilités par la présence des Commissaires aux Comptes et du Directeur du Contrôle Financier à toutes les réunions. Les présentations des Commissaires aux Comptes ont essentiellement

porté sur les conclusions de leur revue limitée des comptes semestriels et de leur audit des comptes annuels. Le Comité d'Audit n'a jamais eu à faire quelque réserve que ce soit sur les comptes consolidés qui lui ont été présentés.

Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres dont un Président nommé par le Conseil d'Administration.

Les membres du Comité des Rémunérations sont Messieurs François Grappotte, Philippe Guédon et Alain Minc. Monsieur Noël Goutard a également été membre du Comité des Rémunérations jusqu'au 31 décembre 2004. La présidence du Comité est assurée par Monsieur Alain Minc.

Le Comité des Rémunérations a pour mission de :

- étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux ;
- proposer au Conseil des règles de répartition des jetons de présence ;
- et examiner toute question que lui soumettrait le Président et notamment les projets d'augmentation de capital réservées aux salariés.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni à trois reprises en 2004, avec un taux de présence de 92 %. Au cours de ses réunions, le Comité a notamment proposé de mettre en place le programme d'actionnariat salarié dans le cadre des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 5 avril 2004. Ce programme a été mis en œuvre au cours du second semestre 2004 et s'est traduit le 16 décembre 2004 par une augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 4 725 888 euros.

Le Comité a également proposé d'attribuer un nombre total de 280 800 options d'achat d'actions et 1 123 200 options de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux les plus directement concernés par le développement du Groupe. Cette proposition a été adoptée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 novembre 2004.

Comité des Nominations

Le Comité des Nominations est composé de cinq membres dont un Président nommé par le Conseil d'Administration.

Les membres du Comité des Nominations sont Madame Véronique Morali et Messieurs François Grappotte, Philippe Guédon, Alain Minc et Thierry Morin. Monsieur Noël Goutard a également été membre du Comité des Nominations jusqu'au 31 décembre 2004. La présidence du Comité est assurée par Monsieur Alain Minc.

Le Comité des Nominations est en charge de la préparation de la composition des instances dirigeantes de la Société (mandataires sociaux et administrateurs). Il examine chaque année la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

En 2004, le Comité des Nominations s'est réuni deux fois, avec un taux de présence de 67 %. Conformément au Règlement Intérieur, il a examiné la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance susvisés.

Évaluation du fonctionnement du Conseil

Conformément au Règlement Intérieur, le Conseil a procédé à sa propre évaluation afin de faire le point sur les modalités de son fonctionnement et de vérifier que ses débats ont été convenablement organisés.

L'évaluation du Conseil d'Administration pour l'exercice 2004 a été menée au cours du dernier trimestre 2004. A cet effet, un questionnaire détaillé a été envoyé à chacun des administrateurs sur leur appréciation du fonctionnement du Conseil et leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Parmi les sujets traités, figuraient le fonctionnement et la composition du Conseil, l'information des administrateurs et le choix des sujets traités, la qualité des débats et le fonctionnement général des comités spécialisés.

Les réponses des administrateurs ont été analysées puis présentées lors de la séance du Conseil du 10 janvier 2005. Les administrateurs ont tous exprimé leur satisfaction globale sur le fonctionnement du Conseil. Des propositions

d'amélioration ont été faites et il a été décidé que des présentations économiques régulières soient faites non seulement au niveau du Groupe, mais également au niveau de chaque Branche.

Actions détenues et opérations sur titres

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 100 actions tout au long de son mandat.

Un Code de bonne conduite régissant la réalisation par les membres du Conseil d'Administration et les cadres-dirigeants du Groupe d'opérations sur les titres de la Société a été accepté par chaque administrateur lors de son entrée en fonction. Aux termes de ce Code, tel que modifié le 23 décembre 2004, chaque administrateur doit déclarer au Directeur Juridique du Groupe, au plus tard dans les quinze jours ouvrés suivant leur réalisation, les opérations sur les titres de la Société qu'il a réalisées. Conformément à la réglementation applicable, ces informations doivent ensuite être communiquées à l'Autorité des Marchés Financiers et rendues publiques.

Conventions de l'article L.225-38 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice, des opérations soumises à la procédure des conventions réglementées ont été conclues entre la Société et ses filiales espagnoles dans le cadre de la mise en place du plan international d'actionnariat salarié Valeorizon 2004. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil du 18 octobre 2004 et feront l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Délégations en matière de cautions, avals et garanties –

Art. L.225-35 du Code de Commerce

Le Conseil d'Administration a autorisé le Président, avec faculté de subdélégation, à émettre au nom de la Société des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant de 23 millions d'euros et à poursuivre les cautions, avals et garanties précédemment délivrés.

Cette autorisation donnée pour une période de douze mois expire le 10 février 2005. Sur cette enveloppe, le Président a donné à la clôture de l'exercice 3 millions d'euros d'engagements de cette nature au nom de la Société.

MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ ET LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'Administration de la Société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Président-Directeur Général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

CONTRÔLE INTERNE

Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini dans le groupe Valeo comme étant un processus mis en œuvre par la Direction et le personnel pour donner une assurance raisonnable sur la réalisation des objectifs suivants :

- Fiabilité des informations financières et de gestion
- Conformité aux lois et aux réglementations
- Protection des actifs
- Optimisation des activités opérationnelles.

En ce sens, Valeo adopte une définition du contrôle interne comparable à celle du référentiel international « COSO » (Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis).

Rappel des composantes du contrôle interne de Valeo

L'organisation décentralisée de Valeo en Branches et en Divisions lui apporte la réactivité et la proximité des clients qui lui permettent de se développer sur ses marchés. Cette décentralisation va de pair avec des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le Groupe.

Ainsi, le Code d'Éthique a été diffusé à l'ensemble des cadres. Il constitue le fondement aux procédures

détaillées applicables dans le Groupe. Ce code, disponible sous Intranet, a fait l'objet d'une mise à jour en 2004 pour intégrer de nouvelles dispositions afférant à la gestion des ressources humaines. Ce document mis à jour a été diffusé par le Directeur des Ressources Humaines du Groupe aux cadres dirigeants du Groupe rassemblés lors d'une réunion d'information générale. Ces derniers ont été appelés à cette occasion à s'y référer strictement, ainsi que leurs équipes.

Le Manuel Administratif et Financier (M.A.F.) constitue depuis plus de quinze ans le langage financier et de gestion du Groupe. Il est utilisé au quotidien par les opérationnels et fait l'objet de mises à jour. Le M.A.F. se compose de deux parties :

- l'une est consacrée aux règles de gestion et de contrôle interne
- l'autre définit les règles d'évaluation et de présentation des principales rubriques du bilan et du compte de résultat.

Tous les ans, le Directeur et le Contrôleur Financier de chaque Division signent une lettre d'affirmation par laquelle ils s'engagent à ce que les règles M.A.F. soient respectées.

Un questionnaire de contrôle interne très précis, comportant désormais plus de 400 questions, portant sur le respect des règles M.A.F. fait l'objet d'une révision annuelle. Ce questionnaire est consolidé dans une base de données spécifique, et les résultats sont portés à la connaissance des responsables opérationnels ou fonctionnels concernés au niveau du Groupe afin que, le cas échéant, les actions nécessaires puissent être engagées.

La procédure budgétaire et de reporting mensuel est un outil essentiel pour Valeo dans le pilotage de ses opérations. Les problèmes éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités en cours d'année, ce qui contribue d'autant à fiabiliser des clôtures intermédiaires et annuelles.

En outre, il convient de mentionner les règles et procédures spécifiques élaborées par les différentes Directions fonctionnelles du Groupe, en cohérence avec le M.A.F. :

- La Charte d'Innovation Constante, définissant de manière stricte les principes de gestion de projets de développement ;
- Les procédures marketing et les pratiques de ventes ;
- Les procédures ressources humaines ;
- Les procédures achats, qui vont de pair avec la réduction du nombre de fournisseurs référencés, de manière à assurer un meilleur suivi de la qualité de leurs prestations ;
- Le Manuel de Gestion des Risques et les guides de procédures et d'application en ce qui concerne la sécurité et l'environnement, ainsi que le Manuel des Assurances (Valeo a pour politique de respecter au minimum les réglementations locales en matière de sécurité et d'environnement et, dans certains cas, de se conformer à des standards plus élevés).

La quasi totalité des informations concernant ces règles et procédures sont disponibles en ligne pour le personnel de Valeo concerné.

En termes de qualité, Valeo s'est doté de ses propres référentiels, Valeo 1000 et Valeo 5000, qui font l'objet d'audits « VAQ » (Valeo Assurance Qualité) réguliers. Par ailleurs, la méthode QRQC (Quick Response Quality Control) assure une mise en œuvre rapide des actions correctrices. Enfin, depuis 1997, Valeo a lancé un programme de certification de ses sites selon la norme ISO 14 001 ; à ce jour 106 sites, contre 92 l'an dernier, bénéficient de cette certification.

Pilotage du dispositif de contrôle interne

Un élément important du dispositif de pilotage de contrôle interne, notamment en matière comptable et financière, est constitué par l'audit interne Valeo, qui est chargé de conduire des missions dans le Groupe pour s'assurer que les procédures prévues fonctionnent correctement. Le plan d'audit 2004 a été présenté au Comité d'Audit. L'Audit interne est également amené à effectuer de manière régulière des audits des indicateurs de performance, et coordonne la mise à jour des procédures du M.A.F.

Rappel des travaux menés en 2003

En 2003, Valeo avait procédé, au niveau Groupe, à :

- Une analyse du contrôle interne existant au regard des cinq grandes composantes définies par le référentiel « COSO » (environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication, pilotage de l'ensemble du dispositif) ;
- L'élaboration d'une première cartographie des processus et des risques majeurs, effectuée sur la base d'entretiens avec les principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe ;
- Une identification des comptes significatifs et de leur interaction avec les processus, ainsi qu'à un recensement des procédures de contrôle interne existantes, liées à l'établissement des comptes.

Démarche retenue et actions de progrès réalisées en 2004

Le Groupe a décidé de mettre en œuvre un projet spécifique visant à l'amélioration du contrôle interne lié à la fiabilité des informations financières. L'objectif, à terme, est de pouvoir se prononcer sur l'adéquation des procédures en place ainsi que sur leur correcte application, au regard de la fiabilité des informations financières.

Pour ce faire, 132 points de contrôle clefs ont été mis en évidence sur les 7 processus suivants :

- Ventes, gestion des clients, encaissements
- Achats, gestion des fournisseurs, décaissements
- Suivi des immobilisations
- Suivi des stocks
- Paie
- Trésorerie
- Clôture comptable.

Ces points de contrôle doivent s'appliquer au niveau de tous les sites opérationnels du Groupe.

Des règles de documentation et de tests (tailles d'échantillonnages notamment) ont été définies de manière à assurer une homogénéité entre les sites.

Un premier pilote sur site a été réalisé en juin / juillet 2004, sur lequel l'équipe de projet est intervenue pour réaliser, avec le management du site, les travaux de documentation et de tests. Cette intervention a permis de valider l'approche retenue,

d'affiner les prévisions de ressources nécessaires et de mettre à disposition un support standard de documentation et de tests pour l'ensemble des sites. Une base spécifique des bonnes pratiques de contrôle interne a été créée et mise à disposition sur l'Intranet du Groupe.

Sur cette base, chacune des onze Branches a démarré au deuxième semestre un pilote de documentation et de tests, un contrôle qualité des travaux étant assuré par l'Audit Interne. Nos Commissaires aux Comptes ont procédé à une revue des travaux effectués par les pilotes.

Parallèlement, Valeo a mis en œuvre un processus visant à optimiser les contrôles d'accès et les profils sur le logiciel SAP déployé progressivement sur l'ensemble des principaux sites du Groupe. Sur la base de matrices d'incompatibilités définies au niveau de chacun des processus, des profils standards optimisés ont été retenus. Ces profils feront l'objet d'une mise en place sur un pilote début 2005 avant un déploiement sur l'ensemble des sites concernés.

Enfin, Valeo a mis en place en 2004 un nouvel outil de remontée de l'évaluation de son contrôle interne, dans la lignée de l'outil d'auto-évaluation dont le Groupe s'était doté dès 1999, qui permettra de centraliser la documentation des contrôles et des tests effectués dans le cadre du projet LSF. Cet outil sera également utilisé pour effectuer un suivi en temps réel des plans d'action d'amélioration du contrôle interne.

Par ailleurs, l'impact du passage aux normes IFRS au 1^{er} Janvier 2004 a été quantifié et est présenté dans la brochure des comptes annuels. L'incidence de ce retraitement sur le compte de résultat de l'exercice 2004 fera l'objet d'une présentation lors de la publication des comptes du premier trimestre 2005.

Perspectives pour 2005

Fiabilité des informations financières

Les points de contrôle clefs seront documentés et testés progressivement sur les entités opérationnelles du Groupe. Il appartiendra à chaque Branche de mettre en œuvre son propre planning

de déploiement, l'équipe de projet central s'assurant que les travaux ont été menés selon la méthodologie définie.

Les processus « corporate » seront documentés.

Les contrôles d'accès et profils utilisateurs dans SAP définis en 2004 seront déployés dans les principales entités opérationnelles concernées en fonction des règles définies par l'audit interne et validées sur le premier pilote.

A terme, l'objectif de Valeo est d'être en mesure de procéder à une évaluation de la pertinence et de la correcte application de ses procédures de contrôle interne au regard de la fiabilité des informations financières.

Contrôle interne au regard des risques opérationnels

En ce qui concerne les risques opérationnels, le Groupe a lancé début 2005 un exercice d'approfondissement de l'analyse de ses risques réalisée fin 2003. Des entretiens seront menés avec l'ensemble des responsables fonctionnels au niveau du Groupe, ainsi que les représentants de chacune des Branches. Il sera demandé aux personnes rencontrées de se prononcer non seulement sur le niveau d'importance des risques inhérents, mais aussi sur leur niveau de maîtrise en fonction des dispositifs en place.

La synthèse de cette cartographie sera présentée au Comité d'Audit. Elle servira notamment de base à l'établissement d'un plan d'audit interne fondé sur la revue des dispositifs les plus critiques au regard des risques mis en évidence.

Cette démarche d'amélioration constante du contrôle interne sera soutenue activement par la Direction Générale du Groupe.

Thierry Morin - Président du Conseil d'Administration

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2004

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Thierry Morin	21/3/2001	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006	Président-Directeur Général		<ul style="list-style-type: none"> Président-Directeur Général de : Valeo Bayen Président de : Société de Participations Valeo, Valeo Service, Valeo Finance, Valeo Thermique Habitacle, Valeo España, S.A., Valeo Holding Netherlands B.V., Valeo SpA, Valeo Japan Co. Ltd, Valeo (UK) Limited, Valeo International Holding B.V. Gérant de : Valeo Management Services, Valeo Auto-Electric Beteiligungs GmbH, Valeo Germany Holding GmbH, Valeo Grundvermögen Verwaltung GmbH, Valeo Holding Deutschland GmbH, Valeo Verwaltungs-Beteiligungs GmbH. Co.KG. Administrateur de : Valeo Electronique & Systèmes de Liaison, Valeo Service España S.A., Valeo Iluminacion, S.A., Valeo Termico, S.A.
Noël Goutard Jusqu'au 31 décembre 2004	1/1/1987	Démission prenant effet le 31/12/2004	Néant	Président du Conseil de Surveillance de NG Investments	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de Surveillance de : LBO France Administrateur de : Valeo (UK) Limited, Vocatif SA, Materis, Medextend, Meca Disk
Carlo De Benedetti	4/7/1986	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006	Néant	Président du Conseil d'Administration de CIR SpA	<p>Groupe Cofide-CIR :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de : Cofide SpA, Sogefi SpA Administrateur de : Gruppo Editoriale L'Espresso SpA <p>Hors Groupe Cofide-CIR :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de : CDB Web Tech SpA Administrateur de : Pirelli SpA
François Grappotte	31/3/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006	Néant	Président de Legrand S.A.	<p>Groupe Legrand :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de : Legrand S.A.S., Lumina Management Administrateur et Directeur Général de : Legrand Holding S.A. Administrateur de : B. Ticino, Bufer Elektrik, Eltas Elektrik, Legrand Española, Lumina Parent, Pass & Seymour, The Wiremold Company <p>Hors Groupe Legrand :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : BNP Paribas Membre du Conseil de Surveillance de : Michelin, Galeries Lafayette Membre de : Conseil Consultatif de la Banque de France, Bureau de la F.I.E.E.C. (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication), Bureau du Gimelec (Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés) ; Conseil de Promotelec (Promotion de l'installation électrique dans les bâtiments neufs et anciens)

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Philippe Guédon	31/3/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006	Néant	Gérant-Associé de Espace Développement	Néant
Yves-André Istel	29/1/1992	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006	Néant	Senior Advisor de Rothschild Inc.	Groupe Rothschild : <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : Banque Rothschild & Cie Hors Groupe Rothschild : <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : Compagnie Financière Richemont AG, Imperial Sugar
Jean-Bernard Lafonta	7/12/2001	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006	Néant	Directeur Général Délégué de Wendel Investissement	Groupe Wendel : <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance de : Editis Holding Vice-Président du Conseil de Surveillance de : Bureau Véritas Membre du Conseil de Surveillance d'Oranje-Nassau Groep B.V. Administrateur de : Wendel Investissement, Legrand Holding S.A., Legrand S.A., Lumina Parent Hors Groupe Wendel : <ul style="list-style-type: none"> Gérant de : Granit (SARL)
Alain Minc	4/7/1986	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006	Néant	Président de A.M. Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance du Monde Membre du Conseil de Surveillance de : Pinault-Printemps-Redoute Administrateur de : Fnac, Vinci
Véronique Morali	31/3/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006	Néant	Directeur Général Délégué de Fimalac	Groupe Fimalac : <ul style="list-style-type: none"> Administrateur unique de : FCBS GIE Administrateur de : Cassina SpA Membre du Board de : Fimalac Inc., Fitch Ratings, Inc., Fitch Risk Management, Inc. Hors Groupe Fimalac : <ul style="list-style-type: none"> Administrateur d'Eiffage Membre du Conseil de Surveillance de : Club Méditerranée Membre du Board de : Tesco Plc
Erich Spitz	24/6/1987	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006	Néant	Conseiller de Thales	Groupe Thales : <ul style="list-style-type: none"> Président de : Thales Avionics Ltd. Administrateur de : Thales Corporate Ventures Hors Groupe Thales : <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance de : Riber Membre Correspondant de l'Académie des Sciences Membre de l'Académie des Technologies Président d'Honneur de European Industrial Research Management Association (EIRMA)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société VALEO, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Paris, le 10 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Serge Villepelet Jean-Christophe Georghiou

RSM Salustro Reydel
Jean-Pierre Crouzet Emmanuel Paret

COMPTES CONSOLIDÉS 2004

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	9 439	9 234	9 803
Marge brute	1 668	1 653	1 702
% du chiffre d'affaires	17,7 %	17,9 %	17,4 %
Résultat d'exploitation	458	465	487
% du chiffre d'affaires	4,9 %	5,0 %	5,0 %
Résultat net	150	181	135
Résultat net par action (en euros)	1,83	2,20	1,63
Flux nets de trésorerie d'exploitation	753	722	802
Investissements industriels	471	453	556

(En millions d'euros)	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 844	2 112	2 235
Endettement financier net	500	568	564
Taux d'endettement net	27 %	27 %	25 %
Effectifs au 31 décembre	67 300	68 200	69 100

Evolution semestrielle (En millions d'euros)	2ème semestre 2004	1 ^{er} semestre 2004 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	4 511	4 928
Marge brute	785	883
% du chiffre d'affaires	17,4 %	17,9 %
Résultat d'exploitation	207	251
% du chiffre d'affaires	4,6 %	5,1 %

⁽¹⁾ Les comptes consolidés au 30 juin 2004 ont fait l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
CHIFFRE D'AFFAIRES NET (note 18)	9 439	9 234	9 803
Coût des ventes	(7 771)	(7 581)	(8 101)
MARGE BRUTE	1 668	1 653	1 702
% du chiffre d'affaires	17,7 %	17,9 %	17,4 %
Frais de recherche et développement	(584)	(564)	(577)
Frais commerciaux	(187)	(185)	(186)
Frais administratifs	(439)	(439)	(452)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	458	465	487
% du chiffre d'affaires	4,9 %	5,0 %	5,0 %
Résultat financier (note 13)	(31)	(41)	(62)
Autres revenus et charges nets (note 14)	(148)	(89)	(74)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	279	335	351
Impôts sur les résultats (note 15.1)	(15)	(55)	(106)
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	264	280	245
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (note 6)	7	9	7
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition (note 3)	(90)	(90)	(95)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	181	199	157
% du chiffre d'affaires	1,9 %	2,2 %	1,6 %
Part revenant aux intérêts minoritaires	(31)	(18)	(22)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	150	181	135
% du chiffre d'affaires	1,6 %	2,0 %	1,4 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	82 203	82 134	83 038
Résultat net par action (note 1.17) (en euros)	1,83	2,20	1,63
Résultat net dilué par action (note 1.17) (en euros)	1,82	2,20	1,63

Les notes annexes figurant aux pages 72 à 102 font partie intégrante des comptes consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004	2003	2002
ACTIF			
Immobilisations incorporelles nettes (note 4)	60	54	43
Ecart d'acquisition nets (note 3)	1 192	1 261	1 387
Immobilisations corporelles brutes	5 899	5 755	5 652
Moins amortissements et provisions	(3 897)	(3 659)	(3 420)
Immobilisations corporelles nettes (note 4)	2 002	2 096	2 232
Titres de participation (note 5)	3	3	66
Titres mis en équivalence (note 6)	74	76	34
Prêts et autres actifs à long terme	7	12	10
Immobilisations financières	84	91	110
Impôts différés à long terme (note 15.3)	41	65	106
Actif immobilisé	3 379	3 567	3 878
Stocks et en-cours nets (note 7)	587	570	628
Créances clients (note 8)	1 774	1 780	1 752
Autres créances et charges constatées d'avance	310	185	300
Impôts différés à court terme (note 15.3)	44	56	56
Valeurs mobilières de placement et disponibilités (note 11.1)	895	860	686
Actif circulant	3 610	3 451	3 422
TOTAL ACTIF	6 989	7 018	7 300
PASSIF			
Capital social	251	246	246
Primes	764	736	736
Réserves consolidées	715	998	1 119
Capitaux propres – part du Groupe	1 730	1 980	2 101
Intérêts minoritaires (note 9.5)	114	132	134
Capitaux propres de l'ensemble consolidé (note 9)	1 844	2 112	2 235
Impôts différés à long terme (note 15.3)	6	18	25
Provisions pour risques et charges - part à long terme (note 10)	948	715	869
Dettes financières à long terme (note 11.1)	1 031	1 166	657
Passif à long terme	1 985	1 899	1 551
Dettes fournisseurs d'exploitation	1 719	1 664	1 667
Provisions pour risques et charges - part à moins d'un an (note 10)	292	359	419
Autres dettes et produits constatés d'avance	782	719	835
Impôts différés à court terme (note 15.3)	1	-	-
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an (note 11.1)	193	28	14
Crédits à court terme et banques (note 11.1)	173	237	579
Passif à court terme	3 160	3 007	3 514
TOTAL PASSIF	6 989	7 018	7 300

Les notes annexes figurant aux pages 72 à 102 font partie intégrante des comptes consolidés.

VARIATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
FLUX D'EXPLOITATION			
Résultat net des entreprises intégrées	264	280	245
Dividendes nets reçus des sociétés mises en équivalence	4	2	-
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie :			
• dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	534	531	554
• dotations (reprises) nettes sur provisions et impôts différés	(56)	(144)	(208)
• pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés nettes d'impôts	7	14	12
• autres	(2)	(2)	(4)
Capacité d'autofinancement	751	681	599
Variation du besoin en fonds de roulement :			
• stocks	(18)	63	69
• créances clients	22	19	(1)
• dettes fournisseurs d'exploitation	49	(64)	29
• autres créances et dettes	(51)	23	106
Flux nets de trésorerie d'exploitation	753	722	802
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Décassements sur acquisitions :			
• immobilisations incorporelles et corporelles	(457)	(460)	(606)
• immobilisations financières	(2)	(5)	(3)
Encaissements sur cessions nettes d'impôts :			
• immobilisations incorporelles et corporelles	20	14	19
• immobilisations financières	2	2	-
Incidence des variations de périmètre (note 2.3)	(69)	(42)	7
Flux nets de trésorerie sur investissements	(506)	(491)	(583)
Excédent de financement opérationnel	247	231	219
FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(85)	(81)	(58)
Précompte mobilier	(101)	(39)	-
Dividendes versés aux actionnaires des filiales intégrées	(8)	(13)	(10)
Fonds nets reçus par :			
• augmentation de capital en numéraire	33	2	12
• réduction de capital par annulation de titres auto-détenus	-	-	(51)
• souscription d'emprunts à long terme	26	465	3
• subventions	2	7	3
Remboursements effectués sur emprunts à long terme	(12)	(13)	(14)
Flux nets de trésorerie sur opérations financières	(145)	328	(115)
Effet des variations des parités de change sur la trésorerie nette	(3)	(43)	(43)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	99	516	61
Trésorerie au 1^{er} janvier (note 11.1)	623	107	46
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE (NOTE 11.1)	722	623	107

Les notes annexes figurant aux pages 72 à 102 font partie intégrante des comptes consolidés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (PART DU GROUPE)

Nombre d'actions (En millions d'euros)		Capital	Primes	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Capitaux propres
83 056 603	Capitaux propres (part du Groupe) au 31 décembre 2001	249	725	90	1 198	2 262
	Dividende distribué	-	-	-	(58)	(58)
	Augmentation de capital :					
277 125	• par exercice d'options de souscription	1	11	-	-	12
	Réduction de capital :					
(1 200 000)	• par annulation de titres auto-détenus	(4)	-	-	(47)	(51)
	Incidence de l'application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs	-	-	-	(9)	(9)
	Ecart de conversion	-	-	(190)	-	(190)
	Résultat net 2002	-	-	-	135	135
82 133 728	Capitaux propres (part du Groupe) au 31 décembre 2002	246	736	(100)	1 219	2 101
	Dividende distribué	-	-	-	(81)	(81)
	Précompte mobilier	-	-	-	(39)	(39)
	Autres mouvements ⁽¹⁾	-	-	-	(22)	(22)
	Ecart de conversion	-	-	(160)	-	(160)
	Résultat net 2003	-	-	-	181	181
82 133 728	Capitaux propres (part du Groupe) au 31 décembre 2003	246	736	(260)	1 258	1 980
	Dividende distribué	-	-	-	(85)	(85)
	Précompte mobilier ⁽²⁾	-	-	-	(101)	(101)
	Augmentation de capital réservée aux salariés	5	28	-	-	33
1 575 296	Autres mouvements ⁽³⁾	-	-	-	(260)	(260)
	Ecart de conversion	-	-	13	-	13
	Résultat net 2004	-	-	-	150	150
83 709 024	Capitaux propres (part du Groupe) au 31 décembre 2004	251	764	(247)	962	1 730

⁽¹⁾ Effet lié à la détermination provisoire de la juste valeur des actifs et passifs acquis lors de l'augmentation de la participation dans Zexel (cf. note 2.2.1).

⁽²⁾ Cette rubrique intègre :

- un précompte mobilier de 18 millions d'euros dû au titre de la distribution de dividendes effectuée en 2004,
- un montant de 83 millions d'euros qui est devenu exigible (sur les distributions de dividendes effectuées en 2001 et 2002) suite au dégrèvement fiscal obtenu en 2004 au titre de l'impôt sur les sociétés (cf. note 15.1), et qui a été imputé sur un compte d'ordre dans l'attente d'une affectation par l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

⁽³⁾ Dont :

- 244 millions d'euros suite au changement de méthode comptable sur les engagements de retraite et avantages similaires (cf. note 1.2),
- 14 millions d'euros au titre de l'ajustement de la juste valeur des actifs et passifs acquis lors de l'augmentation de la participation dans Zexel en décembre 2003 (cf. note 2.2.1).

Les notes annexes figurant aux pages 72 à 102 font partie intégrante des comptes consolidés.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1 - PRINCIPES COMPTABLES

1.1 - Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France. Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice 2004 sont identiques à ceux des exercices 2003 et 2002 (à l'exception de l'application, pour l'exercice 2004, de la recommandation n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires : cf. note 1.2).

Dans le cadre de l'application obligatoire dès 2005 des normes comptables internationales IFRS pour les sociétés européennes cotées, Valeo a procédé à la préparation du bilan d'ouverture à la date de transition soit au 1^{er} janvier 2004. Les divergences qui en découlent, par rapport aux principes actuellement suivis par le Groupe, sont commentées dans le rapport de gestion.

1.2 - Changement de méthode comptable

Valeo a appliqué la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) qui préconise de provisionner, à compter du 1^{er} janvier 2004, l'intégralité des engagements de retraite et avantages similaires selon les mêmes règles que celles retenues par la norme internationale IAS 19. Les changements résultant de la première application de cette recommandation (qui incluent principalement la mise à zéro des écarts actuariels antérieurement constatés) ont été traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode c'est-à-dire avec imputation de l'impact (net d'impôt différé) sur les capitaux propres d'ouverture : l'incidence (nette d'impôt différé) de l'application de la recommandation du CNC s'est traduite pour Valeo par une diminution des capitaux propres de l'ensemble consolidé de 245 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 (dont 244 millions d'euros en part du Groupe).

1.3 - Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des entreprises dans lesquelles Valeo exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire.

Les entreprises dans lesquelles Valeo exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres de participation la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de ces entreprises (y compris les résultats de l'exercice).

Pour les entreprises au sein desquelles les droits de vote sont répartis, à parts égales, entre Valeo et un autre partenaire :

- la méthode de l'intégration globale est appliquée si Valeo exerce, de fait, la direction opérationnelle de la société ;
- la méthode de mise en équivalence est retenue si le partenaire dispose, de droit ou de fait, du pouvoir de décision au sein de la société ;
- la méthode de l'intégration proportionnelle est limitée aux seuls cas de contrôle conjoint où les deux partenaires partagent les droits de vote, les organes d'administration et la direction opérationnelle de l'entreprise.

Les participations répondant aux critères ci-dessus, mais dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes...).

Les résultats des sociétés acquises sont consolidés à compter de leur date d'acquisition.

1.4 - Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables sont inscrits dans le bilan consolidé à leur valeur d'entrée déterminée en fonction de leur usage prévu. La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est inscrite sous la rubrique « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan.

Les écarts d'acquisition sont amortis selon la méthode linéaire sur des périodes déterminées au cas par cas, et n'excédant pas vingt ans. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition fait l'objet d'un examen si des indices de perte de valeur sont identifiés. Ceux-ci comprennent des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses et objectifs retenus à la date de l'acquisition. La perte de valeur correspondante, évaluée par référence aux perspectives de rentabilité, est alors constatée sous la forme d'un amortissement exceptionnel.

Les écarts d'acquisition et d'évaluation dégagés lors de l'acquisition de sociétés étrangères sont assimilés aux actifs et passifs des sociétés acquises et convertis au cours de clôture.

Pour ce qui concerne l'acquisition en 1998 des activités systèmes électriques de la branche automobile d'ITT Industries qui a été financée partiellement par augmentation de capital, l'écart d'acquisition correspondant a été enregistré en réduction de la prime d'émission consécutive à l'augmentation de capital, pour la part du prix d'acquisition financée par celle-ci. Si ce traitement comptable n'avait pas été appliqué pour cette opération, les capitaux propres du Groupe auraient été majorés de 444 millions d'euros au 31 décembre 2004 (495 millions d'euros au 31 décembre 2003) et le résultat net aurait été minoré de 34 millions d'euros pour l'année 2004 (36 millions d'euros pour l'année 2003) : cf. note 3.

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, logiciels) sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

1.5 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de revient d'origine, abstraction faite de toute charge financière. Les réévaluations significatives, pratiquées conformément aux dispositions réglementaires des pays dans lesquels le Groupe opère, ont été éliminées pour assurer l'homogénéité de l'ensemble des valeurs immobilisées à l'intérieur du Groupe.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations :

- constructions 20 ans
- agencements et installations générales 8 ans
- matériels et outillages 4 à 8 ans
- autres immobilisations 3 à 8 ans

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable (évaluée par rapport aux perspectives de rentabilité) fait apparaître une perte de valeur durable.

Les immobilisations dont le Groupe dispose par contrat de crédit-bail sont inscrites à l'actif et sont amorties selon la méthode ci-dessus. La dette financière correspondante figure au passif.

Les subventions d'équipement reçues sont rapportées au compte de résultat proportionnellement aux amortissements des biens auxquels ces aides se rapportent.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

1.6 - Immobilisations financières

La rubrique « Titres de participation » correspond au coût d'acquisition des titres de sociétés non consolidées.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable des titres des sociétés concernées devient inférieure au prix d'acquisition.

1.7 - Valeurs d'exploitation

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas du prix de revient ou de la valeur nette de réalisation. Le prix de revient comprend le coût des matières et de la main-d'œuvre de production, ainsi que les autres frais directement rattachables à la fabrication sur la base du niveau d'activité normal. Ces coûts sont déterminés par référence à la méthode « Premier Entré, Premier Sorti » (« First In, First Out ») et, compte tenu de la rotation des stocks, sont proches des derniers prix de revient.

Une provision pour dépréciation est constatée en fonction des durées de rotation de chaque référence en stock.

1.8 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont globalement évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Elles comprennent les actions propres achetées au titre de la régularisation de cours ou en vue d'une attribution aux salariés.

1.9 - Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges à répartir et amortis linéairement sur la durée de l'emprunt.

1.10 - Retraites et engagements assimilés

Les engagements de retraites et avantages similaires couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités et préretraités,
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations,

- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations : cet engagement a été provisionné dans son intégralité au 1^{er} janvier 2004 dans le cadre de l'application de la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité (cf. note 1.2).

La provision pour retraites et engagements assimilés est égale à la valeur actualisée des engagements futurs diminuée, le cas échéant, de la valeur des actifs versés sur des fonds dédiés pour les financer. La détermination de cette provision repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent des hypothèses tant financières (taux d'actualisation, taux de rentabilité à long terme des actifs, croissance des salaires, évolution des dépenses de santé...) que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie...).

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas d'avantages à long terme pendant l'emploi, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés à chaque clôture. En revanche, en ce qui concerne les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts sont amortis sur la durée moyenne d'activité résiduelle des salariés, à l'exception de la fraction n'excédant pas 10 % du montant le plus élevé entre, d'une part, la valeur actualisée de l'obligation et, d'autre part, la juste valeur des actifs de couverture à la clôture de l'exercice (méthode dite du « corridor »).

1.11 - Garanties

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des équipements au moment de leur vente.

1.12 - Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils correspondent aux frais d'études sur produits nouveaux et fonctions nouvelles, ainsi qu'aux frais de recherche et développement sur familles de produits existants.

1.13 - Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Les principales différences temporaires sont liées à l'amortissement des immobilisations corporelles, aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés, aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement ainsi qu'aux pertes fiscales reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôt votés qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporaires.

Les actifs d'impôts différés résultant de différences temporaires ou de reports fiscaux déficitaires sont limités aux montants des passifs d'impôts différés enregistrés, sauf s'il apparaît probable que ces actifs d'impôts soient récupérés, compte tenu des perspectives bénéficiaires.

Les perspectives de récupération future sont revues périodiquement et peuvent, le cas échéant, conduire à des dépréciations des impôts différés actifs antérieurement constatés.

Les impôts à payer et les crédits d'impôt à recevoir sur les distributions de dividendes prévues par les sociétés du Groupe sont enregistrés au compte de résultat.

1.14 - Autres revenus et charges nets

Les autres revenus et charges nets comprennent principalement les coûts de restructuration et ceux relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs, les résultats sur cessions d'activités consolidées ou mises en équivalence, les dépréciations exceptionnelles d'actifs, ainsi que les coûts liés aux litiges significatifs et autres éléments exceptionnels.

1.15 - Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant. Les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture ou au

cours de la couverture qui leur est éventuellement affectée. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses dans le compte de résultat, à l'exception de celles relatives à des prêts et emprunts qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère et qui sont comptabilisées dans les réserves de conversion (incluses dans les capitaux propres consolidés), pour leur montant net d'impôts.

Pour tous les pays, à l'exception des pays à haute inflation et des sociétés effectuant l'essentiel de leurs transactions dans une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale, les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros, comme indiqué ci-après :

- les postes du bilan sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- les gains ou pertes résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les capitaux propres pour la part du Groupe (réserves de conversion), et dans les intérêts minoritaires.

Les pays à haute inflation sont définis principalement comme présentant une inflation cumulée sur trois ans supérieure à 100 %. Pour ces pays ainsi que pour les sociétés effectuant l'essentiel de leurs transactions dans une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale, la méthode de conversion retenue consiste à traduire en monnaie fonctionnelle :

- les éléments non monétaires du bilan et leur contrepartie au compte de résultat aux cours historiques respectifs,
- les éléments monétaires du bilan au cours de change en vigueur à la date de clôture,
- les autres éléments du compte de résultat au cours moyen de l'exercice.

La monnaie fonctionnelle d'une société est la devise dans laquelle sont libellés ses principaux flux de trésorerie ou la devise de consolidation.

1.16 - Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Sont également considérés comme des opérations de couverture les engagements concernant des transactions futures dont la réalisation est probable.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture, les gains et pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont alors portés au compte de résultat.

1.17 - Résultat net par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues lorsque celles-ci ont été portées en déduction des capitaux propres.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant les instruments donnant un accès différé au capital de Valeo (options de souscription ou obligations convertibles) compte tenu de la probabilité de souscription ou de conversion appréciée au regard du prix du marché (cours moyen de l'action Valeo sur l'exercice). Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options de souscription), ils sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Cette méthode dite du « rachat d'actions » permet de déterminer les actions « non rachetées » qui viennent s'ajouter aux actions ordinaires en circulation et qui constituent ainsi l'effet dilutif. Lorsque les fonds sont recueillis dès la date d'émission des instruments dilutifs (cas des obligations convertibles), le résultat net est corrigé de l'économie de frais financiers nette d'impôts qui résulterait de la conversion en actions des obligations convertibles.

2 - ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 - Opérations réalisées en 2004

2.1.1 - Prises de participation

- Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems
En janvier 2004, Valeo a pris le contrôle de Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems, en portant sa participation de 30 % à 50 %. Cette société a contribué à hauteur de 59 millions d'euros au chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice.
- Valeo Shanghai Automotive Electric Motors
Valeo a augmenté de 5 % sa part dans le capital de Valeo Shanghai Automotive Electric Motors en Chine pour la porter à 55 % en avril 2004. Cette prise de participation complémentaire n'a pas eu d'impact sur le chiffre d'affaires consolidé.
- Ichikoh
Valeo consolide Ichikoh par mise en équivalence depuis le 30 septembre 2003. La participation dans cette société a été portée de 21,6 % au 31 décembre 2003 à 22,7 % au 31 décembre 2004.
- Valeo Raytheon Systems Inc.
Valeo a poursuivi ses investissements dans la société Valeo Raytheon Systems Inc., portant ainsi sa participation de 58,1 % au 31 décembre 2003 à 66,6 % au 31 décembre 2004.
- Valeo Climatisation
Le solde des intérêts minoritaires dans Valeo Climatisation (société qui contrôle les activités Thermique Habitaclé du Groupe) a été acquis en octobre 2004, pour un coût de 63 millions d'euros, ce qui porte la participation du Groupe de 93 % au 31 décembre 2003 à 100 %.
- Valeo Furukawa Wiring Systems
Valeo a créé, en partenariat avec le groupe japonais Furukawa Electric, la société Valeo Furukawa Wiring Systems en septembre 2004. Cette nouvelle entreprise fait l'objet d'une intégration proportionnelle. Cette opération n'a pas d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2004.

- Valeo Zexel Engine Cooling
Zexel Valeo Climate Control a cédé, en décembre 2004, sa participation de 40 % dans la société Valeo Zexel Engine Cooling à Valeo Bayen, portant la participation du Groupe de 80 % à 100 %. Cette opération est sans impact sur le chiffre d'affaires.
- Nanjing Valeo Clutch (opération en cours)
Valeo a augmenté sa participation dans la société d'embrayages chinoise Nanjing Valeo Clutch en juillet 2004, par augmentation de capital et modification de la structure de partenariat, portant la participation du Groupe de 50 % à 55 %. Cette opération demeure toutefois soumise à l'approbation des autorités locales compétentes au 31 décembre 2004.

2.1.2 - Cession

La participation dans TCA en Argentine, qui était mise en équivalence, a été cédée sur le premier semestre 2004.

2.2 - Opérations réalisées en 2003

2.2.1 - Acquisitions

- Valeo Auto Lighting
Valeo a augmenté de 24 % sa part dans le capital de Hubei Valeo Auto Lighting en Chine pour la porter à 75 % en mars 2003. Cette prise de participation complémentaire n'a pas eu d'impact sur le chiffre d'affaires consolidé.
- Zexel
Valeo a pris une participation complémentaire de 10 % dans le capital de Zexel Valeo Climate Control, portant son taux de détention à 50 % à compter du 1^{er} décembre 2003. L'activité Systèmes de Climatisation est consolidée par intégration globale (Valeo exerçant, de fait, la direction des opérations) et l'activité Compresseurs est consolidée par intégration proportionnelle (contrôle conjoint). Cette acquisition a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 34 millions d'euros pour l'exercice 2003 et de 435 millions d'euros pour l'exercice 2004.

La juste valeur des actifs et passifs acquis, déterminée provisoirement dans les comptes 2003, a fait l'objet sur 2004 d'une valorisation définitive ce qui a conduit, en application du règlement CRC 99-02, à la comptabilisation, d'une part, d'un écart d'acquisition complémentaire de 3 millions d'euros et, d'autre part, d'un montant de 14 millions d'euros dans les réserves consolidées au titre de la réévaluation de la quote-part de 40 % antérieurement détenue.

2.2.2 - Cessions

- Saint-Aubin
Valeo a cédé le 1^{er} octobre 2003 son activité d'injection plastique, située à Saint-Aubin d'Arquenay (France) à la société IMTEC, un des fournisseurs du Groupe. Cette activité a dégagé un chiffre d'affaires externe de 1 million d'euros en 2003.
- Vénissieux
Valeo a cédé le 31 octobre 2003 ses activités de feux arrières et accessoires de sécurité pour poids lourds, remorques et bus, situées à Vénissieux (France). Le chiffre d'affaires de ces activités s'est élevé à 24 millions d'euros pour l'exercice 2003.

2.3 - Impact sur le bilan des changements de périmètre de consolidation

Les actifs et passifs acquis et cédés, évalués à leur date d'entrée ou de sortie du Groupe, sont analysés ci-après et rapprochés avec les flux de trésorerie correspondants.

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Ecarts d'acquisition	38	42	6
Actifs immobilisés ⁽¹⁾	12	110	(30)
Stocks	6	26	(16)
Créances d'exploitation	(2)	114	-
Capitaux propres	16	11	-
Intérêts minoritaires	42	(6)	-
Dettes financières à long terme	(4)	(72)	2
Autres dettes et produits constatés d'avance	(8)	(143)	30
Autres passifs ⁽²⁾	(32)	(40)	1
Différés de paiement	1	-	-
Décassements sur acquisitions nets des encaissements sur cessions de titres de sociétés consolidées	69	42	(7)

⁽¹⁾ Y compris titres mis en équivalence.

⁽²⁾ Y compris provisions pour risques et charges.

L'impact des modifications de périmètre de l'exercice 2004 sur la trésorerie du Groupe (69 millions d'euros) est principalement dû à la prise de participation complémentaire de 7 % dans Valeo Climatisation.

2.4 - Impact sur le chiffre d'affaires des changements de périmètre de consolidation et des variations de change

Le chiffre d'affaires du Groupe Valeo s'est élevé à 9 439 millions d'euros en 2004 contre 9 234 millions d'euros en 2003, soit une progression de 2,2 %.

Cette augmentation est attribuable pour 4,5 % aux effets de périmètre, les variations nettes de change ayant un effet négatif de 1,9 %. Le chiffre d'affaires est globalement stable à périmètre et change constants.

3 - ÉCARTS D'ACQUISITION

La valeur nette des écarts d'acquisition a varié comme suit :

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Valeur nette au 1^{er} janvier	1 261	1 387	1 596
Acquisitions de l'exercice ⁽¹⁾	30	43	9
Compléments de prix sur acquisitions antérieures à l'exercice	4	-	-
Ajustement des valeurs d'actif et passif d'activités acquises antérieurement à l'exercice	4	-	(1)
Cessions	-	(1)	-
Ecart de conversion	(17)	(82)	(86)
Dotations aux amortissements	(90)	(90)	(94)
Impact de la nouvelle réglementation sur les passifs	-	-	(22)
Dépréciation complémentaire en contrepartie d'une reprise de provisions	-	-	(15)
Autres	-	4	-
Valeur nette au 31 décembre	1 192	1 261	1 387

⁽¹⁾ cf. note 2.1.1

Liste des écarts d'acquisition par société :

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004	2003	2002
Sylea	343	365	387
ITT Industries	289	321	379
Valeo Mando Electrical System Korea	74	74	95
Valeo Sylvania	48	55	71
Valeo Sicherheitssysteme	57	62	67
Zexel Valeo Climate Control	74	75	61
Valeo Climatisation	72	56	60
Autres	235	253	267
Valeur nette des écarts d'acquisition	1 192	1 261	1 387

Au 31 décembre 2004, l'écart d'acquisition concernant ITT Systèmes Electriques s'élève à 289 millions d'euros. Conformément à la méthodologie décrite en note 1.4, Valeo a imputé les deux tiers de l'écart d'acquisition initial, correspondant à la part du prix d'acquisition financée par augmentation de capital, en réduction de la prime d'émission consécutive à l'augmentation de capital. Cette imputation a été limitée au montant de la prime, soit 986 millions d'euros.

L'écart d'acquisition concernant ITT Systèmes Electriques a fait l'objet en 2001 d'un amortissement exceptionnel lié à une partie des activités en Amérique du Nord de la société VESI suite à l'identification d'indices de perte de valeur par référence à l'inadaptation structurelle de cette société face au contexte économique américain, et à ses perspectives de rentabilité. L'amortissement

exceptionnel a été déterminé sur la base de la valeur totale de l'écart d'acquisition initial et a été réparti en résultat (200 millions d'euros en 2001) et en capitaux propres (amortissement notionnel de 305 millions d'euros en 2001) au prorata du poids relatif de l'écart initialement inscrit à l'actif du bilan et de celui inscrit en réduction de la prime d'émission.

La valeur nette des principaux écarts d'acquisition au 31 décembre 2004 est relative aux branches suivantes : Thermique Habitable (202 millions d'euros), Thermique Moteur (64 millions d'euros), Eclairage & Signalisation (75 millions d'euros), Essuyage (196 millions d'euros), Systèmes Electriques (91 millions d'euros), Sécurité Habitable (79 millions d'euros), Commutation & Systèmes de Détection et Electronique & Systèmes de Liaison (416 millions d'euros).

4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

4.1 - Détail des immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004			2003 Valeur nette	2002 Valeur nette
	Valeur brute	Amortissements et provisions pour dépréciation	Valeur nette		
Logiciels	97	(67)	30	25	10
Brevets et licences	42	(31)	11	14	16
Autres immobilisations incorporelles	29	(10)	19	15	17
Immobilisations incorporelles	168	(108)	60	54	43
Terrains	168	(10)	158	161	133
Constructions	954	(493)	461	447	438
Installations techniques, matériels et outillages	4 108	(3 034)	1 074	1 171	1 283
Autres immobilisations corporelles	473	(360)	113	118	126
Immobilisations en cours	196	-	196	199	252
Immobilisations corporelles	5 899	(3 897)	2 002	2 096	2 232
Dont biens faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail	51	(21)	30	37	23

4.2 - Principaux mouvements de l'exercice

(En millions d'euros)	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Valeur nette au 31 décembre 2001	50	2 458	2 508
Investissements industriels	12	544	556
Cessions	(1)	(69)	(70)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(18)	(536)	(554)
Ecart de conversion	(1)	(143)	(144)
Autres	1	(22)	(21)
Valeur nette au 31 décembre 2002	43	2 232	2 275
Investissements industriels	26	427	453
Cessions	(1)	(43)	(44)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(22)	(509)	(531)
Modifications de périmètre	5	110	115
Ecart de conversion	(1)	(103)	(104)
Autres	4	(18)	(14)
Valeur nette au 31 décembre 2003	54	2 096	2 150
Investissements industriels	25	446	471
Cessions	-	(23)	(23)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(22)	(512)	(534)
Modifications de périmètre	1	11	12
Ecart de conversion	-	(5)	(5)
Autres	2	(11)	(9)
Valeur nette au 31 décembre 2004	60	2 002	2 062

Les investissements industriels s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004	2003	2002
Immobilisations incorporelles	25	26	12
Terrains et constructions	49	64	68
Installations techniques, matériels et outillages	294	269	373
Autres immobilisations corporelles	103	94	103
Investissements industriels	471	453	556

5 - TITRES DE PARTICIPATION

Au 31 décembre (En millions d'euros)	Valeur nette comptable des titres détenus		
	2004	2003	2002
Ichikoh ⁽¹⁾	-	-	61
Valeo Services Ltd ⁽²⁾	1	1	1
Valeo GmbH ⁽²⁾	1	1	1
Teccom ⁽²⁾	-	1	1
Autres ⁽²⁾	1	-	2
Titres de participation	3	3	66

⁽¹⁾ Participation acquise dans le cadre de l'alliance de la Branche Éclairage & Signalisation de Valeo avec Ichikoh Industries, et mise en équivalence à compter du 30 septembre 2003 (cf. note 2.1.1).

⁽²⁾ Sociétés qui, en raison de leur caractère non significatif, ne sont pas consolidées en application du règlement CRC 99-02.

6 - TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre	Taux de détention			Quote-part de capitaux propres		
	(%)			(En millions d'euros)		
	2004	2003	2002	2004	2003	2002
Zexel ⁽¹⁾	(⁽¹⁾)	(⁽¹⁾)	40	18	18	20
Ichikoh ⁽²⁾	22,7	21,6	-	46	44	-
Faw Zexel Climate Control	36,5	36,5	36,5	6	6	7
Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems ⁽³⁾	-	30	30	-	5	5
Autres	-	-	-	4	3	2
Titres mis en équivalence				74	76	34

⁽¹⁾ Zexel : participation détenue à 40 % jusqu'au 1^{er} décembre 2003, date de prise de contrôle par Valeo (cf. note 2.2.1). Seules quelques participations minoritaires sont restées consolidées par mise en équivalence.

⁽²⁾ Ichikoh : participation mise en équivalence à compter du 30 septembre 2003 (cf. note 2.1.1).

⁽³⁾ Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems : société intégrée globalement depuis janvier 2004 (cf. note 2.1.1).

L'évaluation du poste «Titres mis en équivalence» s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Titres mis en équivalence au 1^{er} janvier	76	34	27
Résultat des sociétés mises en équivalence	7	9	7
Distribution de dividendes	(5)	(3)	-
Modifications de périmètre	(1)	42	5
Ecart de conversion	(3)	(6)	(5)
Titres mis en équivalence au 31 décembre	74	76	34

7 - STOCKS ET EN-COURS

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004	2003	2002
Matières premières	242	244	299
En-cours de production	81	80	74
Produits finis, marchandises et outillages spécifiques	367	351	362
Stocks et en-cours bruts	690	675	735
Provision pour dépréciation	(103)	(105)	(107)
Stocks et en-cours nets	587	570	628

8 - CRÉANCES CLIENTS

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004	2003	2002
Créances clients brutes	1 797	1 812	1 785
Provision pour créances douteuses	(23)	(32)	(33)
Créances clients nettes	1 774	1 780	1 752

9 - CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

9.1 - Capital

Au 31 décembre 2004, le capital est de 251 millions d'euros, divisé en 83 709 024 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans (1 779 917 actions au 31 décembre 2004) bénéficient d'un droit de vote double.

Une augmentation de capital par émission de 1 575 296 actions nouvelles souscrites au prix de 23,65 euros a été réalisée en décembre 2004 dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié international. Cette opération a donné lieu à une augmentation des capitaux propres de 33 millions d'euros.

Les caractéristiques des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en faveur du personnel Valeo, autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2004 :

Année de mise en place des plans	Nombre d'actions pouvant être émises ou acquises	Prix d'exercice de l'option (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'actions restant à émettre ou à acquérir au 31.12.2004	Année limite de levée des options
1999	850 000	70,32	485 250	2005
2000	50 000	60,70	50 000	2006
2000	1 300 000	48,00	868 750	2006/2008
2000	37 500	54,52	35 625	2006
2001	80 000	55,82	80 000	2009
2001	600 000	42,48	600 000	2009
2001	442 875	42,69	370 300	2009
2002	420 000	43,84	294 300	2010
2002	600 000	28,30	504 500	2010
2003	700 000	23,51	641 750	2011
2003	1 280 000 ⁽²⁾	32,91	1 142 500 ⁽³⁾	2011
2004	1 404 000 ⁽⁴⁾	28,46	1 404 000 ⁽⁴⁾	2012
TOTAL	7 764 375		6 476 975	

⁽¹⁾ Prix de souscription ou d'acquisition égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo pendant les 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration ou les réunions du Directoire attribuant les options.

⁽²⁾ 780 000 options de souscription et 500 000 options d'achat.

⁽³⁾ 696 361 options de souscription et 446 139 options d'achat.

⁽⁴⁾ 1 123 200 options de souscription et 280 800 options d'achat.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2002 a autorisé le Directoire à procéder à diverses émissions de valeurs mobilières. Cette autorisation a été transférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 31 mars 2003. Les possibilités de financement à long terme offertes au Conseil par ces autorisations ont été utilisées au 31 décembre 2004 à hauteur de 463 millions d'euros dans le cadre de l'émission d'un emprunt représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE) : cf. note 11.3.1.

Le capital potentiel théorique de Valeo s'élèverait à 298 millions d'euros correspondant à 99 434 814 actions, en cas d'exercice des options de souscription d'actions en faveur du personnel du Groupe Valeo et de conversion en actions nouvelles des obligations émises dans le cadre de l'emprunt OCEANE.

9.2 - Primes d'émission

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports extérieurs au Groupe reçus en numéraire ou en nature par Valeo lors de l'émission.

En outre, l'écart d'acquisition provenant de l'achat des activités électriques de la branche Automobile d'ITT Industries a été enregistré en réduction de la prime d'émission consécutive à l'augmentation de capital, pour la part du prix d'acquisition financée par capitaux propres (957 millions d'euros en 1998 et 29 millions d'euros en 1999).

9.3 - Réserves de conversion

Les réserves de conversion au 31 décembre 2004 comprennent essentiellement les gains et les pertes résultant de la conversion des capitaux propres des filiales américaines, mexicaines, brésiliennes, suédoises, coréennes et japonaises.

9.4 - Réserves consolidées

Les réserves consolidées comprennent notamment :

- un compte d'ordre sur lequel un précompte mobilier de 83 millions d'euros a été imputé (suite au dégrèvement fiscal obtenu en 2004 au titre de l'impôt sur les sociétés : cf. note 15.1) dans l'attente d'une affectation par l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004,

- le résultat de l'exercice de 150 millions d'euros (avant l'affectation proposée à l'Assemblée Générale).

Les réserves distribuables de la société mère s'élèvent à 1 596 millions d'euros.

9.5 - Intérêts minoritaires

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Intérêts minoritaires au 1^{er} janvier	132	134	129
Quote-part de résultat	31	18	22
Dividendes versés	(9)	(13)	(11)
Ecart de conversion	(3)	(18)	(14)
Variation de périmètre	(36)	11	8
Changement de méthode comptable (cf. note 1.2)	(1)	-	-
Intérêts minoritaires au 31 décembre	114	132	134

10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'évolution des provisions pour risques et charges est la suivante :

(En millions d'euros)	Provisions pour coûts sociaux et de restructuration	Provisions pour retraites et engagements assimilés	Autres provisions pour risques et charges	Total provisions pour risques et charges	Dont part à moins d'un an
Provisions au 31 décembre 2001	740	607	327	1 674	776
Utilisation de l'année	(193)	(83)	(103)	(379)	
Modifications de périmètre	-	(2)	-	(2)	
Ecart de conversion	(40)	(48)	(23)	(111)	
Reclassement ⁽¹⁾	(133)	83	(21)	(71)	
Impact de la nouvelle réglementation sur les passifs	(13)	-	-	(13)	
Dotations nettes	4 ⁽²⁾	59	101	164	
Autres variations	-	26	-	26	
Provisions au 31 décembre 2002	365	642	281	1 288	419
Utilisation de l'année	(163)	(85)	(73)	(321)	
Modifications de périmètre	7	8	22	37	
Ecart de conversion	(17)	(55)	(9)	(81)	
Reclassement ⁽¹⁾	(10)	43	(31)	2	
Dotations nettes	21 ⁽²⁾	84	48 ⁽³⁾	153	
Autres variations	-	(4)	-	(4)	
Provisions au 31 décembre 2003	203	633	238	1 074	359
Utilisation de l'année	(105)	(112)	(47)	(264)	
Modifications de périmètre	15	5	17	37	
Ecart de conversion	(3)	(28)	(2)	(33)	
Reclassement ⁽¹⁾	(12)	8	(5)	(9)	
Dotations nettes	53	78	86	217	
Reprise	(5)	-	(21)	(26)	
Changement de méthode comptable	17	227	-	244	
Provisions au 31 décembre 2004	163	811	266	1 240	292

⁽¹⁾ Dont 83, 38 et 10 millions d'euros respectivement pour les exercices 2002, 2003 et 2004 au titre d'un reclassement de provisions pour coûts sociaux en provisions pour retraites pour le site de Rochester, le solde correspondant essentiellement à des dépréciations d'actifs.

⁽²⁾ Dont 16 millions d'euros de reprises de provisions en 2003 (28 millions d'euros en 2002).

⁽³⁾ Dont 20 millions d'euros de reprises de provisions.

10.1 - Provisions pour coûts sociaux et de restructuration

Les provisions pour coûts sociaux et de restructuration correspondent aux mesures prises par le Groupe dans le cadre de son plan de rationalisation industrielle qui vise à ajuster l'outil de production en fonction des besoins des clients, en termes de compétitivité des coûts et d'accompagnement géographique. Les provisions incluent notamment les coûts liés :

- à la poursuite des mesures d'adaptation d'effectif et de rationalisation de la production,
- au dispositif de cessation d'activité de certains travailleurs salariés (CATS) appliqués dans certains sites français, conformément à l'accord professionnel de branche conclu en mars 2001.

10.2 - Provisions pour retraites et engagements assimilés

10.2.1 - Description des régimes

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent essentiellement les régimes à prestations définies suivants :

- des indemnités de cessation de service (France, Italie, Corée du Sud),
- des compléments de retraite (États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Japon, France) qui s'ajoutent aux régimes nationaux et qui font, à l'exception de l'Allemagne, l'objet d'un préfinancement externalisé,
- la prise en charge de certains frais médicaux et d'assurance-vie des retraités (États-Unis),
- certains avantages mentionnés ci-dessus accordés spécifiquement dans le cadre de régime de préretraite (États-Unis, Allemagne, France),

- d'autres avantages à long terme (médailles du travail en France et en Allemagne).

Tous ces régimes sont comptabilisés conformément à la méthode décrite dans la note 1.10.

10.2.2 - Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements tiennent compte des conditions démographiques et financières propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de premier plan sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation. Pour l'exercice 2004, les taux d'actualisation retenus, pour les pays dont les engagements sont les plus significatifs, ont été les suivants :

	31 décembre 2004 (%)	1 ^{er} janvier 2004 (%)
France	4,5	5,0
Allemagne	4,5 à 5,0	5,0 à 5,5
Royaume-Uni	5,3	5,5
Italie	4,0	4,5
États-Unis	5,7	6,0
Japon	2,0	1,8
Corée du Sud	4,5 à 5,0	5,0 à 6,5

Compte tenu de leur durée plus courte que celle des engagements de retraite, les obligations liées aux régimes de préretraite font l'objet d'une actualisation à des taux plus bas que ceux mentionnés ci-dessus.

Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissement. Les taux sont les suivants pour les principaux fonds investis du Groupe :

	31 décembre 2004 (%)	1 ^{er} janvier 2004 (%)
États-Unis	8,5	8,5
Royaume-Uni	6,7	7,0
Japon	2,0	2,0
Corée du Sud	4,5	5,0

Le taux moyen pondéré de progression des salaires à long terme est de 3,6 % au 1^{er} janvier 2004 ainsi qu'au 31 décembre 2004.

Le taux de croissance des frais médicaux aux Etats-Unis retenu pour l'évaluation de l'engagement au 1^{er} janvier 2004 est de 10 % pour 2004 et

diminue d'un point par an pour atteindre 5 % à compter de 2009. Cette hypothèse d'évolution de taux a été reconduite pour la détermination de l'engagement au 31 décembre 2004 (soit 10 % en 2005 pour atteindre 5 % à partir de 2010).

10.2.3 - Évolution des engagements

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Engagement au 31 décembre 2003	153	272	500	29	954
Changement de méthode comptable ⁽¹⁾	12	-	44	2	58
Coût des services rendus	10	9	11	8	38
Charge d'intérêts	8	13	31	2	54
Prestations versées	(21)	(18)	(42)	(7)	(88)
Modifications des hypothèses	2	12	24	5	43
Modifications des dispositions des plans	26	3	-	-	29
Modifications de périmètre	-	-	-	39	39
Autres	(3)	6	-	3	6
Ecart de conversion	-	-	(41)	-	(41)
Engagement au 31 décembre 2004	187	297	527	81	1 092
Valeur de marché des actifs investis	(1)	(28)	(149)	(40)	(218)
Coût des services passés non comptabilisés	(34)	-	8	-	(26)
Ecart actuariels non comptabilisés	(6)	(11)	(14)	(6)	(37)
Provisions constituées au 31 décembre 2004	146	258	372	35	811

⁽¹⁾ Inclut l'impact de l'application (au 1^{er} janvier 2004) de la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité pour se mettre en conformité avec la norme internationale IAS 19.

10.2.4 - Évolution des provisions

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Provisions au 31 décembre 2003	118	240	247	28	633
Changement de méthode comptable ⁽¹⁾	29	14	184	-	227
Utilisation de l'année ⁽²⁾	(21)	(17)	(68)	(6)	(112)
Modifications de périmètre	-	-	1	4	5
Reclassement provision retraite / provision coûts sociaux	(3)	-	10	-	7
Ecart de conversion	-	-	(28)	-	(28)
Dotation nette de l'exercice (charge) :					
• coût des services rendus	10	9	11	8	38
• charge d'intérêts	8	13	31	2	54
• coût des services passés	7	-	(6)	-	1
• rendement attendu des fonds	-	(2)	(11)	(1)	(14)
• autres éléments	(2)	1	1	-	-
Provisions au 31 décembre 2004	146	258	372	35	811
Dont part à moins d'un an	28	7	11	1	47

⁽¹⁾ Inclut l'impact de l'application (au 1^{er} janvier 2004) de la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité pour se mettre en conformité avec la norme internationale IAS 19.

⁽²⁾ Inclut, selon les régimes, les prestations payées directement aux bénéficiaires ou les contributions versées aux fonds externes.

10.3 - Autres provisions pour risques et charges

Au 31 décembre	2004	2003	2002
(En millions d'euros)			
Provisions pour garanties clients	105	90	95
Subventions d'investissement	15	15	11
Provisions pour autres risques	146	133	175
Autres provisions pour risques et charges	266	238	281

Les provisions pour autres risques et charges couvrent essentiellement des litiges ou risques de nature contractuelle, sociale, environnementale ou fiscale.

11 - ENDETTEMENT FINANCIER NET

11.1 - Détail de l'endettement financier net

Au 31 décembre 2004, l'endettement financier du Groupe s'analyse ainsi :

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Dettes financières à long terme (note 11.3.1)	1 031	1 166	657
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an (note 11.3.1)	193	28	14
Prêts à long terme	(2)	(3)	-
Endettement à long terme	1 222	1 191	671
Crédits à court terme et banques (note 11.4)	173	237	579
Valeurs mobilières de placement et disponibilités (note 11.5)	(895)	(860)	(686)
Trésorerie à court terme	(722)	(623)	(107)
Endettement financier net	500	568	564

11.2 - Analyse de l'endettement financier net par devise

L'endettement financier net par devise de remboursement est le suivant :

Au 31 décembre	2004	2003	2002
(En millions d'euros)			
Euro	612	620	701
Dollar des Etats-Unis	(44)	(44)	(56)
Autres devises	(68)	(8)	(81)
TOTAL	500	568	564

11.3 - Dettes financières à long terme

11.3.1 - Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre	2004	2003	2002
(En millions d'euros)			
Emprunt obligataire	500	500	500
OCEANE	463	463	-
Emprunts syndiqués	127	127	127
Dettes sur biens loués capitalisés	22	27	14
Autres emprunts	87	77	30
Intérêts courus non échus ⁽¹⁾	25	-	-
Dettes financières à long terme	1 224	1 194	671

⁽¹⁾ Les intérêts courus non échus étaient classés aux 31 décembre 2003 et 2002 en « Crédits à court terme et banques ».

Les dettes financières à long terme incluent :

- un emprunt obligataire de 500 millions d'euros, émis par Valeo le 13 juillet 2001 pour une période de 5 ans et remboursable in fine. Les intérêts sur cet emprunt s'élèvent à 5,625 % du montant nominal et sont payés une fois par an. En 2004, cet emprunt a fait l'objet de swaps à taux variable pour la totalité du montant ;
- un emprunt de 463 millions d'euros émis le 4 août 2003 représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE) soit 9 975 754 obligations de valeur nominale unitaire de 46,4 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 2,375 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année et pour la première fois le 1^{er} janvier 2004. L'emprunt sera amorti en

totalité le 1^{er} janvier 2011 par remboursement au pair. Les porteurs d'obligations peuvent à tout moment demander la conversion et/ou l'échange en actions à raison d'une action par obligation ;

- deux emprunts syndiqués d'un montant total de 127 millions d'euros remboursables à l'échéance 24 juin 2005.

11.3.2 - Échéancier des dettes financières à plus d'un an

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010	2011 et au-delà	Total
Emprunt obligataire	500	-	-	-	-	-	500
OCEANE	-	-	-	-	-	463	463
Dettes sur biens loués capitalisés	7	3	1	-	-	3	14
Autres emprunts	18	24	1	1	2	8	54
TOTAL	525	27	2	1	2	474	1 031

11.4 - Crédits à court terme et banques

Les dettes financières à court terme se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004	2003	2002
Billets de trésorerie	50	50	440
Emprunts bancaires à moins d'un an	123	169	138
Intérêts courus non échus ⁽¹⁾	-	18	1
Crédits à court terme et banques	173	237	579

⁽¹⁾ Les intérêts courus non échus sont classés au 31 décembre 2004 en « Dettes financières à long terme ».

11.5 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004	2003	2002
Valeurs mobilières de placement	488	516	406
Disponibilités	407	344	280
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	895	860	686

Au 31 décembre 2004, le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué de SICAV monétaires dont la valeur de marché est proche de la valeur comptable, et d'actions propres pour un montant de 32 millions d'euros en valeur nette.

de crédit font l'objet de clauses contractuelles de défaut (« covenants ») liées au ratio d'endettement financier net sur fonds propres. Au 31 décembre 2004, ce ratio est très en dessous du seuil fixé par ces « covenants ».

11.6 - Lignes de crédit

Au 31 décembre 2004, Valeo bénéficie de plusieurs ouvertures (non utilisées) de crédit bancaire confirmé à échéance moyenne de quatre ans pour un montant total de 1,3 milliard d'euros. Ces lignes

11.7 - Programmes de financement

Le Groupe dispose d'un programme de financement court terme de billets de trésorerie dont le plafond est de 1,2 milliard d'euros.

12 - EFFECTIFS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre	2004	2003	2002
Effectifs totaux ⁽¹⁾	67 300	68 200	69 100

⁽¹⁾ Effectifs intérimaires inclus.

Le compte de résultat présente les frais d'exploitation par destination. Ils comprennent notamment les éléments suivants :

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Frais de personnel ⁽¹⁾	2 277	2 283	2 430
Loyers	56	56	50
Dotations aux amortissements :			
• immobilisations corporelles	508	503	536
• immobilisations incorporelles	22	22	18

⁽¹⁾ Effectifs intérimaires inclus.

13 - RÉSULTAT FINANCIER

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Charge d'intérêt nette	(32)	(40)	(49)
Résultat net de change	-	(5)	(10)
Autres	1	4 ⁽¹⁾	(3)
Résultat financier	(31)	(41)	(62)

⁽¹⁾ En 2003, ce poste intègre notamment des intérêts moratoires de 8 millions d'euros perçus dans le cadre d'un dégrèvement fiscal (cf. note 15.1).

14 - AUTRES REVENUS ET CHARGES NETS

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Coûts sociaux et de restructuration	(126)	(71)	(41)
Résultat sur cessions d'activités consolidées ou mises en équivalence	-	10	-
Litiges et autres éléments exceptionnels	(22)	(28)	(33)
Autres revenus et charges nets	(148)	(89)	(74)

15 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

15.1 - Détail des impôts sur les résultats

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Impôts courants	9	(24)	(101)
Impôts différés	(24)	(31)	(5)
Impôts sur les résultats	(15)	(55)	(106)

La charge nette d'impôt de l'année 2004 intègre un dégrèvement de 83 millions d'euros reçu en 2004 de l'administration fiscale française et correspondant au solde de l'impôt sur les sociétés de 171 millions d'euros acquitté en 2001 sur la plus-value de cession de la participation de 50 % dans LuK et jusque-là non encore remboursé (un premier dégrèvement de 88 millions ayant déjà été obtenu en 2003). Le non-assujettissement à l'impôt sur les sociétés de cette plus-value de cession a eu pour corollaire l'exigibilité d'un précompte mobilier sur les distributions de

dividendes effectuées en 2001 et 2002. De ce fait, un montant de 83 millions d'euros a été imputé sur un compte d'ordre en déduction des capitaux propres dans l'attente d'une affectation par l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Certains actifs d'impôts différés ont, par ailleurs, été dépréciés au regard de leur perspective de récupération future telle que réestimée dans le cadre de la clôture au 31 décembre 2004.

15.2 - Analyse de la charge d'impôts

L'écart entre le taux d'impôt sur les bénéficiaires en France et le taux effectif d'impôt du Groupe s'analyse ainsi :

(En % du résultat avant impôts)	2004	2003	2002
Taux normal d'impôt en France	(35,4)	(35,4)	(35,4)
Incidence des :			
• taux d'impôt différents du taux normal	2,0	0,5	6,0
• pertes fiscales de l'exercice non utilisées et impôts différés actifs non constatés	(14,6)	(36,4)	(14,1)
• utilisations de pertes fiscales des exercices antérieurs	2,8	12,3	5,4
• différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	5,4	12,6	6,5
• crédits d'impôt	34,4	30,0	1,4
Taux effectif d'impôt du Groupe	(5,4)	(16,4)	(30,2)

15.3 - Impôts différés au bilan

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004	2003	2002
Impôts différés à long terme - actifs	41	65	106
Impôts différés à court terme - actifs	44	56	56
Impôts différés à long terme - passifs	(6)	(18)	(25)
Impôts différés à court terme - passifs	(1)	-	-
Impôts différés nets actifs	78	103	137

15.4 - Déficits reportables et crédits d'impôts disponibles

Les déficits fiscaux reportables et non utilisés, ainsi que les actifs d'impôts différés non constatés sur différences temporaires, représentent une économie d'impôts potentielle de 768 millions d'euros au 31 décembre 2004 (617 millions d'euros au

31 décembre 2003 et 525 millions d'euros au 31 décembre 2002).

En raison de leur caractère aléatoire, ces actifs potentiels, dont l'analyse par échéance est présentée ci-après, seront comptabilisés dès lors que leur récupération apparaîtra probable à court et moyen terme.

Au 31 décembre (En millions d'euros)	Base	Economie d'impôts potentielle
Déficits reportables jusqu'aux exercices 2005 à 2008	523	110
Déficits reportables en 2009 et au-delà	351	122
Déficits reportables indéfiniment	655	220
Déficits fiscaux courants	1 529	452
Actifs d'impôts différés non constatés sur différences temporaires		316
Total des actifs d'impôts différés non constatés		768

15.5 - Régime fiscal des groupes de sociétés

En France, Valeo a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les années 1998 à 2002 et 2003 à 2007. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises éligibles à ce régime.

Le Groupe Valeo a également opté pour des régimes d'intégration fiscale (ou assimilés) pour ses filiales implantées dans des pays dont la législation offre cette possibilité (Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni et États-Unis).

16 - ENGAGEMENTS ET RISQUES

Il n'existe pas, à la connaissance de Valeo, d'autres engagements significatifs que ceux identifiés dans les notes annexes ou de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

16.1 - Contrats de location

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours au 31 décembre 2004 (hors loyers de biens capitalisés) sont les suivants :

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004			2003		
	A moins d'un an	A plus d'un an	Total	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Loyers futurs	38	33	71	49	33	82

16.2 - Autres engagements donnés

Dans le cadre de ses activités courantes, Valeo porte les engagements suivants :

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004			2003		
	A moins d'un an	A plus d'un an	Total	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	1	37	38	5	54	59
Avals, cautions et garanties donnés	29	6	35	25	13	38
Engagements irrévocables d'achats d'immobilisations	58	-	58	(1)	(1)	(1)
Autres engagements donnés	5	46	51	9	47	56
TOTAL	93	89	182	39	114	153

(1) En 2003, les « Autres engagements donnés » n'incluaient pas cette rubrique.

Les engagements de retraites et engagements assimilés sont présentés en note 10.2.

Les engagements relatifs aux opérations de couverture des risques de change, de taux d'intérêt et portant sur des matières premières sont décrits en note 17.

Dans le cadre de ses alliances stratégiques, le Groupe Valeo a consenti des options d'achat portant sur moins de 15 % du capital de sociétés, les montants de capitaux propres correspondants étant les suivants :

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004			2003		
	A moins d'un an	A plus d'un an	Total	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Engagements donnés	4	-	4	20	-	20

16.3 - Litiges

Chacun des litiges connus, dans lesquels Valeo ou des sociétés du Groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et,

après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

17 - COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE, DE TAUX D'INTÉRÊT ET SUR MATIÈRES PREMIÈRES

17.1 - Couverture des risques de change

Les entités du Groupe peuvent être exposées à un risque de change en achetant des produits, en vendant une partie de leur production dans une devise autre que leur devise de comptabilisation ou en réalisant des investissements dans des pays étrangers. Les couvertures des filiales dans ces domaines sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo qui couvre les positions nettes du Groupe auprès de contreparties externes.

La couverture des transactions (commerciales et d'investissements) en cours et futures effectuées par les filiales porte sur des durées généralement inférieures à six mois.

Les principaux instruments de couverture auxquels Valeo a habituellement recours sont les achats et ventes à terme fermes en devises, les swaps ainsi que les options.

Au 31 décembre 2004, la position nette du Groupe dans les principales devises étrangères est la suivante :

Au 31 décembre (En millions d'euros)	USD	GBP	JPY	Autres	Total
Total Actifs	61	6	8	70	145
Total Passifs	(27)	(13)	(14)	(60)	(114)
Position nette avant gestion	34	(7)	(6)	10	31
Ventes à terme	(71)	(6)	(7)	(10)	(94)
Achats à terme	58	12	8	11	89
Position hors bilan	(13)	6	1	1	(5)
Position nette après gestion	21	(1)	(5)	11	26

La position nette en dollar après gestion correspond essentiellement à des opérations prévisionnelles 2005.

La valeur de marché des instruments financiers relatifs au change est de 1 million d'euros au 31 décembre 2004.

17.2 - Couverture des risques de taux

Au 31 décembre (En millions d'euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	(863)	(2)	-	(865)
Passifs financiers	366	557	474	1 397
Position avant gestion	(497)	555	474	532
Hors bilan	500	(500)	-	-
Position après gestion	3	55	474	532

Le taux de financement du Groupe s'établit à 5,4 % (5,3 % pour l'exercice 2003).

Au 31 décembre 2004, 50 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe (88 % au 31 décembre 2003).

L'emprunt obligataire a fait l'objet de plusieurs swaps dont la valeur de marché est estimée à 1 million d'euros.

17.3 - Couverture des risques sur matières premières

Afin de réduire l'exposition du Groupe aux variations des cours des métaux non ferreux, le Groupe couvre des achats futurs de métaux de base sur une durée généralement inférieure à six mois. Les matières couvertes (l'aluminium, l'aluminium 2ème fusion, le cuivre, le zinc et l'étain) sont cotées sur les marchés officiels.

Le Groupe privilégie les instruments de couverture sans livraison du sous-jacent physique : swaps et options sur le cours moyen mensuel.

Toutes matières confondues, les couvertures en cours au 31 décembre 2004 représentent des achats à terme de 73 millions d'euros. La valeur de marché des instruments en cours au 31 décembre est estimée à 8 millions d'euros.

18 - INFORMATION SECTORIELLE

18.1 - Par secteur d'activité

(En millions d'euros)

	Chiffre d'affaires	Immobilisations corporelles et incorporelles nettes (31 décembre)	Investissements industriels de la période	Effectifs (31 décembre)
ANNÉE 2004				
Transmissions	756	184	34	4 780
Thermique Habitable ⁽¹⁾	1 696	281	83	7 220
Thermique Moteur	1 419	240	40	8 100
Eclairage Signalisation	1 073	253	78	8 000
Systèmes Electriques	1 012	245	56	5 900
Systèmes d'Essuyage	1 158	231	56	7 810
Moteurs & Actionneurs	279	54	13	1 650
Sécurité Habitable	662	102	35	4 030
Commutation & Systèmes de Détection	882	158	55	5 920
Electronique & Systèmes de Liaison	672	92	16	12 520
Distribution	519	28	2	1 120
Holding	-	194	10	250
Eliminations	(689)	-	(7)	-
Total	9 439	2 062	471	67 300
ANNÉE 2003				
Transmissions	720	203	41	4 550
Thermique Habitable ⁽²⁾	1 321	281	45	7 210
Thermique Moteur	1 454	277	46	8 090
Eclairage Signalisation	1 140	239	55	7 650
Systèmes Electriques	919	242	49	5 140
Systèmes d'Essuyage	1 235	323	70	8 280
Moteurs & Actionneurs	367	83	20	1 880
Sécurité Habitable	652	94	32	4 020
Commutation & Systèmes de Détection	855	200	68	5 950
Electronique & Systèmes de Liaison	737	117	21	14 110
Distribution	518	32	2	1 070
Holding	-	59	14	250
Eliminations	(684)	-	(10)	-
Total	9 234	2 150	453	68 200
ANNÉE 2002				
Transmissions	731	225	49	4 660
Thermique Habitable	1 385	198	56	5 320
Thermique Moteur	1 559	334	57	8 400
Eclairage Signalisation	1 168	271	51	8 430
Systèmes Electriques	915	277	62	5 140
Systèmes d'Essuyage	1 395	338	101	8 020
Moteurs & Actionneurs	573	104	24	2 740
Sécurité Habitable	645	90	28	4 000
Commutation & Systèmes de Détection	829	181	68	5 980
Electronique & Systèmes de Liaison	953	148	48	15 160
Distribution	535	36	4	1 000
Holding	-	73	8	250
Eliminations	(885)	-	-	-
Total	9 803	2 275	556	69 100
⁽¹⁾ Dont activité compresseurs de ZEXEL	156	61	16	1 060
⁽²⁾ Dont activité compresseurs de ZEXEL	11	58	4	1 040

18.2 - Par zone géographique

(En millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Immobilisations corporelles et incorporelles nettes (31 décembre)	Investissements industriels de la période	Effectifs (31 décembre)
ANNÉE 2004					
Europe	6 927	329	1 535	360	50 500
Reste du monde	2 646	131	527	119	16 800
Eliminations	(134)	(2)	-	(8)	-
Total	9 439	458	2 062	471	67 300
ANNÉE 2003					
Europe	6 908	308	1 578	352	52 300
Reste du monde	2 431	157	572	102	15 900
Eliminations	(105)	-	-	(1)	-
Total	9 234	465	2 150	453	68 200
ANNÉE 2002					
Europe	6 918	314	1 680	441	53 200
Reste du monde	3 035	173	595	115	15 900
Eliminations	(150)	-	-	-	-
Total	9 803	487	2 275	556	69 100

Les données ci-dessus concernent les zones d'implantation du Groupe, et non de commercialisation.

Le chiffre d'affaires par zone de commercialisation est le suivant :

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Europe	6 610	6 579	6 586
Reste du monde	2 829	2 655	3 217
Total	9 439	9 234	9 803

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Pays	2004		2003	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Branche Transmissions					
Valeo Embrayages	France	100	100	100	100
Valeo Matériaux de Friction	France	100	100	100	100
Valeo España ⁽¹⁾	Espagne	100	100	100	100
Valeo Materiales de Fricción	Espagne	100	100	100	100
Valeo Spa ⁽¹⁾	Italie	99,9	99,9	99,9	99,9
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi ⁽¹⁾	Turquie	100	100	100	100
Valeo Embrayages Tunisie	Tunisie	100	100	100	100
Valeo Inc. ⁽¹⁾	Etats-Unis	100	100	100	100
Valeo Friction Materials Inc.	Etats-Unis	100	100	100	100
Valeo Sistemas Automotivos ⁽¹⁾	Brésil	100	100	100	100
Valeo Embragues Argentina	Argentine	68	68	68	68
Emelar	Argentine	100	68	100	68
Valeo Materiales de Friccion de Mexico	Mexique	100	100	100	100
Valeo Pyeong Hwa	Corée du Sud	50	50	50	50
Valeo Pyeong Hwa Distribution	Corée du Sud	50	50	50	50
Valeo Unisia Transmissions	Japon	66	66	66	66
Nanjing Valeo Clutch	Chine	50	50	50	50
Amalgamations Valeo Clutch	Inde	50	50	50	50
Valeo Friction Materials India	Inde	60	60	60	60
Branche Thermique Habitable					
Valeo Systèmes Thermiques (ex-Valeo Climatisation) ^{(1) (5)}	France	100	100	93	93
Valeo Switches and Detection Systems ⁽¹⁾	France	100	100	100	100
Valeo Klimasysteme	Allemagne	100	100	100	93
Valeo Autoklimatizace	République tchèque	100	100	100	93
Valeo Electronice si Sisteme de Conectare Romania ⁽¹⁾	Roumanie	100	100	100	100
Valeo Climatizacion	Espagne	100	100	100	93
Valeo Sistemi di Climatizzazione Spa	Italie	100	100	100	93
Valeo Climate Control Ltd	Royaume-Uni	100	100	100	93
Valeo Climate Control Corp. ⁽¹⁾	Etats-Unis	100	100	100	93
Valeo Acustar Thermal Systems	Etats-Unis	51	51	51	47,4
Valeo Climatizacao Brasil	Brésil	100	100	100	93
Mirgor ⁽²⁾	Argentine	50	26	50	24,2
Interclima ⁽²⁾	Argentine	50	26	50	24,2
Valeo Climate Control de Mexico	Mexique	100	100	100	93
Valeo Automotive Air Conditioning Hubei	Chine	55	33	55	30,7
FAW Zexel Climate Control Syst. ⁽²⁾	Chine	36,5	21,9	36,5	20,4
Moduko Co. Ltd ^{(3) (4)}	Japon	-	-	50	50
Zexel Valeo Climate Control - Compresseurs ^{(3) (4)}	Japon	50	50	50	46,5
Zexel Valeo Climate Control - Systèmes de Climatisation ⁽⁴⁾	Japon	50	50	50	46,5
Zexel Logitec Company ^{(2) (4)}	Japon	50	50	50	46,5
PT Zexel AC Indonesia ^{(2) (4)}	Indonésie	49	24,5	49	22,8
Huada Zexel Automotive Air Conditioner ^{(2) (4)}	Chine	30	15	30	14
Siam Zexel Co. ^{(2) (4)}	Thaïlande	39	19,5	39	18,1

Sociétés	Pays	2004		2003	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Zexel Clutch Co. ^{(3) (4)}	Thaïlande	50	48,1	50	44,8
Zexel Sales Thailand ^{(2) (4)}	Thaïlande	54,6	19,5	54,6	18,1
Zexel Valeo Compressor Czech ^{(3) (4)}	République tchèque	50	50	50	46,5
Zexel Valeo Compressor Europe GmbH ^{(3) (4)}	Allemagne	50	50	50	46,5
Zexel Valeo Compressor USA Corp ^{(3) (4) (6)}	Etats-Unis	-	-	50	46,5
Selective Technology Inc. ^{(3) (4)}	Etats-Unis	50	50	50	46,5
Zexel Valeo Climate Control Korea Co. ^{(3) (4)}	Corée du Sud	50	50	50	46,5
Zexel Valeo Compressor ^{(3) (4)}	Thaïlande	50	48,1	50	44,8
Branche Thermique Moteur					
Valeo Climatisation ^{(1) (5)}	France	-	-	93	93
Valeo Systèmes Thermiques (ex-Valeo Thermique Moteur) ⁽⁵⁾	France	100	100	100	100
Valeo Plastic Omnium ⁽³⁾	France	50	50	50	50
Valeo Termico	Espagne	100	100	100	100
Valeo Plastic Omnium ⁽³⁾	Espagne	50	50	50	50
Valeo Spa ⁽¹⁾	Italie	99,9	99,9	99,9	99,9
Valeo Vymeniky Tepla	République tchèque	100	100	100	93
Valeo Autosystemy ⁽¹⁾	Pologne	100	100	100	100
Valeo Engine Cooling A.B.	Suède	100	100	100	100
Valeo Systems South Africa	Afrique du Sud	51	51	51	51
Valeo Inc. ⁽¹⁾	Etats-Unis	100	100	100	100
Valeo Climate Control Corp. ⁽¹⁾	Etats-Unis	100	100	100	93
Valeo Sistemas Automotivos ⁽¹⁾	Brésil	100	100	100	100
Valeo Termico Argentina	Argentine	100	100	100	100
Valeo Termico ⁽¹⁾	Mexique	100	100	100	100
Valeo Tek Inc.	Corée du Sud	100	100	100	100
Valeo Engine Cooling	Japon	100	100	80	78,6
Branche Eclairage Signalisation					
Valeo Vision	France	100	100	100	100
Valeo Auto Electric GmbH (ex KG)	Allemagne	-	-	100	100
Valeo Beleuchtung Deutschland	Allemagne	100	100	100	100
Valeo Vision Belgique	Belgique	100	100	100	100
Valeo Iluminación	Espagne	99,7	99,7	99,7	99,7
Valeo Spa ⁽¹⁾	Italie	99,9	99,9	99,9	99,9
Valeo Autosystemy ⁽¹⁾	Pologne	100	100	100	100
Ichikoh Industries ⁽²⁾	Japon	22,7	22,7	21,6	21,6
Valeo Sylvania LLC ⁽³⁾	Etats-Unis	50	50	50	50
Valeo Sistemas Automotivos ⁽¹⁾	Brésil	100	100	100	100
Cibie Argentina	Argentine	100	100	100	100
Valeo Sylvania Iluminacion ⁽³⁾	Mexique	50	50	50	50
Hubei Valeo Autolighting	Chine	75	75	75	75
Valeo Lighting Hubei Technical Center Co.	Chine	100	100	-	-
Branche Systèmes Electriques					
Valeo Equipements Electriques Moteur	France	100	100	100	100
Valeo Four Seasons	France	50	50	50	50
Telma	France	100	100	100	100
Telma Retarder España	Espagne	100	100	100	100

Sociétés	Pays	2004		2003	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Telma Retarder Ltd	Royaume-Uni	100	100	100	100
Telma Retarder Italia	Italie	-	-	100	100
Telma Retarder Deutschland	Allemagne	100	100	100	100
Valeo Electric and Electronic Systems ⁽¹⁾	Pologne	100	100	100	100
Valeo Otomotiv Sistemleri Endüstrisi ⁽¹⁾	Turquie	100	100	100	100
Telma Retarder Inc.	Etats-Unis	100	100	100	100
Telma Retarder de Mexico SA de CV	Mexique	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electricos ⁽¹⁾	Mexique	100	100	100	100
Valeo Sistemas Automotivos ⁽¹⁾	Brésil	100	100	100	100
Telma Retarder do Brasil Comercial	Brésil	-	-	100	100
Valeo Electrical Systems Korea Ltd	Corée du Sud	100	100	100	100
Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems ⁽⁷⁾	Chine	50	50	30	30
Branche Systèmes d'Essuyage					
Valeo Systèmes d'Essuyage ⁽¹⁾	France	100	100	100	100
Valeo Auto Electric GmbH (ex KG)	Allemagne	-	-	100	100
Valeo Schalter und Sensoren	Allemagne	-	-	100	100
Valeo Wischersysteme ⁽¹⁾	Allemagne	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electricos	Espagne	100	100	100	100
Valeo Autosystemy ⁽¹⁾	Pologne	100	100	100	100
Valeo Electrical Systems ⁽¹⁾	Etats-Unis	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electricos ⁽¹⁾	Mexique	100	100	100	100
Delmex de Juarez ⁽¹⁾	Mexique	100	100	100	100
Valeo Sistemas Automotivos ⁽¹⁾	Brésil	100	100	100	100
Valeo Wenling Automotive Systems	Chine	55	55	55	55
Valeo Shanghai Automotive Electric Motors	Chine	55	55	50	50
Branche Moteurs et Actionneurs					
Valeo Systèmes d'Essuyage ⁽¹⁾	France	100	100	100	100
Valeo Auto Electric GmbH (ex KG)	Allemagne	-	-	100	100
Valeo Schalter und Sensoren	Allemagne	-	-	100	100
Valeo Motoren und Aktuatoren	Allemagne	100	100	100	100
Valeo Autosystemy ⁽¹⁾	Pologne	100	100	100	100
Valeo Componentes Automoviles	Espagne	100	100	100	100
Valeo Electrical Systems ⁽¹⁾	Etats-Unis	100	100	100	100
Delmex de Juarez ⁽¹⁾	Mexique	100	100	100	100
Valeo Automotive Electrical Systems de Mexico	Mexique	100	100	100	100
Branche Sécurité Habitable					
Valeo Sécurité Habitable	France	100	100	100	100
Valeo Sicherheitssysteme GmbH	Allemagne	100	100	100	100
Valeo Sistemas de Seguridad y de Cierre	Espagne	100	100	100	100
Valeo Sicurezza Abitacolo	Italie	100	99,9	100	99,9
Valeo Security Systems Ltd	Royaume-Uni	100	100	100	100
Valeo Slovakia Sro	Slovaquie	100	100	-	-
Valeo Investment Holdings ⁽¹⁾	Etats-Unis	100	100	100	100
Valeo Termico ⁽¹⁾	Mexique	100	100	100	100
Valeo Sistemas Automotivos ⁽¹⁾	Brésil	100	100	100	100

Sociétés	Pays	2004		2003	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Branche Commutation et Systèmes de Détection					
Valeo Switches and Detection Systems ⁽¹⁾	France	100	100	100	100
DAV ⁽¹⁾	France	100	100	100	100
SC2N	France	100	100	100	100
Valeo Cablaggi e Commutazione ⁽¹⁾	Italie	100	100	100	100
Valeo Schalter und Sensoren	Allemagne	100	100	100	100
Valeo Auto Electric GmbH (ex KG)	Allemagne	-	-	100	100
Valeo Auto Electric Hungary	Hongrie	100	100	100	100
DAV Tunisie	Tunisie	100	100	100	100
Valeo Raytheon Systems Inc.	Etats-Unis	66,6	66,6	58,1	58,1
Valeo Switches and Detection Systems Inc.	Etats-Unis	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electronicos	Mexique	100	100	100	100
Valeo Sistemas Automotivos ⁽¹⁾	Brésil	100	100	100	100
DAV Argentina	Argentine	100	100	100	100
Branche Électronique et Systèmes de Liaison					
Valeo Électronique et Systèmes de Liaison	France	100	100	100	100
Valeo Liaisons Electriques	France	100	100	100	100
Cablea	France	100	100	100	100
DAV ⁽¹⁾	France	100	100	100	100
Valeo Furukawa Wiring Systems ⁽³⁾	France	50	50	-	-
Valeo Sistemas de Conexion Electrica	Espagne	100	100	100	100
Cablinal Portuguesa	Portugal	100	100	100	100
Cablagens do Ave	Portugal	100	100	100	100
Valeo Cablaggi e Commutazione ⁽¹⁾	Italie	100	100	100	100
Cavisud	Italie	100	100	100	100
Cablauto	Italie	100	100	100	100
Sylea GmbH	Allemagne	100	100	100	100
Labauto Ltd	Royaume-Uni	100	100	100	100
Sylea Tchequia	République tchèque	100	100	100	100
Valeo Electric and Electronic Systems ⁽¹⁾	Pologne	100	100	100	100
EKO	Slovénie	98,9	98,9	98,9	98,9
Valeo Kabli	Slovénie	100	100	100	100
Valeo Electronice si Sisteme de Conectare Romania ⁽¹⁾	Roumanie	100	100	100	100
Nursan OK ⁽²⁾	Turquie	40	40	40	40
Nursan ED ⁽²⁾	Turquie	40	40	40	40
Cablea	Tunisie	100	100	100	100
STC	Tunisie	100	100	100	100
Sylea	Tunisie	100	100	100	100
Cabelec	Maroc	100	100	100	100
Cablinal	Maroc	100	100	100	100
Cablea Maroc	Maroc	100	100	100	100
Valeo Bouznika	Maroc	100	100	100	100
TCA ⁽²⁾	Argentine	-	-	20	20
TCA ⁽²⁾	Brésil	-	-	20	20

Sociétés	Pays	2004		2003	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Branche Service					
Valeo Service	France	100	100	100	100
Equipement 7	France	100	100	100	100
Valeo Service Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	100	100
Valeo Wischersysteme ⁽¹⁾	Allemagne	100	100	100	100
Valeo Service Belgique	Belgique	100	100	100	100
Valeo Service España	Espagne	100	100	100	100
Valeo Service Italia	Italie	100	99,9	100	99,9
Valeo Service Eastern Europe	Pologne	100	100	100	100
Valeo Service Benelux	Pays-Bas	100	100	100	100
Valeo Service UK Ltd	Royaume-uni	100	100	100	100
Valeo Otomotiv Dagitim	Turquie	100	100	100	100
Valeo Aftermarket Inc.	Etats-Unis	100	100	100	100
Valeo Sistemas Automotivos ⁽¹⁾	Brésil	100	100	100	100
Activités Holdings					
Valeo	France	société mère			
Valeo Management Services	France	100	100	100	100
Société de Participations Valeo	France	100	100	100	100
Valeo Finance	France	100	100	100	100
Valeo Bayen	France	100	100	100	100
Valeo Thermique Habitable	France	100	100	100	100
Financière Cablea	France	100	100	100	100
Equipement 11	France	100	100	-	-
Valeo Zexel China Climate Control	France	60	60	60	55,8
Valeo Holding Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	100	100
Valeo Germany Holding GmbH	Allemagne	100	100	100	100
Valeo Auto Electric GmbH (ex KG)	Allemagne	100	100	100	100
Valeo Auto-Electric Beteiligungs GmbH	Allemagne	100	100	100	100
Valeo España ⁽¹⁾	Espagne	100	100	100	100
Valeo Spa ⁽¹⁾	Italie	99,9	99,9	99,9	99,9
Coreval	Luxembourg	100	100	100	100
Valeo International Holding	Pays-Bas	100	100	100	100
Valeo Holding Netherlands	Pays-Bas	100	100	100	100
Valeo UK Ltd	Royaume-Uni	100	100	100	100
Valeo Inc. ⁽¹⁾	Etats-Unis	100	100	100	100
Valeo Electrical Systems ⁽¹⁾	Etats-Unis	100	100	100	100
Valeo Investment Holdings ⁽¹⁾	Etats-Unis	100	100	100	100
Valeo Sistemas Automotivos ⁽¹⁾	Brésil	100	100	100	100
Il Tevere ⁽²⁾	Argentine	50	50	50	46,5
Valeo Zexel Climate Control ⁽⁴⁾	Japon	50	50	50	46,5

⁽¹⁾ Société multibranche

⁽²⁾ Société mise en équivalence

⁽³⁾ Intégration proportionnelle

⁽⁴⁾ Société antérieurement consolidée dans les comptes de Zexel Valeo Climate Control

⁽⁵⁾ Fusion de Valeo Climatisation et Valeo Thermique Moteur

⁽⁶⁾ Société liquidée en 2004

⁽⁷⁾ Société mise en équivalence en 2003 et intégrée globalement en 2004

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VALEO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont présentés aux pages 68 à 102.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 aux états financiers consolidés qui expose le traitement des changements résultant de la première application de la recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative à la comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué en note 1.2 aux états financiers consolidés, la société a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 relative à la comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à revoir les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements et les modalités de comptabilisation des changements résultant de la première application de cette recommandation. Nos travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause les montants et les modalités de comptabilisation des engagements de retraite dans les états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.

Lors de la clôture, comme précisé en note 1.4 aux états financiers consolidés, la société procède à une revue des indices susceptibles d'indiquer une perte de valeur durable des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à la revue des éléments justifiant l'absence de perte de valeur durable des écarts d'acquisition au 31 décembre 2004 et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 10 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	RSM Salustro Reydel		
Serge Villepelet	Jean-Christophe Georghiou	Jean-Pierre Crouzet	Emmanuel Paret

COMPTES SOCIAUX 2004

COMPTE DE RÉSULTAT

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Reprises sur provisions et transferts de charges	1	9	13
Autres produits	3	3	5
Total des produits d'exploitation	4	12	18
Autres achats et charges externes	(6)	(14)	(13)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1)	(2)	(3)
Salaires et traitements	(2)	(2)	(8)
Charges sociales	(1)	(1)	(1)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1)	(1)	-
Total des charges d'exploitation	(11)	(20)	(25)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(7)	(8)	(7)
Résultat financier (note 8)	65	60	821
RÉSULTAT COURANT	58	52	814
Résultat exceptionnel (note 9)	76	5	122
Impôts sur les bénéfices (note 10)	91	124	28
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	225	181	964

Les notes annexes figurant aux pages 110 à 121 font partie intégrante des comptes annuels.

BILAN

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004			2003 Net	2002 Net
	Brut	Amortissements et provisions pour dépréciation	Net		
ACTIF					
Immobilisations corporelles	7	6	1	1	3
Immobilisations financières (note 2)	4 333	110	4 223	3 777	3 781
Actif immobilisé	4 340	116	4 224	3 778	3 784
Créances d'exploitation (note 3)	7	1	6	7	-
Créances diverses (note 3)	9	-	9	3	7
Créances financières (note 6.1)	1 382	5	1 377	1 347	1 398
Valeurs mobilières de placement et disponibilités (note 6.4)	458	2	456	478	295
Comptes de régularisation	19	-	19	22	22
Actif circulant	1 875	8	1 867	1 857	1 722
TOTAL ACTIF	6 215	124	6 091	5 635	5 506

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004	2003	2002
PASSIF			
Capital social	251	246	246
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 617	1 589	1 589
Réserve légale	25	25	25
Réserves réglementées	72	173	173
Autres réserves	197	96	96
Report à nouveau	1 107	1 114	270
Résultat de l'exercice	225	181	964
Capitaux propres (note 4)	3 494	3 424	3 363
Provisions pour risques et charges (note 5)	49	39	42
Dettes financières à long terme (note 6.2)	963	1 090	627
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an (note 6.2)	151	-	-
Dettes financières à court terme (note 6.3)	1 417	1 049	1 433
Dettes d'exploitation (note 7)	1	2	21
Dettes diverses (note 7)	16	31	20
Dettes	2 548	2 172	2 101
TOTAL PASSIF	6 091	5 635	5 506

Les notes annexes figurant aux pages 110 à 121 font partie intégrante des comptes annuels.

VARIATION DE TRÉSORERIE

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
FLUX D'EXPLOITATION			
Résultat net	225	181	964
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie :			
• plus-value d'apport / plus-value d'échange	(80)	-	(200)
• (profits) pertes sur cessions d'actifs immobilisés	-	(2)	-
• dotations aux amortissements / charges à répartir	1	-	-
• dotations (reprises) aux provisions	47	9	34
Capacité d'autofinancement	193	188	798
Variation du besoin en fonds de roulement :			
• stocks	-	-	19
• créances d'exploitation	1	(7)	51
• dettes d'exploitation	(1)	(19)	(34)
• autres créances et dettes diverses	3	24	(71)
Flux nets de trésorerie d'exploitation	196	186	763
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Décaissements sur acquisitions :			
• immobilisations corporelles	-	-	-
• immobilisations financières	(149)	(17)	(7)
Variation des créances rattachées à des participations	(276)	6	(206)
Encaissements sur cessions :			
• immobilisations corporelles	-	3	1
• immobilisations financières	16	-	-
Flux nets de trésorerie sur investissements	(409)	(8)	(212)
Excédent de financement opérationnel	(213)	178	551
FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES			
Dividendes versés	(85)	(81)	(58)
Précompte mobilier	(101)	(39)	-
Fonds nets reçus par :			
• augmentation de capital en numéraire	33	-	12
• souscription d'emprunts à long terme	-	463	-
Flux nets de trésorerie sur opérations financières	(153)	343	(46)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(366)	521	505
Trésorerie au 1^{er} janvier (note 6.1)	782	261	(244)
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE (note 6.1)	416	782	261

Les notes annexes figurant aux pages 110 à 121 font partie intégrante des comptes annuels.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Valeo SA sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2004 sont identiques à ceux des exercices 2003 et 2002, à l'exception de l'application de la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) qui préconise de provisionner, à compter du 1^{er} janvier 2004, l'intégralité des engagements de retraite et avantages similaires selon les mêmes règles que celles retenues par la norme internationale IAS 19. Les changements résultant de la première application de cette recommandation ont été traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode, c'est-à-dire avec imputation de l'impact sur les capitaux propres d'ouverture. Cet impact n'est toutefois pas significatif dans les comptes de Valeo SA.

1.1 - Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La société détermine les dépréciations de ses participations en fonction de leur valeur d'utilité et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société (quote-part de capitaux propres corrigés, multiples de chiffre d'affaires et de résultat d'exploitation, perspectives de développement et de rentabilité, intérêt stratégique...).

1.2 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Elles comprennent les actions propres rachetées au titre de la régularisation de cours ou en vue de l'attribution au personnel.

1.3 - Retraites et engagements assimilés

Les droits acquis par l'ensemble du personnel, en matière d'engagements de retraite, font l'objet d'évaluations actuarielles qui prennent notamment en compte des probabilités de maintien dans la société ainsi que l'évolution prévisible des rémunérations.

La valeur actuelle des droits acquis par le personnel, actif ou retraité, est intégralement provisionnée.

1.4 - Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

Les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture, ou au cours de la couverture qui leur est éventuellement affectée.

1.5 - Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Sont également considérés comme des opérations de couverture les engagements concernant des transactions futures dont la réalisation est probable.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture, les gains et pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont alors portés au compte de résultat.

2 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

2.1 - Evolution

(En millions d'euros)

	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Immobilisations financières
Montants nets au 31 décembre 2001	1 821	1 547	3 368
Acquisition et augmentation de capital des filiales	207	-	207
Variation des provisions et autres mouvements	-	206	206
Montants nets au 31 décembre 2002	2 028	1 753	3 781
Acquisition et augmentation de capital des filiales	17	-	17
Variation des provisions et autres mouvements	(15)	(6)	(21)
Montants nets au 31 décembre 2003	2 030	1 747	3 777
Acquisition et augmentation de capital des filiales	229	-	229
Variation des provisions et autres mouvements	(59)	276	217
Montants nets au 31 décembre 2004	2 200	2 023	4 223

2.2 - Analyse par nature

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004			2003	2002
	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Titres de participation	2 305	105	2 200	2 030	2 028
Créances rattachées à des participations	2 023	-	2 023	1 747	1 753
Autres titres immobilisés	4	4	-	-	-
Autres	1	1	-	-	-
Immobilisations financières	4 333	110	4 223	3 777	3 781

Les créances rattachées à des participations sont constituées d'avances en compte courant accordées à des sociétés apparentées, filiales directes ou indirectes de Valeo, dont l'échéance est à vue et dont le remboursement n'est pas probable dans un délai d'un an.

3 - CRÉANCES D'EXPLOITATION ET DIVERSES

L'échéance des créances d'exploitation et diverses est inférieure à un an.

4 - CAPITAUX PROPRES

(En millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves et autres	Capitaux propres
Au 31 décembre 2001	249	1 578	669	2 496
Dividende distribué	-	-	(58)	(58)
Augmentation de capital	1	11	-	12
Réduction de capital	(4)	-	(47)	(51)
Résultat net 2002	-	-	964	964
Au 31 décembre 2002	246	1 589	1 528	3 363
Dividende distribué	-	-	(81)	(81)
Précompte mobilier	-	-	(39)	(39)
Résultat net 2003	-	-	181	181
Au 31 décembre 2003	246	1 589	1 589	3 424
Dividende distribué	-	-	(85)	(85)
Précompte mobilier ⁽¹⁾	-	-	(18)	(18)
Compte d'ordre ⁽²⁾	-	-	(85)	(85)
Augmentation de capital ⁽³⁾	5	28	-	33
Résultat net 2004	-	-	225	225
Au 31 décembre 2004	251	1 617	1 626	3 494

⁽¹⁾ Précompte mobilier dû au titre de la distribution de dividendes effectuée en 2004.

⁽²⁾ Cette rubrique intègre :

- d'une part, un précompte mobilier de 83 millions d'euros qui est devenu exigible (sur les distributions de dividendes effectuées en 2001 et 2002) suite au dégrèvement fiscal obtenu en 2004 au titre de l'impôt sur les sociétés,
- d'autre part, un montant de 2 millions d'euros devenu exigible suite à l'instauration d'une taxe exceptionnelle de 2,5 % sur le montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme.

Ces éléments ont été imputés sur un compte d'ordre dans l'attente d'une affectation par l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

⁽³⁾ Sur l'exercice 2004, la société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés qui s'est traduite par :

- une augmentation du montant nominal du capital social de 5 millions d'euros (par émission de 1 575 296 actions nouvelles),
- une prime d'émission (nette de frais) de 28 millions d'euros.

4.1 - Capital

Au 31 décembre 2004, le capital est de 251 millions d'euros, divisé en 83 709 024 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans (1 779 917 actions au 31 décembre 2004) bénéficient d'un droit de vote double.

Le capital potentiel théorique de Valeo s'élèverait à 298 millions d'euros correspondant à 99 434 814 actions, en cas :

- d'exercice des options de souscription en faveur du personnel du Groupe Valeo,
- de conversion en actions nouvelles des obligations émises dans le cadre de l'emprunt OCEANE.

Les caractéristiques des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en faveur du personnel du Groupe Valeo, autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2004 :

Année de mise en place des plans	Nombre d'actions pouvant être émises ou acquises	Prix d'exercice de l'option (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'actions restant à émettre ou à acquérir au 31.12.2004	Année limite de levée des options
1999	850 000	70,32	485 250	2005
2000	50 000	60,70	50 000	2006
2000	1 300 000	48,00	868 750	2006/2008
2000	37 500	54,52	35 625	2006
2001	80 000	55,82	80 000	2009
2001	600 000	42,48	600 000	2009
2001	442 875	42,69	370 300	2009
2002	420 000	43,84	294 300	2010
2002	600 000	28,30	504 500	2010
2003	700 000	23,51	641 750	2011
2003	1 280 000 ⁽²⁾	32,91	1 142 500 ⁽³⁾	2011
2004	1 404 000 ⁽⁴⁾	28,46	1 404 000 ⁽⁴⁾	2012
Total	7 764 375		6 476 975	

⁽¹⁾ Prix de souscription ou d'acquisition égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration ou les réunions du Directoire attribuant les options.

⁽²⁾ 780 000 options de souscription et 500 000 options d'achat.

⁽³⁾ 696 361 options de souscription et 446 139 options d'achat.

⁽⁴⁾ 1 123 200 options de souscription et 280 800 options d'achat.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2002 a autorisé le Directoire à procéder à diverses émissions de valeurs mobilières. Cette autorisation a été transférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 31 mars 2003. Les possibilités de financement à long terme offertes au Conseil par ces autorisations ont été utilisées au 31 décembre 2004 à hauteur de 463 millions d'euros dans le cadre de l'émission d'un emprunt représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE) : cf. note 6.2.

4.2 - Primes d'émission et de fusion

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire ou en nature par Valeo lors de l'émission.

4.3 - Réserves

Les réserves distribuables s'élèvent, après affectation du résultat 2004, à 1 596 millions d'euros.

5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre (En millions d'euros)	Provisions pour retraites et engagements assimilés	Autres provisions pour risques et charges	Total provisions risques et charges	Dont part à moins d'un an
Provisions au 31 décembre 2002	4	38	42	24
Utilisations	(1)	(1)	(2)	-
Reprises	-	(5)	(5)	-
Dotations	-	4	4	-
Provisions au 31 décembre 2003	3	36	39	15
Utilisations	-	(1)	(1)	-
Reprises	-	-	-	-
Dotations	1	10	11	-
Provisions au 31 décembre 2004	4	45	49	18

5.1 - Provisions pour retraites et engagements assimilés

La société assume deux types de prestations de retraite qui ne sont acquises définitivement que lors du départ des salariés et versées à compter de cette date :

- des indemnités de départ à la retraite,
- des compléments de retraite versés aux anciens salariés.

En outre, la société assume des engagements de versements de gratifications d'ancienneté et d'obtention de médailles du travail.

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée. Les calculs ont été réalisés en utilisant, au 31 décembre 2004, un taux annuel d'actualisation de 4,5 %, un taux de progression des salaires de 3 % par an et un âge de départ à la retraite situé entre 61 ans et 64 ans.

La valeur actuelle des engagements totaux comprend les compléments de retraite définitivement acquis par les personnes retraitées ainsi que les gratifications d'ancienneté, les médailles du travail et les indemnités de départ à la retraite non définitivement acquises par le personnel actif.

Les provisions pour retraites s'établissent comme suit :

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004	2003	2002
Compléments de retraite	4	3	4
Indemnités de départ à la retraite	-	-	-
Gratifications d'ancienneté et de médailles du travail	-	-	-
Provisions pour retraites et engagements assimilés	4	3	4

5.2 - Autres provisions pour risques et charges

Au 31 décembre	2004	2003	2002
(En millions d'euros)			
Perte de change latente	13	15	20
Risque de reversement d'impôt (cf. note 10.1)	12	7	-
Autres risques sur filiales	5	5	5
Risques et litiges divers	15	9	13
Autres provisions pour risques et charges	45	36	38

6 - ENDETTEMENT FINANCIER NET

6.1 - Détail de l'endettement financier net

L'endettement financier de Valeo s'analyse comme suit :

Au 31 décembre	2004	2003	2002
(En millions d'euros)			
Dettes financières à long terme	963	1 090	627
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an	151	-	-
Endettement à long terme	1 114	1 090	627
Dettes financières à court terme	1 417	1 049	1 433
Dividendes à recevoir	-	-	(2)
Créances financières	(1 377)	(1 353)	(1 396)
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	(456)	(478)	(296)
Trésorerie à court terme	(416)	(782)	(261)
Endettement financier net	698	308	366

6.2 - Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre	2004	2003	2002
(En millions d'euros)			
Emprunt obligataire	500	500	500
OCEANE	463	463	-
Emprunts syndiqués	127	127	127
Intérêts courus non échus ⁽¹⁾	24	-	-
Dettes financières à long terme	1 114	1 090	627

⁽¹⁾ Classés en 2003 en « Dettes financières à court terme »

Les dettes financières à long terme incluent :

- un emprunt obligataire de 500 millions d'euros, émis par Valeo le 13 juillet 2001 pour une période de 5 ans et remboursable in fine. Les intérêts sur cet emprunt s'élèvent à 5,625 % du montant nominal et sont payés une fois par an. En 2004, cet emprunt a fait l'objet de swaps à taux variable pour la totalité du montant ;
- un emprunt de 463 millions d'euros émis le 4 août 2003 représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE),

soit 9 975 754 obligations de valeur nominale unitaire de 46,4 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 2,375 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année et pour la première fois le 1^{er} janvier 2004. L'emprunt sera amorti en totalité le 1^{er} janvier 2011 par remboursement au pair. Les porteurs d'obligations pourront à tout moment demander la conversion et/ou l'échange en actions à raison d'une action par obligation ;

- deux emprunts syndiqués d'un montant total de 127 millions d'euros remboursables à l'échéance 24 juin 2005.

6.3 - Détail des dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004	2003	2002
Emprunts auprès des filiales	1 366	981	974
Billets de trésorerie	50	50	440
Découverts bancaires	1	-	6
Intérêts courus non échus ⁽¹⁾	-	18	13
Dettes financières à court terme	1 417	1 049	1 433

⁽¹⁾ Classés en 2004 en « Dettes financières long terme - part à moins d'un an »

6.4 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004	2003	2002
Valeurs mobilières de placement	(454)	(462)	(285)
Disponibilités	(2)	(16)	(11)
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	(456)	(478)	(296)

Au 31 décembre 2004, le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué de SICAV monétaires dont la valeur de marché est proche de la valeur comptable, et d'actions propres pour un montant de 32 millions d'euros.

6.5 - Lignes de crédit

Au 31 décembre 2004, Valeo bénéficie de plusieurs ouvertures (non utilisées) de crédit bancaire confirmé à échéance moyenne de quatre ans pour un montant total de 1,3 milliard d'euros. Ces lignes

de crédit font l'objet de clauses contractuelles de défaut (« covenants ») liées au ratio d'endettement financier net sur fonds propres par référence aux comptes consolidés de Valeo.

Au 31 décembre 2004, ce ratio est très en dessous du seuil fixé par ces « covenants ».

6.6 - Programme de Financement

Valeo dispose d'un programme de financement court terme de billets de trésorerie dont le plafond est de 1,2 milliard d'euros.

7 - DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004	2003	2002
Dettes fournisseurs	-	1	2
Dettes fiscales et sociales	1	1	19
Dettes d'exploitation	1	2	21
Autres dettes	3	17	5
Comptes de régularisation	13	14	15
Dettes diverses	16	31	20

8 - RÉSULTAT FINANCIER

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Dividendes reçus des filiales	74	26	817
Dotations nettes sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(43)	(15)	-
Résultat de change ⁽¹⁾	-	8	(18)
Charges d'intérêt	(84)	(80)	(126)
Produits d'intérêt	115	120	150
Autres	3	1	(2)
Résultat financier	65	60	821

⁽¹⁾ Inclut des dotations et reprises de provisions pour pertes de change latentes.

9 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Plus-values nettes de cession, d'échange	80	1	134
Risques et litiges	(4)	4	(13)
Autres produits et charges exceptionnels	-	-	1
Résultat exceptionnel	76	5	122

Suite à la fusion opérée entre les sociétés Valeo Climatisation et Valeo Thermique Moteur en 2004, la société a constaté une plus-value d'échange de 80 millions d'euros.

10 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

10.1 - Régime fiscal des groupes et résultat fiscal

Valeo a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les exercices 2003 à 2007. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises. Dans le cadre de cette option, la charge d'impôt s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Produit net lié à l'intégration fiscale	18	8	28
Dégrèvement d'impôt net	73	116	-
Total	91	124	28

Valeo restitue au Trésor les économies d'impôt liées à l'utilisation des déficits fiscaux de ses filiales lorsque ces dernières redeviennent bénéficiaires. Au 31 décembre 2004, le montant des déficits fiscaux transmis à Valeo par ses filiales correspond à un risque maximal d'impôt futur complémentaire pour Valeo de 521 millions d'euros (467 millions d'euros au 31 décembre 2003) : cf. note 10.2. En conséquence, dès lors qu'il apparaît probable que des filiales intégrées ayant transmis des déficits fiscaux

redeviennent bénéficiaires, le risque est provisionné dans les comptes de la société. Au 31 décembre 2004, cette provision s'élève à 12 millions d'euros (7 millions d'euros au 31 décembre 2003).

Le dégrèvement d'impôt net de 73 millions d'euros correspond à une fraction de l'impôt acquitté en 2001 sur la plus-value de cession de la participation de 50 % dans Luk réalisée en 1999.

10.2 - Eléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôt de Valeo

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004		2003		2002	
	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant
Décalage dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable	57	20	36	13	24	9
Plus-value d'apport	(134)	(46)	(134)	(47)	(134)	(47)
Risque de reversement aux filiales :						
▪ déficit au taux normal	(1 223)	(421)	(1 074)	(380)	(869)	(308)
▪ moins-values à long terme	(647)	(100)	(432)	(87)	(131)	(26)
Déficits fiscaux reportables	536	185	513	182	370	131
Moins-values à long terme	358	55	205	41	9	2
Total		(307)		(278)		(239)

11 - OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Les comptes de la société incluent les opérations réalisées avec ses filiales dans le cadre normal de ses activités et aux conditions habituelles du marché. Les opérations réalisées avec les entreprises liées portent sur les montants suivants :

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Au compte de résultat			
Autres produits et charges d'exploitation nets	-	-	5
Produits financiers nets	134	96	890
Au bilan (31 décembre)			
Créances rattachées à des participations	2 023	1 747	1 753
Créances financières	1 382	1 353	1 398
Créances d'exploitation & diverses	1	2	-
Dettes financières	1 366	981	974
Dettes d'exploitation & diverses	1	14	1
Engagements hors bilan (31 décembre)			
Cautions accordées	3	3	3

12 - COUVERTURES DES RISQUES DE CHANGE, DE TAUX D'INTÉRÊT ET SUR MATIÈRES PREMIÈRES

12.1 - Couverture des risques de change

Les entités du Groupe peuvent être exposées à un risque de change en achetant des produits, en vendant une partie de leur production dans une devise autre que leur devise de comptabilisation ou en réalisant des investissements dans des pays étrangers.

Les couvertures des filiales dans ces domaines sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo SA qui couvre les positions nettes du Groupe

auprès de contreparties externes. La couverture des transactions commerciales et d'investissements en cours et futures effectuées par les filiales sont sur des durées généralement inférieures à 6 mois.

Les principaux instruments de couverture auxquels la société a habituellement recours sont les achats et ventes à terme fermes, les swaps ainsi que les achats d'options.

Au 31 décembre 2004, la position nette de Valeo dans les principales devises étrangères est la suivante :

(En millions d'euros)	USD	GBP	JPY	Autres	Total
Ventes à terme avec filiales	(38)	(4)	(9)	(23)	(74)
Achats à terme avec filiales	57	10	4	19	90
Position avec filiales	19	6	(5)	(4)	16
Ventes à terme externes	(56)	(6)	(1)	(7)	(70)
Achats à terme externes	58	11	7	11	87
Options	-	-	-	-	-
Position hors groupe	2	5	6	4	17
Position nette	21	11	1	-	33

La position nette en dollar et livre sterling correspond essentiellement à des couvertures d'emprunts et de prêts de la société Valeo SA.

La valeur de marché des instruments financiers sur la position hors Groupe est de 1 million d'euros au 31 décembre 2004.

12.2 - Couverture des risques de taux

Au 31 décembre (En millions d'euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	(1 801)	-	-	(1 801)
Passifs financiers	1 568	500	463	2 531
Position avant gestion	(233)	500	463	730
Hors bilan	500	(500)	-	-
Position après gestion	267	-	463	730

Au 31 décembre 2004, 48 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe. L'emprunt obligataire a fait l'objet de plusieurs swaps dont la valeur de marché est estimée à 1 million d'euros.

La trésorerie à court terme est rémunérée sur la base de taux variables.

12.3 - Couverture des risques sur matières premières

Afin de réduire l'exposition du Groupe aux variations des cours des métaux non ferreux, le Groupe couvre des achats futurs de métaux de base sur une durée généralement inférieure à 6 mois. La couverture des filiales dans ce domaine est centralisée auprès de la société mère. Les matières couvertes (l'aluminium,

l'aluminium 2e fusion, le cuivre, le zinc et l'étain) sont cotées sur les marchés officiels. Valeo privilégie les instruments de couverture sans livraison du sous-jacent physique : swaps et options sur le cours moyen mensuel.

Toutes matières confondues, les couvertures en cours au 31 décembre 2004 sont les suivantes :

(En millions d'euros)	Avec filiales	Hors Groupe	Total
Ventes à terme	(77)	-	(77)
Achats à terme	-	73	73
Position nette	(77)	73	(4)

La valeur de marché des instruments financiers relatifs au métal est estimée à 8 millions d'euros au 31 décembre 2004.

13 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre (En millions d'euros)	2004			2003		
	A moins d'un an	A plus d'un an	Total	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Cautions accordées	-	3	3	-	3	3
Autres engagements donnés	4	45	49	4	45	49
Total	4	48	52	4	48	52

Les autres engagements donnés ont essentiellement été créés dans le cadre de cessions, réalisées par des filiales du Groupe, au profit de tiers acquéreurs.

14 - EFFECTIFS ET RÉMUNÉRATIONS

(En millions d'euros)	2004	2003	2002
Effectifs au 31 décembre	1	1	2
Montant global des 10 rémunérations annuelles les plus élevées (en milliers d'euros)	N/A	N/A	N/A
Montant des jetons de présence versés aux membres des organes de direction (en milliers d'euros)	405	354	360

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Autres capitaux propres ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Au 31 décembre 2004										
<i>(En millions d'euros)</i>										
A – Filiales et participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1 % du capital Valeo										
Valeo Vision 93000 Bobigny	6	(20)	90	211	184	249	-	467	(24)	-
Valeo Systèmes d'Essuyage 78321 La Verrière	16	1	64	53	53	36	-	327	(5)	-
Valeo Thermique Habitacle 75017 Paris	40	491	100	40	40	227	-	-	497	48
Valeo Systèmes Thermiques 78320 Le Mesnil Saint-Denis	156	340	10	96	96	137	-	789	73	2
Valeo Service 93406 Saint-Ouen	18	(11)	95	25	25	11	-	251	(14)	-
Société de Participations Valeo 75017 Paris	749	42	100	838	838	113	-	-	(3)	-
Valeo Management Services 75017 Paris	9	(12)	100	9	9	-	-	-	-	-
Valeo Switches and Detection Systems - VSOS 94000 Créteil	10	4	10	33	7	31	-	3	1	-
Valeo International Holding BV Amsterdam - Pays-Bas	129	430	100	436	384	-	-	-	15	7
Valeo Pyeong Hwa Taegu Corée	14	46	50	15	15	-	-	126	12	3
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi Istanbul – Turquie	19	13	100	22	22	-	-	67	8	7
Valeo Vision Belgique 7820 Ath – Belgique	3	13	100	9	9	3	-	122	4	3
Valeo Service Benelux B.V. Helmond – Pays Bas	-	5	100	8	8	6	-	63	1	-
Amalgamations Valeo Clutch Private Ltd Chennai – Inde	5	2	50	4	4	-	1	14	1	-
Valeo Electronique et Systèmes de Liaison 78180 Montigny le Bretonneux	92	(108)	100	299	299	333	-	254	(24)	-
Valeo Embrayages 81000 Amiens	140	14	100	140	140	41	-	232	4	-
Valeo Matériaux de Friction 87020 Limoges	60	9	100	60	60	5	-	63	3	2
Equipement 7 93406 Saint -Ouen	10	(10)	100	3	3	-	-	-	-	-
B – Autres filiales et participations										
Filiales non requises au paragraphe A :										
• filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	4	4	-	1	-	-	-
Participations non requises au paragraphe A :										
• dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-
TOTAL				2 309	2 200					

⁽¹⁾ Y compris le résultat de l'exercice 2004 et avant affectation de celui-ci.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VALEO, tels qu'ils sont présentés aux pages 107 à 121 ;
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué au paragraphe 1.1. des notes annexes aux états financiers, la société détermine les dépréciations de ses participations en fonction de leur valeur d'utilité et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de cette méthodologie et vérifié les calculs de détermination des provisions pour dépréciation des titres comptabilisées et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 10 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Serge Villepelet Jean-Christophe Georghiou

RSM Salustro Reydel
Jean-Pierre Crouzet Emmanuel Paret

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92, du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les conventions autorisées au cours de l'exercice sont les suivantes :

Dans sa séance du 18 octobre 2004, votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'opérations d'options sur actions VALEO entre VALEO SA et les sociétés VALEO Espana SA, VALEO Service Espana SA, VALEO Iluminacion SA et VALEO Termico S.A. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la mise en place du Plan international d'actionnariat salarié Valeorizon 2004.

L'administrateur concerné est Monsieur Thierry Morin.

Les salariés de ces sociétés ayant leur siège social en Espagne et adhérant au plan d'actionnariat ont eu la faculté de participer à une formule à effet de levier (Valeorizon+) reposant sur le dépôt d'une somme d'argent en devise locale sur un compte ouvert auprès d'une banque, assorti de l'attribution par l'employeur aux salariés de droits spécifiques (Stock Appreciation Rights ou SARs) destinés à reproduire le mécanisme de l'effet de levier offert aux autres salariés du groupe dans le cadre du FCPE Valeorizon+.

Afin de couvrir les sommes dues aux salariés au titre des SARs (hors cotisations sociales, prélèvements fiscaux et effet de change), la société VALEO a consenti des options aux filiales participant au Plan et a conclu elle-même une opération miroir avec la Société Générale.

Paris, le 10 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Serge Villepelet Jean-Christophe Georghiou

RSM Salustro Reydel
Jean-Pierre Crouzet Emmanuel Paret

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En millions d'euros)	2000	2001	2002	2003	2004
1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	249	249	246	246	251
Nombre d'actions ordinaires existantes	82 923 403	83 056 603	82 133 728	82 133 728	83 709 024
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par exercice de bons de souscription	3 715 847	-	-	-	-
• par exercice d'options de souscription	3 174 050	3 878 075	4 373 425	5 024 925	5 738 878
• par conversion d'obligations en actions nouvelles	-	-	-	9 975 754	9 975 754
2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	281	270	-	-	-
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	90	304	959	60	181
Impôts sur les bénéfices	20	28	28	124	91
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat net	101	328	964	181	225
Dividende net	112	58	82	86	92
3 - RÉSULTATS PAR ACTION (EN EUROS)					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	1,33	4,00	12,02	2,24	3,24
Résultat net	1,22	3,95	11,74	2,20	2,68
Dividende net	1,35	0,70	1,00	1,05	1,10
4 - PERSONNEL					
Effectif au 31 décembre	1 617	1 631	2	1	1
Salaires et traitements	60	62	8	2	2
Charges sociales	25	23	1	1	1

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre	Nombre de titres	Valeur nette comptable (En millions d'euros)
Équipement 7	697 531	3
Amalgamations Valeo Clutch Private Ltd	15 252 500	4
Valeo Switches & Detection Systems – VSDS	147 866	7
Valeo Service Benelux B.V.	400	8
Valeo Management Services	6 112 959	9
Valeo Vision Belgique	99 999	9
Valeo Pyeong Hwa Taegu	1 942 698	15
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi	6 608 901 591	22
Valeo Service	1 120 036	25
Valeo Thermique Habitable	2 652 500	40
Valeo Systèmes d'Essuyages	685 102	53
Valeo Matériaux de Friction	4 002 550	60
Valeo Systèmes Thermiques	1 031 814	96
Valeo Vision	365 877	184
Valeo Embrayages	9 335 883	140
Valeo Electronique et Systèmes de Liaison	5 730 615	299
Valeo International Holding BV	2 845 120	384
Société de Participations Valeo	6 136 601	838
Autres titres dont la valeur nette comptable est inférieure à 1,3 million d'euros		4
Titres de participation		2 200
CIC UNION PLUS	5	1
CENTRAL PIBOR CCR	26 420	74
CPR CASH	3 884	74
DWS JOUR SCP	1 347	68
HSBC AM MONETAIRE	16 602	44
KLEBER EURIBOR	187	36
FORTIS EUR	1 050	50
NATEXIS SECURITE PLUS	328	75
Sicav monétaires		422
Actions propres	1 037 804	32
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES		2 654

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR

1. PRINCIPALES DISPOSITIONS LÉGALES ET STATUTAIRES

Dénomination et siège social

La société est dénommée Valeo. Son siège social est : 43, rue Bayen, 75017 Paris.

Forme juridique et législation

Valeo est une société anonyme à Conseil d'Administration, soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Date de constitution et durée

La société a été constituée le 10 février 1923 et sa durée a été prorogée de 99 ans à compter du 10 février 1972.

Objet social

L'objet social de la société est défini à l'article 3 de ses statuts comme suit :

L'étude, la fabrication, la vente, le négoce et la fourniture de tous produits, équipements et prestations de services destinés à l'industrie et au commerce, susceptibles d'être fabriqués, mis au point et développés par la société et les sociétés de son groupe ou intéressant leur clientèle ;

Et, généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, cessions, prises de participation, apports, etc., se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

RCS

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro Paris 552 030 967.

Exercice social

L'exercice social est de douze mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques peuvent être consultés au siège social de la société dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Contrôleurs externes

Commissaires aux comptes titulaires

- PricewaterhouseCoopers Audit SA, représenté par Messieurs Serge Villepelet et Jean-Christophe Georghiou – 32, rue Guersant – 75017 Paris. Début de mandat : 5 avril 2004 (première nomination le 31 mars 2003). Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

- RSM Salustro Reydel, représenté par Messieurs Jean-Pierre Crouzet et Emmanuel Paret – 8, avenue Delcassé – 75008 Paris. Début de mandat : 5 avril 2004 (première nomination le 27 mai 1998). Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Commissaires aux comptes suppléants

- Monsieur Yves Nicolas – 32, rue Guersant – 75017 Paris. Début de mandat : 5 avril 2004. Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

- Monsieur Philippe Arnaud – 8, avenue Delcassé – 75008 Paris. Début de mandat : 5 avril 2004. Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Bénéfice distribuable – Dividende

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire. En outre, l'Assemblée Générale peut décider, dans les conditions prévues par la loi, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves disponibles et/ou le compte report à nouveau ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Le Conseil d'Administration peut décider de répartir un acompte à valoir sur le dividende de l'exercice clos ou en cours, avant que les comptes de l'exercice n'aient été approuvés.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou de l'acompte sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement sont versés à l'Etat.

Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi.

Pour avoir le droit de participer aux Assemblées, les titulaires d'actions nominatives doivent, deux jours au moins avant la date de la réunion, être inscrits dans les comptes de la société et les titulaires d'actions au porteur doivent remettre au lieu indiqué sur l'avis de convocation, deux jours au moins avant la date de la réunion, une attestation délivrée par l'intermédiaire chargé de la gestion de leurs titres, le tout dans les conditions prévues par la loi.

Droits de vote double

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toutefois, depuis l'Assemblée Générale du 16 juin 1992, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans au moins (article 23 des statuts) ; en outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert. Néanmoins, le délai de quatre ans susvisé n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé en cas de transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires ayant un droit de vote double.

2. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION

2.1. Les dirigeants du Groupe

Les dirigeants du Groupe sont le Président-Directeur Général, les Directeurs Fonctionnels et les Directeurs Opérationnels de Valeo.

Les dirigeants du Groupe sont les suivants :

Thierry Morin

Président-Directeur Général (début de mandat : 31 mars 2003 – fin de mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Directeurs fonctionnels :

Bruno-Roland Bernard

Directeur Délégué

François Blanc

Directeur des Systèmes d'Information

Michel Boulain

Directeur des Ressources Humaines

Robert Charvier

Directeur Financier de l'activité
Électrique & Électronique

Bernard Clapaud

Directeur Stratégie

France Curis

Directeur Fiscalité

Rémy Dumoulin

Directeur des Relations Financières

Martin Haub

Directeur Marketing Produits -
Recherche & Développement

Kazuo Kawashima

Directeur Qualité

Hans-Peter Kunze

Directeur Commerce & Développement du Business

Géric Lebedoff

Directeur Juridique

Serge Le Berre

Directeur Technique

Vincent Marcel

Directeur des Affaires Financières & Opérations
Stratégiques

Kate Philipps

Directeur de la Communication

Xavier Véret

Directeur du Contrôle Financier

Directeurs Opérationnels :

Luc Blériot

Directeur Général de l'activité
Électrique & Électronique

Robert de La Serve

Directeur de la Branche Éclairage & Signalisation

Jean-Jacques Giambi

Directeur de la Branche Moteurs & Actionneurs

Michel Giannuzzi

Directeur de la Branche Systèmes d'Essuyage

Claude Leïchlé

Directeur de la Branche Électronique et Systèmes
de Liaison

Christophe Périllat-Piratoine

Directeur de la Branche Commutation et
Systèmes de Détection

Orazio Ragni

Directeur de la Branche Systèmes Électriques

Michel Serre

Directeur de la Branche Sécurité Habitacle

André Gold

Directeur Général de l'activité Systèmes Thermiques

Alain Marmugi

Directeur de la Branche Thermique Habitacle

Pierre Ensch

Directeur de la Branche Thermique Moteur

Activité Valeo Service

Philippe Huyghe

Directeur de la Branche IAM

Guillaume Péronnet

Directeur de la Branche OES

Activité Transmissions

Michael Schwenzer

Directeur de la Branche Transmissions

2.2. Le Conseil d'Administration

M. Thierry Morin

Principale fonction :

Président-Directeur Général

Début de mandat : 31 mars 2003

(première nomination le 21 mars 2001)

Fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Autres mandats et fonctions :

- Président-Directeur Général de : Valeo Bayen.
- Président de : Société de Participations Valeo, Valeo Service, Valeo Finance, Valeo Thermique Habitacle, Valeo España, S.A., Valeo Holding Netherlands B.V., Valeo SpA, Valeo Japan Co. Ltd, Valeo (UK) Limited, Valeo International Holding B.V.
- Gérant de : Valeo Management Services, Valeo Auto-Electric Beteiligungs GmbH, Valeo Germany Holding GmbH, Valeo Grundvermögen Verwaltung GmbH, Valeo Holding Deutschland GmbH, Valeo Verwaltungs-Beteiligungs GmbH & Co.KG.
- Administrateur de : Valeo Électronique & Systèmes de Liaison, Valeo Service España S.A., Valeo Iluminacion, S.A., Valeo Termico, S.A.

Thierry Morin intègre le Groupe Valeo, en 1989, comme Directeur Financier de la Branche Embrayages. Il assume successivement la fonction de Directeur Financier de la Branche Thermique Moteur puis celle de Directeur du Contrôle Financier Groupe. Il devient, en 1997, Directeur Général Adjoint et Directeur Financier et des Opérations Stratégiques du Groupe. Le 5 juin 2000, il est nommé Directeur Général plus particulièrement en charge des aspects financiers, opérations stratégiques et systèmes d'information et membre du comité exécutif. Le 21 mars 2001, il est nommé Président du Conseil d'Administration, le 9 mai 2001 Président du Directoire et le 31 mars 2003, confirmé comme Président Directeur Général de Valeo. Avant de rejoindre Valeo, Thierry Morin occupe la fonction de Directeur Général Adjoint de la division ISD chez Thomson Consumer Electronics, à Los Angeles. Il a aussi exercé diverses fonctions financières durant dix ans chez Schlumberger. Thierry Morin est titulaire d'une maîtrise de gestion de l'Université de Paris IX-Dauphine. Au 15 mars 2005, Thierry Morin détenait 4 300 actions de la Société.

M. Noël Goutard

Président d'Honneur

Administrateur jusqu'au 31 décembre 2004

Début de mandat : 31 mars 2003

(première nomination le 1^{er} janvier 1987)

Fin de mandat : démission prenant effet le 31 décembre 2004.

Principale fonction :

- Président du Conseil de Surveillance de : NG Investments.

Autres mandats et fonctions :

- Membre du Conseil de Surveillance de : LBO France
- Administrateur de : Valeo (UK) Limited, Vocatif SA, Materis, Medextend, Meca Disk.

Noël Goutard a assumé la fonction de Président du Conseil d'Administration de Valeo du 1^{er} janvier 1987 au 25 mai 2000. Il a ensuite assumé la fonction de Président du Conseil de Surveillance de Valeo du 9 mai 2001 jusqu'au 31 mars 2003. Il est Président d'Honneur de Valeo depuis le 25 mai 2000. Noël Goutard a été Membre du Conseil de Valeo du 1^{er} janvier 1987 au 31 décembre 2004. Avant de rejoindre Valeo, Noël Goutard était Directeur Général de Thomson. Au 15 mars 2005, Noël Goutard détenait 1 800 actions de la Société.

M. Carlo De Benedetti

Début de mandat : 31 mars 2003

(première nomination le 4 juillet 1986)

Fin de mandat : AG appelée à statuer sur les

comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Principale fonction :

- Président du Conseil d'Administration de : CIR SpA.

Autres mandats et fonctions :

Groupe Cofide-CIR :

- Président du Conseil d'Administration de : Cofide SpA, Sogefi SpA.
- Administrateur de : Gruppo Editoriale L'Espresso SpA.

Hors Groupe Cofide-CIR :

- Président du Conseil d'Administration de : CDB Web Tech SpA.
- Administrateur de : Pirelli SpA.

Carlo De Benedetti a fondé, en 1976, CIR (Compagnie Industriali Riunite) et exerce actuellement la fonction

de Président. Carlo De Benedetti est le Président et actionnaire majoritaire de Cofide (Compagnia Finanziaria De Benedetti).

Carlo De Benedetti a commencé sa carrière d'entrepreneur en 1959 dans la société familiale Compagnia Italiana Tubi Metallici Flessibili. De 1972 à 1976, il est Président-Directeur Général de la société Gilardini qui regroupe la société familiale et en même temps les sociétés acquises dans les secteurs des composants pour l'automobile et de matériels techniques pour l'industrie chimique. En 1978, il devient un des principaux actionnaires d'Olivetti et est nommé Vice Président-Directeur Général. En 1983, il est nommé Président-Directeur Général, fonction qu'il exerce jusqu'en 1996, lorsqu'il devient Président Honoraire, charge qu'il occupera jusqu'en juin 1999. En mars 2000, Carlo De Benedetti fonde CDB Web Tech dont il est Président.

En décembre 1998, Carlo De Benedetti donne vie, en mémoire de son père, à la Fondazione Rodolfo De Benedetti dont il est Président. Il est membre du Comité de Confindustria et du Conseil International de CSIS-Center for Strategic & International Studies (Washington).

Carlo De Benedetti a reçu les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur en 1987 et a reçu, en 1986, la licence de droit ad honorem de la Wesleyan University, Middletown, Connecticut (USA).

Il est ingénieur diplômé d'Électronique de l'École Polytechnique de Turin en 1958.

Au 15 mars 2005, Carlo De Benedetti détenait 100 actions de la Société.

M. François Grappotte

Début de mandat : 31 mars 2003

(première nomination le 31 mars 2003)

Fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Principale fonction :

- Président de : Legrand S.A.

Autres mandats et fonctions :

Groupe Legrand :

- Président de : Legrand S.A.S., Lumina Management.
- Administrateur et Directeur Général de : Legrand Holding S.A.
- Administrateur de : B. Ticino, Bufer Elektrik, Eltas Elektrik, Legrand Española, Lumina Parent, Pass & Seymour, The Wiremold Company.

Hors Groupe Legrand :

- Administrateur de : BNP Paribas.
- Membre du Conseil de Surveillance de : Michelin, Galeries Lafayette.
- Membre de : Conseil Consultatif de la Banque de France, Bureau de la F.I.E.E.C. (Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication), Bureau du Gimelec (Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés) ; Conseil de Promotelec (Promotion de l'installation électrique dans les bâtiments neufs et anciens).

François Grappotte est Président du Conseil d'Administration de Legrand S.A.

Il est entré chez Legrand S.A., en 1983, dont il devient Directeur Général avant d'accéder à la fonction de Président Directeur Général, fonction qu'il exerce jusqu'au 31 décembre 2003.

Après sept années au Ministère de l'Industrie et au Ministère de l'Economie et des Finances de 1963 à 1970, François Grappotte exerce à la Banque Rothschild comme Sous-Directeur puis Directeur Adjoint et Directeur (1970-1972) avant d'entrer à la Compagnie Electro-mécanique (CEM) comme Secrétaire Général puis Directeur Général, de 1973 à 1983.

François Grappotte est titulaire d'une licence en droit et des diplômes d'études supérieures d'économie politique et de sciences économiques et financières de la Faculté de droit de Paris, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et ancien élève de l'École Nationale d'Administration (ENA).

Au 15 mars 2005, François Grappotte détenait 500 actions de la Société.

M. Philippe Guédon

Début de mandat : 31 mars 2003

(première nomination le 31 mars 2003)

Fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

- Gérant-Associé de : Espace Développement.

Philippe Guédon est depuis 2003 Gérant d'Espace Développement.

Il est entré chez Simca, en 1956, où il a exercé les fonctions d'Ingénieur Après-vente puis Ingénieur au Bureau d'Études jusqu'en 1965. Il a ensuite été Ingénieur d'Études chez Matra, puis Directeur Technique jusqu'en 1983. Il est devenu Président Directeur Général de Matra en 1983, fonctions qu'il

a exercées jusqu'en 2003.

Il est le créateur de la Matra 530, de la Bagheera, de la Rancho, de la Murena, de l'Espace et de l'Avantime.

Philippe Guédon est Ingénieur des Arts et Métiers, Angers 1956.

Au 15 mars 2005, Philippe Guédon détenait 100 actions de la Société.

M. Yves-André Istel

Début de mandat : 31 mars 2003

(première nomination le 29 janvier 1992)

Fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Principale fonction :

- Senior Advisor de: Rothschild Inc.

Autres mandats et fonctions :

Groupe Rothschild :

- Administrateur de : Banque Rothschild & Cie.

Hors Groupe Rothschild :

- Administrateur de : Compagnie Financière Richemont AG, Imperial Sugar.

Yves-André Istel est actuellement Conseiller Principal de Rothschild, Inc. à New York.

De 1964 à 1984, il a été Associé et Administrateur de Lehman Bros. et Kuhn, Loeb Inc.

Puis il a ensuite exercé la charge de Co-Président de First Boston de 1984 à 1988, puis de Président de International Wasserstein, Perella de 1988 à 1992.

Il a ensuite été Vice-Chairman de Rothschild, Inc. de 1992 à 2002.

Yves-André Istel est diplômé de l'Université de Princeton, 1957.

Au 15 mars 2005, Yves-André Istel détenait 500 actions de la Société.

M. Jean-Bernard Lafonta

Début de mandat : 31 mars 2003

(première nomination le 7 décembre 2001)

Fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Principale fonction :

- Directeur Général Délégué de : Wendel Investissement.

Autres mandats et fonctions :

Groupe Wendel :

- Président du Conseil de Surveillance de : Editis Holding.

- Vice-Président du Conseil de Surveillance de : Bureau Veritas.

- Membre du Conseil de Surveillance de : Oranje-Nassau Groep B.V.

- Administrateur de : Wendel Investissement, Legrand Holding S.A., Legrand S.A., Lumina Parent.

Hors Groupe Wendel :

- Gérant de : Granit (SARL).

Jean-Bernard Lafonta a rejoint le Groupe Wendel Investissement comme Administrateur, Directeur Général en septembre 2001.

Il a commencé sa carrière comme ingénieur et occupé différentes fonctions dans l'administration entre 1986 et 1992, notamment au sein de cabinets ministériels. En 1993, il rejoint les équipes de Fusions-Acquisitions de la Banque Lazard en tant que Directeur Général Adjoint à Paris. En 1996, il devient Directeur de la stratégie de la BNP auprès de Michel Pébereau qui lui demande, la même année, de prendre la responsabilité de l'ensemble des activités de marchés de capitaux de la Banque. En 2000, il devient membre du Comité de Direction Générale de BNP Paribas et prend la Présidence de Banque Directe.

Jean-Bernard Lafonta est diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur du Corps des Mines de Paris.

Au 15 mars 2005, Jean-Bernard Lafonta détenait 100 actions de la Société.

M. Alain Minc

Début de mandat : 31 mars 2003

(première nomination le 4 juillet 1986)

Fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Principale fonction :

- Président de : A.M. Conseil.

Autres mandats et fonctions :

- Président du Conseil de Surveillance du Monde.
- Membre du Conseil de Surveillance de : Pinault-Printemps-Redoute.
- Administrateur de : Fnac, Vinci

Alain Minc est Président de AM Conseil depuis avril 1991.

Il a précédemment exercé les fonctions suivantes : Directeur financier de la Compagnie de Saint-Gobain de 1979 à 1986 ; Président de la Sicav Orient-Gestion en 1984-1985 ; Président de Sofimatique de 1979 à 1983 ; Président Directeur Général de Air

Industrie de 1982 à 1984, puis Administrateur ; Vice-Président Directeur Général puis Président de Cochery Bourdin et Chaussé en 1985-1986 ; Président de la Société des Lecteurs du Monde de 1985 à 2003 ; Directeur Général de Société Générale d'Entreprises en 1985-1986 ; Administrateur Directeur Général (de 1986 à 1989) puis Vice Président-Directeur Général (en 1989) de CERUS ; Vice Président-Directeur Général de Dumenil Leblé SA, devenue CERUS, de 1989 à 1991.

Alain Minc est Ingénieur Civil des Mines, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris (Major 1971), et ancien Elève de l'École Nationale d'Administration (ENA) (Major, voie Administration Économique, Promotion Léon Blum 1975).

Au 15 mars 2005, Alain Minc détenait 500 actions de la Société.

Mme Véronique Morali

Début de mandat : 31 mars 2003

(première nomination le 31 mars 2003)

Fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Principale fonction :

- Directeur Général Délégué de : Fimalac.

Autres mandats et fonctions :

Groupe Fimalac :

- Administrateur unique de : FCBS GIE.
- Administrateur de : Cassina SpA.
- Membre du Board de : Fimalac inc., Fitch Ratings, Inc., Fitch Risk Management, Inc.

Hors Groupe Fimalac :

- Administrateur d' Eiffage.
- Membre du Conseil de Surveillance de : Club Méditerranée.
- Membre du Board de : Tesco Plc.

Véronique Morali entre à l'Inspection Générale des Finances en 1986. Elle quitte l'Inspection en 1990 pour rejoindre Fimalac où elle exerce successivement les fonctions de Chargée de mission, de Directeur Général Adjoint, puis d'Administrateur et Directeur Général Délégué.

Véronique Morali est une ancienne élève de l'École Nationale d'Administration (ENA).

Au 15 mars 2005, Véronique Morali détenait 100 actions de la Société.

M. Erich Spitz

Début de mandat : 31 mars 2003

(première nomination le 24 juin 1987)

Fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Principale fonction :

- Conseiller de : Thales

Autres mandats et fonctions :

Groupe Thales :

- Président de : Thales Avionics Lcd.
- Administrateur de : Thales Corporate Ventures.

Hors Groupe Thales :

- Président du Conseil de Surveillance de : Riber.
- Membre Correspondant de l'Académie des Sciences.
- Membre de l'Académie des Technologies.
- Président d'Honneur de : European Industrial Research Management Association (EIRMA).

Erich Spitz est entré, en 1958, à la Compagnie Générale de TSF (devenue Thomson-CSF).

Il a d'abord exercé les fonctions de Directeur du Laboratoire Central de Recherche avant d'occuper celles de Directeur de la Recherche et Développement du Groupe Thomson de 1983 à 1994.

Erich Spitz est diplômé de l'École Polytechnique de Prague et docteur ès sciences.

Au 15 mars 2005, Erich Spitz détenait 675 actions de la Société.

A la suite de la démission de Noël Goutard ayant pris effet le 31 décembre 2004, le Conseil d'Administration du 7 mars 2005 a décidé de nommer **Pierre-Alain De Smedt** pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Conformément à la loi, la nomination de Pierre-Alain De Smedt sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale.

Organisation du Conseil d'Administration

Le taux moyen de présence des membres du Conseil d'Administration (en personne ou par mandataire) au cours de l'exercice 2004 a été de 88%. Les délais moyens de convocation du Conseil constatés sur l'exercice 2004 sont de 15 jours environ. Les séances du Conseil sont présidées par

Le Président ou en son absence, par un vice président ou un administrateur délégué par le Conseil d'Administration. Sur cinq séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président. Le Président a fourni aux administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission (pour plus d'information, se reporter au rapport du Président relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle interne figurant page 56).

Le Conseil d'Administration a examiné la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration retient comme indépendants les administrateurs qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. En particulier, sont présumés indépendants les administrateurs :

- (i) qui ne sont pas salariés ou mandataires sociaux de la Société, salariés ou administrateurs d'une société qu'elle consolide et qui ne l'ont pas été au cours des cinq dernières années,
- (ii) qui ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,
- (iii) qui ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaires, banquiers de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lesquels la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- (iv) qui n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social,
- (v) qui n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq dernières années,
- (vi) qui n'ont pas été administrateurs de l'entreprise depuis plus de douze ans à la date à laquelle leur mandat en cours leur a été conféré.

Pour les administrateurs détenant 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ou plus, ou représentant une personne morale détenant une telle participation, la qualification d'indépendant tient compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

En application de ces critères, le Conseil d'Administration a noté que :

- un administrateur exerce les fonctions de Président-Directeur Général de la Société : Thierry Morin ;
- quatre administrateurs sont membres du Conseil d'Administration depuis plus de douze ans : Carlo De Benedetti, Alain Minc, Erich Spitz et Yves-André Istel ;
- cinq administrateurs sont indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur (en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport Bouton) : François Grappotte, Philippe Guédon, Jean-Bernard Lafonta, Véronique Morali et Pierre-Alain De Smedt.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés et aucun censeur n'a été nommé.

L'article 14 des statuts de Valeo prévoit que chaque administrateur doit être propriétaire de 100 actions au moins, inscrites en compte nominatif.

Un Code de Bonne Conduite relatif aux opérations sur titres et au respect de la réglementation française sur le délit d'initié et le manquement d'initié a été accepté par chaque administrateur lors de son entrée en fonction. Ce Code rappelle l'interdiction qui leur est faite, par la réglementation en vigueur, de communiquer les informations privilégiées qu'ils pourraient détenir et de réaliser ou permettre de réaliser des opérations sur les titres Valeo sur la base de telles informations. Il renforce cette interdiction par l'existence de périodes au cours desquelles les dirigeants du Groupe et les membres du Conseil d'Administration ne peuvent opérer sur les titres de la Société. Enfin, les opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration doivent être notifiées à la Société dans un délai de quinze jours ouvrés suivant leur réalisation en précisant le nom et la qualité de la personne ayant réalisé l'opération, la description de

l'instrument financier, la nature de l'opération, la date, le lieu, le prix et le montant de l'opération.

Le Conseil a adopté le 31 mars 2003 un Règlement Intérieur auquel est annexé le Code de Bonne Conduite. Ce Règlement a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires. Il est en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport de septembre 2002 du groupe de travail AFEP-MEDEF présidé par Monsieur Daniel Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées.

Quatre comités assurent la préparation des prises de décision du Conseil : un Comité d'Audit, un Comité Stratégique, un Comité des Nominations et un Comité des Rémunérations. Ces comités font chacun l'objet d'un règlement intérieur.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres dont un Président nommé par le Conseil d'Administration.

Les membres du Comité d'Audit sont Messieurs François Grappotte et Yves-André Istel, ainsi que Monsieur Jean-Bernard Lafonta qui exerce également les fonctions de Président du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit a pour mission de :

- s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations au niveau des Branches et du Groupe ;
- au moment de l'arrêté des comptes, procéder à l'examen préalable et donner un avis sur les projets de comptes consolidés et sociaux, semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil d'Administration ;
- vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières et comptables garantissant la remontée rapide et la fiabilité de celles-ci ; examiner le plan d'audit interne du Groupe ainsi que les réponses afférentes de la Direction ; prendre connaissance des audits internes et

externes du Groupe ainsi que des réponses afférentes de la Direction ;

- donner un avis sur la sélection des Commissaires aux Comptes ou le renouvellement de leur mandat ;
- donner un avis sur les résolutions présentées aux assemblées générales relatives aux comptes annuels de la Société ainsi qu'aux comptes consolidés du Groupe ; et
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, la Direction Générale ou les Commissaires aux Comptes ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance ;

Le Comité d'Audit s'est réuni à trois reprises en 2004, avec un taux de présence de 100 %. Au cours de ces réunions, le Comité a notamment examiné les comptes consolidés de l'exercice 2004 et discuté des projets en cours sur la conversion des comptes aux normes IFRS. Les membres du Comité d'Audit ont également examiné les risques et engagements hors bilan significatifs.

Les travaux du Comité d'Audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés. Ces travaux ont été facilités par la présence des Commissaires aux Comptes et du Directeur du Contrôle Financier à toutes les réunions. Les présentations des Commissaires aux Comptes ont essentiellement porté sur les conclusions de leur revue limitée des comptes semestriels et de leur audit des comptes annuels. Le Comité d'Audit n'a jamais eu à faire quelque réserve que ce soit sur les comptes consolidés qui lui ont été présentés.

Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé de cinq membres dont un Président nommé par le Conseil d'Administration.

Les membres du Comité Stratégique sont Messieurs Philippe Guédon, Jean-Bernard Lafonta, Alain Minc, Thierry Morin et Erich Spitz ainsi que, jusqu'au 31 décembre 2004, Monsieur Noël Goutard, qui exerçait également les fonctions de Président du Comité Stratégique. La présidence du Comité Stratégique est à ce jour assurée par Monsieur Philippe Guédon.

Le Comité Stratégique a pour mission de :

- exprimer au Conseil son avis sur les axes stratégiques de la Société et du Groupe, et toute autre question stratégique importante dont le Conseil ou son Président le saisit ; et
- examiner les budgets annuels et les revues semestrielles, ainsi que les plans moyen terme et long terme relatifs aux orientations stratégiques du Groupe.

Il a également pour mission d'étudier et de formuler son avis au Conseil sur les questions qui lui sont soumises relatives aux opérations majeures d'acquisition, de cession, de financement et d'endettement.

Au cours de l'exercice 2004, le Comité Stratégique s'est réuni à dix reprises, avec un taux de présence de 90 %. Lors de ces réunions, le Comité Stratégique a passé en revue les résultats du Groupe ainsi que les opérations de restructuration effectuées au cours des trois dernières années. Il a également évalué les perspectives de croissance interne et externe du Groupe. Les différents projets d'acquisition ainsi que la situation et la stratégie de l'activité électrique/électronique du Groupe ont, en particulier, fait l'objet de nombreuses discussions.

Comité des Nominations

Le Comité des Nominations est composé de cinq membres dont un Président nommé par le Conseil d'Administration.

Les membres du Comité des Nominations sont Madame Véronique Morali et Messieurs François Grappotte, Philippe Guédon, Alain Minc et Thierry Morin. Monsieur Noël Goutard a également été membre du Comité des Nominations jusqu'au 31 décembre 2004. La présidence du Comité est assurée par Monsieur Alain Minc.

Le Comité des Nominations est en charge de la préparation de la composition des instances dirigeantes de la Société (mandataires sociaux et administrateurs). Il examine chaque année la situation de chaque Administrateur au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

En 2004, le Comité des Nominations s'est réuni deux fois, avec un taux de présence de 67 %.

Conformément au Règlement Intérieur, il a examiné

la situation de chaque Administrateur au regard des critères d'indépendance susvisés.

Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres dont un Président nommé par le Conseil d'Administration.

Les membres du Comité des Rémunérations sont Messieurs François Grappotte, Philippe Guédon et Alain Minc. Monsieur Noël Goutard a également été membre du Comité des Rémunérations jusqu'au 31 décembre 2004. La présidence du Comité est assurée par Monsieur Alain Minc.

Le Comité des Rémunérations a pour mission de :

- étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux ;
- proposer au Conseil des règles de répartition des jetons de présence ; et
- examiner toute question que lui soumettrait le Président et notamment les projets d'augmentations de capital réservées aux salariés.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni à trois reprises en 2004, avec un taux de présence de 92 %. Au cours de ses réunions, le Comité a notamment proposé de mettre en place le programme d'actionnariat salarié dans le cadre des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 5 avril 2004. Ce programme a été mis en œuvre au cours du second semestre 2004 et s'est traduit le 16 décembre 2004 par une augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 4 725 888 euros.

Le Comité a également proposé d'attribuer un nombre total de 280 800 options d'achat d'actions et 1 123 200 options de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux les plus directement concernés par le développement du Groupe. Cette proposition a été adoptée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 novembre 2004.

3. INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DU GROUPE ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les intérêts personnels des dirigeants et des membres du Conseil d'Administration dans le capital de Valeo représentent moins de 1 % de son montant.

Aucune opération autre que des opérations courantes conclues à des conditions normales, n'a été réalisée avec les Administrateurs de la Société, qui ne bénéficient ni de prêts ni de garanties accordés ou constitués en leur faveur.

3.1. Les dirigeants mandataires sociaux du Groupe

La rémunération brute de Monsieur Thierry Morin, Président-Directeur Général, hors jetons de présence, s'est élevée en 2004 à 1 557 574 euros (rémunération Valeo 1 440 652 euros, dont avantages en nature 17 892 euros, contre 1 683 375 euros en 2003). Le montant de la rémunération brute que Monsieur Thierry Morin a perçue des sociétés contrôlées par Valeo (au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce) s'est élevée à 116 922 euros, dont aucun avantage en nature (contre 114 106 euros en 2003).

Le montant global des rémunérations allouées en 2004 aux autres dirigeants du Groupe se sont élevées à 10 895 652 euros.

Retraite complémentaire du Président-Directeur Général et des dirigeants précédemment membres du Directoire

Sur proposition du Comité des Rémunérations en date du 17 octobre 2002, le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 17 octobre 2002, a décidé de mettre en place un système de retraite complémentaire au bénéfice des dirigeants précédemment membres du Directoire :

- ce système complète les régimes existants (Sécurité Sociale, Arrco, Agirc, etc.) pour permettre d'acquérir un montant total de retraite égal à 2 % du salaire

de fin de carrière par année d'ancienneté dans le Groupe ; le montant total de retraite ne peut excéder 60 % du salaire de fin de carrière ;

- pour être mis en œuvre, ce régime complémentaire nécessite une ancienneté minimale de 15 ans dans le Groupe Valeo au moment du départ à la retraite et Valeo ou une de ses filiales doit avoir été le dernier employeur du bénéficiaire avant la liquidation de ses droits à la retraite ;
- ce régime complémentaire est externalisé auprès de Cardif Entreprises.

3.2. Les membres du Conseil d'Administration

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 405 000 euros en 2004.

Les jetons de présence ont été répartis par le Conseil d'Administration de la manière suivante :

- 150 000 euros à Noël Goutard en sa qualité de Président d'Honneur, de Président du Comité Stratégique et de membre du Comité des Rémunérations, du Comité des Nominations et d'Administrateur ;
- 20 000 euros à chaque autre Administrateur et 15 000 euros supplémentaires pour ceux d'entre eux participant à un des quatre Comités.

Les jetons de présence sont versés semestriellement. Ils ne sont toutefois pas versés aux Administrateurs si leur assiduité moyenne aux réunions du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, aux réunions des Comités, est inférieure à 50 % au cours du semestre.

Membres du Conseil d'Administration	Jetons de présence (en euros)
- Thierry Morin	35 000
- Noël Goutard	150 000
- Véronique Morali	10 000
- Carlo De Benedetti	10 000
- François Grappotte	35 000
- Philippe Guédon	35 000
- Yves-André Istel	25 000
- Jean-Bernard Lafonta	35 000
- Alain Minc	35 000
- Erich Spitz	35 000

Aucune rémunération autre que les jetons de présence n'a été versée par le Groupe aux Administrateurs à l'exception du Président-Directeur Général (cf. section 3.1 ci-dessus).

3.3. Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux personnes membres du Conseil d'Administration et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Date d'Assemblée Générale / Conseil d'Administration
--	--	-----------------	--

Options consenties durant l'exercice par Valeo et par toute société du Groupe :

- Thierry Morin	200 000 dont 160 000 options de souscription et 40 000 options d'achat d'actions	28,46 euros	AG du 05/04/2004 CA du 08/11/2004
- Noël Goutard	néant		
- Carlo De Benedetti	néant		
- François Grappotte	néant		
- Philippe Guédon	néant		
- Yves-André Istel	néant		
- Jean-Bernard Lafonta	néant		
- Alain Minc	néant		
- Véronique Morali	néant		
- Erich Spitz	néant		

Options levées durant l'exercice :

- Thierry Morin	néant		
- Noël Goutard	néant		
- Carlo De Benedetti	néant		
- François Grappotte	néant		
- Philippe Guédon	néant		
- Yves-André Istel	néant		
- Jean-Bernard Lafonta	néant		
- Alain Minc	néant		
- Véronique Morali	néant		
- Erich Spitz	néant		

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice	Date d'Assemblée Générale / Conseil d'Administration
--	--	-------------------------------	--

Options consenties, durant l'exercice par Valeo* et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de Valeo et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	168 000 (18 personnes concernées**)	28,46 euros	AG du 05/04/2004 CA du 08/11/2004
--	--	-------------	--------------------------------------

Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de Valeo et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	Néant		
--	-------	--	--

* Aucune société comprise dans le périmètre d'attribution des options autre que Valeo n'a attribué d'options.

** Plusieurs salariés sont bénéficiaires d'un nombre égal d'options au 10^{ème} rang.

4. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Au cours de l'exercice 2004, des opérations soumises à la procédure des conventions réglementées ont été conclues entre la Société et ses filiales espagnoles dans le cadre de la mise en place du plan international d'actionnariat salarié Valeorizon 2004. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2004 et feront l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

5. LITIGES ET RISQUES

5.1. Risques de marché

Les Divisions jouissent d'une forte autonomie pour la gestion de leur trésorerie d'exploitation (recouvrement, paiement des fournisseurs, etc.). En revanche, la gestion des risques de marché relatifs à la variation des taux d'intérêt, à la fluctuation des taux de change et des cours des matières premières ainsi que les risques liés au financement externe sont centralisés selon les règles définies par la Direction Générale.

Une partie de l'équipe centrale exerce une activité opérationnelle de centralisation des besoins de financement, des demandes de couverture des risques de change et matières premières. Elle est généralement la contrepartie unique (dans la mesure du possible et de réglementations locales) pour ce type d'opérations des trésoreries décentralisées. A ce titre, elle consolide les diverses positions et se retourne vers les marchés pour financer et couvrir les besoins du Groupe.

L'autre partie de l'équipe centrale veille au respect des règles notamment en termes de nature des transactions et des limites, d'instruments financiers et de contreparties. Elle effectue un reporting mensuel de cette activité qui est adressé à la Direction Générale du Groupe.

Enfin, un contrôle de troisième niveau est exercé par la Direction de l'Audit interne sur la correcte application des procédures internes notamment aux niveaux décentralisés.

Risques liés à la fluctuation des taux de change

Valeo mène une part importante de ses affaires en dehors de la zone euro. En conséquence, les résultats et les capitaux propres de Valeo peuvent être affectés par des fluctuations importantes de la parité entre l'euro, d'une part, et le dollar américain, le réal brésilien, le yen japonais, le peso mexicain, le won coréen, d'autre part.

Sur la base de la répartition par devise des actifs et passifs du bilan consolidé au 31 décembre 2004, une hausse de 1% du taux de change de l'euro contre la totalité des devises concernées conduirait à une baisse de l'ordre de 9 millions d'euros (soit 0,5 %) des capitaux propres consolidés (part du Groupe).

La sensibilité du chiffre d'affaires du Groupe au risque de change résulte notamment des ventes facturées en dollar ou indexées contractuellement sur cette devise. Sur la base de la structure du chiffre d'affaires de l'année 2004, une hausse de 1 % du taux de change de l'euro contre le dollar américain conduirait à une baisse marginale de l'ordre de 15 millions d'euros (soit 0,2 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe).

Afin de réduire une partie de son exposition aux fluctuations de change, Valeo procède à la couverture d'une partie de son exposition au risque de change. La note 17.1 de l'annexe des comptes consolidés précise la position nette du Groupe après gestion dans les principales devises étrangères.

Risques liés aux prix des matières premières

Les principales matières premières utilisées par le Groupe Valeo sont l'aluminium, l'acier, le cuivre, le zinc et les matières plastiques. Afin de réduire une partie de son exposition aux fluctuations des cours des métaux non ferreux, Valeo procède à la couverture d'une partie de son exposition. La note 17.3 de l'annexe des comptes consolidés précise le détail des engagements à terme en cours au 31 décembre 2004.

Risques de taux

Le résultat net du Groupe peut être influencé par l'évolution des taux d'intérêt dans la mesure où ces derniers ont un impact direct sur le coût de l'endettement et sur le produit des placements. En effet, le coût de l'endettement sera plus élevé si les taux d'intérêts applicables aux sommes dues par Valeo augmentent, et le produit retiré des placements sera plus faible si les taux d'intérêt applicables aux sommes prêtées ou investies diminuent.

Au 31 décembre 2004, l'endettement net de Valeo était de 500 millions d'euros, soit 1 395 millions de dette brute moins 895 millions de valeurs mobilières de placement et disponibilités. Valeo a émis en 2001 un emprunt obligataire de 500 millions d'euros portant intérêt au taux fixe de 5,625 %, à échéance 2006, et, en 2003, un emprunt obligataire (OCEANE) de 463 millions d'euros portant intérêt au taux fixe de 2,375 %, à échéance 2011. Ces emprunts obligataires constituent une part significative de l'endettement brut de Valeo. En 2004, l'emprunt obligataire de 500 millions a fait l'objet de plusieurs swaps à taux variable pour la totalité du montant.

La part de l'endettement net du Groupe au 31 décembre 2004 qui serait impactée par une évolution des taux court terme est une dette nette de 3 millions d'euros (note 17.2 de l'annexe aux comptes consolidés). Ainsi, une variation des taux d'intérêt de 1 % augmenterait ou réduirait les charges financières du Groupe de 0,03 million d'euros.

La charge d'intérêts nets consolidés s'est élevée à 31 millions d'euros en 2004.

L'échéancier des dettes financières du Groupe figure en note 11.3 de l'annexe des comptes consolidés.

Risques sur actions

Comme indiqué en note 11.5 de l'annexe des comptes consolidés, le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué

essentiellement de titres de SICAV monétaires. Valeo est cependant exposé au risque de fluctuation de cours pour les titres autodétenus (1 037 804 actions au 31 décembre 2004). Une variation favorable de 10 % du cours du titre Valeo par rapport à celui du 31 décembre 2004 impliquerait une plus value de 2 millions d'euros tandis qu'une variation défavorable de 10 % signifierait une moins value de moins de 3 millions d'euros. Ces titres ont été rachetés dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de rachat d'actions autorisés par les actionnaires.

5.2 Faits exceptionnels et litiges

Risques liés à l'amiante

Les risques liés aux litiges du fait de l'exposition du personnel à l'amiante ou ses dérivés, font l'objet d'une provision au bilan. Valeo estime que la provision correspond au risque financier couvrant la globalité du risque raisonnablement estimé dans le cadre juridique actuel. Par ailleurs, Valeo n'a ni fabriqué, ni vendu de produits contenant de l'amiante en Amérique du Nord.

Autres litiges et faits exceptionnels

A la connaissance de Valeo, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel, au-delà des provisions existantes, susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

5.3 Risques industriels et liés à l'environnement

Responsabilité liée aux produits et services vendus

Valeo est exposé au risque d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de clients au titre des produits et services vendus. Les risques actuels sont raisonnablement provisionnés. Valeo est également soumis au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages. Pour se prémunir de ce risque, Valeo a souscrit une assurance garantissant les conséquences financières de ces réclamations (voir paragraphe « 5.4. Assurances »).

Risques environnementaux

Les activités de Valeo sont soumises dans les différents pays dans lesquels elles sont exercées à des réglementations environnementales diversifiées et évolutives lui imposant de respecter des normes toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement, notamment quant aux émissions dans l'air, à l'utilisation de substances dangereuses et à l'élimination des déchets. Pour s'inscrire dans cette démarche de progrès, Valeo a élaboré une base de données dressant la liste de substances dont l'usage est interdit ou réglementé dans l'industrie automobile. La politique environnementale de Valeo, décrite dans le rapport d'activité, vise à maîtriser et réduire autant que possible les risques environnementaux. Ainsi, Valeo consacre chaque année des investissements et des dépenses importants pour la sauvegarde de l'environnement et procède régulièrement à des audits environnementaux de ses filiales.

Type d'assurance	Limite de garantie (en euros)
Responsabilité Civile générale et des produits	100 millions
Dommages aux biens / Pertes d'exploitation	1 milliard
Responsabilité Civile des dirigeants	40 millions
Transport	4,575 millions par transport

Les dommages aux biens sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf et les pertes d'exploitation sur la base de la perte de marge sur une année.

Au titre de l'année 2004, les primes d'assurances supportées par le Groupe au titre de sa couverture d'assurance se sont élevées à 13,9 millions d'euros.

5.5. Autres risques dont aspects sociaux

Dépendance vis-à-vis du secteur automobile et de la clientèle

Les revenus de Valeo dépendent directement du niveau de la production automobile mondiale, en particulier en Europe et en Amérique du Nord. Cette production peut être affectée par la situation économique générale, par des programmes gouvernementaux, notamment d'incitation à l'achat de véhicules, par des accords commerciaux, par les évolutions de la réglementation et par les problèmes sociaux (dont les grèves et arrêts de travail).

5.4. Assurances – couverture des risques

L'ensemble des sociétés du Groupe est assuré auprès de compagnies d'assurance de premier rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats, ou son patrimoine.

Les couvertures, les montants de garantie et franchises sont conformes à la pratique du secteur :

- sont notamment assurés les risques en matière de dommages aux biens, de pertes d'exploitation, de transport de marchandises ou d'équipements, de dommages causés aux clients et aux tiers et d'accidents maladies et autres risques liés au travail ;
- les montants couverts sont limités par groupes de risques.

Le tableau ci-dessous indique par nature de risque les limites des garanties souscrites :

Valeo fournit ses produits et ses services aux constructeurs automobile ; le nombre d'acteurs majeurs dans le secteur est limité, mais Valeo étant en relation d'affaires avec tous les constructeurs importants, les évolutions de parts de marché des uns sont compensées par celles des autres. Le premier groupe de construction automobile client de Valeo représente environ 18 % du chiffre d'affaires consolidé de première monte ; les cinq premiers environ 68 %. Le délai moyen de règlement des clients est d'environ 70 jours.

Dépendance vis-à-vis des nouveaux modèles de véhicules

Les contrats de fourniture prennent la forme de commandes ouvertes pour tout ou partie des besoins en équipement d'un modèle de véhicule, sans garantie de volume. Ils sont consentis distinctement pour chacune des fonctions d'un véhicule et sont généralement valables pour la durée de vie du modèle. Le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de Valeo peuvent donc être affectés par l'échec commercial d'un modèle et/ou par le fait que Valeo ne soit pas retenu sur une nouvelle génération de modèle. En outre, il

peut arriver dans certains cas que le constructeur se réserve le droit de changer de fournisseur de manière discrétionnaire pendant la vie du modèle. Cependant, ces risques sont largement répartis dans la mesure où Valeo offre une large gamme de produits et services, installés ou mis en œuvre sur un grand nombre de références de véhicules.

Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets)

Le savoir-faire industriel de Valeo et les innovations issues de la recherche du Groupe font, dans la mesure du possible et lorsque l'enjeu technologique le justifie, l'objet de dépôts de brevets visant à protéger la propriété intellectuelle. Le périmètre géographique et la durée de protection sont conformes à la pratique du secteur et adaptés aux besoins des branches industrielles ; ils font l'objet de revues systématiques et régulières. Si les risques de contrefaçon existent, cette approche constitue une arme juridique efficace pour lutter contre elle. Les avancées technologiques de Valeo se trouvent également protégées par le savoir-faire de production qui vise à être en permanence à même d'offrir les coûts de production les plus bas, réduisant ainsi les opportunités commerciales des produits similaires ou concurrents.

Dépendance contractuelle

Valeo opère avec de nombreux fournisseurs et clients auxquels Valeo offre une large gamme de produits et de services, ce qui réduit significativement le risque de dépendance de ses résultats à un contrat ou à une clause contractuelle spécifique.

Risques sociaux

Valeo considère que ses relations avec ses salariés sont, dans l'ensemble, bonnes. Toutefois, bien que la politique sociale de Valeo vise à minimiser les risques sociaux, Valeo n'est pas à l'abri de mouvements sociaux qui pourraient avoir une incidence sur ses activités et ses résultats.

6. INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL (Contrat d'intéressement et de participation)

Lors de la filialisation des activités Embrayages et Matériaux de Friction début 2002, les engagements liés aux accords d'intéressement signés précédemment par Valeo ont été transférés à ses filiales.

Les montants suivants ont été versés au titre de l'intéressement de Valeo lors des cinq dernières années.

Années	Montant (en milliers d'euros)
2004	-
2003	-
2002	-
2001	1 671
2000	2 139

Aucune somme n'a été versée au titre de l'accord de participation lors des cinq derniers exercices.

7. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au cours de l'exercice 2004, Valeo a lancé une opération d'actionnariat salarié dans le cadre d'une augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 avril 2004.

A la suite de cette opération, Valeo a constaté, le 16 décembre 2004, la réalisation d'une augmentation de capital par émission de 1 575 296 actions nouvelles dont 400 653 actions souscrites par la Société Générale, afin d'offrir aux salariés des filiales de certains pays étrangers une formule à effet de levier équivalente à celle proposée par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise. Les actions nouvelles ont été émises sans droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 23,65 euros.

Cette augmentation de capital a donné lieu à l'établissement d'un prospectus qui a été visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 27 août 2004 sous le n° 04-738.

Dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés, M. Thierry Morin, Président-Directeur Général de Valeo, a souscrit 153,617 parts du FCP Valeorizon, correspondant à 153,62 actions de la Société, et 921,702 parts du FCP Valeorizon*, donnant droit à 7 373,62 actions compte tenu de l'effet de levier, pour un montant de 23,65 euros par part (soit pour un montant total de 25 431,30 euros).

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

EXERCICE 2004 (en milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers SA	%	RSM Salustro Reydel	%
AUDIT				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4 574		1 854	
Missions accessoires	745		103	
Sous-total Audit	5 319	95	1 957	96
AUTRES PRESTATIONS				
Juridique, fiscal, social	280		48	
Autres	10		35	
Sous-total autres prestations	290	5	83	4
TOTAL	5 609	100	2 040	100

EXERCICE 2003 (en milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers SA	%	RSM Salustro Reydel	%
AUDIT				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4 008		1 681	
Missions accessoires	1 101		531	
Sous-total Audit	5 109	93	2 212	95
AUTRES PRESTATIONS				
Juridique, fiscal, social	359		50	
Autres	42		66	
Sous-total autres prestations	401	7	116	5
TOTAL	5 510	100	2 328	100

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

1. ÉVOLUTION DU CAPITAL DE VALEO

Au 31 décembre 2004, le capital social était constitué 83 709 024 actions de 3 euros de nominal entièrement libérées et cotées sur l'Eurolist d'Euronext.

Depuis le 31 décembre 2000, le capital de Valeo a évolué comme suit :

Années	Nature de l'opération	Montant des variations du capital (en milliers d'euros)			Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions
		Nominal	Prime d'émission	Montant total		
2000	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	1	4	5	115 275	82 923 403
2001	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	-	5	5	133 200	83 056 603
2002	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	1	11	12	277 125	83 333 728
	Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues	-4	-	-4	1 200 000	82 133 728
2003	-	-	-	-	-	82 133 728
2004	Augmentation de capital réservée aux salariés de Valeo	5	28	33	1 575 296	83 709 024

2. CAPITAL AUTORISÉ MAIS NON ÉMIS

Titres concernés	Montant maximum d'émission	Montant maximum d'augmentation de capital	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice
Date d'assemblée générale (durée de l'autorisation et expiration)			
ÉMISSIONS AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL			
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues (A)	1,52 milliard d'euros de titres d'emprunt	76,22 millions d'euros	Néant
AG du 5 avril 2004 (26 mois maximum, expiration le 5 juin 2006)	(A)+(C) étant limité à 2 milliards d'euros	(A)+(B)+(C) étant limité à 100 millions d'euros	
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (B)		76,22 millions d'euros	Néant
AG du 5 avril 2004 (26 mois maximum, expiration le 5 juin 2006)		(A)+(B)+(C) étant limité à 100 millions d'euros	
ÉMISSIONS SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL			
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues (C)	1,52 milliard d'euros de titres d'emprunt	76,22 millions d'euros	Néant
AG du 5 avril 2004 (26 mois maximum, expiration le 5 juin 2006)	(A)+(C) étant limité à 2 milliards d'euros	(A)+(B)+(C) étant limité à 100 millions d'euros	
Augmentation de capital avec décote par émission d'actions réservées aux salariés adhérents du PEG ou du PEGI et aux retraités et pré-retraités adhérents du PEG		3,54 millions d'euros	Augmentation de capital réalisée à hauteur de 3 523 929 euros
AG du 5 avril 2004 (5 ans maximum, expiration le 5 avril 2009)			
Augmentation de capital sans décote par émission d'actions réservées aux salariés adhérents du PEG		150 000 euros	Néant
AG du 5 avril 2004 (5 ans maximum, expiration le 5 avril 2009)			
Augmentation de capital par émission d'actions à bons de souscription réservées aux salariés adhérents du PEG		570 000 euros	Néant
AG du 5 avril 2004 (5 ans maximum, expiration le 5 avril 2009)			

Titres concernés	Montant maximum d'émission	Montant maximum d'augmentation de capital	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice
Date d'assemblée générale (durée de l'autorisation et expiration) Augmentation de capital réservée à la Société Générale AG du 5 avril 2004 (1 an maximum, expiration le 5 avril 2005)	580 000 actions	1,74 million d'euros	Augmentation de capital réalisée à hauteur de 1 201 959 euros
Émissions réservées au personnel (stock options) AG du 5 avril 2004 (38 mois maximum, expiration le 5 juin 2007)	1,5 million d'actions		Octroi de 1 123 200 options de souscription*

* La douzième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 5 avril 2004 permet au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions. Elle a fixé un plafond de 1 500 000 actions qui ne distingue pas selon que le nombre d'actions résulte de l'exercice d'options de souscription ou d'options d'achat d'actions. L'autorisation de l'Assemblée Générale ayant été utilisée à hauteur de 1 123 000 options de souscription et 280 000 options d'achat d'actions, un maximum de 96 000 actions peut encore être émis en vertu de cette délégation.

3. AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

3.1. Obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires de Valeo du 10 juin 2002 (réitérée le 31 mars 2003 lors du changement de mode d'administration de Valeo), Valeo a émis, le 25 juillet 2003, 9 975 754 obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE) pour un montant nominal total de 462 874 985,60 euros. Ces obligations sont convertibles et/ou échangeables en actions Valeo à raison d'une action Valeo (sous réserve des ajustements prévus) pour une obligation. Elles viennent à échéance le 1^{er} janvier 2011 et portent intérêt au taux de 2,375 % l'an. Au 15 mars 2005, la totalité des OCEANE était en circulation. Ces obligations sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext.

3.2. Plan d'options d'achat et de souscription

Le tableau figurant en page 147 détaille les plans d'options d'achat et de souscription d'actions mis en place depuis 1996. Au 15 mars 2005, le nombre d'options d'achat d'actions attribuées mais non encore exercées était de 726 939 options et le nombre d'options de souscription d'actions attribuées mais non encore exercées était de 5 750 036 options, donnant droit à l'émission d'autant d'actions nouvelles.

4. TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

L'Assemblée Générale des actionnaires de Valeo du 10 juin 2002 a autorisé le Directoire à émettre des obligations dans la limite d'un plafond de 2 milliards d'euros ; cette autorisation, réitérée le 31 mars 2003 lors du changement de mode d'administration de Valeo, a une durée de 5 ans et expire le 10 juin 2006.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires de Valeo du 27 mai 1998, Valeo a émis le 13 juillet 2001, 500 millions d'euros d'obligations venant à échéance le 13 juillet 2006 et portant intérêt au taux fixe de 5,625 % par an. Ces obligations sont cotées sur la Bourse de Luxembourg.

Un programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) a été mis en place en octobre 2002 et renouvelé le 20 novembre 2003 pour un montant maximal de 2 milliards d'euros. Ce programme est venu à expiration le 20 novembre 2004. Aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société dans le cadre de ce programme au cours de l'exercice 2004. Le renouvellement de ce programme, autorisé par le Conseil d'Administration du 8 novembre 2004 dans la limite d'un montant nominal maximum de 2 milliards d'euros, est intervenu le 11 mars 2005.

Options de souscription et d'achat d'actions

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Date d'Assemblée Générale	21/05/1996 500 000 (5 ans et 3 mois)	21/05/1997 500 000 (5 ans et 3 mois)	27/05/1998 500 000 (6 ans)	25/05/1999 500 000 (6 ans)	25/05/2000 800 000 (8 ans)	09/05/2001 1 000 000 (8 ans)	10/06/2002 1 500 000 (8 ans)	31/03/2003 1 500 000 (8 ans)	05/04/2004 1 500 000 (8 ans)
Date des Conseils d'Administration / Conseil de Surveillance / Directoire	1-21/01/1999 2-14/10/1999	2-14/10/1999	2-14/10/1999 3-12/04/2000 4-25/05/2000 5-17/10/2000	5 - 17/10/2000	5 - 17/10/2000 6 - 21/03/2001 7 - 07/12/2001	7 - 07/12/2001 8 - 10/12/2001	9 - 01/07/2002 10 - 25/11/2002 11 - 31/03/2003	11 - 31/03/2003 12 - 06/11/2003	13 - 8/11/2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 - 0 2 - 60 375	2-500 000	2-289 625 3-37 500 4-50 000 5-122 875	5 - 500 000	5 - 677 125 6 - 80 000 7 - 42 875	7 - 557 125 8 - 442 875	9 - 420 000 10 - 600 000 11 - 480 000	11 - 220 000 12 - 1 280 000*	13 - 1 404 000**
DONT conditionnelles :			3-35 625			7 - 300 000			
DONT Nbre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les dirigeants (hors mandataires sociaux)	1-0 2-0	2-81 500	2-0 3-0 4-0 5-0	5 - 4 000	5 - 165 000 6 - 0 7 - 0	7 - 300 000 8 - 133 000	9 - 2 500 10 - 141 500 11 - 57 000	11 - 43 750 12 - 183 250	13 - 212 000
DONT Nbre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les 10 premiers attributaires salariés	1 - 0 2 - 0	2-62 500	2-0 3-0	5 - 4 000	5 - 135 000 6 - 0	7 - 300 000 8 - 104 500	9 - 0 10 - 93 500	11 - 38 750 12 - 133 250	13 - 168 000
Nbre de dirigeants concernés : 31 (ex-aequo au 10e rang)			4-0 5-0		7 - 0		11 - 45 000		
Point de départ d'exercice des options	2 : 50%-2ans ; 100%-3 ans	2:50%-2ans ; 100%-3 ans	3 : 100% conditionn. 4 : 100% immédiat 2 & 5 : 50%-2ans ; 100%-3ans	5 : 50%-2ans ; 100%-3 ans	5 : 50%-2ans ; 100%-3 ans 6 : 100% immédiat 7 : 50% immédiat ; 50% conditionn.	7 : 50% immédiat ; 50% conditionn. 8 : 50%-2ans ; 100%-3ans	9, 10 & 11 : 50%-2 ans 100%-3 ans	11 & 12 : 50%-2 ans 100%-3 ans	13 : 50%-2 ans ; 100%-3 ans
Date d'expiration	1 - 20/04/2004 2 - 13/01/2005	2-13/01/2005	2 - 13/10/2005 3 - 11/04/2006 4 - 24/05/2006 5 - 16/10/2006	5 - 16/10/2006	5 - 16/10/2008 6 - 20/03/2009 7 - 06/12/2009	7 - 06/12/2009 8 - 09/12/2009	9 - 30/06/2010 10 - 24/11/2010 11 - 30/03/2011	11 - 30/03/2011 12 - 05/11/2011	13 - 07/11/2012
Prix de souscription	1 - 67.40 E 2 - 70.32 E	2-70.32 E	2 - 70.32 E 3 - 54.52 E 4 - 60.70 E 5 - 48.00 E	5 - 48.00 E	5 - 48.00 E 6 - 55.82 E 7 - 42.48 E	7 - 42.48 E 8 - 42.69 E	9 - 43.84 E 10 - 28.30 E 11 - 23,51 E	11 - 23,51 E 12 - 32,91 E	13 - 28,46 E
Modalités d'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2004 (cumul)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	1 - 105 000	2 - 25 500	2 - 17 250 3 - 0 4 - 0 5 - 0	5 - 40 000	5 - 40 000 6 - 0	7 - 0 8 - 25 500	9- 26 700 10 - 36 000 11 - 10 000	11 - 34 250 12 - 137 500	13 - 0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	1 - 0 2 - 0	2 - 317 250	2 - 168 000 3 - 35 625 4 - 50 000 5 - 0	5 - 401 750	5 - 467 000 6 - 80 000 7 - 42 875	7 - 557 125 8 - 370 300	9 - 294 300 10 - 504 500 11 - 462 000	11 - 179 750 12 - 1 142 500*	13 - 1 404 000**

* Le Conseil d'Administration du 6 novembre 2003 a octroyé 1 280 000 options, dont 780 000 options de souscription d'actions et 500 000 options d'achat d'actions. Au 31 décembre 2004, 1 142 500 options n'avaient pas été exercées, dont 696 361 options de souscription d'actions et 446 139 options d'achat d'actions.

** Le Conseil d'Administration du 8 novembre 2004 a octroyé 1 404 000 options dont 1 123 200 options de souscription d'actions et 280 800 options d'achat d'actions. Aucune de ces options n'avait été exercée au 31 décembre 2004.

RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

1. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL DEPUIS 2000

	Groupe Wendel Investissement	Caisse des Dépôts et Consignations**	Franklin Resources Inc. (USA)	Autodétention	Public
31/12/2000					
Nombre d'actions	16 688 977	6 732 669		270 654	59 231 103
%	20,13	8,12		0,33	71,42
Nombre de droits de vote*	27 647 985	8 320 809			63 527 541
%	27,79	8,36			63,85
31/12/2001					
Nombre d'actions	16 688 977	7 266 919	6 675 969	539 827	51 884 911
%	20,09	8,75	8,04	0,65	62,47
Nombre de droits de vote*	27 695 087	8 855 059	6 675 969		56 112 747
%	27,88	8,91	6,72		56,49
31/12/2002					
Nombre d'actions	7 724 045	6 466 767	10 545 587	605 130	56 792 199
%	9,40	7,87	12,84	0,74	69,15
Nombre de droits de vote*	14 600 490	8 981 251	10 545 587		57 360 914
%	15,96	9,82	11,53		62,69
31/12/2003					
Nombre d'actions	8 186 045	5 566 391	8 852 446	1 018 618	58 510 228
%	9,97	6,78	10,78	1,24	71,23
Nombre de droits de vote*	8 186 045	7 182 146	8 852 446	0	58 663 973
%	9,88	8,67	10,68	0	70,77
31/12/2004					
Nombre d'actions	8 186 045	5 367 080	8 465 610	1 037 804	60 652 485
%	9,78	6,41	10,11	1,24	72,46
Nombre de droits de vote*	8 186 045	6 982 835	8 465 610	0	60 816 647
%	9,69	8,27	10,02	0	72,02

* les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

** Participation Caisse des Dépôts et Consignations détenue en compte propre.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas au 31 décembre 2004 d'autres actionnaires que Franklin Resources Inc. (USA), Wendel Investissement et Caisse des Dépôts et Consignations détenant, directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

Le 29 décembre 2004, Franklin Resources, Inc. (USA) a annoncé détenir 10,31 % du capital et 10,19 % des droits de vote de la Société matérialisant ainsi un franchissement à la hausse d'un multiple du seuil statutaire de 2 % en termes de capital (par rapport à leur précédente déclaration en date du 25 août 2004). Au 31 décembre 2004, Franklin Resources, Inc. détenait 10,11 % du capital et 10,02 % des droits de vote, sur la base du capital social et des droits de vote calculés à la suite de la réalisation des augmentations de capital réservées aux salariés et à la Société Générale.

Au 31 décembre 2004, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a annoncé détenir 6,41 % du capital de la Société, matérialisant ainsi un franchissement à la baisse d'un multiple du seuil statutaire de 2 % en termes de capital (par rapport à leur précédente déclaration en date du 20 août 2004.).

Au cours de l'exercice, Valeo n'a été informé d'aucun franchissement de seuil par des intermédiaires agissant pour le compte d'autrui.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas au 31 décembre 2004 d'autres actionnaires que Franklin Resources, Inc. (USA), Boston Company Asset Management, Taube, Hodson, Stonex Partners Ltd, le groupe Wendel Investissement, le groupe Caisse des Dépôts et Consignations détenant, directement ou indirectement, 2 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

Le 16 décembre 2004, Valeo a procédé à une augmentation de capital réservée à ses salariés. Dans le cadre de plans d'épargne Groupe, directement ou au travers de deux fonds communs de placement, ceux-ci détenaient 1 174 643 actions au 31 décembre 2004, soit 1,40 % du capital social.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

2. SEUILS STATUTAIRES

Depuis l'Assemblée Générale du 31 mars 2003, l'article 9 des statuts de Valeo prévoit qu'outre les seuils prévus par l'article L.233-7 du Code de Commerce, toute personne physique ou morale qui vient à posséder directement ou indirectement, seule ou de concert, un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société, a l'obligation d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil de 2 %, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle. Cette obligation d'information porte également sur la détention de chaque fraction additionnelle de 2 % du capital ou des droits de vote. Cette même obligation d'information s'applique en cas de franchissement à la baisse du seuil de 2 % ou d'un multiple de celui-ci.

En cas de non-respect de l'obligation prévue à l'alinéa précédent, les sanctions prévues à l'article L.233-14 du Code de Commerce seront appliquées sous réserve qu'une demande à cet effet, présentée par un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital social ou des droits de vote, soit consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

3. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

Les actions de la Société, quelle que soit leur forme (forme au porteur ou forme nominative) donnent lieu à une inscription en compte au nom de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Toutefois, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte des propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code Civil. Cette inscription peut être faite sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacun à un propriétaire. L'intermédiaire inscrit est tenu, au moment de l'ouverture de son compte auprès soit de la Société, soit de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, de déclarer sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

La Société peut procéder à l'identification de tout détenteur de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées, par l'intermédiaire de la procédure prévue aux articles L. 228-2 et suivants du Code de Commerce.

La Société est ainsi en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de la liste transmise par l'organisme susmentionné, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est alors fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central susmentionné.

S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit pour le compte d'autrui est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

La Société peut en outre demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers de son capital social ou de ses droits de vote.

Lorsqu'une personne qui fait l'objet d'une demande d'information dans les conditions visées ci-dessus n'a pas transmis les informations requises dans les délais impartis ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires de titres, soit à la quantité de titres détenus par chacun d'eux, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement et pour la même période, du dividende correspondant.

MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

1. ÉVOLUTION DES COURS DEPUIS 18 MOIS

Date	Cours (en euros) d'émission			Nombre de titres échangés	Capitaux (millions euros)
	+ haut	+ bas	Clôture (moyenne)		
Septembre-03	36,40	31,35	34,28	10 878 976	374,31
Octobre-03	35,10	30,72	32,21	11 008 855	358,35
Novembre-03	33,62	30,58	32,39	7 262 113	234,33
Décembre-03	32,79	30,22	31,20	7 532 902	235,34
Janvier-04	35,88	31,00	33,52	11 303 089	379,98
Février-04	37,26	32,67	35,25	11 048 888	388,83
Mars-04	38,35	32,27	34,91	9 307 215	326,71
Avril-04	36,10	32,53	34,28	9 727 150	333,34
Mai-04	34,94	31,50	33,32	8 873 456	294,40
Juin-04	34,72	31,50	33,12	8 184 871	271,29
Juillet-04	34,70	31,70	32,66	8 333 361	273,94
Août-04	34,47	31,50	32,52	5 880 355	191,46
Septembre-04	34,31	29,01	32,17	11 962 329	379,80
Octobre-04	30,05	27,22	28,43	18 903 564	536,40
Novembre-04	30,95	28,62	29,88	8 488 521	253,96
Décembre-04	31,20	28,06	29,53	11 841 115	345,38
Janvier-05	32,70	30,25	31,71	11 542 088	366,26
Février-05	37,30	31,31	34,43	16 523 262	574,65

Source EURONEXT PARIS

2. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société réunie, sur deuxième convocation, le 5 avril 2004 a, dans sa septième résolution, autorisé le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, et pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de cette assemblée, à faire acheter par la Société ses propres actions, en une ou plusieurs fois, par tous moyens y compris, le cas échéant, de gré à gré et par mécanismes optionnels en fonction des situations de marché.

Cette autorisation a annulé, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplacé l'autorisation donnée aux termes de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2003.

Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises ne pourra excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société. Le prix d'achat par action ne pourra dépasser 70 euros.

Les objectifs poursuivis par ce programme sont, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- la régularisation du cours de l'action par intervention systématique en contre-tendance sur le marché ;
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations d'acquisition ;

- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- l'annulation de tout ou partie de ces actions ;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce ;
- l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ;
- la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière comprenant la conservation desdites actions, leur cession et généralement leur transfert.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 5 avril 2004 a également, dans sa treizième résolution, renouvelé l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 juin 2002 (réitérée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mars 2003 lors du changement du mode d'administration de Valeo) au Conseil d'Administration d'annuler les actions que la Société détient dans le cadre d'une autorisation de racheter ses propres titres, dans la limite de 10 % du montant du capital social par période de vingt-quatre mois. Cette autorisation a été accordée pour une durée de vingt-six mois.

Le renouvellement pour 2004 de ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'information qui a reçu le visa 04-139 de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2004.

Dans le cadre de ce programme, Valeo a procédé en 2004 à des achats et des ventes d'actions. Ces achats ont porté sur 997 009 actions en 2004 et ont été réalisés à un cours moyen de 33,59 euros. Valeo a cédé 977 823 actions à un cours moyen de 34,47 euros.

Au 31 décembre 2004, le Groupe détenait 1 037 804 de ses propres actions, représentant

1,24 % de son capital. Leur cours moyen d'achat ressortait à 33,48 euros. Aucune de ces actions ne fait l'objet d'un nantissement.

Valeo a conclu un contrat de liquidité avec CAI Cheuvreux le 20 avril 2004. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par la Commission des opérations de bourse par Instruction du 10 avril 2001 prise en application de son Règlement n° 90-04.

A la suite de l'entrée en vigueur le 13 octobre 2004 du Règlement européen du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, dite directive « abus de marché », qui définit parmi les objectifs des programmes de rachat d'actions ceux pouvant être qualifiés de « légitimes » (c'est-à-dire non susceptibles d'être assimilés à des manipulations de marché), le Conseil d'Administration de Valeo proposera à l'Assemblée des actionnaires prévue en première convocation le 21 avril 2005 et en deuxième convocation le 3 mai 2005 de renouveler le programme de rachat d'actions en adoptant les résolutions suivantes :

Sixième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration ainsi que de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à acheter des actions de la Société en vue, notamment:

- de la mise en oeuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce ; ou
- de l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en oeuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du Travail ; ou

- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce ; ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ; ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale extraordinaire de la dix-septième résolution ci-après et dans les termes qui y sont indiqués ; ou
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ; ou
- de leur mise à disposition dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, notamment afin d'agir dans le cadre de l'animation du marché.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société (celui-ci étant, à titre indicatif, composé de 83 709 024 actions au 31 décembre 2004) ;
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société.

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 600 millions d'euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment (y compris en période d'offre publique) et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière.

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de

la présente résolution sera de 70 euros par action. Cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. Elle est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour. L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Dix-septième résolution (Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues) –

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions autodétenues qu'il décidera dans les limites autorisées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce.

Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la Société en vertu de la présente autorisation, pendant une période de vingt-quatre mois, est de 10 % des actions composant le capital de la Société, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale (le capital de la Société étant, à titre indicatif, composé de 83 709 024 actions au 31 décembre 2004). Cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le

capital social par annulation d'actions autodétenues. Elle est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités.

3. DIVIDENDES

Le tableau ci-dessous présente les dividendes par action distribués pour les cinq derniers exercices :

	1999	2000	2001	2002	2003
Dividende brut par action (en euro)*	2,25	2,03	1,05	1,50	1,57
Dividende net par action (en euro)	1,50	1,35	0,70	1,00	1,05
Avoir fiscal (en euro)*	0,75	0,68	0,35	0,50	0,52
Montant des dividendes distribués (hors avoir fiscal) (en millions d'euros)	124	112	58	81	86

* en supposant l'avoir fiscal à 50%.

Prenant en compte les résultats de 2004, le Conseil d'Administration de Valeo proposera à l'Assemblée des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004 de porter le dividende net à 1,10 euro par action (contre 1,05 euro en 2003).

L'évolution future du niveau de dividende reflétera l'évolution des résultats, étant entendu que le taux de distribution n'est pas un élément fixe ; la fixation du dividende tiendra notamment compte des besoins de financement de la croissance. La Société ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourront être versés au titre d'un exercice quelconque.

PRINCIPALES ENTITÉS INDUSTRIELLES ET DE COMMERCIALISATION

détention directe et indirecte par pays d'implantation (en % d'intérêt) au 31.12.2004

	Industrielle					Commercialisation					
Union Européenne	France	VALEO EMBRAYAGES 100	VALEO MATERIAUX DE FRICTION 100	VALEO SWITCHES & DETECTION SYSTEMS 100	VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEUR 100	VALEO SECURITE HABITACLE 100	VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE 100	VALEO PLASTIC OMNIUM SNC 50	VALEO VISION 100	VALEO ELECTRONIQUE & SYSTEMES DE LIAISON 100	D.A.V. 100
	Allemagne	VALEO BELEUCHTUNG DEUTSCHLAND GmbH 100	VALEO SCHALTER UND SENSOREN GmbH 100	TELMA RETARDER DEUTSCHLAND GmbH 100	VALEO WISCHERSYSTEME GmbH 100	VALEO SICHERHEITS-SYSTEME GmbH 100	VALEO KLIMASYSTEME GmbH 100	VALEO MOTOREN UND AKTUATOREN GmbH 100	ZEXEL VALEO COMPRESSOR EUROPE GmbH 50	VALEO SERVICE DEUTSCHLAND GmbH 100	
	Belgique Royaume-Uni Pays-Bas Suède	VALEO VISION BELGIQUE 100	VALEO SERVICE BELGIQUE 100	TELMA RETARDER LIMITED (Royaume-Uni) 100	VALEO CLIMATE CONTROL LIMITED (Royaume-Uni) 100	VALEO SERVICE UK LIMITED (Royaume-Uni) 100	VALEO SERVICE BENELUX B.V. (Pays-Bas) 100	VALEO ENGINE COOLING A.B. (Suède) 100			
	Italie Espagne Portugal	VALEO S.p.a. (Italie) 99,9	VALEO SICUREZZA ABITACOLO S.p.a. (Italie) 99,9	VALEO SISTEMI DI CLIMATIZZAZIONE S.p.a. (Italie) 100	VALEO CABLAGGI E COMMUTAZIONE Srl (Italie) 100	CABLAUTO Srl (Italie) 100	CAVISUD Srl (Italie) 100	VALEO SERVICE ITALIA S.p.a. (Italie) 99,9	VALEO ESPANA S.A. 100	VALEO MATERIALES DE FRICTION S.A. (Espagne) 100	VALEO COMPONENTES AUTOMOVILES S.A. (Espagne) 100
	Hongrie Pologne Rép. tchèque Slovaquie Slovénie	VALEO AUTO ELECTRIC HUNGARY LLC (Hongrie) 100	VALEO ELECTRIC AND ELECTRONIC SYSTEMS Sp.zo.o (Pologne) 100	VALEO AUTOSYSTEMY Sp.zo.o. (Pologne) 100	VALEO SERVICE EASTERN EUROPE Sp.zo.o. (Pologne) 100	VALEO VYMENIKY TEPLA Sro (Rép. tchèque) 100	VALEO AUTOKLIMATIZACE Sro (Rép. tchèque) 100	SYLEA TCHEQUIA Sro (Rép. tchèque) 100	ZEXEL VALEO COMPRESSOR CZECH Sro (Rép. tchèque) 50	VALEO SLOVAKIA Sro (Slovaquie) 100	VALEO KABLI d.o.o. (Slovénie) 100
Europe hors Union Européenne	VALEO OTOMOTIV SISTEMLERI ENDUSTRISI A.S. (Turquie) 100	VALEO OTOMOTIV DAGITIM A.S. (Turquie) 100	NURSAN ED (Turquie) 40	NURSAN OK (Turquie) 40	VALEO ELECTRONICE SI SISTEME DE CONECTARE ROMANIA Srl (Roumanie) 100						
Amérique du Nord	Etats-Unis	VALEO INC. 100	VALEO FRICTION MATERIALS INC. 100	VALEO INVESTMENT HOLDINGS INC. 100	VALEO ELECTRICAL SYSTEMS INC. 100	VALEO CLIMATE CONTROL CORP. 100	VALEO SYLVANIA LLC 50	TELMA RETARDER INC. 100	VALEO AFTERMARKET INC. 100	VALEO SWITCHES & DETECTION SYSTEMS INC. 100	VALEO RAYTHEON SYSTEMS INC. 66,6
	Mexique	VALEO MAT. DE FRICTION DE MEXICO SA de CV 100	VALEO SISTEMAS ELECTRICOS SA de CV 100	VALEO TERMICO SA de CV 100	DELMEX DE JUAREZ S. de R.L. de CV 100	VALEO SISTEMAS ELECTRONICOS S. de R.L. de CV 100	VALEO CLIMATE CONTROL DE MEXICO SA de CV 100	VALEO SYLVANIA ILUMINACION S. de R.L. de CV 50	TELMA RETARDER DE MEXICO SA de CV 100		
Amérique du Sud	VALEO SISTEMAS AUTOMOTIVOS Ltda (Brésil) 100	VALEO CLIMATIZACAO BRASIL Ltda (Brésil) 100	VALEO EMBRAGUES ARGENTINA S.A. (Argentine) 68	EMELAR S.A. (Argentine) 68	CIBIE ARGENTINA S.A. (Argentine) 100	VALEO TERMICO ARGENTINA S.A. (Argentine) 100	DAV ARGENTINA S.A. (Argentine) 100	MIRGOR SACIFIA (Argentine) 26	INTERCLIMA S.A. (Argentine) 26		
Afrique	CABELEC (Maroc) 100	CABLINAL MAROC S.A. 100	CABLEA MAROC 100	VALEO BOUZHNIKA, S.A. (Maroc) 100	CABLEA TUNISIE 100	« STC » SOCIETE TUNISIENNE DE CABLAGES 100	SYLEA TUNISIE 100	VALEO EMBRAYAGES TUNISIE S.A. 100	DAV TUNISIE 100	VALEO SYSTEMS SOUTH AFRICA (Proprietary) Limited 51	
Asie	Corée du Sud	VALEO ELECTRICAL SYSTEMS KOREA Ltd 100	VALEO PYEONG HWA Co. Ltd 50	VALEO PYEONG HWA DISTRIBUTION Co. Ltd 50	ZEXEL VALEO CLIMATE CONTROL KOREA Co. Ltd 50						
	Chine	VALEO WENLING AUTO. SYSTEMS COMPANY LIMITED 55	HUBEI VALEO AUTOLIGHTING COMPANY LTD 75	VALEO AUTO. AIR CONDITIONING HUBEI Co. Ltd 33	FAW ZEXEL CLIMATE CONTROL SYSTEMS Co. Ltd 21,9	NANJING VALEO CLUTCH Co. Ltd 50	VALEO SHANGHAI AUTO. ELECTRIC MOTORS & WIPER SYSTEMS Co. Ltd 55	SHANGHAI VALEO AUTO. ELECTRICAL SYSTEMS COMPANY LIMITED 50	HUADA ZEXEL AUTOMOTIVE AIR CONDITIONER Co. Ltd 15	VALEO LIGHTING HUBEI TECHNICAL CENTER Co. Ltd 100	
	Japon	VALEO ENGINE COOLING CORPORATION 100	VALEO UNISIA TRANSMISSIONS K.K. 66	ZEXEL VALEO CLIMATE CONTROL CORPORATION 50	ZEXEL LOGITEC COMPANY 50	ICHIKOH INDUSTRIES 22,7					
	Inde	VALEO FRICTION MATERIALS INDIA LIMITED 60	AMALGAMATIONS VALEO CLUTCH PRIVATE LIMITED 50								
	Thaïlande Indonésie	ZEXEL SALES (THAILAND) Co. Ltd 19,5	SIAM ZEXEL Co. Ltd (Thaïlande) 19,5	ZEXEL VALEO COMPRESSOR (THAILAND) Co. Ltd 48,1	ZEXEL CLUTCH (THAILAND) Co. Ltd 48,1	PT ZEXEL AC INDONESIA 24,5					

VALEO LIAISONS ELECTRIQUES	SC2N	CABLEA	VALEO FOUR SEASONS	TELMA	VALEO SERVICE	VALEO SYSTEMES THERMIQUES	VALEO FURUKAWA WIRING SYSTEMS
100	100	100	50	100	100	100	50

VALEO TERMICO S.A. (Espagne)	VALEO ILUMINACION S.A. (Espagne)	VALEO PLASTIC OMNIUM S.L. (Espagne)	TELMA RETARDER ESPANA S.A.	VALEO SISTEMAS ELECTRICOS S.L. (Espagne)	VALEO SISTEMAS DE SEGURIDAD Y DE CIERRE S.A. (Espagne)	VALEO CLIMATIZACION S.A. (Espagne)	VALEO SISTEMAS DE CONEXION ELECTRICA S.L. (Espagne)	VALEO SERVICE ESPANA S.A.	CABLINAL PORTUGUESA	CABLAGENS DO AVE (Portugal)
100	99,7	50	100	100	100	100	100	100	100	100

SELECTIVE TECHNOLOGY INC.
50

PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF (AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Valeo ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 29 mars 2005

Président-Directeur Général
Thierry MORIN

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société Valeo S.A. et en application des articles 211-1 à 211-42 du Règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président-Directeur Général de la société Valeo. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2003, arrêtés par le Conseil d'Administration, et pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation à l'exception :

- des comptes consolidés de l'exercice 2004 pour lesquels notre rapport comporte une observation qui ne remet pas en cause l'opinion exprimée et attire l'attention sur l'incidence des changements résultant de la première application de la recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative à la comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires ;
- des comptes consolidés de l'exercice 2002 pour lesquels notre rapport comporte une observation qui ne remet pas en cause l'opinion exprimée et attire l'attention sur l'incidence de l'application à compter du 1^{er} janvier 2002 du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Paris, le 29 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	RSM Salustro Reydel		
Serge Villepelet	Jean-Christophe Georghiou	Jean-Pierre Crouzet	Emmanuel Paret

Le document de référence inclut le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes (respectivement page 122 et page 103) comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établies en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce.

Il inclut également en page 65 le rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président de la société Valeo décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

TABLEAU DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans ses règlements et instructions d'application.

ATTESTATIONS DES RESPONSABLES

• Attestation des responsables du document de référence	158
• Attestation des contrôleurs légaux des comptes	103,122,123,158 et 159
• Politique d'information	40

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Capital

• Particularités	128
• Capital autorisé non émis	145
• Capital potentiel	113, 145 et 147
• Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	144

Marché des titres

• Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	151
• Dividendes	154

CAPITAL ET DROITS DE VOTE

• Répartition actuelle du capital et des droits de vote	148
• Evolution de l'actionnariat	148
• Pactes d'actionnaires	149

ACTIVITÉ DU GROUPE

• Organisation du Groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales)	1, 98 à 102
• Chiffres clés du Groupe	67 et 124
• Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	96 et 97
• Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	2 à 18
• Politique d'investissements	3, 5, 7 à 18, 67 et 70

ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE

• Facteurs de risques	
- Risques de marché	139 et 140
- Risques particuliers liés à l'activité	140 à 142
- Risques juridiques	140 à 142
- Risques industriels et liés à l'environnement	140 et 141
• Assurance et couverture des risques	141

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

• Comptes consolidés et annexes	68 à 97
• Engagements hors-bilan	93 à 95
• Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux	143

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

• Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	129 à 136
• Composition et fonctionnement des comités	135 et 136
• Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées)	136 à 138
• Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	138
• Conventions réglementées	139

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

• Evolution récente	2 à 5
• Perspectives	24

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 29 mars 2005 conformément au règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.



43, rue Bayen - 75848 Paris Cedex 17, France

Tél. : +33 (0)1 40 55 20 20 - Fax : +33 (0)1 40 55 21 71

VALEO Société Anonyme au capital de 251 127 072 euros - 552 030 967 RCS Paris

valeo.com